HISTOIRE

DES

PEUPLES OPIQUES

DE LEUR LÉGISLATION

[illegible]E LEUR CULTE, DE LEURS MŒURS, DE LEUR LANGUE,

PAR

MAXIMILIEN DE RING

[illegible] du Lion de Zæhringen, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les [illegible] historiques, secrétaire de la Société pour la conservation des monuments historiques [illegible] membre honoraire de la Société française d'archéologie, de celle des antiquaires de [illegible] de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle; correspondant de la Société [illegible] et des antiquités du Rhin à Mayence, de celle des antiquaires de la Morinie à Saint-[illegible], etc., etc.

In rebus tam antiquis, si quæ similia veri sunt pro veris accipiantur, satis habeam (Livius, V, 21)

PARIS,

BENJAMIN DUPRAT,

LIBRAIRE DE L'INSTITUT, DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE ET DU SÉNAT,

rue du Cloître-Saint-Benoît, 7.

TREUTTEL ET WURTZ, LIBRAIRES,

rue de Lille, 19.

STRASBOURG,

MÊME MAISON, GRAND'RUE, 126.

1859.

HISTOIRE

DES

PEUPLES OPIQUES.

HISTOIRE

DES

PEUPLES OPIQUES

DE LEUR LÉGISLATION

DE LEUR CULTE, DE LEURS MŒURS, DE LEUR LANGUE,

PAR

MAXIMILIEN DE RING

Chevalier du Lion de Zæhringen, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, secrétaire de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace; membre honoraire de la Société française d'archéologie, de celle des antiquaires de Zurich, de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle; correspondant de la Société d'histoire et des antiquités du Rhin à Mayence, de celle des antiquaires de la Morinie à Saint-Omer, etc., etc.

In rebus tam antiquis, si quæ similia veri sunt pro veris accipiantur, satis habeam (Livius, V, 21).



PARIS

BENJAMIN DUPRAT,

LIBRAIRE DE L'INSTITUT, DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE ET DU SÉNAT.

rue du Cloître-Saint-Benoît, 7.

TREUTTEL ET WURTZ, LIBRAIRES,

rue de Lille, 19.

STRASBOURG,

MÊME MAISON, GRAND'RUE, 126.

1859

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

AVANT-PROPOS.

Je n'ai point eu la prétention, en écrivant ce livre, de refaire les travaux philologiques aussi savants que consciencieux des auteurs allemands qui ont traité cette question, et dont un mémoire français, couronné en 1858 par l'Académie des inscriptions et belles lettres, n'est qu'une longue paraphrase. Je me suis principalement attaché à l'histoire, tout en mettant à profit les inscriptions osques et sabelles qui nous ont été conservées. On les trouvera dans le texte en lettres cursives là où elles doivent servir de preuves historiques. Néanmoins, comme je traite de la langue des Opiques à la fin de l'ouvrage, j'ai cru devoir les placer telles qu'on les lit sur les monuments après les notes grammaticales qui terminent ce chapitre de mon livre. Ces notes expliqueront les motifs qui souvent m'ont porté à traduire ces épigraphes d'une manière différente de celle des auteurs allemands. Elles ne sont que pour l'érudit qui voudra me suivre sur ce terrain, sans que les personnes non initiées à l'épigraphie, et surtout à l'épigraphie opique, puissent être arrêtées dans la lecture de l'ouvrage.

Strasbourg, 25 mai 1859.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

ERRATA.

PAGE 18, note 2, ligne 2, παλάγχι lisez πελάγαι.
» 176, ligne 22, après dernier mettez une virgule.
» 181, ligne 18, regarde lisez regardent.
» 192, note 5 (12), ligne 2, TRISTAAMENTUD lisez TRÎSTAAMENTUD.
» 194, première ligne des notes, KWAÎSSTUR lisez KVAÎSSTUR.
» 202, note 1, ligne 11, après *terminalia* effacez la virgule.
» 211, note, ligne 3, SVEEPIS lisez SVÆPIS.
» 216, ligne 17, gravée lisez gravé.
» 227, note, ligne 21, PUTEREÌPÎD lisez PÙTEREÌPÎD.
» 244, note 3 (27), *Ancellus* lisez *Aucellus*.
» 280, ligne 13, fut lisez fùt.
» 318, lignes 6 et 10 du bas de la page, LAϑNU lisez LAϑNÙ.
» 322, ligne 23, piiiu lisez piiiù.
» id. ligne 24, poïja lisez poïjo.
» 325, avant-dernière ligne, στένος lisez σθένος.
» 329, ligne 19, aïlo lisez aïolo.
» 335, ligne 10 du bas, ψιου ψιν lisez ψι ou ψιν.
» 336, avant-dernière ligne après (XXXV, 7), substituez un point à la virgule.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE.

HISTOIRE

DES

PEUPLES OPIQUES.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

TEMPS MYTHIQUES.

Nous ne connaissons les premières sociétés humaines que par les traditions orientales. C'est avec ces traditions seulement que nous pouvons en partie reconstruire la généalogie ethnographique des peuples qui, échappés aux grands cataclismes qui ont bouleversé le globe, ont, sans interruption pendant tant de siècles, reflué de l'Asie vers l'Europe.

Y a-t-il eu aussi dans cette dernière contrée d'autres sociétés épargnées par les débordements des mers et des fleuves, par les soulèvements des montagnes, par les feux des volcans ? C'est ce que la nature a recouvert d'un voile que la science n'a pas encore pu soulever.

Ce qu'il y a de positif, c'est qu'aucune nation de l'antique Europe n'a laissé un nom dans l'histoire, qui ne se rattache au souvenir des migrations de peuples qui, sous

nourrir les habitants, soit que d'autres considérations aient porté la jeune population à aller dans de lointains climats fonder d'autres établissements, il sortit de leur sein de nouvelles tribus qui prirent leur nom de cet exil forcé ou volontaire, et qui, sous le nom de *Pélasges* ou *bannis*, peuplèrent successivement tous les pays qui, à l'Occident, s'étendaient jusqu'à l'Adriatique, et au Sud, jusque dans le Peloponèse.

Ceux qui s'arrêtèrent dans l'Épire, où de hautes montagnes dominent de vastes maremnes, prirent eux-mêmes, selon ces localités, le nom de *Graïes* ou de *montagnards*, et celui de *Selles* ou *Helles* qui exprimait *les habitants des bas lieux*. Aussi fut-ce sous le nom *d'Hellapia* ou pays des Helles que fut désignée l'ancienne *Thesprotie* où vinrent se mêler à eux les Iones de l'Asie-Mineure.

Ces derniers descendaient de la grande famille des Javans que les livres sanskrits citent encore[1], et qui habitaient au Sud des Pahlavas ou Perses. La tradition rapporte que le roi indou Sagaras ayant vaincu les Javans, leur avait fait couper leur longue chevelure, signe extérieur de l'homme libre. Peut-être fut-ce pour secouer ce joug ignominieux qu'ils prirent le parti de quitter en masse le sol natal.

Cependant, dans leur migration, ils ne suivirent point la même route que s'étaient frayée les Kimmeries Car, au lieu de se diriger, comme eux, vers le Caucase, ils s'avancèrent à l'Occident, et parvenus dans l'Asie-Mineure, se divisèrent en deux branches, dont l'une, composée des Iones proprement dits, donna son nom à l'Ionie, et dont l'autre, traversant les mers, vint se mêler dans l'ancienne Thesprotie avec les Hellènes-Pélasges. Ces deux races dont le sang se mêla, se confondirent sous le nom pélasgique

[1] *Lois de Manou*, X, 44.

de *Dôres* ou riverains, conservant toute fois le culte Kimmerie du chêne que l'oracle de Dodone rendit si fameux.

Ce sont ces peuples qui, selon les traditions helléniques, se divisèrent plus tard dans la Thessalie méridionale en Dôries proprement dits et en Aïoles. Les premiers fondèrent la Tétrapole dôrique, et, passant dans le Sud du Péloponèse, qui portait encore à cette époque le nom pélasgique d'*Apia*, ils en chassèrent les Pélasges. L'Arcadie conserva seule en partie ces anciens habitants. Quant aux Aïoles, que le mythe faisait descendre d'*Aïolos* le dieu du vent, ils se répandirent dans tous les pays qui, plus tard, prirent les noms d'Achaïe, de Thessalie, de Macédoine, de Phocide, et même jusque dans l'Élide et l'Arcadie. Ce sont leurs colonies qui allèrent peupler Lesbos et les îles adjacentes, et qui refluant jusque dans l'Asie, donnèrent leur nom à l'Aïolide.

Quoique, selon toute probabilité, la vie civile existât déjà en Italie avant l'arrivée des Pélasges, comme elle avait dû exister dans la Grèce avant l'arrivée des colonies ioniennes dans ce pays, ce fut avec eux, et par la fusion qui s'opéra des deux nationalités liguse et kimmerie, que se forma la grande société des peuples que les Grecs désignèrent sous le nom d'Opiques au Sud, à l'opposé des Ombres vers le Nord, et qu'ils semblent avoir ainsi nommés du culte particulier qu'ils offraient à Opis ou la nature personnifiée, laquelle, en même temps déesse des moissons et de l'abondance, était, comme nous le verrons, associée à Saturne, le dieu du temps et de l'agriculture.

La nature de l'Italie, dont Pline[1] nous fait un si délicieux tableau, dont il vante le ciel toujours pur, les riches campagnes, les agrestes collines, les bois, les bocages, les forêts variées; dont il décrit avec tant de poésie l'air

[1] III, 6.

embaumé, les monts couverts de fruits, d'oliviers et de vignobles, les laines soyeuses des troupeaux, les robustes taureaux, les lacs, les fleuves, les rives fertiles, et les mers qui partout offrent tant de facilité aux transactions commerciales; la nature, dis-je, dans cette contrée, quelque sauvage que les primitifs habitants l'aient trouvée, lorsqu'ils vinrent fouler le sol de ses forêts vierges, dut de bonne heure influer sur leur développement moral et politique. Comme dans la Grèce, dont Strabon fait à peu près le même tableau, les mêmes phénomènes qui développèrent là la civilisation, durent aussi se produire en Italie. Dans les deux pays, au sein de monts agrestes et de délicieuses vallées, où les grands aspects de la nature étaient faits pour élever l'âme, et la porter vers la pensée divine; où de riches pâturages permettaient aux hommes de nourrir en abondance des troupeaux; où les fruits, les moissons les payaient richement de leurs soins; où les fleuves, les lacs, les mers facilitaient partout les établissements et les communications; dans de tels pays, et avec le sentiment de tout ce qui est beau et grand, les deux sociétés que le destin y avait amenées devaient nécessairement aboutir aux mêmes résultats.

Le mythe, à l'origine, nous représente les hommes, dans l'une et l'autre, errants et ne se nourrissant que du fruit des chênes et des hêtres, couverts de peaux d'animaux, sans lois, sans gouvernement, en un mot à l'état de sauvages. C'est le tableau que les Hellènes policés font des Pélasges leurs ancêtres, et c'est celui que Salluste[1] fait des Aborigènes de l'Italie. Dans l'une et l'autre contrée, c'est la religion qui les retire de cet état de barbarie. En Grèce, c'est Orphée, le divin chantre de Thrace, qui par les accords de sa lyre et par sa voix mélodieuse charme les

[1] *Catil.*, 6.

hommes et les accoutume à recevoir les premières leçons de morale; en Italie, ce sont Janus et Saturne qui policent les peuples sur lesquels ils règnent, et qui leur donnent la vie civile par l'institution de l'agriculture et des lois[1]. Janus, comme dieu, répond au feu démiourgique de la théologie d'Orphée; et il est facile de voir dans le mythe qui fit de lui un archagète ainsi que de Saturne, l'influence d'une caste sacerdotale qui, dès la plus haute antiquité, réunit par l'institution du culte et des mystères les sociétés éparses.

C'est environ dix-sept siècles avant notre ère que les plus anciennes traditions font passer des colonies arcadiennes en Italie. Denys d'Halicarnasse qui a recueilli les vagues souvenirs que ces peuples avaient laissés de leur arrivée, à l'époque où il écrivait, les fait aborder dans le Sud de la péninsule sous la conduite des deux frères Énotre et Peucète, lesquels, dit-il, descendaient de Lycaon, roi d'Arcadie. Le nom fabuleux de ce dernier prince qui, selon le mythe astronomique, fut changé en loup justement à l'époque où l'âge d'or disparut, et où, avec le départ de Thémis vers les cieux, le mal apparut sur la terre, détruit la prétendue origine de ces deux archagètes. C'est néanmoins sur de telles données que s'établissaient, dans l'antiquité, les origines de toutes les races héroïques qu'on faisait remonter jusqu'aux dieux ou aux génies mythologiques. Depuis le Sud de la péninsule, qui prit alors le nom d'Énotrie, jusqu'au-delà du Tibre où habitaient les Aborigènes, que Câton, Sempronius et d'autres disaient être descendus des peuples de l'Achaïe[2], et que Denys d'Halicarnasse regardait comme Énotres[3], tout le pays ressentit l'influence de cette occupation étrangère.

[1] Virgil., *Æneid.* VIII, 321; Macrob., *Saturn.* I, 7-9.
[2] *Antiq. Rom.*, I, 3.
[3] I, 5.

Je n'agiterai pas la question, si souvent déjà débattue, si l'arrivée de ces colonies par le Sud, à travers la mer Ionienne, était possible à une époque où l'art nautique était encore dans sa première enfance. Je me contente d'enregistrer la tradition, qui prouve que, sous le nom de Peucétiens et d'Énotres, des peuples de la même race que les Arcadiens, issus, selon le mythe, de Pélasgus et d'Ésée, s'étaient répandus dans l'Italie méridionale.

Ce n'est que quelques générations plus tard que Denys d'Halicarnasse fait aborder d'autres Pélasges vers le Nord, route qu'avaient dû suivre avant eux les Pélasges-Illyres[1] qui, parents des Dardanes[2], avaient donné leur nom à l'Illyrie, et dont quelques tribus, mêlées plus tard à d'autres tribus keltiques et liguses, avaient ensemble peuplé l'Ombrie.

Chassées, selon Denys d'Halicarnasse, de la Thessalie sous le règne de Deucalion, ces tribus pélasgiques, après avoir longtemps erré dans l'Épire, avaient consulté l'oracle de Dodone, et, d'après l'ordre qu'elles en avaient reçu, s'étant mises à la recherche de la terre de Saturne, étaient arrivées à l'embouchure du Pô. Elles y avaient fondé plusieurs établissements, et, entre autres, Spina, qui devint une ville riche et commerçante, et que les Grecs, plus tard, selon une autre tradition qui attribuait sa fondation à Diomède, paraissent avoir relevée de ses ruines[3].

Tandis qu'une partie s'y étaient arrêtés, les autres, sous la conduite de chefs avantureux, ayant poursuivi leur

[1] Ce mot, dans la langue de ce peuple, répondait à l'*advenæ* des Latins.

[2] Appian., *Illyr.* II, p. 780.

[3] Comp. Plin., III, 16; Strab., V, p. 148; Dionys., I, 18; Scylax, *Peripl.*, p. 12; Fréret, *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, Histoire, t. XVIII, p. 90; Raoul Rochette, *Notes sur Micali*, t. I, p. 89, etc.

marche, s'étaient avancés sur les terres des Ombres. Repoussés de ce territoire par la force des armes, ils avaient franchi la cime de l'Apennin, et s'étaient réunis aux Aborigènes.

Abstraction faite de la fabuleuse figure de Deucalion, personnage purement mythique, sous lequel a dû avoir lieu le cataclisme qui submergea la Thessalie, tout ce récit de l'historien n'a rien qui puisse blesser la vraisemblance. Il suffit d'un chef habile et d'un pontife qui sache exalter l'enthousiasme d'un peuple au nom de la religion pour l'entraîner aux entreprises les plus hardies.

Les deux tribus pélasgiques du Nord et du Sud une fois réunies sur le Tibre, allièrent leurs efforts contre les peuples qui, de race étrangère à la leur, avaient, sous le nom générique de Sikules, conservé jusqu'alors leur indépendance au sein de la péninsule.

Dans toutes les invasions, les vainqueurs prennent la place des vaincus ou se confondent avec eux. Le pays change de maîtres, et quelquefois de nom, mais en conservant ses habitants, à moins que, par un sentiment de généreuse indignation, ceux-ci ne préfèrent abandonner leurs foyers.

C'est ce qui arriva, selon la tradition, aux Sikules.

Le nom de ce peuple était aussi ancien que celui de l'Italie même, puisque ce fut lui qui sous les diverses dénominations de Sikules, de Vitules, de Vitelles et d'Itales, s'en était le premier partagé le territoire. La tribu qui avait conservé le nom générique s'étendait sur le Tibre et sur la partie centrale de l'Apennin où les villes de Phalérie et de Fescine devinrent plus tard des villes toscanes[1]. Pline[2] cite comme ayant fait partie de son territoire les

[1] Dionys., I, 21.
[2] III, 14.

trois districts de Palme, de Prétusie et d'Adria sur les côtes de l'Adriatique. A l'époque où les premières lueurs historiques nous la font connaître, elle avait la guerre avec les Ombres, querelle dans laquelle la tradition mêle à la fois les Aborigènes et les Pélasges.

Les Aborigènes, eux aussi, se disaient les plus vieux enfants du sol qu'ils habitaient. Leur nom exprime à la fois la qualité d'indigènes et le titre de montagnards, soit qu'ils aient eu les premiers porté la culture dans les montagnes qu'ils habitaient, soit qu'effectivement d'origine Kimro-Thrace ou pélasgique, ils aient eu, selon la coutume des Arcadiens dont Denys les faisait descendre, choisi, pour placer leurs demeures, les monts les plus élevés. Cette étymologie de montagnards que Denys d'Halicarnasse a de préférence adoptée[1] me semble beaucoup plus rationnelle que celle d'*originaires du pays*, dernier nom qu'ont pu, il est vrai, leur donner leurs voisins, mais dont certainement cette nation ne s'est jamais appelée elle-même. Beaucoup de populations prennent encore aujourd'hui dans les pays montueux ce titre de montagnards pour se distinguer des habitants de la plaine. Il convenait bien à ce peuple dont les demeures recouvraient le bassin et les collines qui reliaient les deux chaînes majestueuses de l'Apennin d'où tombent le Vélino et le Liris.

De longues guerres avaient existé entre lui et les Ombres. Les Aborigènes, trop à l'étroit, avaient fait refluer sur les terres de leurs voisins le superflu de leur population, et ils commençaient aussi à s'étendre dans la vallée du Tibre et sur le territoire des Sikules. Ils y avaient fondé plusieurs établissements qui donnèrent lieu plus tard à des villes considérables. Tibur (l'antique Sicila des Sikules[2]), An-

[1] Dionys., I, 5.
[2] Solinus, c. 8.

temnæ, Tellène, Ficulea, adossées aux collines qui s'étendent entre le Tibre et l'Anio, leur durent leur origine ou leur agrandissement[1].

Ce fut dans ces temps d'agitation qui bouleversèrent l'Italie centrale pendant près de trois siècles, mais dont nous ne connaissons les résultats que par les traditions qu'avait elle-même recueillies l'antiquité, que les Thessales-Pélasges, comme les appelle Hérodote[2], arrivèrent sur l'Apennin.

La voix conciliante des pontifes réunit les deux peuples. Les murs élevés de Crotone tombent en leur pouvoir et deviennent le pivot de leurs opérations dans l'Ombrie[3]. Les Sikules ne peuvent se soutenir contre leurs forces réunies. Depuis l'Anio jusque dans les plaines de la Campanie, toutes leurs forteresses s'écroulent ou sont réduites. Chassés enfin de leurs possessions, ils sont contraints de se retirer en masse vers le midi de l'Italie, où ils tentent en vain de rassembler des secours[4]. Les Opiques, dont le nom se présente pour la première fois dans l'histoire, se liguent eux-mêmes contre eux, ainsi que les Énotres. L'audace des Sikules augmente avec le danger, et, profitant de l'irruption de l'Etna qui avait fait fuir les Sikanes, peuple, comme eux, d'origine ibère, ils franchissent le détroit qui les sépare de leur île. Ils s'établissent dans la partie orientale, d'où, par la suite, envahissant le reste du territoire, ils finissent par s'en rendre maîtres, et par imposer à l'île entière le nom de Sicile.

Les trois siècles de différence qui se rencontrent dans les dates consignées par Hellanicus de Lesbos et par Thu-

[1] Dionys., I, 5.
[2] I, 17.
[3] Plin., III, 8. *Umbros inde exegere antiquitus Pelasgi, hos Lydi.*
[4] Dionys., I, 22.

cidide[1], dont Denys d'Halicarnasse a suivi le récit, semblent indiquer la longue période pendant laquelle tous ces événements se déroulèrent. Si l'un fixe le passage des Sikules dans la Trinacrie quatre-vingt ou quatre-vingt-dix ans avant la prise de Troie, tandis que l'autre les y fait aborder longtemps après sa ruine; si, en place du nom seul de ce peuple, se rencontre aussi celui des Ausones, des Élymes et des Ligures, conduits par un prince du nom de Sikule; toutes ces particularités de la tradition prouvent ses défectuosités, mais non son manque de fondement.

Les Pélasges eux-mêmes, auxquels tant de villes de l'Italie occidentale durent leur origine (car, ce que Varron[2] rapporte de l'établissement de ces cités par les Étrusques, ne peut s'entendre que de la réorganisation qu'ils leur donnèrent), ne furent pas longtemps sans éprouver de grands revers. Soit que la famine ou la peste aient désolé la contrée, soit que les habitants primitifs, froissés par ces étrangers, aient secoué le joug et se soient révoltés contre leur puissance, ils quittèrent en grand nombre, selon la tradition, un pays qu'ils étaient venus civiliser, et où leur nom est depuis resté célèbre. Les ruines de Lista, de Thiora, de Palatium, de Médullia, et de tant d'autres[3] qui datent de l'époque où ils s'étaient mêlés aux Aborigènes, sont des témoins qui ont vu la grandeur et la chute du Latium et de l'Étrurie, et qui ont duré au delà de la grande destinée de Rome. Crotone, sur son roc solitaire, conserva seule pendant longtemps son indépendance et le dialecte qui attestait l'origine pélasgique de ses habitants[4].

[1] VI, 1.
[2] L. L., p. 144, édit. Spengel.
[3] Voy. Abeken, *Mittel-Italien vor den Zeiten rœmischer Herrschaft*, p. 14.
[4] Herodot., I, 57.

Les autres villes, abandonnées, tombèrent au pouvoir des peuples voisins, et le plus grand nombre et les plus importantes en la puissance des Tyrrhènes.

Le nom de ces derniers explique en partie cette énigme historique.

Ce fut la conquête qu'ils firent sur les Ligures de tout le pays qui s'étend depuis le Tibre jusqu'à l'Arno, qui enleva aux Pélasges les importantes possessions de ces provinces, et celles de l'Ombrie où Pline[1] comptait jusqu'à huit cents de leurs établissements.

L'ère étrusque, qui commence avec le milieu du onzième siècle avant la nôtre, répond aux dates précisées par Denys d'Halicarnasse. Dans l'Italie centrale, entre le Tibre et le Liris, ceux d'entre les Pélasges qui avaient aidé les Aborigènes dans leurs conquêtes, se mirent sous leur protection et se confondirent avec eux[2]. Dans le sud, où les traditions sont moins précises, nous devons croire aux mêmes résultats; et là, sans doute aussi, ils rallièrent à eux sous un nom collectif les diverses tribus parmi lesquelles ils étaient venus s'établir. Ils en firent évidemment de même au milieu desTyrrhènes, après le départ de ceux de leur race qui allèrent chercher au loin une autre patrie, et qui, sous le nom de Pélasges-Tyrrhéniens, refluèrent, après la dissolution de l'empire italique occidental, jusque dans la Macédoine et en Samothrace. Hérodote[3] a conservé le souvenir de la tradition qui faisait embarquer à Regisvilla, entre Graviscæ et Cossa, le roi Maléotès avec ceux de ces peuples qui ne voulurent point supporter un joug étranger. Ces Pélasges, dit Strabon, étaient de la même tribu que ceux qui habitaient Agylla, ville dont les habi-

[1] III, 14.
[2] Dionys., I, p. 18-24.
[3] V, 226.

tants conservèrent le plus longtemps les mœurs, les coutumes et la religion de leurs ancêtres [1].

Que les Tyrrhènes et les Pélasges aient eu une souche commune, c'est ce que déjà Varron et Hygin avaient avancé. Mais ces deux écrivains n'ont expliqué ni le type exceptionnel de l'art chez les Étrusques, ni le chemin qui les a conduits en Italie, où, tandis que le plus grand nombre des historiens les font venir de Lydie, les autres au contraire les font descendre des Alpes rhétiques sous le nom de Rasènes. Comme cette dernière opinion mérite d'être ménagée, puisque les témoignages de l'histoire signalent une parenté entre la langue des Étrusques et celle des Rhétiens, il faut admettre qu'au nord du Tibre la population resta essentiellement pélasgique, et qu'à elle vinrent se joindre de nouvelles colonies sorties d'Asie, lesquelles, par leur caractère tout oriental, par une culture d'esprit plus développée, exercèrent sur cette population une telle prépondérance que le nom des étrangers finit par passer aux vaincus [2].

Ce sont les Tyrrhènes.

Ils descendaient, selon toute probabilité, de ces Phéniciens qui, après avoir dominé l'Égypte, en avaient été chassés à la fin du dix-neuvième siècle avant notre ère. Les longues migrations qu'ils firent en Asie peuvent rendre compte du mélange des deux éléments égypto-phénicien et assyrio-babylonique qui se remarquent avec un cachet tout particulier dans leurs monuments, dans leurs arts, dans leur culte. En admettant, comme tout le prouve, une souche commune entre les Phéniciens, les Pélasges et les Étrusques, opinion que semblent légitimer les ca-

[1] Voy. Heyn., *Ad Virgil. Æneid.*, L. VIII, excurs. 3, in v. 478, t. III, p. 70.

[2] *Victi omnes in gentem nomenque imperantium concessere.*



ractères de l'écriture de ces derniers, on est en droit de penser, qu'après s'être avancés dans leurs migrations jusque dans la Babylonie, ils s'étaient reportés vers la Lydie, et qu'ils s'étaient arrêtés dans cette Tyrrhébie ou contrée sèche[1], dont le nom fut transmis plus tard aux côtes de l'Italie, lorsque, quittant le sol asiatique, ils vinrent coloniser la péninsule. Les témoignages de l'antiquité s'accordent en cela avec les données ethnographiques. Soit que ces Étrusques, comme le prétend Lepsius, soient venus sur les traces des premiers Pélasges par la mer Adriatique, et se soient répandus par le nord dans l'Étrurie (ce qui expliquerait leur apparition subite sur le Pô et leurs relations avec les Ombres), soit qu'ils aient directement abordé les rivages de la Méditerranée, il est certain que l'élément pélasgique reçut par ces étrangers un surcroît de puissance et de culture qui dépassa de beaucoup celle des autres nations de l'Italie[2].

Quant l'histoire nous met en rapport avec ces peuples, c'est sur l'Apennin septentrional que nous les trouvons en guerre avec les Ombres, les Ligures et les tribus rhétiennes. Mais ces longues querelles finirent par un revirement de fortune qui, de vaincus qu'ils avaient été, rendant vainqueurs ces mêmes enfants des Alpes, les associa à leurs anciens maîtres. Quoique supérieurs aux Tyrrhènes par le courage et les armes, ils se virent par la force des

[1] *Turs-Apia*, par opposition à l'*Asia*, ou contrée humide.

[2] Comp. Herodot., I, 93-94; Dionys., I, 21; Tacit., *Annal.*, IV, 35; Varro, *ap. Plin.*, XXXVI, 13; Plutarch., *Romulus*, I; Strab., II, 4; et parmi les modernes, Freret, *Hist. de l'Acad. des Inscriptions*, t. VIII, p. 93 et sv.; Lepsius, *Ueber die Tyrrhenischen Pelasger in Etrurien*, 1842; Heyne, *Novi Commentarii Soc. Götting. ad ann.* 1772, part. 2; Giovanelli, *Le antichita Rezio Etrusce*; O. Müller, *Die Etrusker*, t. I, p. 71. sqq. *et passim*; Koch, *Die Alpen-Etrusker*; Bardetti, *De primi abitatori del' Italia*, etc., etc.

circonstances, obligés de s'approprier leur culture. Aussi peu que Capoue, comme nous le verrons plus tard, perdit son type originaire par la conquête qu'en firent les Osques-Samnites, aussi peu le corps étrusque changea de face par la puissance des Rhétiens. Par la fusion, au contraire, qui s'opéra entre les deux éléments, keltique du nord et pélasgique du sud, la force de cet état ne fit que s'accroître. Il devait être bien fort en effet, puisque, comme Caton le disait, il avait un moment exercé sa puissance sur toute l'Italie.

Si l'on résume toutes ces traditions, dont il faut, avec Gibbon[1], sacrifier les accessoires, mais conserver le fond, l'on voit que la race liguse ou sikule, qui donna son nom à la péninsule italique et à la Sicile, fut la première qui toucha les forêts vierges de ces contrées, et que sur elle vint tomber à son tour la race kimmerie ou pélasgique qui, en partie, la refoula, et, en partie, se confondit avec elle. De ces deux races réunies se formèrent, après de longues luttes sur lesquelles l'histoire ne possède que les vagues données, transmises d'une génération à l'autre, les deux grandes sociétés étrusque et opique, dont la dernière, à l'époque où nous pouvons enfin aborder le terrain historique, se trouvait elle-même partagée dans les deux branches opique et sabelle, lesquelles conservèrent avec les habitants de l'Hellénie des rapports de langage plus ou moins grands, selon que l'élément pélasgique y était plus ou moins prédominant[2].

[1] *Miscellan Works*, t. III, p. 239.
[2] Voy. ci-après, 2e partie, ch. IV.

CHAPITRE II.

LES PEUPLES OPIQUES.

Ce fut autour de l'Aornus, dans la presqu'île terminée par le cap Misène, que la tradition, au temps d'Auguste, plaçait le séjour des anciens Cimmériens. « Nos ancêtres, « dit Strabon[1], mêlant le mythe à l'histoire, appliquèrent « à l'Aornus ce que Homère[2] raconte dans son évocation « aux dieux Mânes; l'on assure qu'en cet endroit il y eut « autrefois un oracle des morts. »

« Les Cimmériens, ajoute-t-il, habitaient jadis autour « de ce golfe qui passait pour un *Plutonium*, et où les na- « vigateurs n'entraient point sans avoir auparavant offert « aux divinités infernales des sacrifices expiatoires, suivant « le rite prescrit par des prêtres à qui la possession de cet « endroit était affermée; la source d'eau potable qui se « trouve près de là sur les bords de la mer, fut réputée « émanée du Styx, et chacun s'abstint d'y puiser. Il passa « pour constant que le siége de l'oracle avait été placé « quelque part aux environs. Les Cimmériens, selon « Éphore, y demeuraient dans des maisons souterraines « dites *argillæ*, et communiquaient entre eux par des « routes inconnues pratiquées sous terre. Le temple fati- « dique, où ils admettaient les étrangers, était pareille- « ment bâti sous terre à une grande profondeur. Les des- « servants du temple ne sortaient du souterrain que la « nuit, et vivaient de l'exploitation des mines et du produit

[1] V, 10.
[2] *Odyss.*, XI.

« des consultations de l'oracle, dont le siége cependant, « ajoute Éphore, fut porté plus tard en un autre endroit. »

Cette vieille tradition, que le géographe regarde lui-même comme un mythe, et dont le voile, dit-il, fut écarté lorsque Agrippa fit abattre la forêt qui obombrait les contours du lac, et fit ouvrir la route souterraine qui traversait l'isthme, mérite d'autant plus d'être prise en considération que le nom des habitants primitifs qu'elle mentionne rappelle la population kimro-pélasgique avec laquelle le culte de l'Opis cimmérienne a dû être apporté en Italie.

Or, quel était ce culte? celui de la nature, personnifiée sous ce nom.

Mère de l'abondance, de la fécondité et de la nutrition, mais, en même temps, déesse de la destruction, Opis réunit en elle les deux symboles de vie et de mort, comme la déesse indienne Çivâ ou Bhavani dont elle était une émanation, et dont le culte complexe était mêlé au sien chez les Kimro-Thraces, comme il était mêlé à celui d'Aphrodite et de Sélène chez les Grecs asiatiques, et à celui d'Anahid chez les Perses et chez les Arméniens. Aussi le culte d'Opis ou de la nature fut-il identifié sur le sol italique avec celui de Rhéa, la déesse par excellence, et avec celui de Cybèle, la *dea mater* ou la déesse protectrice. Rhéa avait elle-même aussi, comme on sait, pour prêtres les Curètes qui, en leur qualité de desservants de la divinité planétaire, présidant aux métaux cachés en terre, s'occupaient de leur extraction, et se livraient à la divination[1]. Aussi le mythe, signalé par Strabon, parle-t-il de cette extraction au sein du séjour que les prêtres cimmériens de l'Aornus occupaient, et où ils rendaient les réponses de l'oracle. Comme personnification de la nature,

[1] Apollod., III, 3, 1.



elle présidait aux saisons et à l'année. Aussi, comme Çivâ dont elle prit tous les attributs, fut-elle connue sous le nom d'*Annâ Pûrnâ* (ou la nourricière) et eut-elle à Rome un temple où, confondue avec Thémis ou la Vierge céleste, mère des saisons et de l'année, on lui sacrifiait au printemps. Comme divinité lunaire, confondue avec Diane, elle réunissait à la fois les qualités bienfaisantes, favorables à la fécondation et à la génération, et celles nuisibles, pernicieuses aux fruits de la terre. Elle-même, sous le nom de Camène et d'Ops, regardée comme femme de Saturne[1], était cette terre nourricière du genre humain, dont le culte fut sous tant de noms divers communs à tous les peuples de la race kamare depuis le Sud jusqu'aux glaces du septentrion.

Aux temps reculés, le culte d'Opis avait été sanguinaire dans l'Opica ou la terrre d'Ops proprement dite, qui comprenait particulièrement la Campanie et le Latium[2]. La tradition s'en était conservée à Aricie, où elle était vénérée. L'oracle des morts que Strabon, d'après Éphore, signale près de l'Aornus, et dont le souvenir, dit-il, s'était encore conservé de son temps, quoique l'oracle eut été transporté dans un autre lieu, rappelle le mystérieux culte complexe d'Arthémis, l'Opis cimmérienne, laquelle comprenait en elle les attributs de Persephoné ou Persephatta, la même que Proserpine, qui, en sa qualité de reine du monde inférieur, présidait aux enfers.

Toute la nature, en un mot, se résumait dans cette divinité, dont le culte fut commun à tous les peuples de race kimmerie, thrace et pélasgique. Son apparition en

[1] Varr., L. L. IV, 10; Plutarch., Trall. *ex* Hygin., *ap.* Macrob., *Saturn.*, 1, 7.

[2] Ἐλθεῖν (των Ἀχαιῶν τινας μετὰ την Ἰλιου ἅλωσιν) εἰς τὸν τόπον τουτον της Ὀπικῆς ὅς καλεῖται Λάτιον, επι Τυρρήνιχῳ παλάγει κειμενος. Aristot., *Polit.*, VII.

Italie date incontestablement de la première arrivée des kimro-pélasges sur ce sol, où déjà, lors de l'expulsion des Sikules, une de leurs tribus se distinguait par le titre d'Opique. Ce nom qui, primitivement n'avait peut-être servi qu'à la distinguer, devint plus tard générique pour désigner toutes les tribus de cette même race, auxquelles le culte cimmérien fut commun, et qui depuis les rives de l'Anio jusqu'au détroit de Sicile, avaient une communauté d'origine et de langue.

C'était la même population que les Grecs désignaient aussi par le nom d'Ausones, dernier nom cependant qui, d'après un passage d'Aristote[1], semble n'avoir servi qu'à distinguer les peuples opiques qui habitaient la Campanie, et que les Romains connaissaient sous le nom d'Osques. Servius dit que les Osques et les Auronces étaient le même peuple[2].

Le mythe attribuait le nom d'Ausonie, qui fut plus tard donné par extension à toute l'Italie méridionale, à Auson, fils d'Ulysse et de la nymphe Calypso. Il était donc d'une origine postérieure à celui d'opique que prit et conserva la population kimro-pélasgique qui avait apporté avec elle le culte cimmérien d'Opis.

Les écrivains grecs des âges postérieurs confondirent ces noms d'Opiques et d'Ausones. Ils désignèrent souvent par ces appellations collectives les habitants de l'Italie à des époques où elles ne pouvaient leur convenir. C'est ainsi que Nicandre, cité par Antonius Liberalis[3], disait que les premiers Pélasges venus dans la Calabre et sur le

[1] 'Οπικοὶ τὴν ἐπωνυμίαν Αὔσονες κληθέντες. *Polit.*, VII.

[2] *Aurunci isti Græci Ausones nominantur.* Serv., VII, 725. — Comp. *In Lycophr. Alex.*, v. 44; Hist. Chil., 5, 16; Antioch., *in* Strab., V, p. 241, etc.

[3] Lib. 31.

territoire d'Otrente, dix-sept siècles par conséquent avant l'ère chrétienne, avaient trouvé toute la région occupée par les Ausones, dont le nom, comme nous le prouve le mythe, ne datait cependant que du treizième siècle. Strabon[1] cite aussi l'opinion de quelques écrivains qui faisaient d'abord habiter la Campanie par les Opiques et les Ausones, et les faisaient chasser ensuite par les Osques qui, plus tard, furent expulsés par les Cuméens, comme ceux-ci le furent par les Tyrrhènes. Le célèbre géographe, en rapportant ces faits, ne pouvait ignorer cependant que les deux noms d'Osques et d'Opiques sont synonymes[2]. Car, du temps des Romains, le dernier n'était plus en usage que chez les Grecs, tandis que le mot Osques (contraction d'Opsques) l'était chez les Latins pour désigner, dans un sens circonscrit les habitants de la Campanie, et, dans un sens plus étendu, tous les peuples qui avaient une communauté de langage, et parlaient l'Osque et ses divers dialectes depuis l'Ombrie jusque dans la Lucanie et dans le Brutium.

A l'époque où nous pouvons enfin aborder le terrain historique, toute cette population, après de longues luttes, s'était constituée en une foule de petits états, qui, tous, se distinguaient par des noms particuliers, soit ceux des chefs sous l'autorité desquels ils s'étaient placés, dès l'origine, soit ceux des positions géographiques des pays où ils s'étaient établis.

Mais comment résumer, après tant de siècles, les luttes sanglantes qui amenèrent enfin ces résultats, lorsque l'antiquité elle-même n'a laissé sur elles aucun document historique, et que les écrivains grecs et latins, qui, tous, se sont attachés à la grande figure de Rome, ont eux-

[1] V, 10.

[2] Festus, p. 98, edit. Müller.

mêmes ignoré ces révolutions, ou se sont abstenus d'en parler?

Nous ne pouvons donc qu'inscrire une à une les nations qui sont sorties de cette souche commune, et, après en avoir présenté le tableau, suivre leurs destinées avec celles du peuple romain, dans l'empire duquel elles finirent par être confondues.

La Campanie, comme nous l'avons dit ci-dessus, porta elle-même primitivement le nom d'*Opica*. C'est donc là, s'il en faut juger par déduction, que se forma le premier noyau de la nationalité opique, dont celle des Sabelles, autre nom générique sous lequel les Romains désignaient principalement les peuples issus des Sabins, ne forma plus par la suite qu'une grande fraction.

Que toutes ces populations fussent déjà alors arrivées, non au point culminant de la civilisation, mais du moins à un très-haut degré de culture, c'est ce que prouvent le grand nombre de villes florissantes que les Sikules avaient laissées, que les Pélasges avaient partout élevées, et dont les ruines frappent encore, après tant de siècles, les regards[1].

A ces établissements vinrent plus tard se joindre les villes grecques qui partout se fondèrent dans l'Italie inférieure depuis la première moitié du treizième siècle avant notre ère jusqu'au huitième.

Selon la tradition, ce furent des Crétois qui, jetés par la tempête sur les côtes de l'antique Japygie, y bâtirent la ville d'Hyria d'où sortirent plusieurs autres colonies. Ces Crétois, au dire d'Hérodote[2], se mêlèrent aux Messapes-Pélasges qui, avec les Dauniens, les Peucétiens et les Salentins, recouvraient tout le territoire de cette pro-

[1] Abeken, *Mittel-Italien.*
[2] VII, 170.

vince. La Messapie, ou pays du milieu, rappelait bien, par son nom pélasgique, l'Apia d'Asie d'où les plus anciennes tribus Kamares étaient sorties.

A ces premiers établissements de peuples de sang dorien vinrent, après la chute de Troie, se joindre toutes ces autres colonies qui se fondèrent dans les deux Calabres, dans la Campanie et dans le Samnium, et que le mythe héroïque attribua aux chefs aventureux que les chants d'Homère avaient immortalisés, et dont les noms, illustrés par le poëte, furent ensuite reçus comme historiques[1]. Cumes bâtie dans le onzième siècle avant l'ère chrétienne par les Chalcidiens d'Eubée sur les côtes de la Campanie[2]; Rhégium fondée au huitième siècle par les Chalcidiens et les Messéniens réunis, en même temps que les Parthéniens, sortis de Sparte, sous la conduite de Phalente, prirent Tarente et s'y établirent[3], Crotone et Sybaris d'où sortirent les colonies que la première de ces villes envoya à Pandosie[4] et à Térine[5], et la seconde à Laos, à Scidre[6] et à Pestum[7]; Caulonie[8] et Métaponte[9] dues aux

[1] Comp. Lycophr., 911, cum Schol. Apoll., *De Navibus*, *ap.* Strab., VI, p. 175, 183; Virgil., III, 401-402; Arist., *ap.* Poll., IX, 6, 80; Pausan., X, 10; Serv., *ad Æneid.*, III; Callim., *ap.* Tzetz. *ad Lycophr.*, 45; Diod., V, 8; IV, 24; Heracl. Pont., p. 214; Ovid., *Metam.*, XV, 8; Justin., XX; Pindar., *ad nem.*, X, 12; Plin., III, 11, etc.

[2] 131 ans après la chute de Troie, 1053 ans avant J.-C. Voy. Euseb., *Chron.*, II, p. 100.

[3] Ephor., *ap.* Strab., VI, p. 192-193; Pausan., III, 12; X, 10; Polyb., VIII, 35; Arist., *De Republ.*, V, 7; Euseb., *Chron.*, II, p. 119.

[4] Antioch., *ap.* Strab., VI, p. 181; Herod., VIII, 47; Scymnus, Ch., *v.* 324-325, etc.

[5] Scymnus, Ch., *v.* 304-306.

[6] Herod., VI, 21; Strab., V, p. 173.

[7] Scymnus, Ch., *v.* 245.

[8] Scymnus, Ch., *v.* 317, 319; Strab., VI; Pausan., VI, 3.

[9] Antioch., *ap.* Strab., VI; Scymn., Ch., *v.* 327-328. — τὸν Μεταπόντον οἱ βάρβαροι Μέταβον ἔλεγον. Steph. et Eustath. (ad Dionys., V, 368).

Achéens ; Locres[1] que des fugitifs sortis de la Locride orientale élevèrent avec le secours des Syracusains au pied du mont Ésope, et d'où sortirent par la suite les deux colonies d'Hipponie[2] et de Mesma[3], placées sur la mer Tyrrhénienne ; toutes ces villes, riches et commerçantes, exercèrent une grande influence sur les peuples qu'elles refoulèrent ou asservirent. Car déjà plusieurs de ces cités, telle que Témèse occupée par les Étoliens, telle que Crotone assise sur les bords fleuris de l'Isarus, telles que Brindes et Pestum chez les Messapes et sur le territoire des Lucaniens, existaient lorsque ces colonies, venues de la Grèce, forcèrent les habitants de se soumettre à elles. Pestum, célèbre par le culte de Neptune, qui fit donner à la cité par les nouveaux colons le nom harmonieux de Posidonie, datait de la plus haute antiquité[4]. Cependant, de toutes les cités de la Campanie, ce fut Cumes qui devint la plus importante[5], et celle devant la puissance de laquelle dut ployer la valeur des peuples qui, comme nous l'avons dit, en occupaient le territoire sous le nom générique d'Osques ou d'Opiques. Pouzzole ou Dicéarchie, port commode et spacieux ; Palépole, élevée à peu de distance sur le même rivage, et à laquelle vint se joindre Parthénope ou Naples[6] furent des établissements de cette cité.

Nous ne poursuivrons point dans tous ses détails cette énumération de villes qui, toutes, formées en républiques,

[1] Strab., VI, p. 179 ; comp. Arist., *ap.* Polyb., XII, 5, 8 ; Dionys., *Perieg.*, 365-366, etc.

[2] Strab., VI, p. 177.

[3] Strab., VI, p. 177 ; Scymn., Ch., *v.* 307.

[4] Voy. Bartel et Dut., *Paleog. numism.*, V ; Pl. LVII, 1, 2, 3 ; LIX, 9.

[5] Scymn., Ch., *v.* 238.

[6] Strab., V, p. 170 ; Steph. Byzant., *v.* Παρθενόπη. D'autres, selon Scymnus, Ch., *v.* 246, en attribuaient la fondation aux Phocéens.

furent un sujet de guerre presque continuelle pour les peuples, à leurs yeux, barbares[1] au milieu desquels elles s'étaient élevées. La confédération des Auronces fut la seule qui se maintint à côté d'elles, et qui, assez forte pour disputer sa nationalité, existait encore en partie lorsque Rome porta ses armes dans cette contrée.

Le pays que cette confédération recouvrait, touchait au Nord les Volsques et au Levant les Sidicins. Il était bordé par la mer dans un espace de trente-quatre milles depuis Terracine jusqu'au lieu où, plus tard, fut placée la colonie de Sinuesse. Auronce, sa capitale, était située dans l'intérieur des terres sur une colline alpienne dont l'emplacement garde encore le nom de la ville antique[2]. Elle avait remplacé en cette qualité Ausone siége de la confédération primitive de ce nom à laquelle celle des Auronces avait succédé, et qui, puissante autrefois au point que son nom désignait toute la Basse-Italie, était maintenant réduite aux trois seules villes de Minturne, de Vescie et de Calène.

Les peuples Latins s'étendaient plus à l'Ouest jusqu'au Tibre où s'appuyait la puissance des Tyrrhènes. Descendus des anciens Aborigènes-Pélasges qui avaient remplacé la population sikule, ils habitaient les lieux fortifiés assis sur les hauteurs volcaniques qui s'élevaient au-dessus de leurs plaines boisées et marécageuses. Tous ces centres de population étaient fédérativement unis. Préneste, si puissamment fortifiée par la nature; Laurente, dans une position magnifique au bord de la mer; Albe plus fameuse encore, et à laquelle se rattache le souvenir de la colonie troyenne dont les Romains prétendaient être issus; Tusculum, Aricie, Lanuvium, Cora, toutes ces villes qui étendaient

[1] *Nos Græci dictitant Barbaros et spurcius nos quam alios Opicos adpellatione fœdant.* Cat., *ap.* Plin.; 29, 1.

[2] Perrota, *Sede degli Aurunci.*

leur juridiction sur le territoire adjacent, étaient étroitement liées par un culte commun[1]. Dans Ardée, capitale des Rutules, se tenaient les féries latines[2]. Les Rutules eux-mêmes, souche commune des Latins[3] se distinguaient par leurs richesses[4], et par une humeur guerrière qui les rendit souvent redoutables à leurs voisins[5].

Entre leur confédération et celle des Auronces s'étendaient les Volsques, peuple nombreux et vaillant, qui occupaient les plages de la mer Tyrrhénienne depuis Antium jusqu'à Terracine, et avaient pour voisins au Nord les Herniques, les Èques et les Marses. Un grand nombre de villes et de districts composaient leur coalition qui comprenait le territoire d'Apiola et la plaine Pomentine, limitrophe du Latium proprement dit.

Les Herniques et les Èques, renfermés entre les stériles sommités de l'Apennin, avaient la taille haute et la valeur qui distinguent le montagnard. Regardés, dans le principe, comme étrangers à la race latine, ils furent célèbres par l'énergie avec laquelle, comme nous le verrons, ils résistèrent aux Romains qui, étendant les limites du Latium depuis le Tibre jusqu'au cours tranquille du Liris[6], incorporèrent successivement tous les peuples vaincus dans la nation victorieuse.

Quant aux Marses, ils étaient de race Sabelle, à laquelle appartenaient aussi les Pélignes, et, par la tradition, les Samnites et les Lucaniens, qui, quoique de langue osque, se disaient alliés d'origine avec les Sabins.

[1] Cat., *ap.* Priscian., XIV.
[2] Strab., V. 7.
[3] *Consanguinei Rutuli.* Virg., XII, 40.
[4] *Rutuli gens.... divitiis præpollens.* Liv., 1, 57.
[5] Cat., *ap.* Macrob., *Saturn.*, VII, 5; Varr., *ap.* Plin., XIV, 12; Aurel. Vict., O. G. R., 14. 15, etc.
[6] *Liris quieta aqua.* Horat., I, *od.* 21, 7.

Les Samnites, dans leur idiome, portaient eux-mêmes le nom de *Safines* qui se rencontre sur leurs monnaies[1]. Les Sabins, dont ils descendaient, portant le même nom, étaient un démembrement des Kimro-Pélasges qui, de l'Illyrie, s'étaient avancés dans l'Ombrie et qui se fixèrent d'abord en Italie dans les hautes montagnes d'où découlent le Velino, le Tronto, et le Pescara. Zénodote de Trezène[2] les faisait parvenir du territoire de Réate. Caton, au contraire, leur assignait pour premier séjour les environs d'Amiterne, d'où, plus tard seulement, ils vinrent, dit-il, s'établir dans le pays Réatin qui d'eux prit le nom de Sabinie. D'autres rattachaient leur origine à une colonie de Lacédémoniens qu'ils prétendaient avoir passé en Italie du temps de Lycurgue[3]. Le nom que les Sabins portaient leur venait de l'arme principale qu'ils agitaient en temps de guerre, c'est-à-dire, du javelot qui, dans tous les idiomes Kamares se retrouve sous les diverses formes appellatives de *safwy* chez les Galles, de *saunion* chez les Hellènes-Pélasges, de *safi* chez les Osques-Sabelles. Il en fut de ces peuples, comme il en fut des Lombards qui, eux aussi, portaient leur nom des longues piques ou *langen-barden* dont ils étaient armés.

Les grands aspects de la nature au milieu de laquelle ils vivaient, leurs occupations agricoles (car, aux troupeaux, à la culture des terres, des vignes et des oliviers se bornaient toutes leurs richesses), rendent raison du caractère élevé qui les distinguait et de leurs mœurs austères. Répartis dans des bourgs et de nombreux villages[4] n'ayant que peu de villes, et celles qu'ils possédaient ne présentant guère un aspect de plus d'opulence que ces

[1] Eckel, I, 105; Friedlænder, *Osk. Münzen*, n. 3.
[2] *Ap.* Dionys., II, 49.
[3] Cn. Gellius, *ap.* Serv., VIII, 638.
[4] Liv., II, 62; Strab., V, 6.

simples bourgades, ils ne connaissaient le luxe que pour les armes et les parures militaires, pour les bracelets et les anneaux dont leurs guerriers avaient adopté la coutume à l'exemple des Étrusques [1]. Amiterne et Réate étaient avec Cures, où se tenaient leurs assemblées nationales, leurs villes les plus considérables. Environnés par l'Ombrie, le Picénum, les Vestins et les Marses, ils s'étendaient du côté du Latium et de l'Étrurie jusqu'au Tibre et au Tévérone, au delà duquel ils avaient cependant eu quelques établissements aux temps reculés. Jamais l'histoire, dans ces temps primitifs, nous les présente, les armes à la main pour faire des conquêtes, mais uniquement pour défendre leur indépendance. Et cependant leurs soldats étaient les plus renommés de l'Italie [2]; leur discipline était la plus sévère et la plus éprouvée. Joignez à ces vertus civiles celles de la religion à laquelle, comme tous les peuples montagnards, ils étaient si profondément attachés, et vous aurez un tableau fidèle de cette nation que, dans les temps de désordre, Cicéron offrait comme modèle à ses concitoyens [3].

Les colonies qui se détachèrent de ce centre de population rattachaient à la nationalité sabine toutes les nations guerrières de la Basse-Italie.

Dans ces siècles reculés, où tant de forêts recouvraient encore le sol, où les champs de culture étaient restreints, où le labour des terres était encore dans l'enfance, et où les produits agricoles étaient loin par conséquent de suffire dans les mauvaises années aux besoins des habitants, de fréquentes disettes devaient se faire sentir. La superstition en accusait le courroux des dieux; et pour

[1] Dionys., II, 38.
[2] Ibid., III, 63.
[3] *In Vatinium*, 15; *pro Ligario*, 11; *Famil.*, XV, 20.

les apaiser, la religion avait consacré la coutume de leur vouer une partie de tout ce qui devait naître dans le cours du printemps, sans même en excepter les enfants. C'est ce qu'on appelait le vœu du printemps sacré, vœu qui, plus d'une fois, dans l'origine, fit couler le sang humain, mais qui, par l'ascendant d'une civilisation plus éclairée, fut par la suite en grande partie mitigé. Les victimes humaines furent épargnées; mais comme néanmoins il fallait aux dieux une expiation, l'on envoyait au loin tous ces enfants devenus adultes, chercher une nouvelle patrie sous la protection de la divinité à laquelle ils avaient été voués.

Telle avait été en majeure partie la cause de toutes ces migrations de tribus que nous avons vues, dès les temps les plus reculés, se détacher du groupe primordial, et qui, changeant de noms, tout en conservant quelques traits distinctifs du caractère de leurs ancêtres, étaient venues, en jalonnant, de l'Asie en Europe. C'est ainsi que nous avons vu les Kimro-Thraces se répandre dans la Grèce, dans l'Illyrie et sur le sol italique, et, par la voie des conventions ou par la force des armes, y fonder partout des colonies; et c'est ainsi qu'à leur tour les Sabelles qui sortaient de cette souche, acquirent, en se séparant, un nouvel accroissement de force et de puissance.

Une des plus anciennes colonies des Sabins sur laquelle l'histoire nous a laissé quelques données, est celle qui, à la suite d'un vœu du printemps sacré, contrainte de quitter la mère-patrie, descendit des montagnes, et dans cette plaine qui s'étend depuis leur revers jusqu'à l'Adriatique, depuis le fleuve Esis jusqu'au Matrinus[1], s'établit sous le nom de Picentes. La tradition la fait guider dans sa marche par l'oiseau de Mars, allusion sans doute aux

[1] Le Fiumesino et la Piomba.

combats que cette expédition provoqua[1]. Les Sikules, dès les temps antérieurs aux Pélasges, avaient habité cette terre fertile où, dans des époques plus rapprochées, les Ombres, les Liburnes-Illyres et les Étrusques entretinrent aussi des colonies[2].

Les Marses, les Marrucins, les Pélignes et les Vestins étaient de la même souche sabelle. Les mêmes chants magiques étaient dans leur bouche; une même confédération les unissait. Les sommets les plus abruptes de l'Apennin leur servaient de demeure; et ils avaient eux-mêmes dans leurs mœurs quelque chose de la rudesse des hauts rochers qu'ils habitaient. Ils étaient comptés parmi les peuples les plus intrépides de l'Italie; les Marses surtout, dont l'éducation mâle et guerrière fit dire plus tard aux Romains qu'on ne pouvait ni les vaincre, ni vaincre sans eux[3].

La région que ces derniers occupaient, s'étendait au centre des Sabins, des Vestins, des Pélignes, des Èques et des Herniques avec lesquels ils avaient un dialecte à peu près commun. Marruvie, siége de leurs assemblées, et Albe, dont les ruines se voient encore suspendues à la montagne qu'elle recouvrait, étaient leurs principales cités.

Les Marrucins, qui avaient Tiaté pour capitale[4], n'étaient, selon Caton, qu'un démembrement de ce peuple, dans la confédération duquel étaient aussi les Antinates, les Ansantins et les Lucenses[5].

Quant aux Pélignes, ils se composaient de tous les petits peuples qui entouraient le mont Majella, contrée séparée

[1] Voy. Plin., III, 13; Strab., V, 8.

[2] Comp. Ovid., *Fast.*, III, 95; Horat., *Epod.*, XVII, 28, 29; Juven., III, 169; Cat., *Orig.*, II, *ap.* Priscian., IX, p. 871.

[3] Appian., *De bell. civ.*, I.

[4] Strab., V, 8 (aujourd'hui Chiati).

[5] Plin., III, 12. Antinæ nous est connue par plusieurs inscriptions.

du Samnium par le fleuve Sangre, lequel, après un cours long et rapide, va se jeter à la mer dans le pays qu'occupaient les Frentanes. L'origine illyre et par conséquent pélasgique des Pélignes, nous est attestée par Festus, malgré les circonstances fabuleuses que la tradition lui a fournies[1].

Les Osques-Samnites étaient la plus puissante de toutes les confédératiors de la Basse-Italie. Selon la tradition, ils devaient aussi leur nom à une colonie de Sabins, forcés, comme les Picentes, de quitter leur patrie à la suite d'un vœu du printemps sacré. Un taureau sauvage, envoyé par les dieux pour guider cette jeunesse, avait conduit sa marche jusque dans le pays occupé par les Osques. Arrivé au lieu où ces colons devaient s'arrêter, il s'était couché et endormi[2].

Le pays à qui cette colonie imposa le nom de Samnium, et dont les habitants se mêlèrent pour ne plus former qu'une seule nation[3], était obliquement traversé par l'Apennin, et renfermait d'un côté toutes les terres comprises entre la Campanie et la mer supérieure, et de l'autre tout l'espace qui s'étend depuis le fleuve Sangre jusqu'à l'Apulie et à la Lucanie[4].

De cette colonie primitive étaient successivement sortis les Pentriens, les Hirpins, les Caudiniens, les Frentanes et les Caracéniens, peuples qui, chacun individuellement, formaient une ligue particulière. Comme l'oiseau de Mars avait conduit les Picentes, comme le taureau avait précédé la marche des Samnites, un loup, dit la tradition, con-

[1] Ad v. Peligni, p. 222. Selon Hygin, *lib. II Urbium*, les Herniques étaient aussi une colonie pélasgique.

[2] Cest à cette tradition sans doute que font allusion les monnaies samnites qui contiennent pour emblême un taureau couché.

[3] *Osci Samnites Italici.* Vibius Sequester, *Catal. popul.*

[4] Voy. Micali, *L'Italia avanti il dominio dei Romani*, t. I, c. XV.

duisit les Hirpins qui, en effet, prirent le nom de cet animal[1], soit que l'archagète qui les conduisit se fut lui-même appelé Hirpinus, soit que l'animal symbolique que nous trouvons à Rome sur les étendards, eût alors déjà été en usage chez les Samnites.

Une autre troupe, placée sous de semblables auspices, avait traversé le fleuve Silara, et s'était étendue dans la Calabre où elle avait soumis les Chônes et les Énotres, et avait donné naissance à la belliqueuse nation des Lucaniens.

La terre, a dit Varron[2], fut distribuée aux hommes, afin qu'ils la cultivent, comme cela se pratique dans le Samnium par les Sabelles. Ce passage de l'écrivain nous prouve tous les soins que cette robuste population donnait à l'agriculture, et peut nous initier aux mœurs rustiques et austères de ces montagnards qui, de même que les habitants de la Sabinie, vivaient dans de nombreux villages, et, comme Horace l'a chanté, étaient dès l'enfance habitués à porter au foyer les rameaux dépouillés des forêts[3]. Aussi, de tous les peuples antiques de l'Italie n'y en eut-il point de plus stoïque, de plus vertueux, de plus honoré, et pour qui l'amour de la patrie fut plus sacré.

Les hautes cimes du Matèse, couvertes de neige la plus grande partie de l'année, formaient le point central du territoire occupé par les Samnites-Pentriens. Autour de ce mont gigantesque s'étendaient les villes de Télésie, d'Ésernie, d'Alife et des deux Bovianum, l'une, *vetus*, qui fut la première fondée par la confédération, et dont l'autre a laissé son nom dans le moderne Bojano. Trivente, Tipherne, Morgentium, Sepinum, d'abord simples villages, s'élevèrent aussi par la suite au rang de villes. Toutes ces

[1] Voy. Festus, *in Hirpinos;* Serv., XI, 785; Strab., V, 10.
[2] *Ap.* Philargir., *ad Georg.*, II, 167.
[3] Horat., *Od.*, III, 6.



cités, entourées de murailles, avaient leur sénat, leur forum, leurs comices et leurs magistrats.

Du côté de la Campanie, dans la vallée qui devint plus tard si fameuse par le nom des *Fourches Caudines*, habitaient au pied de l'immense Taburne les Samnites Caudiniens. Caudium, Trébulle, Saticule, Compultérie, étaient leurs municipes les plus considérables. Le revers du Taburne et le vaste amphithéâtre des collines qui s'étendent jusqu'aux plaines de la Pouille, étaient occupés par les Hirpins, beaucoup plus nombreux et plus puissants. Callife, Abellinée, Taurasie, Éca, Caminium, Malevent et nombre d'autres villes s'étendaient dans ce vaste rayon.

Les Caracéniens, peuple peu considérable, habitaient un pays montueux et stérile à l'Occident des Frentanes. Aufidène était la capitale, sinon l'unique ville de cette nation dont le territoire était arrosé par le fleuve Sarus[1].

Les Frentanes, ou plutôt Frentrancs, comme ils s'appelaient eux-mêmes[2], étaient aussi de race samnite. Ils s'étendaient le long de la mer Adriatique, depuis le fleuve Pescara, jusqu'au Fortore dans un espace de quatre-vingts milles. Ortone, située sur un roc escarpé, et dont les farouches habitants, dit Strabon, ne bâtissaient leurs demeures qu'avec les débris des naufrages, était le port le plus spacieux de cette côte orageuse. On voit encore aujourd'hui les ruines de Larinum, ville où le culte de Mars était en honneur, et qui était la capitale de la confédération. Buca, port maritime; Istronie, au sein du pays de Vasto, et dont les ruines subsistent encore; Ausanum, dont les vestiges se découvrent aussi sur une colline à quelques

[1] Voy. *Topog. del R. di Napol.*, t. II, p. 485-490.

[2] Frentreî, sur leurs monnaies, soit que ce nom exprime la cité ou la nation, soit qu'il appartienne à la ville capitale de ce peuple, comme semble nous l'indiquer ce passage d'Étienne de Bysance : Φρέντανον πόλις Ἰταλίας. τὸ ἐθνικὸν Φρεντανοί· Στράβων πέμπτῃ.

milles de Lanciano; Cliternie, à la droite de Biferne, étaient, avec cette cité principale, les établissements les plus considérables de cette république, qui, à en juger par les débris d'édifices qui recouvrent toutes les montagnes de son ancien territoire, devait avoir une population très-serrée.

L'organisation politique des Samnites, à l'époque où leurs démêlés avec les Romains commencent à nous les faire connaître, le grand nombre de villes fortes qu'ils possédaient, la vie sociale de leurs habitants, leur milice guerrière et leurs institutions religieuses prouvent en faveur de leur civilisation forte et ancienne. Leurs troubles domestiques, leurs guerres au dehors avant cette époque nous sont inconnus; mais, dès que l'histoire nous met en rapport avec eux, elle nous les présente formant une puissance solidement établie, et qui déjà exerçait son empire sur ses voisins. Leur attitude est celle d'une nation ambitieuse, jalouse de dominer sur toutes les tribus issues de la race des Osques. Au sud, les Hirpins font sentir leur supériorité aux Apuliens[1]. D'autres peuples du Samnium, par une suite d'événements sur lesquels les historiens ont laissé reposer le voile, pénètrent dans la Sabinie, et s'établissent à Amiterne[2] et à Casinum[3]. Les guerriers de l'Abruzze citérieure menacent les Tyrrhènes qui étaient venus se répandre dans les plaines fertiles de la Campanie, depuis le fleuve Vulturne jusqu'au Silare[4]; ils y avaient établi douze colonies, dont celle de Vulturne, fondée cinquante ans avant l'ère romaine, était devenue

[1] Galanti, *Descrizione del Contado di Molise*, IX, 13.
[2] Liv., X, 38.
[3] Varr., L. L. IV, 3.
[4] Pellegrino, *Dis. della Campania*, IV, p. 166. Comp. Polyb., II, 17; Liv., IV, 37; Plin., III, 5; Eustath., *Ad Perieg.*, 357, etc.

le siége de leur confédération[1]. Nole, bâtie par les Grecs de Chalcis[2], Herculanum, où Hercule eut un temple, Pompeia, Marcine, étaient alors des villes étrusques.

Les Samnites, jaloux de cette puissance, ne cessèrent de l'attaquer et de s'agrandir à ses dépens, jusqu'à ce qu'enfin, à l'époque historique, après avoir ajouté à leurs conquêtes quelques parties du territoire adjacent au golfe de Pestum, ils finirent, au quatrième siècle de Rome, par l'anéantir.

[1] Velleius, I, 7.

[2] Justin., XX, 3; Sil., XII, 161; Comp. Serv., *in Æneid.*, VII, 740; Abeken, ouvr. cité, p. 332.

CHAPITRE III.

LUTTE DES PEUPLES OPIQUES AVEC ROME PENDANT LES QUATRE PREMIERS SIÈCLES DE LA FONDATION DE CETTE VILLE.

Rome, selon les deux chronologies de Caton et de Varron, fut fondée l'an 751 ou 753 avant l'ére vulgaire [1].

La constitution organique de l'Italie donnait alors aux nombreuses nations qui s'y étaient établies et, après neuf siècles et demi d'existence et de sanglants débats, avaient enfin trouvé dans le gouvernement fédératif une garantie de liberté et d'indépendance, une sécurité que l'ambitieuse politique de ce nouvel état devait bientôt troubler.

Issue, selon la tradition, d'une troupe de bergers et d'esclaves fugitifs qui vinrent se réunir en communauté au bord du Tibre sur le mont Palatin, consacré à Palès, la nouvelle ville, à qui le destin réservait un rôle si extraordinaire dans l'histoire, ne tarda pas à devenir un lieu de refuge qui, mis sous la tutelle de la divinité par son chef hardi, offrit asile à tous ceux qui, dans les États voisins, avaient besoin de secours et de protection. Le mont Capitolin où Saturne, dès la plus haute antiquité, avait eu des autels [2], fut bientôt ajouté à la ville naissante. L'audace et un intérêt commun liaient ces aventuriers qui, après avoir ceint leur cité de murailles et de fossés, portèrent impunément dans les campagnes la rapine et le ravage.

[1] *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, t. IV, p. 14-145; Dodwel, *De veter. Gr. Rom. cyclis*, Dissert. X, 56.

[2] Varr., L. L. IV, 7; Plin., III, 5.

Notre sujet ne comporte pas de discuter cette obscure origine de Rome.

Ce qu'il y a de positif, c'est que la constitution du peuple romain, l'organisation de son gouvernement, les décorations extérieures de ses magistratures, ses lois, son culte, furent, dès la fondation de sa société, imités des cités voisines et surtout des Étrusques et des Sabins.

Ces derniers, dit encore la tradition, ayant refusé d'accéder à une alliance de famille avec les Romains, se virent enlever leurs jeunes filles. L'injure regardait principalement les Céniniens, les Antemnates et les Crustuméniens. Avant que les délibérations du conseil fédératif eussent décidé la question de guerre, ils prirent les armes pour la venger.

Les habitants des deux premières villes étaient, selon Denys d'Halicarnasse[1], des descendants de ces Énotres que nous avons vu aborder dans le sud de l'Italie, et qui, s'avançant jusqu'au Tibre, y furent joints plus tard par les Pélasges-Thessaliens.

Rome vainquit successivement ces trois peuples et les incorpora dans son territoire.

Cette usurpation, contraire au système politique et aux lois de guerre de l'époque, souleva contre elle toute la confédération des Sabins.

La ville naissante eut, dans cette extrémité, recours aux Étrusques de Solone qui lui envoyèrent quelques secours.

Les Sabins, de leur côté, vinrent placer leur camp au pied des collines, et s'emparèrent de la roche fortifiée qui reçut depuis le nom de Capitole.

La ville, pressée de près, fut sur le point d'être étouffée dans son berceau. Mais les Sabines, sujet de la guerre, s'étant interposées entre les deux partis, il sortit de cette

[1] II, 25.

sanglante querelle une alliance qui, associant les habitants de Cures aux Romains, ne fit plus des deux peuples qu'une même nation. Cette alliance, dit Cicéron[1], fut la première base de la grandeur des Romains.

Ce qu'il y a de plus plausible dans cette tradition, c'est que les Sabins, après avoir refoulé les Ombres et les Latins primitifs[2], s'étaient avancés le long du Tibre, et avaient successivement placé au milieu d'eux quelques-uns de leurs établissements. Collatie et Régile leur devaient leur origine[3]. Rome leur dut en grande partie la sienne, et surtout le nom de *Quirites* que portaient ses habitants, soit qu'il vînt de la ville de Cures, soit qu'il dérivât de Quirium, qui semble avoir été sur le mont Quirinal le plus ancien établissement des Sabins[4]. La puissance des Romains ne tarda pas à s'étendre sur tout le Latium où, d'abord, Camérie, colonie d'Albe, et ensuite Fidène, située non loin du confluent du Tibre et de l'Anio, devinrent leur conquête, malgré le secours qne les Véiens d'Étrurie donnèrent à la seconde de ces cités. Veies se vit contrainte de céder aux vainqueurs la plaine qui s'étend autour de Rome à la distance de six ou sept milles, et dont les terres furent réparties entre les citoyens indigents de la nouvelle cité.

Albe-Longue était une des villes les plus considérables du Latium; la tradition romaine, qui prétendait faire descendre Romulus d'Énée, en attribuait la fondation à Ascagne, fils du héros troyen.

[1] *Pro Balbo*, 13.

[2] *Cascei Latini*, Ennius, *Fragm.*, p. 14; *Prisci ..... indigenæ Latini*, Virg., V, 598; comp. Lucan., II, 432; Paulus, *ex Festo:* Varr., L. L. VI, 3.

[3] *Collatia, et quidquid circa Collatiam erat, Sabinis ademtum.* Liv., I, 38; II, 16; Dionys., V, 40.

[4] Comp. Niebuhr, *Rœmische Geschichte*, t. I, p. 305 et sv.

Romulus et Rémus, tous deux issus du dieu Mars et d'une vestale, et qui, tous deux jetés dans le Tibre, furent rejetés par les flots sur le rivage pour être allaités par une louve, ne peuvent être considérés que comme un symbole de la réunion des deux populations de Sabins et de Latins dans la même ville. Mais soit qu'en effet les premiers magistrats de Rome eussent eu des liens de parenté avec les magistrats de la ville d'Albe, soit que cette généalogie, qui ne reposait que sur des traditions recueillies plusieurs siècles plus tard, fût fabuleuse, ces liens n'existaient déjà plus lorsque, quatre-vingt-huit ans après la fondation de Rome, Albe fut anéantie.

Quelque butin fait, dit-on, par les habitants de cette ville sur le territoire de Rome, devint le prétexte d'une guerre qui éclata entre les deux peuples et qui se termina par le fameux combat des Horace et des Curiace[1]. La victoire qui se décida en faveur des Romains ramena la paix. Mais les Fidénates, secourus de nouveau par les Véiens, s'étant révoltés, le chef des Albains, honteux du traité qui le liait, et qui déjà avait réuni ses troupes à celles de Tullus Hostilius, alors roi et pontife des Romains, voulut profiter de la guerre pour rétablir sa patrie dans ses droits primitifs.

La fortune trompa ses espérances.

Tullus, après avoir mis en fuite les Fidénates, sut contenir l'armée des Sabins, et, fort de ce succès, leur enjoignit de déposer les armes. La ruine de leur cité fut résolue. Albe qui, depuis quatre siècles[2], s'élevait riche et puissante, et qui, pendant son existence politique, avait

[1] Dionys., III, 20-24.

[2] Selon Tite-Live, I, 26. — Denys d'Halicarnasse la fait exister 487 ans; Trogne Pompée, dans Justin (XLIII, 1), seulement trois siècles.

donné naissance à trente colonies, fut renversée de fond en comble. Ses habitants, enlevés à leurs foyers, furent contraints d'aller en masse augmenter la population de Rome, où il leur fut assigné des terres sur le mont Cælius pour y placer leurs demeures. 88.

Cette rigueur fit détester le nom des Romains.

Quelques exilés du pays sabin ayant trouvé refuge dans Rome, il n'en fallut pas davantage pour provoquer de la part des Sabins des représailles qui mirent les armes aux mains des deux peuples.

Il existait au pied du mont Soracte un temple fameux, dédié à la déesse Féronie, dont le culte était commun aux Sabins et à ceux du Latium. C'était la même divinité (sous un autre nom) qu'Antesphore ou Philostéphanie des Grecs, la même que Persephone ou Proserpine, dont le culte, selon la tradition des Sabins, leur avait été apporté par la colonie lacédémonienne dont nous avons parlé. Ce culte était le même que celui qu'on rendait à cette déesse et à Cérès sa mère dans la ville de Pharis en Laconie, près d'Amiclée et de l'Eurotas. Les Osques de la Campanie la regardaient comme une des nymphes de leur pays, célèbre lui-même par le culte des déesses d'Éleusis. Tous les peuples voisins du temple venaient, à certains jours, implorer la déesse et faire le commerce autour de l'enceinte sacrée ; c'était une des foires les plus brillantes du pays [1].

Quelques Romains de qualité, s'étant trouvés présents à ces fêtes, avaient été publiquement arrêtés au milieu du marché.

Rome se plaignit en vain par ses ambassadeurs de cette insulte. Les Sabins refusèrent de rendre les captifs.

La guerre fut donc déclarée, guerre qui, après une bataille sanglante, fut suspendue pendant un an, mais qui, reprise avec une vigueur nouvelle des deux côtés, se ter-

[1] Dionys., III, 32.

mina, après un second combat dans lequel les Romains restèrent vainqueurs, par l'échange des prisonniers, et, de la part des Sabins, par une indemnité en argent, destinée à dédommager les laboureurs de leurs pertes. C'est à ce sujet que l'histoire attribue à Tullus Hostilius, d'après le vœu qu'il en avait fait s'il obtenait la victoire, l'introduction à Rome des deux fêtes célébrés chez les Opiques, et connues sous les noms de *Saturnia* et d'*Opalia*. Ces fêtes consacrées à Saturne et à *Ops mater*, la même que l'Opis Cimmérienne, étaient déjà depuis longtemps en honneur chez toutes les nations opiques.

Albe était détruite depuis quinze ans. Mais les colonies qu'elle avait fondées avaient jusqu'alors conservé leur indépendance. Rome en réclama la suzeraineté, apportant pour raison que tous les droits des peuples, qui avaient été auparavant du domaine des Albains, devaient lui appartenir par suite de l'assujettissement de ces derniers.

Ces cités réclamèrent le secours de la confédération latine assemblée à Férentium, qui déclara leur indépendance. Il fut donc aussitôt créé deux dictateurs avec un pouvoir absolu de faire la paix ou la guerre.

La guerre fut entreprise, mais sans de sérieux succès de part ni d'autre, quoiqu'elle se prolongeât pendant cinq ans, sans grande effusion de sang.

La mort de Tullus, frappé de la foudre, ou, selon d'autres, du poignard, remit les deux partis en présence. Les Latins, en effet, conformément au droit politique du temps, ne se regardant point obligés envers le successeur de Tullus, rompirent le traité qui les liait. Mais la fortune fut contre eux. Les habitants de Politorium, dont la ville fut emportée d'assaut, se virent contraints de passer dans Rome avant que la ligue du Latium pût leur porter secours. Tellène et Ficane furent également détruites. Politorium, pris pour la deuxième fois, fut réduit en cendres.

La belliqueuse nation des Volsques s'arma aussi contre les Romains. Mais tant de querelles sanglantes, loin d'affaiblir ces derniers, tendaient au contraire à reculer chaque jour leurs frontières. Lorsque Tarquin, cent trente-huit ans après la fondation de Rome, fut élu par le Sénat, quoique d'origine toscane, l'embouchure du Tibre leur appartenait, et déjà le port spacieux d'Ostie se développait à l'entrée du fleuve. 138.

Tarquin, après une lutte de treize ans, mit fin à la fédération des trente villes latines. La soumission et en même temps l'alliance de tous les peuples latins avec Rome furent les conditions de la paix.

Les Sabins, jaloux de disputer aux Romains une supériorité qui les menaçait, avaient aussi pris part à ces querelles. Mais ce fut sans succès. Collatie leur fut enlevée avec tout son territoire. Deux campagnes contre les Étrusques ne furent pas moins heureuses pour les Romains. Ces guerres tendirent à consolider l'alliance et la concorde politique entre Rome et les Latins, qui, pour perpétuer les liens d'amitié et d'hospitalité qui devaient désormais les unir, consentirent sous le successeur de Tarquin à élever dans Rome un temple consacré à Diane, où les deux peuples devaient sacrifier en commun.

Cette alliance, que ne purent affaiblir les vingt ans de guerre soutenues par Servius contre les Étrusques, fut cimentée plus étroitement encore sous Tarquin-le-Superbe. Ce prince, associant les Latins à la destinée de Rome, sut, autant par la persuasion que par la crainte qu'il leur inspira, porter ces peuples à former avec les Romains une ligue étroite qui, sous une apparence d'égalité de droits, devait préparer de loin leur asservissement. Pour mieux la consolider, il perfectionna l'œuvre de Servius, et, persuadé que la religion est le plus fort lien qui unit les hommes, il désigna, pour servir aux rites com-

muns, sur le mont Albain, l'antique temple de Jupiter Latial, dont le culte était surtout cher aux nationaux. Quarante-sept peuples différents, Latins, Herniques et Volsques, assistèrent au sacrifice public, dont la solennité se transmit d'âge en âge sous le nom de *Féries-Latines*[1].

Cependant, parmi les derniers, les seuls magistrats d'Antium et d'Écétra s'étaient présentés au nom de leurs concitoyens. Les autres villes, jalouses de leur indépendance, avaient refusé de prendre part à cette réunion. Tarquin, assuré de l'obéissance des Latins, voulut punir ces cités; il déclara la guerre à la confédération volsque, et lui enleva la riche et puissante ville de Suesse-Pométie. Le butin qu'il y fit fut si considérable, qu'il servit à continuer et à terminer à Rome le temple de Jupiter-Capitolin[2] que déjà Tarquin-l'Ancien avait commencé avec le produit du butin d'Apiola, ville du Latium[3]. Un grand nombre d'habitants furent bannis et allèrent se réfugier à Gabie, ancienne colonie des Albains, située à cent stades de Rome.

Les Latins, toujours remuants, voulurent profiter de cette irruption des Romains sur le territoire des Volsques pour se ruer à leur tour sur les terres romaines. Mais la fausse tactique de leurs généraux, qui, au lieu de réunir leurs forces, les divisèrent pour agir séparément, rendit la victoire facile aux Romains. Tarquin, après avoir assuré sa conquête, marcha contre ces déprédateurs et leur imposa un tribut.

Il mettait à peine fin à cette guerre que les bannis de Suesse, reçus par les habitants de Gabie, parvenaient à faire soulever cette cité. Plusieurs exilés romains avaient

[1] Dionys., IV, 49.
[2] Liv., I, 53-55; Tacit., *Hist.*, III, 72; Dionys., IV, 50.
[3] Val. Ant., *ap.* Plin., III.

aussi pris leur demeure dans cette ville qui, riche et populeuse, nourrissait contre Rome une haine invétérée, et qui avait, à ce qu'il paraît, dédaigné l'alliance acceptée par les autres villes latines. Il ne fallut pas de grands efforts à tous ces mécontents pour entraîner les esprits et pour provoquer des hostilités qui dégénérèrent en une guerre également fatale aux deux partis. Elle dura pendant sept ans, mettant tantôt les Gabiens aux portes de Rome, tantôt les contraignant de repousser du haut de leurs murailles les assauts des Romains. La trahison seule de Sextus, fils de Tarquin, qui parvint à se faire recevoir dans la place sous l'apparence d'un rebelle chassé par son père, put amener la reddition de cette ville que les Romains détruisirent[1].

Afin de contenir les Volsques, Tarquin établit chez eux deux colonies, l'une sur l'emplacement du camp que ses troupes avaient occupé pendant l'hiver, dans la campagne de Signie, l'autre sur le territoire des Pomentiens, au-dessus du cap Circé dont la ville prit le nom. Ces deux colonies devinrent un boulevard contre la confédération des Osques-Auronces. Il assiégeait Ardée, cité des Rutules, sous prétexte qu'elle avait aussi donné refuge à des bannis romains, lorsque l'attentat de son fils Sextus sur Lucrèce souleva contre lui sa nation et le précipita, comme on sait, du trône.

Le gouvernement républicain fut la suite de cette révolution. 245.

Les villes latines, loin de profiter des dissensions domestiques d'une cité qui, depuis près de deux siècles et demi d'existence, n'avait fait qu'empiéter sur leurs droits, restèrent neutres entre les deux partis. Elles virent, sans y prendre part, la guerre que Porsenna, lucumon de Clu-

[1] Dionys., IV, 33-58.

sium, dont la puissance en Étrurie était aussi grande que son nom y était respecté[1], entreprit pour la cause des Tarquins. Rome fut contrainte de recevoir la loi du vainqueur, qui néanmoins, par une générosité que lui dicta sans doute sa politique, mais que les anciens annalistes n'ont expliqué que par de spécieux récits, pour couvrir, par une apparence d'héroïsme, comme l'a dit une moderne relation[2], la honte d'un fait humiliant, abandonna la cause qu'il avait si énergiquement embrassée. Content des marques de soumission et de dépendance que lui donna la nouvelle république[3], non-seulement il fit la paix avec elle, mais encore lui rendit spontanément les terres des Véiens qu'elle lui avait abandonnées par traité.

Aricie, que le roi fit assiéger par son fils Aruns, fut sauvée, grâce aux secours qui lui vinrent à propos du Latium et des Cuméens de la Campanie.

Cependant Tarquin, retiré à Tusculum, ne cessait d'intriguer auprès des peuples voisins; il parvint à soulever contre Rome les Sabins, malgré les remontrances que fit à ses concitoyens Attus Clausus, l'un des hommes les plus considérables et les plus distingués de la confédération sabine. Clausus n'ayant pu vaincre l'obstination des Sabins, ni pu s'opposer à la délibération de la diète générale, quitta la ville d'Argile où il demeurait, et, suivi de sa famille et de ses clients, vint fixer sa résidence à Rome sous le nom d'Appius Claudius. Rome accorda à ces étrangers le droit de cité et le titre de citoyens; elle admit

[1] Liv., II, 9.

[2] Micali, *L'Italia avanti il dominio dei Romani*, 2e part., c. V.

[3] Le sénat, dit Denys d'Halicarnasse (V, 35), envoya à Porsenna une chaise d'ivoire, une couronne d'or et une robe triomphale; ce qui, conformément au droit public du temps, était une marque de soumission et de dépendance.

Claudius au nombre des Patriciens[1]. Ce fut depuis le plus inflexible adversaire du peuple et de ses priviléges.

La guerre des Sabins dura quatre ans. Rome triompha, mais non sans éprouver la valeur de ce peuple qui, profitant de la défaite subie par le consul P. Posthumius, fut sur le point de pénétrer dans la ville. La bataille de Cures fut surtout sanglante et vivement disputée. La fortune, contraire aux Sabins, les força de subir la loi du vainqueur, qui non-seulement exigea une forte contribution de guerre, mais encore la cession des terres les plus fertiles du domaine public[2].

Les Latins s'étaient tenus jusqu'alors dans une stricte neutralité, lorsque soulevés par Octavius Mamilius, qui soutenait les intérêts du roi banni, ils se décidèrent à leur tour à prendre ouvertement la cause de ce prince.

Tandis que la diète du Latium proclamait cette résolution, Fidène, où les Tarquins avaient su se procurer des intelligences, se voyait emportée par leurs adhérents et secouait le joug des Romains. A cette nouvelle, les deux consuls sortirent de Rome pour châtier la ville rebelle. Mais la diète latine envoya des ambassadeurs au sénat, afin d'exiger non-seulement la levée du siége, mais encore pour demander le rétablissement des Tarquins. La ville fut prise malgré ces remontrances. La confédération latine n'en resserra que plus fortement son union, et s'engagea à observer strictement le traité qui la liait. Vingt-quatre peuples adhérèrent à ce pacte solennel[3], auquel prirent aussi part les Rutules, anciens amis et alliés des Romains.

Rome redoubla d'énergie en présence du danger; pour contenir à la fois les factions qui l'agitaient au dedans,

[1] Liv., II, 16; Dionys., V, 40; Plutarch., *in Poplic.*
[2] Dionys., V, 40.
[3] Ibid., V, 61-62.



et s'opposer aux périls du dehors, elle nomma un dictateur.

Cette magistrature, commune aux peuples latins, et que nous trouvons établie à Tusculum, à Aricie, à Fidène, à Lanuvium et chez les Osques de la Campanie[1], avait été empruntée, selon l'historien Licinius[2], des constitutions d'Albe. C'était, dit Cicéron[3], le maître du peuple, expression qui désigne toute la plénitude des pouvoirs qui lui étaient confiés.

Titus Lartius, élevé pour la première fois à cette dignité, tenta en vain de faire souscrire une trêve d'un an aux Latins. Mamilius, général des confédérés, profita de l'ardeur de ses troupes, et, rompant les négociations, ouvrit dès le printemps la campagne par la prise de Corbie, aux frontières des Èques. La bataille de Régile décida entre les deux armées. Le lac de ce nom, sur les bords duquel elles se rencontrèrent, était situé, dit Tite-Live, sur le territoire de Tusculum, et recouvrait alors sans doute le terrain qui, au pied du mont Falcone, est aujourd'hui désigné sous le nom de Laghetto. Les proscrits de Rome combattirent dans l'armée confédérée avec cette énergie que donne le désespoir. Mais tous leurs efforts furent vains. Sextus et Titus, fils de Tarquin, périrent dans la mêlée; le vieux roi lui-même fut blessé. Enfoncés par les légions du dictateur Aulus Posthumius, qui commandait l'armée romaine, les Latins furent mis dans une déroute complète[4]. Humiliés par leur défaite, ils envoyèrent à Rome des ambassadeurs pour demander la paix.

259. Cependant les Volsques s'étaient aussi disposés à envoyer du secours aux Latins. Pour préserver maintenant

[1] Voy. ci-après, 2e partie, ch. 1er.
[2] *Ap.* Dionys., V, 74.
[3] De Republ., *ap.* Senec., *Ep.*, 108.
[4] Dionys., VI, 12; Liv., II, 18; Flor., I, 11.

leur territoire que les légions menaçaient, ils envoyèrent des otages aux Romains. Mais bientôt, enhardis par les troubles domestiques qui agitaient Rome, ils se liguèrent avec les Sabins et les Herniques, et cherchèrent à soulever de nouveau les Latins. Ces derniers n'ayant point voulu répondre à leur appel, et s'étant au contraire emparés de leurs ambassadeurs pour les livrer aux Romains, les Volsques, pour venger cette injure, commencèrent les hostilités par le ravage des terres du Latium.

Le danger fit cesser à Rome les discordes qui régnaient entre le peuple et les patriciens. Tandis que les légions, sous les ordres de Servilius, consul, s'emparaient de Suesse-Pométie et d'Écétra, son collègue, à Rome, faisait décapiter les trois cents otages que les Volsques avaient livrés pour gage de leur foi[1].

Les fêtes du triomphe qui illustrèrent le retour du vainqueur, furent ensanglantées par l'arrivée soudaine des Sabins, dont l'armée s'avança jusque sur l'Anio. Les députés des Auronces, dont le nom vient à cette occasion retentir pour la première fois dans les annales romaines, réclamèrent aussi du sénat la retraite de la garnison placée par Servilius à leurs frontières dans Écétra. Afin de soutenir par les armes les prétentions de leurs ambassadeurs, ils s'étaient eux-mêmes portés jusque dans les environs d'Aricie. Les Romains néanmoins, quoique hésitant à la vue de ces terribles guerriers, dont le regard farouche et barbare, dit l'historien[2], était fait pour inspirer la terreur, forcèrent le camp de ces nouveaux ennemis, et les contraignirent d'abandonner leur entreprise.

Les Sabins entraînèrent l'année suivante dans leur alliance la colonie romaine de Médullie. Réunis aux Èques 260.

[1] Dionys., VI, 30; Liv., II, 19.
[2] Liv., II, 26; Dionys., VI, 32-33.

et aux Volsques, ils menacèrent le Latium, dont les villes désarmées réclamèrent de prompts secours aux Romains, ou du moins qu'il leur fût permis de pourvoir elles-mêmes à leur défense. Mais on crut prudent à Rome de remettre ce soin aux légions, qui, en effet, sous la conduite du consul Vitusius, repoussèrent les Èques au sein de leurs bois et de leurs rochers, tandis que Valérius s'opposait aux Sabins, et prenant Velletri aux Volsques, mettait cette ville à feu et à sang. De nouveaux habitants furent envoyés de Rome pour y faire résidence et cultiver le riche territoire qui l'entourait[1].

L'institution du tribunat calma momentanément à Rome les longues dissensions qui existaient entre le peuple et l'aristocratie, devenue plus superbe, pour me servir des expressions de Salluste[2], depuis que, par la mort de Tarquin, décédé à Cumes où il s'était retiré auprès du tyran Aristodème, elle n'avait plus à redouter son parti.

263. L'armée romaine, reprenant l'offensive, se rendit maîtresse de Longule et de Polusque, et, augmentée d'un corps de troupes latines, alla mettre le siége devant Coriole. La ville, après une défense vigoureuse, que soutint un renfort des Antiates, tomba au pouvoir des Romains par l'intrépide audace de Caïus Marcius qui, suivi d'un petit nombre de soldats dévoués, réussit à escalader les murailles[3]. Le beau nom de Coriolan, donné à Marcius, fut la récompense de ce glorieux fait d'armes.

C'est ce même capitaine qui, deux ans après, banni de Rome à la citation des tribuns, pour la manière arrogante dont il avait parlé contre le peuple dans le sénat, vint se réfugier à Antium au foyer de ces mêmes Volsques que sa

[1] Liv., II, 31; Dionys., VI, 43; VII, 13.
[2] Fragm., *ap.* August., *De civit. Dei*, II, 18.
[3] Liv., II, 33; Dionys., VI, 91; Plutarch., *in Coriolan.*

voix éloquente souleva de nouveau contre sa patrie. Mis par eux à la tête de leur confédération, il reprit aux Romains Satrique, Longule et Coriole, et après s'être emparé de six autres places, conquises sur les Volsques dans la guerre précédente, vint placer son camp jusque sous les murs de Rome. La ville, épouvantée, appela aux armes les Latins, et leur permit de choisir leurs généraux. Les Èques, de leur côté, se joignirent aux Volsques. Mais, d'abord inflexible aux prières de sa patrie, Coriolan, après avoir deux fois refusé la paix, se laissa fléchir par les larmes de sa mère et de son épouse. Il retira ses troupes, payant de sa vie, disent quelques historiens, cette retraite qui sauva Rome, et selon d'autres, allant traîner dans l'exil une vieillesse prolongée.

Au milieu du tumulte et des passions soulevées par cet événement, les Volsques ne purent s'entendre sur le choix d'un général. Ils finirent par tourner les armes les uns contre les autres; contraints de lever le siége de Rome, ils sauvèrent la ville par leurs dissensions, après l'avoir mise à deux doigts de sa perte.

Les Herniques, quelques années après, tentèrent de 268.
reconquérir leur indépendance, se prétendant aussi dispensés d'observer les anciens traités conclus avec Tarquin. Quoique seuls ils ne pussent supporter une lutte inégale, ils acquirent cependant une paix aux mêmes conditions qui avaient été stipulées avec les peuples du Latium. Les Èques et les Volsques, au contraire, repoussant toute voie de conciliation, n'en continuèrent qu'avec plus d'acharnement une guerre obstinée[1]. Toutes ces entreprises, il est vrai, conformément aux mœurs guerrières de l'époque, se bornaient à des invasions momentanées sur le territoire de l'ennemi, d'où, après avoir ruiné les villes, in-

[1] Florus, I, 11.

cendié les villages et pillé la campagne, les deux partis se séparaient pour partager le butin, et les soldats pour reprendre la charrue. Quelque fût le succès de ces expéditions, elles duraient rarement au delà d'un ou de deux mois. Tite-Live nous a conservé le tableau de ces interminables luttes, mêlées de trêves, auxquelles vient aussi çà et là se mêler le nom des Sabins, qu'excitait leur vieille haine contre Rome. Plus remarquables par la férocité des combattants que par leur importance politique, elles n'eurent guère d'autres résultats pour Rome que d'ajouter à ses conquêtes les deux villes d'Antium et de Terracine, dont la possession la rapprochait de plus en plus des peuples opiques de la Campanie.

Cette province, où nous avons vu les villes grecques s'établir, et où les Tyrrhènes, à leur tour, avaient placé leurs douze colonies, était alors le théâtre d'événements importants.

Au nord de l'Italie, des tribus guerrières sorties de la Celtique, d'autres descendues des Alpes rhétiques, étaient venues s'établir, sous le nom général de Gaulois que leur donnèrent les Romains, dans les plaines du Pô et sur l'Apennin. Ce fut cent soixante ans environ après la fondation de Rome que, selon la tradition conservée par Tite-Live, eurent lieu les premières de ces migrations, composées de Bituriges, d'Arvernes, de Sénones, d'Éduens, d'Ambares, de Carnutes et d'Aulerques, qui, tous, quittant leurs foyers avec femmes et enfants, vinrent porter le carnage et la dévastation dans toutes les contrées qu'ils traversèrent. Le mythe met à leur tête le dieu des combats sous la figure héroïque de Bellovèse; tandis qu'au nord, sous celle de Sigovèse, la victoire conduit les tribus qui allèrent sans résistance se répandre dans l'Hyrcinie. C'est une ingénieuse allégorie, sans doute, des combats sans nombre qu'eurent à livrer aux Toscans et aux Ligures

celles de ces tribus qui traversèrent les Alpes gigantesques, comparée à la prise de possession plus paisible par les secondes des bois incultes où, plus tard seulement, les hordes germaniques vinrent leur disputer le sol, lorsqu'elles se ruèrent à leur tour sur la Gaule[1].

Les Toscans vaincus, ces Gaulois s'étaient, sous le nom d'Insubres, établis entre le Tessin et l'Adda.

D'autres hordes, sous le nom de Cénaumans, vinrent plus tard, et avec le secours des premières, subjuguèrent une partie des Ligures, établis, dès les temps primitifs, entre les Alpes rhétiques et les Alpes dauriques. Elles s'arrêtèrent sur l'Adige. A leur suite vinrent les Saluviens et leurs confédérés qui s'établirent aux environs du Tessin, et devant lesquels reculèrent les Lévi-Ligures dont ils partagèrent le territoire.

C'est après tant d'invasions que l'histoire mentionne celle des Boïens, qui, traversant les Alpes tyroliennes, entrèrent dans l'Ombrie et furent suivis, dit Appien[2], des Celtes du Rhin qui, se trouvant trop à l'étroit dans leur pays, vinrent chercher de nouvelles demeures. Une fois en Italie, c'est sous le nom de Sénones qu'ils sont connus, et qu'ils s'étendent le long de l'Adriatique depuis le fleuve Utente jusqu'à l'Ésis.

Les Ombres, frappés de terreur, après avoir en vain résisté, se virent contraints de leur céder ces plaines fertiles et ces collines couvertes de fruits. Ils se retirèrent dans l'intérieur de l'Apennin, abandonnant à ces étrangers leurs demeures paternelles.

Cependant une partie s'étaient joints aux Étrusques, comme eux forcés de céder aux Gaulois[3], et auxquels dans

[1] Voy. mes *Établ. celtiques de la Sud-Ouest-Allemagne*, § 1, p. 2-10.
[2] 2e partie, *Excerpt.* 8, De Legationibus.
[3] Dionys., VII, 3.

le sud s'étaient ralliés les Dauniens de l'Apulie. Tous ensemble avaient tenté de s'emparer de Cumes, dont la prospérité n'avait fait que croître depuis sa fondation, et qui était renommée dans toute l'Italie par ses richesses et sa puissance. Quinze mille hommes de pied et huit mille chevaux composaient leur armée, qui, la 227e année de la fondation de Rome, selon la chronologie de Caton, était venue camper sous les murs de la cité.

La crue subite des eaux du Vulturne et du Glanis, et la mauvaise disposition des mouvements de l'armée avaient toutefois donné l'avantage aux Cuméens, malgré le petit nombre de troupes qu'ils avaient à opposer à l'ennemi.

Parmi les combattants de la cité s'était principalement distingué Aristodème, fils d'Aristocrate II, roi d'Arcadie[1], dont la vie aventureuse a si diversement été racontée par les historiens. Devenu populaire dans l'état, et le favori de la multitude, il s'était par cela même attiré la haine des grands, qui, vingt ans plus tard, lorsqu'Aricie fut assiégée par Aruns, fils de Porsenna, méditèrent sa perte, en le mettant à la tête de l'expédition qui devait sauver cette ville.

Aristodème, après avoir secouru Aricie, revenu triomphant avec les soldats qu'on lui avait adjoints, n'eut pas de peine à se rendre maître de Cumes. Portant dans les familles la mort et la proscription, il gouverna l'état avec une tyrannie raffinée. Quatorze ans s'étaient écoulés depuis son usurpation, lorsque Tarquin et les exilés de Rome vinrent, après la bataille de Régile, chercher un asile à sa cour[2].

Tarquin y mourut peu de temps après.

Aristodème, quelques années plus tard, renversé lui-

[1] Comp. Dionys., X, 36; Plutarch., *De virtutib. mulier.* p. 261 sqq.
[2] Dionys., VII, 2.

même du trône, périt misérablement dans une émeute populaire[1].

Quelque diffus qne soient ces fragments historiques que nous ont conservé les anciens, on y voit le germe de cette rivalité entre les Grecs et les colonies étrusques, qui, pendant que Rome portait la guerre sur le territoire toscan, et que les Gaulois, au nord, menaçaient de plus en plus cette confédération, fit reprendre les armes aux Tyrrhènes de la Campanie.

C'est à ce peuple que les Osques de cette province devaient principalement cette politesse de mœurs, ce goût des arts, qui les distinguèrent parmi toutes les nations de leur race. A l'occident du Vulturne étaient assis les Sidicins, qui avaient pour unique ville Téanum, dont les belles médailles prouvent qu'ils avaient avec les Osques de la plaine la même religion, la même langue, les mêmes arts. Au culte cimmérien d'Opis avait succédé chez eux le culte plus essentiellement oriental d'Hercule, devenu sous l'influence des Toscans et des Grecs le dieu tutélaire de la Campanie.

Dominateur de ces contrées, les Tyrrhènes, toujours jaloux de la puissance de Cumes, recommencèrent la guerre contre cette république la 279e année de la fonda- 279.
tion de Rome.

Rome, après plusieurs campagnes contre les Véiens ses voisins, auxquels s'étaient joints les Fidénates, les Sabins, les Falisques, avait signé une trève de vingt ans avec la confédération étrusque. Les Toscans en profitèrent pour faire des armements maritimes considérables contre la ville rivale de leurs possessions du sud. Une armée de

[1] Plutarque le fait remonter sur le trône de son père en Arcadie, où il périt de mort violente. Denys d'Halicarnasse place cette mort à Cumes même.

terre devait s'approcher des remparts pour soutenir cette flotte.

Les Cuméens, dans ce danger, eurent recours à Hiéron I, roi de Syracuse, qui envoya à leur secours une escadre de trirèmes[1]. Les deux flottes se rencontrèrent dans le spacieux *cratère de Cumes,* nom sous lequel était alors connu le golfe de Naples[2]. Les Toscans y essuyèrent une défaite qui provoqua de la part des Syracusains des armements plus considérables encore; leurs vaisseaux, à leur tour, croisèrent jusque sur les côtes de la Toscane.

Tandis que cette guerre maritime se poursuivait, les Samnites, qui, depuis longtemps, épiaient l'occasion de chasser les Tyrrhènes Campaniens, et qui déjà, comme nous l'avons dit, s'étaient avancés jusqu'au golfe de Pestum, et avaient, pour les contenir, bâti plus avant dans leurs terres les deux forts de Rufries et de Batulum[3], dont les emplacements sont aujourd'hui inconnus, prirent les armes contre eux. Nole, Nucérie, Pompéia, Herculanum, avaient successivement passé sous leur domination; et dans leurs murs avait reflué la population osque, qui s'y était mêlée aux premiers habitants. Les Samnites s'avancèrent maintenant jusque sur le Vulturne, où les Étrusques tentèrent en vain de les arrêter. Vaincus, et contraints de céder ou de périr, ils consentirent à partager avec les Samnites Vulturne et son territoire[4].

Ce traité, dicté par un peuple fort et robuste à une nation que le luxe et les richesses avaient efféminée au sein du climat le plus doux et le plus sensuel, ne tarda pas à

[1] Diodor., XI, 51.
[2] Strab., V, 18; Eratosth., 10.
[3] *Rufras et Batulum quæ castella Campaniæ a Samnitibus condita.* Serv., *in Æneid*, VII, 739.
[4] Liv., IV, 37.

provoquer l'anéantissement de la puissance étrusque dans la Campanie.

Une conjuration, ourdie en secret, et avec les dispositions les mieux prises, rendit les habitants de Vulturne victimes de leurs alliés.

Après un jour de fête, et lorsque toute la ville, gorgée de plaisirs, était plongée dans le sommeil, les Samnites, à un signal donné, coururent aux armes et, assaillissant dans leurs demeures les citoyens sans défense, en firent une énorme boucherie[1]. 332.

Ce massacre épouvantable acheva la destruction de l'empire étrusque dans la Campanie, sur lequel s'implanta la république des Campaniens[2]. Vulturne, dont le nom fut changé par les Osques Samnites en celui de Capoue, devint la capitale de cette nouvelle confédération qui bientôt, reprenant la guerre contre Cumes, parvint à se rendre maîtresse de cette florissante cité.

La ville, abandonnée à elle-même et sans espoir de se- 335.
cours, fut emportée d'assaut, et eut à souffrir toutes les horreurs du meurtre, du viol et du pillage[3]. La population grecque fut en majeure partie détruite, et remplacée par la population osque qui, se mêlant à ceux que le fer avait épargnés, changea essentiellement les mœurs de cette cité[4].

Cependant les Campaniens ne tardèrent point à se détacher eux-mêmes de la mère-patrie. Maîtres du plus beau territoire de l'Italie, ils ne cherchèrent plus qu'à exercer leur influence sur les contrées qu'ils étaient venus surprendre, et d'où plus tard, leurs armées, à la solde des étrangers et surtout des Siciliens, tantôt combattirent pour

[1] Liv., IV, 37.
[2] Diodor., XII, 77.
[3] Strab., V, 10.
[4] *Cumanos cæca mutavit vicinia.* Velleius, I, 4.

Athènes contre Syracuse, tantôt soutinrent la cause de Denys. Entelle, surprise comme Capoue, et, comme elle, victime de l'infidélité de la garnison qu'elle avait consenti à recevoir, fut aussi, comme elle, saccagée et mise sous le joug. Les Campaniens s'emparèrent des trésors et des femmes des citoyens égorgés, et se proclamant maîtres de la cité et de son territoire, jouirent du fruit de leur audace
349. et de leur parjure[1].

Depuis plus de quatre-vingts ans la république campanienne existait florissante sur le Vulturne, lorsque des différents, survenus entre elle et la mère-patrie pour la suprématie que les deux partis pretendaient devoir exercer sur les Sidicins, reste de la confédération des Ausones, et qui jusqu'alors avaient conservé leur indépendance, attirèrent dans ces régions les armes des Romains.

358. Veies avait été ruinée par ces derniers vingt-six ans après la prise de Capoue par les Samnites. Sur son roc qu'entouraient les hautes murailles au sein desquelles s'élevaient ses édifices, son forum, tous ses monuments publics et religieux, et, plus majestueux encore, son temple de Junon, protectrice de la cité, Veies la superbe était tombée sous les coups de Camille le même jour où les Gaulois, dans le nord, s'emparaient sur les Toscans de la ville de Melpum[2]. Livrée aux flammes et au pillage, elle fut anéantie. Conformément à l'idée religieuse du temps, qui ne faisait regarder une ville entièrement subjuguée qu'autant qu'elle était abandonné de ses dieux tutélaires[3], le vainqueur fit transporter à Rome sur le mont

[1] C'est à cette prise de possession que se rapportent les rares monnaies de cette cité avec la légende : ΕΝΤΕΛΛΑΣ ΚΑΜΠΑΝΩΝ. Voy. Teremuza, *Sicil. vet. numism*, Pl. XXIX, 9.

[2] Cornel. Nepos, *ap.* Plin., III, 17.

[3] Macrob., *Saturn.*, III, 9; Florus, *ap.* Plin., XXVIII, 2.

Aventin le simulacre de la déesse protectrice[1]. Dépouillée de ses richesses et de ses dieux, Veies, déserte et en ruines, ne fut plus foulée désormais que par le pâtre et les troupeaux[2].

La chute de cette cité prépara la révolution générale de l'Italie.

Les désastres que les Sénones firent éprouver aux Romains cinq ans après la démolition de la ville toscane, la défaite d'Allia et l'incendie de Rome, dont le Capitole ne fut sauvé, sept mois après le siége qu'en firent les barbares, que par la disette qu'ils éprouvèrent dans leur camp, et par la nouvelle qui leur parvint de l'irruption des Vénètes sur leur propre territoire, furent réparés, grâce à l'énergie de Camille, le vainqueur de Veies.

Sa voix, puissante dans le Sénat, arrêta les Pénates 365.
qu'on se préparait déjà à porter dans les ruines de la cité toscane, et empêcha les Romains de la relever pour y établir le siége de leur empire. Il fit renoncer le peuple à transférer à l'Étrurie la fortune du Latium[3].

Cependant les Èques, les Volsques et les Toscans, rivaux toujours jaloux, et qui n'avaient pu voir d'un œil indifférent l'abaissement de la métropole romaine, se disposaient à la guerre avec plus d'empressement que jamais. Les Herniques et les peuples alliés du Latium laissaient aussi paraître de nouveaux signes de rébellion.

Rome, dans ce moment de crise, jeta de nouveau les regards sur Camille, qui, nommé dictateur, et prévenant la marche des ennemis, réduisit les Volsques qu'aucun traité n'avait plus unis aux Romains depuis soixante-dix ans.

[1] Liv., V, 19-23; Plutarch., *in Camill.;* Eutrop., I, 17-18, etc.

[2] *Nunc intra muros pastoris buccina lenti*
cantat.
Propert., IV, 10, *v.* 29-30.

[3] Liv., V, 50-53.

Les Èques, qu'il surprit dans leur camp, se virent obligés de l'abandonner au vainqueur. La prise de leur capitale fut le résultat de ce coup de main. Tandis que Camille reportait ses armes au delà du Tibre pour délivrer Sutrie, ville alliée des Romains[1], que les Toscans revendiquaient à leurs frontières, plusieurs colonies romaines se soulevèrent. Cet exemple fut suivi par les Herniques et par ceux de Préneste, de Tusculum et de Tibur. Les longues guerres qui en surgirent, et qui furent bientôt suivies d'une nouvelle apparition de Gaulois devant Albe, trente ans après l'incendie de Rome[2] durèrent sans irruption jusqu'au commencement du cinquième siècle.

Les Samnites qui, dans le sud de l'Italie, exerçaient une influence non moins grande que les Romains dans le centre de la péninsule, crurent maintenant devoir s'allier à la ré-
400. publique victorieuse dans l'intérêt de leur politique. Ils lui envoyèrent des députés qui conclurent avec elle un traité d'alliance militaire.

Mais ce traité, dans ses bases, laissait trop en jeu l'ambition pour pouvoir être de durée.

Aussi la guerre entreprise par les Samnites contre les Sidicins, voisins de Capoue, donna-t-elle lieu de le rompre.

Les Samnites, fiers de leur puissance, avaient fait à ce petit peuple des demandes tellement injustes que, confiant en son droit, et tout faible qu'il était, en présence d'un ennemi aussi redoutable, il avait refusé d'y souscrire. Il avait demandé du secours aux Campaniens, qui, oubliant les liens de parenté qui les attachaient aux Samnites, et redoutant, s'ils ne repoussaient cette agression, de voir ces derniers agir en maîtres dans la Campanie, joignirent leurs armes à celles des Sidicins.

[1] *Sutrium, socios populi Romani.* Liv., VI, 3.

[2] Polyb., II, 18; comp. Liv., VI, 33, et Beaufort, *Dissert.*, t. 11, ch. 10.

Indignés de cette conduite, les Samnites firent porter tout le poids de cette guerre sur Capoue, dont les peuples amollis, après deux batailles pour eux fatales, furent obligés de se renfermer dans leur ville.

Le gouvernement de Capoue avait, comme auparavant chez les Tyrrhènes, conservé sa forme aristocratique. Aux patriciens seuls appartenaient les honneurs et les richesses; le peuple, écarté des délibérations publiques, était rarement consulté.

Le sénat, dans l'impuissance oú il se voyait de pouvoir sauver l'état, prit la résolution d'envoyer à Rome des ambassadeurs à l'insu de la multitude, afin d'implorer du sénat romain aide et protection, à quelque prix que ce fût. La réponse donnée à ces députés fut d'abord évasive et motivée sur l'amitié qui unissait les Samnites aux Romains. Mais les ambassadeurs ayant déclaré que le peuple, la ville et les terres de Capoue se soumettaient, comme sujets de la république[1], et que comme tels ils imploraient aide et protection, l'assemblée fut moins scrupuleuse, et accepta cette humiliante dédition. Elle prit aussitôt la résolution d'envoyer à son tour des ambassadeurs aux Samnites, pour leur déclarer que, les terres de Capoue faisant partie des possessions de Rome, ils eussent à respecter son territoire.

Cette sommation hautaine, loin d'intimider ces peuples qui regardaient le droit de paix et de guerre comme la plus haute marque de souveraineté, fut reçue avec le plus profond mépris. Les magistrats, d'une voix commune, donnèrent l'ordre en plein conseil à leurs généraux de

[1] *Populum campanum, urbemque Capuam, agros, delubra deum, divina humanaque omnia in vestram, Patres conscripti, populique Romani ditionem dedimus.* Liv., VIII, 31. Voy. sur ces actes de dédition, Polyb., *Reliq.*, XXXVI, 2.



porter le ravage sur le territoire de Capoue. Dans le premier emportement, ces troupes s'avancèrent, en pillant tout dans leur marche, jusque dans le Latium et sous les murs d'Ardée[1].

Cette provocation entraîna la guerre des Samnites, auxquels les Romains, sous une apparence de modération, envoyèrent les féciaux pour la déclarer. Les deux consuls, pour la soutenir, conduisirent leurs troupes dans la Campanie.

Cette province, en se donnant à Rome, lui offrait plus que quatre siècles de guerre n'avaient pu lui faire prendre sur les Toscans et sur les peuples latins. Pendant que Corvinus consul venait se poster au pied du mont Barbaro pour la protéger, son collègue, avec ses légions, établissait son camp dans le Samnium caudinien, sur les hauteurs du mont Massique.

Les Samnites, pleins de confiance, marchèrent à la rencontre de ces deux armées. Un premier combat, livré dans la Campanie, fut néanmoins à leur désavantage. Les Romains les enfoncèrent et leur enlevèrent leur camp. La nuit seule put sauver les débris de leur armée dont les ténèbres protégèrent la retraite.

Mais, dans le Samnium, peu s'en fallut que le consul Cornélius n'eût le même sort. S'étant mal à propos engagé dans une vallée qu'entouraient de sombres et impénétrables forêts, il se trouva enveloppé par l'ennemi qui en occupait les hauteurs. Son armée eût immanquablement été détruite, si le tribun Décius ne se fût à temps saisi d'une colline, où les Samnites avaient négligé de se fortifier, et n'eût par ce mouvement protégé l'entrée en ligne des légions. La bataille sanglante qui se donna provoqua la retraite de l'armée samnite, qui se rallia près de Suessule,

[1] Strab., V, 7.

où, rejointe par de nouvelles troupes, elle prit position pour attendre les Romains. Mais défaits une seconde fois dans un combat de cavalerie, les Samnites perdirent leur camp et se sauvèrent enfin dans les montagnes, où l'épaisseur des bois et la profondeur des gorges où les Romains n'osèrent pénétrer assurèrent leur retraite. Quarante mille boucliers et cent soixante enseignes, dit Tite-Live[1], furent abandonnés par les Samnites dans ces trois rencontres.

Les hostilités entre les deux peuples furent suspendues pendant deux ans.

Lorsque les Romains les reprirent, les Samnites se ressentaient encore tellement de leurs pertes qu'ils crurent devoir recourir aux offres de conciliation. Par le traité qu'ils obtinrent, il leur fut permis de poursuivre contre les Sidicins la guerre qui avait provoqué celle contre Rome[2].

Cette clause singulière mérite notre attention sous le rapport du droit international. Comme la république des Sidicins n'avait aucune alliance avec les Romains, ce peuple ne se reconnaissait aucun droit de protection sur elle.

Aussitôt que l'armée consulaire se fut éloignée, les Samnites, en vertu du traité, entrèrent sur le territoire des Sidicins, et vinrent mettre le siége devant Téanum. Abandonné à lui-même, ce petit peuple eut recours aux Romains, et voulut se donner à eux comme l'avaient fait les habitants de Capoue. Mais le traité qui liait Rome aux Samnites était encore d'une date trop récente, pour qu'elle osât se permettre d'en enfreindre le serment. Son refus engagea les Sidicins à s'adresser aux Latins, leurs anciens alliés. Cette ligue à laquelle se joignirent les Capouans,

[1] VII, 32-37.
[2] Liv., VIII, 1-2.

jaloux de venger eux-mêmes leurs récentes injures, devint si formidable aux Samnites, que, se voyant menacés par une armée supérieure en nombre, ils portèrent leurs plaintes au sénat romain. Il leur semblait en effet étrange que les Latins et les habitans de Capoue, également sujets de Rome, eussent pris ainsi les armes contre une nation confédérée.

Mais déjà le sénat romain paraissait avoir des soupçons sur la fidélité des peuples du Latium. Ne voulant ni les avouer, ni s'attirer l'inimitié des Samnites, il se contenta de donner aux ambassadeurs de ces derniers une réponse tellement ambiguë [1] qu'elle les laissa quelque temps dans le doute sur la foi de leurs alliés.

Les Latins, en effet, paisibles et fidèles depuis la bataille de Régile, mais qui depuis longtemps déjà gémissaient sous la pesanteur du joug que leur imposait l'alliance romaine, se préparaient contre Rome tout en s'armant contre les Samnites. Ce titre d'alliés qui leur ôtait à eux-mêmes le droit de faire la guerre pour leurs propres intérêts, de lever des armées, d'élire des généraux, de jouir, en un mot, de cette indépendance et de cette liberté qui constituent la nation, était trop onéreux à ces peuples pour leur être sacré. Chaque ville avait des griefs à reprocher à l'ambitieuse métropole. Préneste, surtout, se ressouvenait avec honte de l'enlèvement de la statue de Jupiter-Imperator qui avait orné son temple et que Cincinnatus triomphant prit pour la consacrer au Capitole [2]. Chaque cité pleurait ses anciens droits; chaque représentant de ces villes, dans les diètes générales, faisait entendre la voix du mécontentement, sinon de l'indignation.

Lorsque, sur la réclamation des Samnites, le sénat fit

[1] Liv., VIII, 5.
[2] Liv., VI, 29.

venir à Rome dix des plus considérables des Latins pour leur défendre de poursuivre la guerre contre ce peuple, le préteur Lucius Annius partit avec la mission d'exprimer au sénat la ferme résolution de la république latine d'être admise à partager avec Rome les droits, les dignités et le commandement, et d'exiger que désormais les consuls et les magistrats fussent également pris dans le Latium et dans Rome.

La vengeance des dieux, appelée sur les traîtres par le sénat, fut la seule réponse de l'assemblée aux mâles paroles du préteur, qui, en se retirant, se tua en tombant malheureusement sur les degrés du Capitole. Les autres députés, exposés aux insultes de la populace, purent à peine être protégés contre sa fureur.

Les Latins, loin de déposer les armes, les tournèrent maintenant contre la fière république. Volsques, Campaniens, Sidicins, Auronces, tous ces peuples tenaient ensemble la Campanie. L'armée romaine ne pouvant traverser le pays des Volsques, où le soulèvement était général, s'avança par celui des Marses et des Pélignes, et se joignant dans le Samnium caudinien aux troupes auxiliaires des Samnites, alla poster son camp dans les environs du Vésuve.

La bataille qui s'y donna fut une des plus vivement disputées dont les annales fassent mention. Quoique les 413.
Romains s'attribuassent la victoire, chèrement achetée, comme on sait, par la mort volontaire de Décius qui se voua pour le salut de l'armée[1], les Latins ne se regardèrent point vaincus. L'armée coalisée se retira sur Minturne et ensuite sur Trifane, où, défaite dans deux combats successifs, elle fut cependant obligée d'abandonner la Campanie au vainqueur.

[1] Liv., VIII, 8; comp. Cicer., *De natur. deor.*, III, 6.

Rome enleva au peuple de Capoue, victime en cette circonstance de la politique des grands, le fertile territoire de Falerne, ancienne conquête faite sur les Auronces, et qui, situé au delà du Vulturne, était hors des limites de la Campanie capouane. Elle en fit la distribution au peuple romain[1]. Le droit de bourgeoisie fut au contraire accordé aux chevaliers de Capoue, avec une redevance considérable sur la classe plébéienne, prérogative que la bassesse fit graver sur le bronze devant le temple de Castor.

Les Auronces, entraînés par les événements dans cette guerre, furent aussi contraints, comme leurs voisins, à reconnaître la puissance du vainqueur[2]. Les Latins seuls restèrent sous les armes, à l'exception des Laurentins. Quoique affaiblis par trois campagnes successives, ils n'avaient rien perdu de leur énergie et de leur audacieuse valeur. Fidèles au serment qu'ils avaient fait de périr pour la liberté ou de la reconquérir, ils ne déposèrent le glaive que lorsque, à son tour, Rome, lasse de les combattre sans pouvoir les subjuguer, consentit enfin à leur accorder les droits et les prérogatives de la cité. Plusieurs villes obtinrent pleinement cet honneur; d'autres, moins favorablement traitées, se virent privées d'une partie de leur territoire, Vélétri perdit ses magistrats et fut presque entièrement détruite; Antium enfin, ville maritime dont les galères couvraient toute la mer tyrrhénienne, se vit enlever la plupart de ses vaisseaux[3].

Cependant la guerre recommença dans la Campanie entre les Sidicins et les Auronces.

Cette guerre de rivalité, dont la cause nous est inconnue, provoqua la ruine d'Auronce, capitale des derniers, dont

[1] Liv., VIII, 8-11.
[2] *Fast. consul.*, ann. 413.
[3] Liv. VIII, 14. Comp. Plin., XXXIV, 5; Florus, I, 24.

les habitants se réfugièrent avec femmes et enfants à Suesse-Pométie, ancienne ville des Volsques, qui porta depuis le nom de *Suessa-Aurunca*. Les Auronces, qui s'étaient donnés aux Romains, réclamèrent du secours. D'un autre côté, les Ausones, reste de l'antique confédération de ce nom, établis à Calène, et dont les Auronces n'étaient eux-mêmes qu'un démembrement[1], se joignirent aux Sidicins. Ces trois peuples, du même sang et de langue osque, étaient les seuls de cette race qui ne se fussent jamais mêlés aux Sabelles ni aux Latins.

Les Romains confièrent le soin de cette guerre au consul Valérius Corvinus.

Ce général se préparait à faire le siége de Calène, quand un prisonnier, venant à briser ses fers, sortit de la ville sans être aperçu, et, à la faveur des ténèbres, se glissant la nuit jusqu'à la tente du consul, le renseigna sur la position de l'ennemi. Il guida sa marche et le conduisit par une secrète entrée jusqu'au sein de la cité. La ville, prise sans coup férir, reçut dans ses murs une colonie romaine.

Cependant les Sidicins, réduits à leurs propres forces, continuèrent à se défendre avec la plus remarquable valeur contre deux armées consulaires. Réduits enfin, avec la chute de Téanum, la sixième ou septième année après que cette guerre avait commencée, ils perdirent leur indépendance et partagèrent le sort de leurs voisins.

Rome fut alors maîtresse de la Campanie.

Pour mieux consolider sa conquête, elle accorda à tous les peuples de cette province le droit de bourgeoisie romaine, sans toutefois leur reconnaître le droit de voter dans les comices.

Les Samnites, pendant ces derniers événements, toujours empressés d'étendre leurs limites, et qui déjà s'étaient

[1] Voy. ci-avant, ch. II.

considérablement avancés sur les terres des Volsques, soutenaient la guerre avec quelques petits peuples de cette confédération. Ces différents furent alors aplanis, grâce aux bons offices des Romains qui, dans cette occasion, ne furent pas fâchés de pouvoir s'immiscer dans les affaires des Volsques, leurs éternels ennemis.

425. Le soulèvement de Fondi, dont les habitants avaient reçu le droit de cité romaine, entraîna bientôt celui de Priverne, place que rendait importante sa position autant que la force de ses murailles [1]. A la tête de cette conjuration figurait Vitruvius Vaceus, personnage distingué de la première de ces cités, dont le courage néanmoins échoua contre la puissance des deux armées consulaires. Pris dans Priverne, il fut mis à mort avec tous ses partisans [2]. Le siége de cette forteresse parut d'une telle importance qu'il fut consacré sur les médailles de la famille Plautia, à laquelle appartenait le consul Plautius qui le dirigea [3]. « Si la paix que vous nous destinez est honorable, eurent le courage de dire en plein sénat les députés de la ville conquise, elle sera inviolable; si elle est honteuse, elle durera peu [4]. » Et cette noble parole, prononcée par un ennemi vaincu, mais fier encore au sein du malheur, fut appréciée comme elle devait l'être. Rome accorda à la ville conquise les honneurs de la bourgeoisie romaine, politique qui, tendant à élever sa propre puissance, anéantissait successivement la liberté et la force des peuples qu'elle s'unissait.

[1] Silius, VI, v. 43.
[2] Liv., VIII, 19.
[3] Spanheim, *De præst. et usu Numism*, dissert. X, p. 227.
[4] Val. Maxim., VI, c. 2, 1.

CHAPITRE IV.

GUERRE DES SAMNITES CONTRE ROME.

Ans de Rome.

Les Samnites, qui n'avaient pu voir sans crainte l'agrandissement des Romains dans la Campanie et qui, seulement à leur prière, avaient évacué le pays des Volsques où les traces de leur désastreuse occupation n'étaient point encore effacées, virent avec plus de jalousie encore la fondation de la colonie de Frégelle. Cet établissement militaire, posé sur la rive droite du Liris[1], devait protéger cette province sur laquelle Rome prétendait exercer la même autorité qu'elle exerçait sur le Latium et dans la Campanie. 426.

Ne pouvant combattre Rome dans Rome même, les Samnites cherchèrent à faire soulever les villes alliées.

Naples, au pied du Vésuve et dominant le superbe golfe où ses vaisseaux disputaient à Cumes le commerce maritime de ces contrées, détestait le nouvel état des choses par la protection même que les Romains accordaient à cette cité rivale. La peste désolait le Latium. Les Samnites profitèrent de cette circonstance pour exciter l'enthousiasme des habitants de Naples et de Palépole, lesquelles à cette époque n'étaient point encore réunies dans la même enceinte. Ils les portèrent à rompre l'alliance qui les unissait à la grande cité. Soulevées par leurs intrigues, les deux villes armèrent des troupes qui, dans leurs incursions, s'avancèrent jusqu'à Falerne. Rome envoya une ambassade avec des féciaux pour demander satisfaction

[1] Strab., V, 6; Voy. Cayro, *Dissert. sull' antica citta di Fregelle.*

de cette insulte. Mais plusieurs chefs samnites s'étant rendus à Naples pour soutenir le courage des habitants, et les deux républiques de Nole et de Tarente ayant aussi promis de puissants secours de terre et de mer, le parti qui voulait la guerre l'emporta. Naples laissa partir les ambassadeurs, sans avoir fait la réparation exigée, et accepta la déclaration de guerre, qui ne fit qu'augmenter encore le trouble et exciter les factions qui la divisaient[1].

427. Le sénat romain envoya l'année suivante les deux armées consulaires dans la Campanie. Elles devaient en même temps faire le siége des deux villes rebelles et, au besoin, contenir les Samnites. Déjà quatre mille hommes de cette nation et deux mille soldats de Nole avaient été reçus comme auxiliaires dans Palépole ou la vieille ville, dont Naples ou la ville neuve, plus petite, n'était à proprement parler qu'une annexe. Rome fit demander raison de cette conduite aux magistrats du Samnium, et en même temps se plaignit du soulèvement que leurs émissaires avaient tenté de provoquer dans les deux villes de Fondi et de Formie. Elle exigea des explications sur les levées de troupes que la confédération samnite ne cessait de faire. Pour toute réponse, les magistrats, à leur tour, reprochèrent aux Romains l'établissement de la colonie de Frégelle, qu'ils regardaient comme une injure faite à leur nation; ils en exigèrent l'évacuation.

Dans cet état de choses, la guerre était inévitable, et elle commença en effet par les opérations contre Naples et Palépole, entre lesquelles le consul Publius vint placer son camp dans l'espace qui séparait les deux cités.

Ce siége, qui se prolongea pendant tout l'hiver, parut bientôt onéreux aux Grecs, habitués à vivre au milieu du luxe, des plaisirs et de l'indolence. En but à l'oppression

[1] Liv., VIII, 22-23; Dionys., *Excerpt.*, p. 2314-2328.

et à la violence d'une soldatesque étrangère qui ne respectait pas même les plus chers objets de leur affection, ils redoutaient de recevoir les nouveaux secours que les Tarentins et les Samnites leur annonçaient[1]. Espérant moins de leur salut de la part de ces hôtes indisciplinés qu'en se fiant à la générosité du peuple romain, ils résolurent de capituler à l'insu de la garnison. Charilaüs et Nymphide, chefs de la république, prirent leurs mesures à cet effet. Le premier se rendit pendant la nuit dans le camp de Publius et se concerta avec lui pour la reddition de la place, dont il lui remit les destinées, tandis que son collègue, dans une conférence avec le général samnite, portait adroitement ce chef à faire une diversion, et à aller attaquer avec la flotte les côtes et les villes les plus voisines de Rome que les forces romaines occupées contre Palépole et le Samnium ne pouvaient protéger. Les avantages de cette expédition, lucidement développés par l'habile magistrat, frappèrent le général qui, sans soupçonner la perfidie du conseiller, accéda à la proposition. Pendant que tout se préparait pour l'embarquement des troupes, Charilaüs s'avança secrètement sous les murs de Palépole, et, avec le secours des siens, y introduisit facilement l'armée romaine. Les Samnites et les Nolans, restés pour la défense de la ville, furent si consternés par la présence subite de l'ennemi que, sans combattre, ils se retirèrent précipitamment par la porte de Nole, tandis que ceux de ces peuples qui étaient encore sur le port et qui bientôt furent avertis de la trahison, se débandèrent sur toute la côte.

Rome dicta les articles d'un nouveau traité avec Naples, qui conserva son autonomie, et obtint les conditions les

[1] Liv., VIII, 25-27.

plus favorables aux villes alliées[1]. Elle s'engagea à fournir un nombre déterminé de vaisseaux à la réquisition de la
428. république.

Les Samnites se levèrent en masse pour venger l'injure faite à leur nation. Ils appelèrent, pour soutenir leur cause, les Lucaniens, peuple, comme nous l'avons vu, issu d'une colonie samnite, envoyée dans le pays des Énotres, mais dont le nom retentit pour la première fois à cette occasion dans les annales romaines.

La Lucanie, partagée en deux grandes fractions, touchait à l'Est la Campanie, et sous le nom de Lucanie méditerranée, comprenait l'intérieur des terres situées au-dessus du golfe de Tarente[2]. Le peuple qui l'habitait était valeureux. La force physique, unie chez lui à une grande force morale, concourait à donner à ses institutions politiques ce caractère d'énergie et de mâle rudesse qui le distinguait parmi toutes les tribus de la race opique. L'éducation publique exigeait que les enfants s'éloignassent de bonne heure du toit paternel, et que, élevés dans les forêts, ils s'accoutumassent dès leur plus tendre jeunesse aux fatigues de la chasse et à une vie dure et laborieuse[3]. Cette loi, portée pour ne donner à la république que des hommes forts et capables de lui être utiles, était en rapport avec la loi civile qui mettait l'oisiveté au rang des crimes capitaux[4] et qui commandait l'hospitalité comme un devoir[5]. Aussi l'honnêteté de ce peuple était-elle renommée dans les nombreuses colonies grecques[6] qui s'étaient emparées du littoral des deux mers, et dont celle de Pestum que

[1] Polyb., VI, 14.
[2] Strab., V, 10.
[3] Justin., XXIII, 1.
[4] Nic. Damasc., *ap.* Stob., *Serm.* 42, p. 291.
[5] Ælian, *Var. hist*, IV, 1.
[6] Her. Pont., *De Polit.*, p. 213; *Prodrom. Bibl. hell.*

les opulents Sybarites avaient fondée, était devenue la proie des Lucaniens depuis plus d'un siècle[1].

L'astucieuse politique de Denys-l'Ancien, tyran de Syracuse, qui, en 367 de la fondation de Rome, s'était emparé de Rhégium qu'il avait rebâtie superbe[2], et qui, pour réduire les villes grecques de l'Italie, avait su gagner la cause des Lucaniens, avait amené la révolution sous laquelle devait crouler la dernière splendeur de la Grande-Grèce.

Toutes ces villes où régnaient tant de richesses, tant de luxe, où les arts, les sciences, la philosophie étaient cultivés, où le commerce, l'industrie, l'agriculture étaient florissants, avaient eu, comme toutes les sociétés humaines, leur temps de grandeur et de décadence. Crotone et Tarente, cités également grandes, riches et puissantes, n'avaient pas toujours pu contenir l'humeur guerrière de ces tribus. Déjà en 398 de Rome, pendant les guerres de Dion et de Denys-le-Jeune, une révolution sanglante, provoquée par le premier, avait éclaté chez les peuples de la Lucanie.

Ces troubles, nés parmi la portion la plus inculte des Lucaniens, sorte d'esclaves qui, sur les montagnes escarpées qu'ils habitaient, étaient préposés à la garde des troupeaux[3], et menaient la vie la plus sauvage, avaient donné l'essor à la vigoureuse population des Brutiens. Ces hommes forts et laborieux, que l'oppression finit par révolter, avaient enfin rompu leurs chaînes, et pour conquérir leur indépendance, s'étaient réfugiés en grand nombre dans les profondeurs impénétrables de la forêt de Sila[4].

[1] Strab., V, 10.
[2] Strab., VI, 1.
[3] Diodor., XVI, 15; Strab. VI, 1; Justin., XXIII, 1.
[4] Dionys., *Epitom.*, XX, 5-6; Plin., XVI, 11; Strab., VI, 1.

D'autres venant sans cesse se joindre à eux, ils purent tous ensemble, les armes à la main, soutenir leurs prétentions à la liberté.

Cette guerre civile, dont l'histoire ne nous a point fourni d'autres détails, finit par le triomphe des opprimés, dont les Lucaniens se virent contraints de reconnaître l'indépendance et la nationalité.

Une fois formés en république fédérative sous le nom de Brutiens, ils étendirent leurs conquêtes sur les côtes de la mer tyrrhénienne, où Térine, Hipponium, Témèse et plusieurs autres villes grecques tombèrent en leur pouvoir [1]. Ils s'avancèrent jusqu'à la forêt sacrée de Rhégium, et placèrent le siége de leur confédération à Consentia. Mamerte, fondée par eux et mise sous la protection du dieu Mars, devint la métropole des belliqueux Mamertins [2].

Tandis que ces vigoureux montagnards s'étendaient ainsi sur les débris de la Grande-Grèce, les Messapes et les Lucaniens assaillissaient le territoire de la république de Tarente qui, incapable de pourvoir seule à son salut, appela à son secours Archidame, roi de Sparte. La mort de ce prince, frappé par le fer des barbares près de Mandurie [3] dans le premier combat qu'il leur livra, protégea la fortune des assaillants. Avides de venger la longue oppression de leurs pères, les Lucaniens et leurs alliés renversèrent tout devant eux. Les Tarentins, pour opposer une digue à ce torrent, eurent alors recours à Alexandre Molosse, roi

[1] Diodor., XVI, 15; Strab., VI, 1.

[2] Strab. VI, 1. Nous avons des monnaies de cette ville avec l'épigraphe ΜΑΜΕΡ ΒΡΕΤΤΙΩΝ. On y voit représentés Mars et Pallas, armés de la lance et du bouclier et en action de combattre. Voy. Magnan, *Brutt. Numism.*; Mazoch., *Comm. in Tab. heracl.*, p. 541.

[3] Diodor., XVI, 88; Plutarch., *in Agid.*, ol. CX, 3, an de R. 416; Pausan., III, 10.

d'Épire, qui, traversant la mer avec une flotte nombreuse, vint porter ses troupes en Italie[1].

Les Messapes furent les premiers sur qui tomba le poids des armes de ce prince. Néanmoins il épargna la ville de Brindes, et s'allia avec cette république. Les Peucétiens suivirent l'exemple de cette cité et recherchèrent aussi l'alliance du roi. Sûr de leur neutralité qui assurait ses communications avec ses états, il porta toutes ses forces contre les Lucaniens et les Brutiens. Par une suite de succès non interrompus, il leur reprit successivement Métaponte, Térine, Siponte et Héraclée. Après la chute de Thurium, ville qui avait remplacé à peu de distance l'antique Sybaris, ruinée en 241 de Rome par les Crotoniates[2], il s'empara de Consentia, et, après avoir fait subir le même sort à plusieurs autres villes de l'intérieur du Brutium, dont il reçut les plus nobles familles en otage, il pénétra jusqu'à la mer inférieure, où il prit Pestum aux Samnites[3].

Ces derniers, refoulés jusqu'à leurs frontières, se rallièrent aux Lucaniens. Les deux peuples réunis ne purent toutefois vaincre la phalange épirote contre laquelle vinrent se briser tous leurs efforts.

Alexandre, victorieux, reçut une ambassade des Romains, qui ambitionnaient l'alliance du vainqueur. Devenu l'arbitre de la Grande-Grèce, il engagea à son tour par ses ambassadeurs ses nouveaux alliés à réprimer les pirateries

[1] Selon Tite-Live, en 414 de Rome. Dodwel, *De veter. gr. rom. cyclis*, place cet événement en 422 (*Dissert.* X, 73). Selon la chronologie adoptée par Sainte-Croix, le débarquement eut lieu en 420 (*Exam. crit. des hist. d'Alexand.*, *Chronol.*, p. 654). Il dut, dans tous les cas, avoir été postérieur à l'an 414, si, comme l'atteste Plutarque (voy. ci-dessus, note 3), Archidame mourut en 416 de Rome.

[2] Strab., VI, 2; Diodor., XII, 10.

[3] Liv., VIII, 2.

des Volsques et des Étrusques qui venaient exercer leurs rapines jusque dans le golfe de Tarente[1]. Afin d'enlever aux Tarentins l'influence qu'ils exerçaient sur les assemblées nationales qui se tenaient à Héraclée, ville que Tarente avait sous sa protection, il en transféra le siége à Thurium. Cet acte froissa l'amour-propre des Tarentins, qui depuis cherchèrent continuellement à traverser les projets d'Alexandre.

Ce prince poursuivait la guerre contre les Lucaniens et les Brutiens, dont les nombreuses défaites n'avaient pu abattre le courage, lorsqu'au passage de l'Achéron, dont le débordement avait fait crouler le pont, et où il venait lui-même de tuer le général des Lucaniens, il reçut un javelot qui le perça d'outre en outre. Son corps, traîné par les eaux jusqu'à Pandosie, y fut outragé par les habitants, jusqu'au moment où une femme, plus généreuse, eut le courage d'en recueillir les lambeaux, et les sauvant de plus d'injures, provoqua sa sépulture à Consentia.

Quatorze ans de combats avaient signalé son séjour en Italie. Sa fin amena la retraite des Epirotes, et rendit la confiance aux peuples de la Lucanie et du Brutium. Non seulement ils reprirent les pays qu'on leur avait arrachés, mais encore les premiers vinrent, comme nous l'avons vu, avec les Apuliens se joindre aux Samnites contre les
429. Romains.

Le consul Cornélius, parti de la Campanie, s'était emparé d'Alife, de Callife et de Rufrie sur les confins du Samnium. Grâce à leur astucieuse politique, les Tarentins, qui avaient tout à redouter d'une ligue qui eût uni aux Romains les peuples limitrophes de leur ville, avaient su rompre l'alliance que les Lucaniens, entraînés par des haines nationales contre les Samnites, avaient déjà con-

[1] Strab., V, 7.

clue avec Rome. Ils avaient envoyé chez eux quelques intrigants, qui, sans leur donner de soupçons, provoquèrent une insulte de la part des Romains, et qui, pour la repousser, parvinrent avec non moins d'adresse à exciter toute la nation à la vengeance. Les Lucaniens, dans leur irritation, se réunirent donc aux Samnites, et pour leur donner une preuve de leur foi, consentirent à recevoir des garnisons dans leurs forteresses.

Les Vestins, d'un autre côté, entrèrent dans la coalition.

Rome avait à craindre que cet exemple ne fût aussi suivi par les Marses, les Marrucins et les Pélignes, qui tous leur étaient alliés par le sang. Mais le consul Brutus, auquel le sénat confia la direction de cette guerre, la fit avec une telle habileté qu'une seule victoire décida de la campagne. Les Vestins, complétement battus, se réfugièrent dans les lieux les plus inaccessibles de leurs montagnes. Cutine, Cingilie, places de guerre dont aucune annale postérieure, dont aucune ruine ne rappelle le nom ni la position, furent prises et saccagées. Impuissants à résister, les Vestins, sans aucun espoir d'être secourus, consentirent enfin à se soumettre[1].

L'armée qui pendant ce temps opérait dans le Samnium, eut des succès non moins brillants, dus surtout à Q. Fabius, maître de la cavalerie.

Laissé au commandement de l'armée en l'absence de L. Papirius Cursor, bon général, mais qui, superstitieux et doutant des auspices, était de nouveau allé à Rome pour les consulter, il avait eu moins de scrupule, et quoique le dictateur lui eût donné l'ordre de rester dans son camp et de ne rien entreprendre avant son retour, il avait, par ses habiles dispositions et secondé par l'intrépidité de ses troupes, remporté la victoire la plus brillante.

[1] Liv., VIII, 27-30.

Quelque éclat qu'ait eu cette action, elle pensa coûter la vie au vainqueur, que Papirius à son retour voulut punir de sa désobéissance. L'armée, moins superstitieuse que son chef, sauva Fabius, qui se réfugia à Rome, mais qui même dans cette ville n'obtint grâce du peuple et du sénat qu'en faveur des services qu'il venait de rendre.

Les armées romaines restèrent dans le Samnium, où, pendant la nouvelle campagne qui s'ouvrit, Papirius dirigea si habilement la guerre que les Samnites se décidèrent à demander la paix.

Les conditions posées par le sénat romain furent néanmoins si onéreuses que les ambassadeurs samnites, après avoir obtenu une trêve d'un an, se retirèrent de Rome sans oser les accepter et afin d'en référer à leur gouvernement. Les Samnites indignés les refusèrent en effet. Leur courage se ranima surtout par la mâle éloquence de Brutulus Papius, un des hommes les plus considérables de leur république. Ils relevèrent le bouclier avant même que la trêve fût écoulée. Tous les hommes capables de porter les armes furent enrôlés. Ce mouvement parut d'autant plus dangereux aux Romains que des troubles venaient aussi d'éclater en Apulie. L'ordre fut ausssitôt donné de rentrer dans le Samnium.

Les Samnites marchèrent hardiment à la rencontre de cette nouvelle armée que commandaient en personne les deux consuls[1]. Ils la tinrent en échec jusqu'à ce que la mort de leur général, tué dans un combat où ce sinistre événement mit de l'hésitation dans leurs rangs, eût décidé la victoire pour les Romains.

Tant de malheurs firent plier la nation, qui, dans cette défaite, crut reconnaître le courroux des dieux. Pour les apaiser (car la superstition ne perd jamais ses droits), elle

[1] Q. Fabius et L. Fulvius (*Fast. Capit.*).

sacrifia l'homme dont le courage l'avait entraînée et qu'elle accusa maintenant de lui avoir fait violer la foi du serment. Brutulus, regardé comme l'auteur du désastre public, fut arrêté, sans que son nom, sa noble race, ses richesses pussent le sauver. Condamné à être livré aux Romains, comme victime expiatoire avec tous les prisonniers et le butin qu'on avait faits, le héros samnite s'affranchit par une mort volontaire de cette sentence ignominieuse. Mais cependant tant de crainte agitait les esprits que ses ossements et ses biens furent laissés à la discrétion du peuple romain.

Le sénat de Rome refusa la paix, jugeant sans doute les 433.
Samnites plus abattus qu'ils ne l'étaient en effet. Mais si la religion avait donné des scrupules à ce peuple, elle releva son courage dès que sa conscience ne fut plus timorée. Les Samnites reprirent les armes à la voix de leurs pontifes; ils mirent à leur tête Caïus Pontius, général distingué par sa valeur autant que par son expérience.

Les Romains, sous la conduite des deux consuls, s'étaient déjà avancés jusque dans les environs de Caudium.

Pontius, par une marche habile et secrète, conduisit au devant d'eux son armée, et cependant fit déguiser en bergers quelques soldats qui, tombant avec leurs troupeaux au pouvoir de l'ennemi, n'eurent point de peine à lui persuader que l'armée samnite était en Apulie, où elle faisait le siége de Lucérie. Les Romains trompés par ce rapport, et qui craignaient que la reddition de cette place n'entraînât la défection de toute l'Apulie, résolurent de la débloquer.

Deux chemins se présentaient, l'un, plus long, contournant les montagnes, l'autre, plus direct, traversant le Samnium caudinien. Les généraux trop confiants s'aventurèrent par cette dernière route que les prétendus bergers leur dépeignirent comme sûre et facile, mais qui les

conduisit bientôt au sein des montagnes les plus inaccessibles. Ils entrèrent dans une vallée spacieuse, entourée de sombres forêts et partout dominée par des rocs altiers, qui, à l'opposé, ne s'écartaient que pour ouvrir l'entrée d'une gorge profonde et étroite. Lorsqu'ils y arrivèrent, ils la trouvèrent fermée par un barrage de pierres énormes et de troncs d'arbres roulés du haut des montagnes. Toutes les hauteurs laissaient apercevoir les troupes samnites dans des positions où il était impossible de les atteindre. Les Romains surpris, et dans l'impossibilité de forcer ce passage, voulurent reculer jusqu'à l'entrée opposée par où ils s'étaient avancés. Mais déjà les mêmes obstacles, lancés du haut des rocs, fermaient aussi cette issue, et sur tous les points paraissaient les Samnites dans des positions inexpugnables. Dans cette situation critique, les Romains ne purent vaincre, ni même combattre. Bientôt forcés par la faim qui menaçait de les décimer dans cette vallée déserte, ils furent obligés, tout en accusant la perfidie de leurs ennemis, de se reconnaître vaincus et d'implorer leur générosité.

Les Samnites, embarrassés de leur fortune, députèrent vers Hérennius, père de leur général, qui passait pour un des hommes les plus sages de la nation. Il avait vécu dans sa jeunesse à Tarente, où il s'était formé dans les entretiens de Platon et d'Archytas[1].

Ce magnanime vieillard conseilla de renvoyer libres tous les Romains. Cet avis était trop en opposition avec les ressentiments des Samnites pour pouvoir être goûté. « Qu'ils soient tous passés au fil de l'épée, » répondit le sage, consulté pour la deuxième fois. Comme ces deux réponses contradictoires ne pouvaient s'expliquer, on députa une troisième fois vers le vieillard qui alors vint dans le camp

[1] Cicer., *De senect.*, 12.

et chercha en vain à faire comprendre à la foule qu'en rendant la liberté aux Romains, on s'en ferait des alliés, mais qu'en exterminant les deux armées, on se débarrasserait du moins pour quelque temps de la guerre. La multitude, dans l'enthousiasme de la victoire, rejeta également ces deux avis, et contraignit son général d'imposer aux vaincus la loi de l'humiliation.

Une antique coutume chez les Osques-Samnites voulait que, dans un pareil cas, l'ennemi déposât les armes et, ne conservant que ses habits de dessous, passât sous une espèce de poterne formée par deux javelots plantés en terre et surmontés d'un troisième en traverse. Cette cérémonie était censée imprimer une tache honteuse à ceux qui s'y soumettaient.

Pontius, pour se rendre au vœu de la nation, exigea que les consuls souscrivissent à ces conditions, et que Rome, reconnaissant l'indépendance du territoire samnite, en rappelât ses armées et ses colonies. Mais il commit la faute de ne point exiger de traité, sur la représentation que lui firent les consuls que, pour le signer, il fallait qu'ils en eussent reçu l'autorisation du peuple et du sénat. Il se contenta de recevoir pour otages six cents jeunes gens des premières familles de Rome, dont la tête devait répondre de l'observation des conditions que l'on venait d'arrêter.

Les plaintes, les gémissements, les cris de fureur du soldat accueillirent le retour des deux généraux dans le camp romain. Il accusait les chefs dont l'imprévoyance l'avait réduit à ne pouvoir se servir du glaive dont ses mains étaient encore armées. Mais enfin il fallut se soumettre ; après que les otages eurent été livrés, toute l'armée romaine sortit des retranchements, et déposant ses boucliers et ses javelots, passa sous le joug humiliant, après que les consuls eux-mêmes, qui avaient renvoyé

leurs licteurs et quitté les insignes de leur dignité, en eussent les premiers donné l'exemple. Les Samnites, couverts de leurs armes et rangés en haie des deux côtés, insultaient au malheur, et pour railler les vaincus, leur présentaient l'épée nue au visage. Plus d'un Romain fut blessé pour avoir montré trop de fierté au milieu de cette ignominie.

L'armée vaincue, sortie du fatal défilé, prit le chemin de Capoue, où elle reçut des habitants restés fidèles, des chevaux, des armes, des habits et des vivres. Tandis qu'elle rentrait à Rome, au milieu de la profonde douleur que causa dans cette ville la nouvelle de l'infâme paix à laquelle la nécessité l'avait forcée de souscrire, les Samnites qui n'avaient attendu qu'un répit, pour attaquer les Apuliens, alliés des Romains, firent entrer leur troupes dans l'Apulie[1]. Quoique l'un et l'autre de ces peuples parlassent l'osque, et qu'ils fussent par conséquent l'un et l'autre sortis de la race d'Opis, de vieilles rivalités, telles qu'il en existe dans toutes les contrées entre les montagnards et les habitants des plaines, les tenaient depuis longtemps
434. désunis. Les Samnites mirent le siége devant Lucérie, et y déposèrent les six cents jeunes chevaliers romains qu'ils avaient reçus en otages. Les autres villes, attaquées par des forces supérieures, se virent successivement obligées de capituler.

Pour récompenser tant de services rendus, le conseil national du Samnium reconnut pour l'année suivante le commandement de l'armée au vainqueur de Caudium.

Cependant le consul Posthumius, l'un des deux généraux qui avaient commandé les Romains aux Fourches Caudines, avait provoqué dans le sénat le rejet des conditions de paix auxquelles son collègue et lui avaient été

[1] Liv., IX, 15-16.

contraints de souscrire. Il avait fait prévaloir pour raisons que le sénat et le peuple romain n'étaient point engagés par les articles de la capitulation, puisque les consuls ni les autres magistrats n'avaient aucun droit de conclure un traité de leur autorité particulière, et que, par conséquent, son collègue et lui étaient seuls responsables, avec les officiers qui avaient accepté cette paix ignominieuse. Il avait demandé qu'on le livrât aux Samnites, afin que Rome, quitte d'un engagement qu'elle ne reconnaissait point, pût recommencer la guerre, et laver dans le sang l'affront qu'elle avait reçu.

Cette proposition, qui fit comparer son auteur à Décius, dont le dévouement avait naguère sauvé sa patrie, ainsi que le reconnaissait la superstition religieuse, fut reçue avec les plus grands applaudissements par l'assemblée.

Pontius se disposait à recueillir le fruit de ses victoires, quand les féciaux romains arrivèrent inopinément dans son camp, conduisant avec eux les consuls, les députés, les tribuns et tous ceux qui avaient juré la paix dans la vallée Caudine. Ils étaient tous dans la posture de criminels, et avaient les mains liées. Conduits devant le général, les féciaux lui déclarèrent par l'un d'eux que la paix de Caudium, manquant du caractère d'un traité public et des cérémonies d'usage, le peuple romain n'était pas tenu de la reconnaître, et qu'il remettait au pouvoir de Pontius ceux qui l'avaient conclue sans une suffisante autorisation.

Cette déclaration, qui peint si bien la superstition et les mœurs de cette époque, fut reçue avec une noble et magnanime fierté par le général samnite. « Que la paix, » se contenta-t-il de répondre, « soit annulée, si l'on n'a aucun « respect du serment; mais que les légions vaincues dans « la vallée Caudine soient en même temps rendues au « vainqueur. »

Cette demande était juste sans doute; mais Rome vou-

lait la guerre, et surtout éluder les conditions du traité. Pontius eût pu se venger. Il se contenta, sans daigner regarder ceux qu'on lui livrait, d'ordonner qu'on leur ôtât leurs chaînes, et qu'on leur laissât la liberté de se retirer.

Les Samnites n'attendirent point qu'on les attaquât, mais après avoir fortifié à la hâte le Caudium, entraînant avec eux les Volsques de Satrique avec lesquels ils s'étaient nouvellement alliés, ils surprirent la colonie de Frégelle, première cause des hostilités. Le carnage y fut d'autant plus grand que, pour faire diversion, les deux armées consulaires, sans chercher à sauver la ville, menaçaient déjà à la fois le Samnium et l'Apulie.

Les Samnites, dont toutes les forces n'étaient point encore réunies, avaient à craindre, en secourant Lucérie, d'être pris à dos, et, en restant dans le Samnium, de perdre cette forteresse. Il fallait donc détruire l'une des deux armées, avant de se mesurer avec l'autre. Ils se décidèrent à présenter le combat à Publilius qui ravageait le pays Caudinien. Si la fortune ne seconda pas leurs efforts, du moins est-il permis de penser que la victoire ne fut point non plus décisive pour les Romains, puisque les Samnites, sans être entamés, purent, après ce combat, marcher au secours de Lucérie.

Les deux partis s'observaient, lorsque des députés de Tarente, dont ces guerres troublaient le repos, vinrent s'interposer entre eux. Ils leur déclarèrent au nom de leur république qu'elle regarderait comme son ennemi celui des deux peuples qui refuserait de suspendre aussitôt les hostilités. Le consul Papirius feignit d'écouter l'ambassade, et cependant continua toutes ses dispositions pour attaquer l'ennemi. Son collègue Publilius vint lui-même le rejoindre. Cette jonction, que les Samnites n'avaient pu empêcher, augmentant les chances de succès, et les pou-

lets sacrés, au dire des augures, annonçant un résultat favorable, Papirius déclara aux ambassadeurs qu'il allait, en leur présence, avec la faveur et par la volonté des dieux[1], donner le signal de la victoire. Mais les Samnites refusèrent de sortir de leurs retranchements, sous prétexte qu'ils adhéraient à la médiation des Tarentins. Les consuls, sans s'arrêter à ces considérations, donnèrent l'ordre pour l'assaut du camp, qui fut en effet emporté, et où le carnage qui se fit, eût été plus grand encore, si les Romains n'avaient craint que les Samnites, poussés par le désespoir, n'égorgeassent les six cents otages renfermés dans Lucérie. Tous ceux des Samnites qui échappèrent coururent se renfermer dans la place, dont Papirius continua le siége, tandis que Publilius, parcourant l'Apulie, soumit les petits peuples de cette province. Enfin la ville, pressée par la famine, fut obligée de se rendre, et de remettre aux assiégeants les six cents jeunes chevaliers qui y avaient été détenus. Papirius ajouta pour condition, que la garnison, au nombre de sept mille hommes, laisserait ses armes et ses bagages dans les murs, et qu'elle passerait à son tour sous le joug, rendant ainsi aux Samnites l'outrage dont ils avaient flétri les Romains.

Ces revers découragèrent les peuples alliés. N'étant plus 435. soutenus par les Samnites, ils furent successivement réduits. Les Volsques de Satrique, qui avaient reçu dans leur ville uue garnison samnite, la livrèrent aux Romains, sans que cette perfide conduite pût les soustraire à une sanglante punition[2].

Les peuples du Samnium, que le vice de leur gouvernement fédéral empêchait d'agir de concert, envoyèrent eux-

[1] Liv., IX, 16.
[2] Liv., IX, 16.

mêmes des ambassadeurs au sénat romain, qui, mettant à profit cette désunion des tribus, se borna à leur accorder une trêve de deux ans. Le but de la république était de réduire d'abord les alliés de ces peuples, avant d'agir de nouveau contre eux.

Dans la Daunie, partie de l'Apulie qui avait jusqu'alors refusé de reconnaître l'impérieuse protection de Rome, Téanum et Canusie cherchèrent, en se soumettant, à conserver leur riche et fertile territoire. Téaté, la haute Achérontie, qui, comme un nid d'oiseau, couronnait la cime escarpée d'une montagne[1], cédèrent également à la terreur. Mais, quoique par cette reddition toute l'Apulie se trouvât au pouvoir de Rome, la république ne jugea pas à propos d'admettre dans son alliance les peuples de cette province, qui, plus laborieux que guerriers, ne lui parurent pas sans doute assez redoutables pour leur concéder cet honneur.

Capoue était depuis longtemps agitée par des discordes civiles. Les divers éléments de sa population, avilie par une basse servitude, étaient des obstacles à la tranquillité intérieure de cette cité. Pour se sauver de l'anarchie, elle s'adressa aux Romains qui lui envoyèrent un commissaire ou administrateur civil avec le titre de préfet. Ce dut être pour cette ville, qui ne fut en effet mise au rang de préfecture proprement dite qu'en 552, ce que fut pour Antium le modérateur civil, que le sénat envoya aussi à cette cité sur sa demande. Comme ces deux magistratures ne nous apparaissent plus dans des temps postérieurs, il faut croire qu'elles ne furent que temporaires[2].

Cependant les légions romaines, maîtresses de l'Apulie, s'étaient aussi emparées de Nérule, aux confins de la Lu-

[1] *Celsæ nidum Acherontiæ*, Horat., III, *Od.* IV, *v.* 14.

[2] Comp. Mazocchi, *Comment. in tabul. heracl.*, p. 393, note 10.

canie[1]. Les Osques-Sarastes, descendus, dit Conon[2], des antiques Pélasges, et qui occupaient les plaines riantes arrosées par le Sarnus, rougirent de la puissance précaire que Rome leur laissait. Par un mouvement d'énergique fierté ils se réunirent aux Samnites, qui seuls pouvaient encore balancer la puissance romaine. Nucérie-Alfaterne, leur capitale, fut la première qui leva l'étendard de la rébellion, et qui se déclara indépendante[3]. Les Romains, effrayés du danger, nommèrent un dictateur, qui, pour faire diversion, vint mettre le siége devant Saticule, ville du Samnium-Caudinien[4]. Les Samnites tentèrent en vain de débloquer la place. N'ayant pu réussir, ils se replièrent sur le pays des Marses où, afin d'attirer les Romains, ils firent le siége de Plistie.

Le dictateur ne se laissa point entraîner par cette ruse ; il continua le siége de Saticule, que les Samnites tentèrent encore en vain, l'année suivante, de délivrer. Après un combat aussi sanglant qu'opiniâtre, livré sous les murs de cette place, et où périt leur général, ils se retirèrent, en voyant l'infructuosité de leurs efforts, pour poursuivre de leur côté leur attaque sur Plistie.

Saticule était aussi forte par la nature que par le travail des hommes. Son assiette escarpée et sa haute enceinte en rendaient l'abord d'autant plus difficile que la défense des habitants était plus obstinée[5]. Ne pouvant la prendre de force, les Romains s'en rendirent maîtres enfin par la voie des négociations, en même temps que Plistie, leur alliée, était enlevée d'assaut par les Samnites.

[1] Liv., IX, 20.
[2] Cité par Servius, *Comment. in Æneid.*, VII, 738.
[3] Diodor., XIX, 65.
[4] Sant-Agata-de-Goti. Voy. Romanelli, *Topog. del Reg. di Napoli*, t. II, p. 409.
[5] Diodor., XIX, 66.

Une révolution qui, à la même époque, éclata à Sore, au sein du pays des Volsques, et qui coûta la vie à tous les colons romains, massacrés par les habitants, changea tout à coup le théâtre des événements. Le dictateur Emilius abandonna aussitôt l'Apulie et le Samnium, et vola avec ses légions pour punir l'infidèle cité. L'armée samnite le suivit à quelque distance. Arrivée entre Terracine et Fondi dans un défilé étroit entre la mer et les montagnes, elle joignit les Romains, qu'elle défit complétement. Cette journée coûta aux vaincus Q. Aulus, maître de la cavalerie[1].

Tite-Live[2] a en vain cherché à pallier cet échec, qui fut assez grand cependant pour relever le courage des peuples de la Campanie, des Ausones, et même de ceux de l'Apulie. Tous crurent déjà Rome abattue, et dans l'enthousiasme de l'événement secouèrent le joug.

Cependant le dictateur, renfermé dans ses retranchements, échappa au danger qui le menaçait, grâce aux nouvelles légions qui vinrent renforcer son armée. Ces nouvelles troupes, prenant à dos les Samnites, les forcèrent à leur tour à la retraite.

Ce succès permit au dictateur de se diriger sur Sore, dont les hautes et fortes murailles, assises sur un roc escarpé, semblaient devoir défier tous les efforts des assiégeants. La trahison d'un habitant perfide, qui, de nuit, se rendit au camp de l'ennemi, et le guida par les issues les plus cachées jusqu'au sein de la cidatelle, en accéléra la chute sans aucun assaut. Le massacre de la garnison fut suivi du meurtre des citoyens. Plus de deux cents prisonniers, regardés comme les plus coupables, furent traînés jusqu'à Rome, où, battus de verges, et enfin

[1] Diodor., XIX, 72.
[2] IX, 20.

décapités au milieu des cris d'une populace exaltée par le fanatisme, ils expièrent la noble faute d'avoir voulu affranchir leur patrie[1]. 440.

Les mêmes scènes de carnage et de désolation ensanglantèrent les trois villes d'Ausone, de Minturne et de Vescie, qui, comme Sore, surprises par trahison et démantelées, disparurent au point que le nom des Ausones, qui avait eu tant de célébrité, fut perdu[2]. Capoue, moins coupable, mais dont la fidélité parut néanmoins suspecte au vainqueur, ne put échapper à une enquête sévère. Ovius et Novius, tous deux de l'illustre famille des Calavius, et qui avaient été les plus chauds partisans de l'indépendance, prévinrent par une mort volontaire la honte d'un jugement.

Tandis que Rome poursuivait ses vengeances dans la Campanie, les Samnites faisaient le siége de Lucérie, et en chassaient de nouveau les légions. Les Romains cependant parvinrent à la reprendre, et contre l'avis de quelques sénateurs qui voulaient qu'on en rasât les murailles, y envoyèrent une colonie. Ce nouvel établissement tint en bride les peuples voisins, et servit beaucoup par la suite au succès de la guerre samnitique[3]. Lorsque les Samnites rentrèrent dans le Caudium, l'insurrection de la Campanie était déjà en grande partie étouffée, et déjà les deux consuls l'occupaient avec une armée capable de la contenir et de la protéger. Toutefois, ils ne désespérèrent point de les en chasser, et, descendant de leurs montagnes, les attaquèrent avec cette impétuosité qui leur était naturelle. La cavalerie romaine à qui le terrain permit de se déployer, jeta le désordre dans les rangs de l'infanterie sam-

[1] Diodor., XIX, 72; Liv., IX, 24.
[2] *Deleta Ausonum gens.* Liv., IX, 25.
[3] Liv., IX, 25.

nite et des troupes légères qui la soutenaient. Cette infanterie, refoulée sur le gros de l'armée, entraina sa défaite. Les Samnites se retirèrent sur Malevent, ville considérable des Hirpins. Les légions consulaires terminèrent la campagne par le blocus de Bovianum, capitale des Pentriens; elles prirent leurs quartiers d'hiver dans ses environs, afin de contenir l'ennemi dans le centre même de son territoire[1].

441. Dès que le printemps permit aux armées de reprendre leurs opérations, les Samnites, pour tirer les Romains de leurs positions, firent le siége de Frégelle dont ils s'emparèrent une seconde fois. Ils se retirèrent néanmoins à l'approche des légions sans même essayer de défendre la ville conquise.

Les Romains rentrèrent dans la Campanie, dans l'intention de s'emparer de Nole, ville d'origine tyrrhénienne, mais qui, par suite des révolutions, était maintenant peuplée d'anciens Toscans, d'Osques campaniens, de Grecs et de Samnites. Ces derniers y étaient prépondérants. La reddition de cette place fut suivie de celle de Calatie et d'Antinum qui s'étaient aussi déclarées en faveur du mouvement.

Pour consolider ses conquêtes, Rome envoya de nouvelles colonies à Saticule, à Suesse-Aurunca, et dans Pontia, petite île de la mer tyrrhénienne habitée par les Volsques. Deux autres furent établies à Interamné et à Casine aux confins de la Campanie[2]. Pour faciliter en même temps les transports de troupes et les communications de la métropole avec les colonies jusqu'au Vulturne, fut entreprise et achevée sous la censure d'Appius Claudius, surnommé l'Aveugle, cette fameuse voie Appienne dont les

[1] Diodor., XIX, 76.
[2] Liv., IX, 27; Diodor., XIX, 101.

restes attestent encore l'étonnante solidité, et qui conduisait de la porte Capène jusqu'à Capoue dans un espace de cent quarante-cinq milles[1]. La guerre des Samnites, qui n'était plus qu'une guerre d'observation, traînait en longueur et ne put interrompre ce gigantesque travail.

Ces peuples en 442 reprirent la campagne par le siége 442.
de Cluvie, ville de leur territoire où les Romains avaient placé une garnison. Tombée au pouvoir des Samnites, elle fut prise de nouveau sur eux par Junius Bubulcus, qui, usant de représailles, en fit égorger tous les habitans depuis l'âge de quatorze ans. Bovianum, qui jusqu'alors avait résisté, et qui se distinguait entre toutes les cités du Samnium par son antiquité et ses richesses, fut livré au pillage. La conquête de cette ville, dit Tite-Live[2], produisit à elle seule plus de butin que tout le reste du Samnium.

Cependant les Samnites, retirés dans leurs forêts, y bravaient les Romains qui craignaient de s'y aventurer. Pour les y attirer, ils rassemblèrent un grand nombre de bestiaux, et firent parvenir un faux avis au consul. L'appât du butin trompa la vigilance du général, qui donna l'ordre aux soldats d'amener les troupeaux. Mais ils se furent à peine avancés dans les forêts qu'assaillis de toutes parts, ils faillirent être décimés. Leur sang-froid les sauva non moins que leur valeur. Cette action provoqua non-seulement la retraite des Samnites, mais encore eut pour résultat la soumission momentanée du Samnium-Pentrien.

Ce succès eût été pour les Romains d'une importance 444.
bien plus grande encore, sans la guerre que leur firent à la même époque les Toscans et les Ombres réunis. Ce fut pour les Samnites une heureuse diversion dont ils profi-

[1] Bergier, *Hist. des grands chemins des Romains*, t. I, p. 221-228, 240-244; Pratelli, *Della via Appia*, L. 1.

[2] IX, 31.

tèrent, non-seulement pour recouvrer leur territoire, mais encore pour ravager celui des Apuliens, alliés des Romains[1]. Le sac d'Alife, ville considérable entourée de murailles[2], dont s'empara le consul Marcius Rutilius, envoyé dans le Samnium pour réprimer ces troubles, ne fit qu'exaspérer la nation.

Pendant que ce général, conformément à la politique romaine, renversait et ruinait toutes les bourgades dont il pouvait s'emparer, une flotte opérait un débarquement à Pompéia, ancienne ville étrusque que les Osques-Samnites occupaient. Les troupes romaines ravagèrent toute la contrée jusqu'à Nucérie-Alfaterne. Les habitants des campagnes, d'abord effrayés, s'étaient retirés en masse. Mais revenus bientôt de leur terreur, ils tombèrent sur les pillards au moment où ils regagnaient leurs vaisseaux, et après en avoir tué un grand nombre, leur enlevèrent le butin qu'ils avaient fait[3].

Les nouvelles arrivées de Toscane, et d'après lesquelles toute l'armée romaine aurait été cernée et anéantie dans une étroite vallée, soulevèrent en masse tout le Samnium. Doublement excités par ces bruits trompeurs et par l'espoir d'une vengeance facile, tous les peuples de cette contrée se réunirent pour fondre sur le consul Marcius, afin de s'ouvrir, par sa défaite, la route de la Toscane. Leur attaque fut si impétueuse que, malgré la valeur des légions et l'opiniâtreté avec laquelle elles se défendirent, elles furent contraintes de céder le champ de bataille. Marcius, blessé dans l'action, évacua le Samnium, et ne put se rallier qu'à Longule, sur le territoire des Volsques.

L'épouvante que cette défaite porta dans Rome fut si grande qu'on y délibéra sur le choix d'un dictateur.

[1] Diodor., XX, 36.
[2] Trutta, *Antic. Alifane.*
[3] Liv., IX 38

Si les Samnites avaient continué leur marche, la Toscane leur était ouverte. Mais les pontifes, au lieu de cette tactique de célérité, voulurent éblouir la nation par des cérémonies que la superstition avait consacrées; lorsque l'armée se remit en mouvement, le dictateur avait déjà rallié aux débris de l'armée de Marcius les nouvelles troupes que Rome avait levées.

Les prêtres chez les Samnites, comme généralement chez tous les peuples opiques, jouaient un grand rôle dans les affaires civiles. D'après une ancienne coutume, reste évident de l'époque théocratique, on consacrait dans les occasions solennelles, sous la protection spéciale des dieux, un certain nombre de soldats d'élite, que cette consécration devait rendre invincibles. Une pompe lugubre, d'horribles serments, de superstitieuses formules accompagnaient cette cérémonie religieuse que, pour rendre plus importante encore, on faisait suivre d'une distribution de tuniques et d'armes de luxe, de boucliers enrichis d'or ou d'argent, de casques surmontés de hautes aigrettes, costumes et ornements qui frappaient l'amour-propre du soldat, et qui, en tout temps et en toute occasion, devaient lui rappeler le serment fait aux dieux de la patrie, de vaincre ou de mourir pour elle.

Lorsque l'armée de Papirius, qui pendant ces préparatifs religieux avait eu le temps de se réunir, se présenta devant ces légions nouvellement organisées, l'étonnement des Romains (car ces casques élevés, ces hautes aigrettes prêtaient à leurs ennemis la taille de géants) fut pendant un moment suivi d'une panique que la voix du général eut besoin de dissiper.

Les deux partis s'observèrent pendant quelques jours. Mais enfin ils en vinrent à une bataille sanglante qui fut pour les Samnites une des plus meurtrières qu'ils eussent encore perdues. Leur camp qu'ils parvinrent à regagner,

pris d'assaut, devint le théâtre d'une lutte acharnée et d'un carnage que la nuit seule put interrompre. Toutes ces riches armures qui devaient les rendre invincibles jonchaient le sol ; elles servirent à orner le triomphe du dictateur, et les boucliers, à décorer le Forum romain [1].

446. Le consul Fabius, chargé de poursuivre la guerre, vint avec ses légions dans la Campanie, mettre le siége devant Nucérie-Alfaterne. Cette ville demanda en vain une paix qu'elle avait naguère dédaignée [2]. L'armée des Samnites s'était renforcée d'un contingent de Marses, qui, pour la première fois, se déclaraient contre les Romains, et d'un autre de Péligues que l'exemple ou peut-être l'autorité de leurs voisins entraîna.

Les Ombres tenaient toujours la campagne avec les Toscans.

Les Samnites et leurs alliés ne purent empêcher Fabius de rentrer dans le Samnium, ni de porter son armée victorieuse dans l'Ombrie. Cette marche hardie du consul déjoua le projet des Ombres, qui déjà se préparaient à marcher sur Rome. Il les arrêta et les vainquit sur les bords du Clitumne, dans les plaines de Mévanie [3].

Cependant les Samnites s'attiraient toujours des alliés, et ils venaient encore de gagner à leur cause les Salentins, peuple lointain qui habitait l'antique Japygie.

447. Le consul Volumnius, envoyé dans l'Apulie, passa de cette province sur les terres de ce peuple, et remporta plusieurs avantages, pendant que Fabius, toujours heureux et de nouveau en présence des Samnites, leur faisait supporter une nouvelle défaite près d'Alife, et leur impo-

[1] C'est de là que vient la coutume, chez nous encore, de nous servir de ce genre de décoration, imitée de l'antiquité, dans nos fêtes publiques.

[2] Liv., IX, 41.

[3] Lucan., I, v. 473.

sait la dure humiliation de passer sous le joug. Sept mille prisonniers faits sur leurs alliés, furent indistinctement vendus comme esclaves. Comme néanmoins parmi eux se trouvaient quelques Herniques, peuple qui jouissait du droit latin, et, en vertu de cette prérogative, était exempté de la peine de servitude, Fabius les envoya séparément à Rome afin d'y plaider leur cause.

Sur la décision du sénat, ils furent retenus prisonniers et confiés à la garde des peuples latins.

Les Herniques, mécontents de cet étrange jugement, se soulevèrent à l'exception de ceux d'Alatri, de Férentinum et de Vérula.

Rome, après avoir étouffé le mouvement, voulut, pour récompense, accorder à ces trois villes le droit de bourgeoisie romaine dans toute son étendue. Mais elles préférèrent rester sous leurs propres lois. Ceux d'Agnanie et des autres cités qui avaient pris part à la guerre, plus facilement terminée néanmoins que ne l'avait fait espérer aux Romains l'antique réputation de ces peuples, reçurent le droit de cité sans suffrage, et avec interdiction de nommer leurs magistrats, de tenir des assemblées et de contracter des alliances de famille hors de leurs frontières.

Les Samnites, pendant ce temps, s'étaient de nouveau emparés de toutes les hauteurs et de tous les passages du Samnium. Sore et Calatie, délivrées des garnisons romaines, étaient rentrées dans leur indépendance. Le consul Cornélius, envoyé dans le Samnium, faillit périr avec toute son armée. Les Samnites l'affamèrent, et il n'échappa au péril que grâce au secours que lui porta son collègue Martius, qui, pour avoir délivré le peuple romain d'un honteux tribut, obtint à ce sujet l'honneur d'une statue équestre dans le forum[1]. Ni le dégât que les Romains firent des

[1] Plin., XXXIV, 6; Cicer., *Philipp.*, VI, 5.



campagnes, ni la destruction des arbres, ni l'incendie des villages, ne purent faire plier le courage du peuple samnite[1]. Lorsqu'après un rude hiver la campagne se rouvrit, Statius Gellius, mis à la tête de l'armée, descendit des hauteurs agrestes du Samnium, et vint par
449. représailles ravager dans la Campanie les fertiles plaines stellates.

Pour arrêter ces violences, les deux consuls rentrèrent avec leurs deux armées sur les territoires de Bovianum et de Tiferne. Leur intention était d'attirer les Samnites qui, en effet, abandonnèrent la Campanie et vinrent, quoique en nombre inférieur, défendre leurs demeures et affronter le combat. Mais la fortune se décida contre eux; après avoir perdu un nombre considérable de prisonniers, parmi lesquels était leur général, ils se virent de nouveau enlever Bovianum. Sore, Arpinum et Serennie, ville des Volsques qui s'était peu auparavant rendue à eux, subirent le même sort[2].

450. Après tant de pertes consécutives, les Samnites se décidèrent enfin à traiter avec leurs rivaux, traité qui ne fut point néanmoins celui d'un peuple abattu, mais qui, d'accord avec l'honneur et la dignité de la nation, leur réserva tous leurs droits d'indépendance. Las, comme eux, de la guerre, les Romains, après vingt-deux ans de combats, ne conservèrent aucune de leurs conquêtes dans le Samnium. Tous leurs avantages se réduisirent à la soumission des nations voisines, résultat qui, en étendant leur puissance dans l'Italie centrale, ôtait à leurs ennemis, en cas d'une nouvelle guerre, l'appui de leurs alliés naturels.

Les Èques n'avaient point pris de part directe au mouvement des Herniques, mais ils les avaient aidés sous

[1] Diodor., XX, 80.
[2] Liv., IX, 43-45; Diodor., XX, 90.

main. Libre maintenant du côté du Samnium, l'orgueil-
leuse république romaine envoya des féciaux à ce peuple 451.
pour avoir raison de cet outrage. Sa politique, on n'en peut douter, était d'établir chez eux des colonies, comme elle l'avait fait chez leurs voisins. Les Èques, qui ne virent dans la sommation des Romains qu'une tentative de les soumettre à leur domination par la terreur, refusèrent la satisfaction demandée. L'armée romaine entra donc sur leur territoire, et avant qu'ils eussent pu rassembler les troupes de la confédération et mettre à leur tête un général, elle se rendit maîtresse de la campagne. Chaque bourgade, abandonnée à ses propres forces, succomba l'une après l'autre; quarante villes et villages furent détruits et incendiés dans l'espace de deux mois. Le carnage fut si grand que le redoutable nom des Èques, dit l'historien Tite-Live[1], fut presque entièrement éteint.

La ruine de ce peuple répandit une telle épouvante chez ses voisins que les Marses, les Maruccins, les Frentanes et les Vestins envoyèrent séparément à Rome des ambassadeurs, afin de demander l'amitié de la république et de prendre part aux priviléges de la confédération[2]. Ils l'obtinrent. Cependant l'envoi des colonies romaines à Sore, à Albe et à Carséoles, en même temps que Rome accordait à ceux d'Arpinum et de Trébulle le droit de cité, sans néanmoins y ajouter celui de suffrage, occasionna encore quelques démêlés avec les malheureux Èques, auxquels, dit l'historien, il ne resta plus que leur intrépidité[3]. Les
Marses, exaspérés comme eux de l'envoi de pareilles co- 453.
lonies à leurs frontières, prirent aussi les armes, quoique nouveaux alliés. Mais leur confédération, réduite à ses

[1] *Nomenque Æquorum prope ad internecionem deletum.*

[2] Diodor., XX, 101; Liv., IX, 45.

[3] Liv., X, 3-5.

propres forces, ne put lutter contre l'armée nombreuse des Romains. Obligés de se renfermer dans leurs forteresses, ils perdirent successivement Milionie, Plistie et Frésilie, puis, forcés de céder, n'obtinrent de nouveau la paix que par la cession d'une partie de leur territoire.

CHAPITRE V.

NOUVELLES GUERRES DU SAMNIUM; CAMPAGNES DE PYRRHUS.

Ans de Rome.

Les Samnites, après avoir signé la paix avec Rome, avaient repris les armes contre les Lucaniens.

Cette circonstance nous permet de douter que les défaites de ces peuples de la part des Romains aient été aussi terribles que les annales romaines nous les représentent. La Lucanie fut réduite, et comme le sénat romain redoutait que la soumission de cette province pût aussi s'étendre à d'autres peuples et que la puissance des Samnites ne devînt trop redoutable, il leur déclara de nouveau la guerre[1]. Les fastes capitolins[2] parlent du triomphe qui suivit les campagnes du consul Fulvius Contumalius contre les Samnites et les Étrusques, et l'inscription de l'urne qui contint les cendres de son collègue Cornélius Scipion Barbatus cite les succès obtenus par ce dernier dans le Samnium et dans la Lucanie, d'où il ramena des otages[3]. En comparant à ces faits incontestables ceux consignés dans la première décade de Tite-Live[4], on est en droit de penser que les deux armées romaines agirent d'abord de concert dans le Samnium, où Contumalius s'empara de Bovianum, cette ville si souvent prise et reprise par les deux partis, et qu'après avoir aussi conquis Aufidène sur les Samnites-Caracéniens, qui furent enveloppés dans la

[1] Comp. Dionys., *Excerpt.*, p. 2328-2332.
[2] *Ad ann.* 455.
[3] Visconti, *Monument. degli Scipioni*, p. 11.
[4] X, 11-12.

destinée de leurs voisins et alliés, il regagna avec son corps d'armée la Toscane, pendant que son collègue Cornélius Scipion, après avoir aussi enlevé Taurasie aux Samnites, s'avança dans la Lucanie que ses armes paci-
456. fièrent.

Les Samnites avaient en vain sollicité l'alliance des Picentes que la politique des Romains sut leur enlever, et que ces derniers tinrent d'autant plus à cultiver, que l'irruption des Gaulois transalpins en Étrurie[1] avait déjà répandu l'alarme jusqu'à Rome.

457. Les Samnites furent plus heureux auprès des peuples de l'Apulie, dont les secours néanmoins, arrêtés près de Malevent par le corps qui, sous les ordres du consul Décius, s'était avancé par la Campanie et le pays des Sidicins, ne purent joindre leurs nouveaux alliés.

Quintus Fabius avait, de son côté, choisi la ville de Sore pour pivot de ses opérations. Il s'était avancé de cette ville jusqu'à Tipherne, où les Samnites, avertis de ses mouvements, se tenaient embusqués. Mais rendu circonspect par le souvenir du désastre des Fourches Caudines, il ne passa pas cette barrière. Au lieu de s'enfoncer dans les montagnes où il se doutait que l'ennemi se tenait en forces, il manœuvra dans la plaine, afin de l'y attirer. Les Samnites en effet, le voyant prendre position, descendirent des hauteurs et engagèrent un combat qui fut vivement disputé. Les légions romaines avaient l'avantage du terrain; cependant elles ne purent ébranler les intrépides Samnites, contre lesquels se brisèrent tous leurs efforts, et qui, avec non moins de sang-froid, soutinrent les charges de la cavalerie romaine dans laquelle Fabius avait mis tout son espoir. Mais quelques escadrons, détachés à dessein sous les ordres de deux tribuns, apparaissant tout à coup sur

[1] Polyb., II, 19.

la droite, et le bruit se répandant aussitôt que c'était l'armée de Décius qui débouchait sur le champ de bataille, le général samnite se décida à la retraite pour ne point compromettre le sort de l'armée. Elle l'exécuta dans le plus grand ordre, et regagna ses montagnes sans pouvoir être entamée.

Les Romains, restés maîtres de la plaine, battirent tout le pays avec leur nombreuse cavalerie; ils y laissèrent, dit Tite-Live, les tranchées et les remparts de cent trente et un campements de l'un et de l'autre consul, autour desquels s'apercevaient les traces de la licence effrénée du soldat[1]. La seule conquête qui signala cette campagne fut la prise de Cimétra, enlevée d'assaut par Fabius.

Décius resta dans le Samnium en qualité de proconsul. Il continua à y exercer ses ravages. Les Samnites lui abandonnèrent cette proie, et mirent à exécution la résolution qu'ils avaient déjà prise l'année précédente de se jeter sur la Toscane.

Ils avaient placé à leur tête Gellius Egnatius, général intrépide, qui, se frayant un passage à travers les pays alliés de Rome, se présenta tout à coup devant la diète de Toscane. Avec cette mâle et vigoureuse éloquence qui sait persuader, il lui exposa le motif de sa marche et le plan qu'il avait conçu de combattre Rome dans Rome même; il lui communiqua son enthousiasme, et provoqua une coalition qui s'étendit par les Toscans aux Ombres et aux Gaulois que leur or entraîna.

Cependant les Romains s'emparèrent dans le Samnium de Murgantie, de Tréventum et de Romulie, cité des Hirpins, où ils firent un butin considérable. Le consul Volumnius qui s'y était porté avec deux nouvelles légions et quinze mille hommes auxiliaires, en fut bientôt après

[1] Liv., X, 13-15.

rappelé pour rejoindre en Toscane son collègue Appius Claudius[1]. Les forces réunies des deux généraux leur donnèrent une supériorité numérique qui tourna les chances de la guerre de leur côté.

Mais, par une marche habile, l'armée nationale du Samnium, restée pour la défense du pays, descendit des montagnes et se répandit dans la Campanie jusque près de Calène. Cette diversion força Volumnius de se détacher de son collègue. Il arriva assez à temps pour arrêter l'ennemi au moment où, sans défiance, il se disposait à regagner ses hauteurs. Les Samnites, chargés de butin, combattirent sans ordre, et ne purent tenir, malgré l'exemple de leur intrépide chef Statius Minatius que sa trop grande témérité fit tomber au pouvoir des Romains. Près de sept mille prisonniers et tous les bagages leur furent enlevés. Le sénat romain, pour protéger cette partie de la Campanie, y envoya deux nouvelles colonies, l'une à Minturne sur les rives du Liris, l'autre au pied du mont Massique, où la tradition plaçait une ancienne ville démantelée du nom de Synope, sur les débris de laquelle s'éleva celle de Sinuesse[2].

459. La bataille désastreuse de Sentinum où les Samnites, unis aux Gaulois Sénonais, combattirent seuls sans leurs autres alliés, perdit leur cause dans l'Ombrie et dans la Toscane.

Le sénat romain, épouvanté des préparatifs des confédérés, avait donné tous ses soins à la défense de la ville, et cependant avait ordonné des levées auxquelles avaient dû contribuer toutes les classes, les jeunes gens et les citoyens libres, les vieillards et les affranchis. Ces forces imposantes lui avaient permis d'opposer à la ligue toscane

[1] Liv., X, 17-18.
[2] Liv., X, 18-21.

deux puissantes armées dont il avait confié le commandement au grand Fabius et à Décius son collègue. Les Gaulois Sénonais s'étaient déjà avancés jusqu'à Clusium, où ils avaient surpris et exterminé dans son campement une légion placée sous les ordres de Lucius Scipion. Les consuls traversèrent l'Apennin, et vinrent dans l'Ombrie se poster vis-à-vis des confédérés dans la plaine de Sentinum.

Les Samnites, en les voyant, se préparèrent au combat. Dans les dispositions qui furent prises, ils formèrent un seul camp avec les Gaulois, se chargeant d'envelopper l'ennemi, tandis que les Toscans et les Ombres attaqueraient, dans le fort de l'action, le camp et les retranchements des Romains.

Fabius, averti par des transfuges des projets de l'ennemi, donna aussitôt l'ordre à Fulvius et à Posthumius de quitter le champ de bataille à la tète de leur réserve, et de s'avancer jusqu'à Clusium, en mettant tout le pays à feu et à sang. Ce qu'il avait prévu arriva. Les Toscans et les Ombres, en apprenant ces dévastations, se détachèrent de l'armée et laissèrent les Samnites et les Gaulois seuls en présence des Romains. Attaqués par les troupes consulaires, ces deux peuples ne refusèrent pas toutefois le combat, et dans le premier choc se montrèrent si supérieurs, surtout du côté des Gaulois, que l'aile droite des Romains, commandée par Décius, fut mise en déroute; à l'exemple de son père, ce général ne trouva pas d'autre moyen pour sauver son armée que de se vouer aux dieux infernaux. Mais le talent et le sang-froid de Fabius réparèrent le désordre. Il renouvela l'attaque avec une nouvelle ardeur et refoula à son tour les Samnites jusque sur les palissades brisées de leurs retranchements, où la mort de Gellius Egnatius, tué en combattant comme le dernier des soldats, jeta l'épouvante dans les rangs. Dès

lors la victoire fut aux légions[1]. Ce qui échappa de cette sanglante journée, obligé, pour effectuer sa retraite, de traverser le pays montueux des Pélignes, ne put atteindre le Samnium qu'en se frayant un chemin à travers les armes de ce peuple, alors allié des Romains.

Pendant que ces événements se passaient en Toscane, Volumnius repoussait ceux des Samnites qui étaient restés pour la défense du sol paternel jusque sur les hauteurs de Typherne. L'ennemi trompa néanmoins sa vigilance, et, l'ayant tourné, redescendit dans la Campanie et s'avança par le Vescinum jusque sur le Vulturne. Il prit position dans ces mêmes champs stellates où il avait porté le ravage dix ans auparavant[2]. Force fut au consul de redescendre sur leurs traces pour les en chasser. Il les vainquit encore, mais non sans éprouver des pertes sensibles, et ne dut qu'à la supériorité numérique de ses troupes un succès qui lui fut vaillamment disputé[3].

Malgré ses victoires, Rome ne pouvait consolider aucune de ses conquêtes dans le Samnium. L'énergie des Samnites survivait toujours à leurs défaites. Lorsqu'au printemps suivant l'armée romaine ouvrit de nouveau la campagne,
460. ses adversaires avaient recruté de nouvelles troupes, bien organisées et capables de la recevoir. Les Samnites, par une manœuvre habile, tournèrent leurs ennemis de manière à leur fermer le passage à travers le pays des confédérés. Les deux camps étaient posés en face l'un de l'autre, et comme d'épais brouillards enveloppaient encore la nature, les nationaux purent, sans être aperçus des sentinelles ennemies, s'approcher des retranchements romains

[1] Comp. Liv., X, 21-31; Polyb., II, 19; Frontin., *Stratag.*, I, 8, 3; Duris Sam., *ap.* Diodor., *Fragm.*, XXI, p. 268, etc.

[2] Voy. ci-dessus, p. 94.

[3] Liv., X, 21-31.

et s'emparer de la porte principale du camp. Ils pénétrèrent jusqu'à la tente du questeur. Aux cris d'alarme poussés par les soldats de garde, le consul Régulus rassembla à la hâte une compagnie de Lucaniens et de Suessins; il contint ainsi les Samnites jusqu'à ce que les légions eussent eu le temps de se réunir. La voix du général excita le courage des soldats, qui se ruèrent sur l'ennemi et parvinrent à le repousser hors du camp. Les Romains cependant ne purent provoquer sa retraite, et pendant plusieurs jours restèrent bloqués dans leur campement, jusqu'à ce que le consul Posthumius arrivant avec ses légions au secours de son collègue, les Samnites prirent le parti de se retirer. Ils se rabattirent sur l'Apulie, où, avant que Régulus pût de nouveau les atteindre, ils commencèrent le siége de Lucérie.

Posthumius, de son côté, emporta Milionie, ville des Marses, alors au pouvoir des Samnites, et dont la conquête coûta des flots de sang aux deux partis.

Régulus eut à surmonter les plus grandes difficultés pour traverser l'Apennin. Il joignit les Samnites sous les murs de Lucérie, mais sans que la bataille qu'il leur livra fût décisive. Ses pertes furent même de beaucoup supérieures à celles de l'ennemi, qui néanmoins avait trop souffert lui-même pour vouloir courir les chances d'un nouveau combat. Les deux partis ne cherchaient donc qu'une occasion pour se retirer honorablement, lorsqu'une querelle d'avant-poste amena de nouveaux conflits. L'avantage fut d'abord aux confédérés; mais l'amour du pillage ralentit leur ardeur, et le consul ayant su retremper le courage chancelant de ses soldats et réveiller leur fanatisme religieux en invoquant Jupiter Stator, le succès de la journée resta aux Romains, qui firent passer sous le joug plus de sept mille prisonniers[1].

[1] Liv., X, 37.

Pendant que ces événements avaient lieu dans l'Apulie, un autre corps d'armée, sorti du Samnium, s'était avancé sur la voie latine, et portait partout le ravage dans les environs d'Interamné, colonie romaine.

Régulus, vainqueur à Lucérie, repassa les monts pour s'opposer à ces déprédations. Il tomba sur ces troupes et leur reprit le butin dont elles étaient chargées.

L'hiver se passa en nouveaux armements. Les magistrats samnites, soutenus par l'autorité des pontifes, décrétèrent une levée de quarante mille hommes qui, selon l'antique loi religieuse, devaient être consacrés à la divinité guerrière. Ils désignèrent pour lieu de rendez-vous la ville d'Aquilonie[1]. Le grand pontife Osius Paccius, homme que son âge avancé rendait vénérable, présida aux cérémonies lugubres de l'enrôlement et aux serments que les soldats durent prêter sur le rituel sacré aux dieux de la patrie[2]. Seize mille hommes d'élite, dont dix, choisis par le général, en choisissaient à leur tour chacun un et ainsi de suite jusqu'au nombre désigné, composèrent la légion *lintéenne*, ainsi nommée du pavillon mystérieux couvert de toile, où ils avaient dû jurer avec d'horribles imprécations de suivre partout leurs chefs et de ne jamais abandonner leurs drapeaux. C'était cette légion qui, comme nous l'avons vu dans une autre occasion, recevait des armes d'éclat, de hauts panaches flottants, distinction qui lui donnait un rang supérieur dans l'armée.

Tandis que ces troupes s'organisaient ainsi sous l'influence de la superstition dans le camp d'Aquilonie, le consul Spurius Carvilius, qui avait sous ses ordres les vieilles légions laissées à Interamné, s'empara, sans coup

[1] En osque *Acudunniad*; c'est le moderne Lacedogna.
[2] Liv., X, 38.

férir, d'Amiterne, ville de la Sabinie alors soumise aux Samnites.

Son collègue Papirius, qui commandait une nouvelle armée levée dans Rome, pénétra, de son côté, dans le Samnium-Pentrien, où il enleva la ville de Duronie.

Les deux généraux, après avoir réuni leurs forces, se séparèrent de nouveau, le premier pour entreprendre le siége de Cominium, et le second pour contenir pendant ce temps l'armée d'Aquilonie. Papirius vint placer son camp en face de l'ennemi, sorte de défi qui, pendant plusieurs jours, tint les deux partis en échec. Cependant les Samnites avaient pris leurs dispositions pour repousser leurs adversaires. Papirius, instruit de l'intention où ils étaient de l'attaquer, et ne voulant rien laisser au hasard, fit presser son collègue de donner l'assaut à Cominium, afin qu'aucun secours ne pût leur venir de ce côté. La bataille qui suivit fut vivement disputée. La légion sacrée, ferme au poste de l'honneur, combattit avec une telle intrépidité qu'elle tint longtemps la victoire en suspens. Mais le consul romain, ayant, par un heureux stratagème[1], persuadé à ses soldats que son collègue revenait vainqueur de Cominium, et ce bruit s'étant bientôt répandu dans les rangs de l'ennemi, la fortune des Romains prit le dessus. Les Samnites, fatigués de la lutte et redoutant d'être pris en flanc, commencèrent à plier. Une charge de cavalerie romaine, vigoureusement conduite, acheva la déroute, qui fut si complète qu'une partie seule des troupes regagnèrent le camp, tandis que, poursuivant sa retraite, le reste ne se rallia qu'à Bovianum.

Cette seule bataille décida de la campagne. Les Romains prirent et brûlèrent Aquilonie, non cependant sans éprouver de grandes pertes. Ils s'emparèrent également de Co-

[1] Frontin., *Stratag.*, II, 4, 1.

minium qui eut le même sort. Tout le Samnium fut de nouveau ravagé. Sepinum, Volana, Palambinum, Heraculaneum, enrichirent le soldat de leur butin.

Quand l'armée romaine rentra dans Rome, deux millions cinq cent trente mille as, produits par le seul rachat des captifs, et treize cents livres pesants d'argent furent portés derrière les consuls triomphants. Corvilius, des seules armures d'airain enlevées aux Samnites, fit fondre pour l'ornement du Capitole une statue de Jupiter tellement colossale qu'elle s'apercevait du mont Albain à une distance de quatorze milles[1]. Une partie des dépouilles furent consacrées par le peuple reconnaissant aux dieux de la patrie, et le reste fut distribué aux peuples alliés et aux colonies[2].

Cependant les Samnites, malgré ces nouveaux revers, ne
462. perdirent rien de leur sauvage énergie. A peine les neiges avaient blanchi la cime de l'Apennin et fait évacuer le Samnium par les armées consulaires, que ces mêmes villes incendiées se relevèrent de leurs ruines et que leurs industrieux habitants en réparèrent les désastres. Les Pentriens surtout firent preuve de la plus mâle constance. Ils réorganisèrent leur armée et mirent à leur tête Caïus Pontius, issu de cette famille de héros dont le nom retentit tant de fois dans les fastes militaires de la nation, et qui aux talents de général réunissait les qualités d'un politique habile[3].

Pontius, instruit par l'exemple de ses prédécesseurs, ne se laissa point renfermer dans le Samnium; dès que le printemps permit de reprendre la campagne, il descendit des hauteurs et conduisit ses troupes dans la Campanie.

[1] Plin., XXXIV, 7.
[2] Liv., X, 38-46.
[3] Cicer., *De offic.*, II, 21.

Le peu d'énergie des habitants de cette province, dont le sang cependant s'était allié à celui des Samnites, leur avait depuis longtemps acquis le mépris de ces fiers montagnards, dont la haine pour Rome comprenait tous ceux qui en supportaient patiemment le joug.

Le sénat romain ne négligea pas d'envoyer du secours à ses alliés et à ses sujets; il confia à Fabius Gurgès, fils du grand Fabius, le commandement de l'armée qui devait opérer dans la Campanie. Le jeune consul marcha audacieusement à la rencontre des Samnites. Mais le combat qu'il leur livra fut pour lui désastreux. Vaincu et forcé de reculer, il perdit plus de trois mille hommes tués et eut un plus grand nombre encore de blessés. Toute son armée aurait été anéantie, si la nuit, protégeant sa retraite, ne lui avait facilité le moyen de gagner une position favorable. Tout son camp, tous ses bagages restèrent au pouvoir du vainqueur, qui néanmoins ne tira pas de cette victoire tout le fruit qu'elle lui offrait, soit que l'amour du pillage l'eût arrêté dans le camp abandonné, soit que la nouvelle de l'arrivée de l'autre consul l'eût rendu trop circonspect.

Rome cependant frémit de cette défaite honteuse dont elle accusa l'imprévoyance de son général. Elle ne lui pardonna qu'en faveur et à la prière de son père qui, tout vieux qu'il était, offrit d'aller servir sous son fils en qualité de lieutenant, et qui en effet, par son expérience et sa valeur, rétablit bientôt la fortune. L'armée romaine, avec les renforts qu'il lui amena, put se mesurer de nouveau avec celle des Samnites, qui, après une perte de temps inutile, reprit enfin la campagne. Les Samnites avaient fait la faute de laisser aux Romains le temps de se réorganiser; ils en subirent la conséquence sur le champ de bataille, où ils vinrent maintenant se heurter contre eux. Pontius, dès le commencement de l'action, gagna du terrain. A la tête lui-même des colonnes qu'il guidait, il parvint à en-

velopper le centre de l'armée romaine, qui dut céder à l'impétuosité de ses troupes. Mais une charge de la cavalerie ennemie, ordonnée à propos par le vieux Fabius, dégagea le jeune consul. Les Samnites à leur tour furent obligés de plier. Dès lors la journée fut perdue pour eux. L'infanterie romaine se reporta en avant, et culbutant le centre des Samnites, en enveloppa une partie, et après une épouvantable mêlée, les força de déposer les armes. Pontius, trahi par la fortune, fut lui-même du nombre des blessés. Conduit à Rome pour orner le triomphe du consul[1], il fut, sans respect pour le droit des gens, condamné à mourir par la main du bourreau, vengeance indigne qui montre combien peu de respect Rome commençait déjà alors à porter au courage vaincu.

463. La défaite des Pentriens ramena les armées romaines dans le Samnium. Cominium, à peine relevé en partie, succomba pour la deuxième fois. Vénuse, sur les confins de la Lucanie et de l'Apulie, reçut une colonie romaine, destinée à enlever aux Samnites l'influence qu'ils exerçaient sur les petits peuples circonvoisins[2]. Lorsque, l'an-
464. née suivante, les deux consuls nouvellement élus reçurent l'ordre d'envahir le pays, et d'y porter sans pitié le ravage, les Samnites, impuissants à réunir leurs forces trop divisées et à s'opposer à cette désastreuse invasion, résolurent enfin de demander la paix. C'était la quatrième fois qu'ils déposaient les armes, et ils avaient à craindre l'inflexibilité du vainqueur. Aussi l'or fut-il offert par leurs ambassadeurs; et l'histoire nous a conservé la belle réponse du consul Curius Dentatus chargé par le sénat de dicter les conditions du traité, et avec lequel ils voulurent employer ce moyen de corruption. « J'aime mieux, leur

[1] *Fast. Capitol.*; Dionys., *Excerpt.*, p. 2234.
[2] Velleius, I, 15; Dionys., *Excerpt.*, p. 2235.

« dit-il, commander à ceux qui possèdent de l'or, que « d'en posséder moi-même[1]. » Et, en faisant cette réponse, il continua de prendre sur son assiette de bois le repas de racines qu'il avait lui-même préparé. Les conditions du traité nous sont inconnues ; mais cependant les Samnites conservèrent leur indépendance, circonstance qui nous prouve que, malgré toutes ses victoires, Rome reconnaissait encore dans ses fiers adversaires trop d'énergie pour oser y toucher.

Les Sabins prirent les armes pendant ces négociations, soit que les Samnites les y eussent sous main engagés, pour obtenir des conditions moins dures de la part des Romains, soit que ces peuples y aient été poussés de leur gré par quelque grave injustice de la part de l'impérieuse république. Quoi qu'il en soit, ce mouvement fut bientôt arrêté. Après une courte campagne, ils furent aussi réduits par le même Curius, le vainqueur des Samnites[2]. 465.
Rome renouvela avec eux ses anciens traités, et leur accorda de plus le droit de cité, sans toutefois y joindre celui de suffrage ; il ne leur fut accordé que vingt-deux ans plus tard, lorsqu'enfin ils furent incorporés à la nation romaine sous le consulat de Sempronius et de Crassus[3].

Curius, nommé proconsul après ces deux campagnes, passa dans le sud de l'Italie, où les Lucaniens venaient d'envahir le territoire de Thurium.

Cette ville, alliée des Romains, s'était plainte au sénat qui, d'après les traités, avait des droits sur la Lucanie. Les ordres émanés de cette assemblée aux magistrats de cette république étaient restés sans résultat. Les Lucaniens, loin de s'y soumettre, ayant au contraire ordonné à leur

[1] Val. Max., IV, 3, 5; Cicer., *De senect.*, 16.
[2] Frontin., *Stratag.*, I, 8, 4.
[3] Velleius, I, 14.

général, Statilius Italicus, de poursuivre la guerre avec la plus grande énergie, Curius avait été envoyé dans cette province, afin de s'interposer entre les deux partis et, au besoin, pour punir cet acte de désobéissance. L'arrivée du proconsul sauva le territoire de Thurium, sans que les Lucaniens, auxquels ses forces en imposèrent, lui donnassent l'occasion de remporter de grands avantages[1].

Rome étendait alors sa puissance, sinon son autorité, sur la plupart des nations de race opique.

Sa domination dans la Basse-Italie était trop redoutable aux Brutiens pour ne pas exciter leur méfiance. Ces peuples vigoureux descendaient, comme nous l'avons dit, des Lucaniens, parlaint leur langue, mais avaient depuis plus d'un siècle rompu toute alliance avec eux. Ils profitèrent des circonstances pour opérer un rapprochement qui menaça de devenir d'autant plus dangereux aux Romains que les Samnites, qui rougissaient encore du honteux traité qui les liait, leur tendirent aussi la main à la première proposition. Tous ensemble formèrent un pacte d'union, afin de contenir dans ses limites un ennemi oppresseur.

La guerre contre Thurium, où les Romains avaient laissé une garnison, fut donc reprise avec une nouvelle énergie par l'armée confédérée.

472. Pendant que le siége en était poussé avec vigueur, le consul Fabricius, envoyé pour défendre les sujets romains[2], vint attaquer les alliés sous les murs de la place. Le combat fut vivement disputé; longtemps l'issue en fut incertaine, et lorsqu'enfin la victoire se déclara pour les Romains, ils ne l'attribuèrent qu'à la protection spéciale du dieu Mars[3]. La mort de Statilius, général des Lucaniens,

[1] *Fast. consul. ad ann.* 464.

[2] Liv., *Epitom.*, XI, XII; Dionys., *Excerpt.*, p. 2344.

[3] Val. Max., I, 8, 6.

tombé dans la mêlée, laissa sans chef l'armée des alliés, qui, démoralisée par cette perte, n'eut d'autre ressource que de se replier vers ses montagnes.

La victoire de Fabricius ramena au parti des Romains les deux républiques de Crotone et de Locres. Tarente eût peut-être suivi la même politique, malgré le rôle qu'elle avait joué en sous-main dans la dernière guerre, sans un de ces événements imprévus qui souvent ont tant d'influence sur la destinée des peuples.

Un traité entre Rome et Tarente, dont les historiens ne nous ont point fait connaître les détails, imposait aux vaisseaux Romains l'obligation de ne point dépasser le promontoire de Sacinium [1]. Pendant que le peuple de Tarente était rassemblé dans le grand théâtre qui avait vue sur la mer, une escadre romaine, composée de dix galères et commandée par un duumvir, se présenta tout à coup à l'entrée du port sans tenir compte du traité. Un murmure d'étonnement parcourut l'assemblée. Mais bientôt la voix puissante d'un citoyen du nom de Philocharis, excitant la multitude, et l'animosité des esprits se communiquant, l'on courut en masse vers le port, et l'on attaqua les navires près d'aborder. L'un d'eux est submergé; on en capture quatre; et c'est à peine si les cinq autres, à force de rames, parviennent à échapper. Les Tarentins, non contents de cette insulte, envoyèrent une armée faire le siége de Thurium, et, donnant la liberté à la garnison romaine, y instituèrent un nouveau gouvernement.

Tandis que le consul Émilius Barbula était occupé dans 473.
le Samnium à réprimer le nouveau soulèvement, une ambassade romaine, à la tête de laquelle était Posthumius, personnage consulaire que son grand âge aurait dû faire respecter, quelque peu élégantes que fussent ses manières,

[1] Appian., *De reb. samnit.*, VII, p. 56, édit. Schweigh.

vint demander raison à la voluptueuse république de Tarente de l'injure faite au pavillon romain. Loin d'accéder à cette demande, le peuple tarentin ayant au contraire insulté cette ambassade, l'ordre fut donné à Barbula de porter ses armes dans la Basse-Italie.

Tarente, malgré les secours que lui promirent les Lucaniens et les Samnites, et malgré ses flottes nombreuses et les corps d'Iapyges et de Messapes qu'elle tenait à sa solde, redouta le danger. Elle s'adressa à Pyrrhus, roi d'Épire, afin d'avoir sa protection.

Ce prince, qui prétendait descendre d'Hercule et d'Achille, passait pour le plus grand capitaine de son siècle. Il saisit avidement cette occasion pour étendre sa domination en Italie, et envoya aussitôt à Tarente trois mille hommes de troupes avec son favori Cynéas, afin de s'assurer du dévouement des volages habitants. Il les fit suivre bientôt après par Milon, auquel les Tarentins, qui, sur la demande de Cynéas, venaient d'ôter à Agis le commandement de leur troupe, confièrent la défense de la citadelle.

Émilius tenait étroitement bloquée la ville du côté de la terre. Ne voyant pas la possibilité de s'en rendre maître tant que la mer serait ouverte, il en leva le siége, et se retira sans beaucoup de pertes en Apulie[1]. Afin de contenir le Brutium, il plaça des garnisons à Héraclée, à Thurium, à Crotone, et dans les autres villes grecques dont la foi lui paraissait chancelante[2].

Cependant Pyrrhus quitta ses états sur la fin de l'hiver, suivi d'une flotte nombreuse qui portait vingt mille hommes de pied, trois mille chevaux et vingt éléphants. Cette flotte, assaillie par une tempête non loin des monts

[1] Frontin., *Stratag.*, I, 4, 1.
[2] Plutarch., *in Pyrrho.*

Acrocéroniens, sur les côtes d'Épire, courut les plus grands dangers. Le roi lui-même, séparé de ses vaisseaux, et jeté sur les plages de la Messapie, vit s'engloutir son navire et périr une grande partie de ceux qu'il portait. Le reste de ses escadres, plus ou moins endommagées, vint se réfugier dans le port de Tarente.

Pyrrhus, qui, dès son arrivée, flatta l'amour-propre des Tarentins, prit un ton de maître dès que ses troupes furent débarquées. Les jeunes hommes capables de porter les armes furent enrôlés sous les peines les plus sévères[1]. Tous les édifices publics, les théâtres, les bains, les gymnases, qui, loin de former des guerriers, n'étaient qu'un appas à la mollesse, furent fermés par son ordre.

Le consul Lævinus s'était avancé dans la Lucanie, où son armée faisait les plus grands dégâts. Le roi lui envoya un héraut, chargé de propositions pacifiques et de lettres dans lesquelles il s'engageait à se faire le médiateur entre Rome et ses alliés[2]. Cependant il joignit à ses troupes celles de Tarente, et s'avança lui-même au devant du consul.

L'orgueilleuse réponse de ce général ne laissant aucun espoir de conciliation, on en vint aux mains sur les bords du fleuve Siris, dans la vaste plaine qui s'étend entre Pandosie et Héraclée. La bataille resta longtemps indécise, jusqu'à ce que Pyrrhus, voyant le peu d'effet produit par la phalange grecque, fit avancer les éléphants. L'aspect inusité de ces animaux, leurs cris sauvages et prolongés portèrent une telle épouvante dans les rangs de la cavalerie romaine, que les cavaliers, incapables de maîtriser leurs chevaux, prirent précipitamment la fuite et entraînèrent le reste de l'armée. Pyrrhus mit à sa poursuite la cavalerie

[1] Frontin., *Stratag*, IV, 1-3.
[2] Dionys., *Epitom.*, XVIII, 15-18.

thessalienne, qui fit un grand nombre de prisonniers. Mais la nuit protégea la retraite des Romains, qui, repassant le Siris, se replièrent sur l'Apulie. Déjà la bataille était gagnée, lorsque les Samnites, les Lucaniens et les Brutiens vinrent se joindre aux Epirotes victorieux.

La plupart des villes grecques, en apprenant cette victoire, se soulevèrent et livrèrent les garnisons romaines au vainqueur. Pyrrhus, sans s'arrêter, dirigea sa marche vers la Campanie, dans l'intention de s'emparer par un coup de main de Naples et de Capoue. Mais déjà Lævinus avait reçu de Rome de nouveaux renforts et s'était dirigé de l'Apulie dans cette province, où il avait pris position de manière à protéger ces deux villes. Pyrrhus, qui redoutait les longueurs d'un siége, abandonna son projet, et cachant habilement sa marche au consul, gagna la voie latine où il s'empara d'Anagnie et de Frégelle; il s'avança jusqu'à Préneste, à vingt-quatre milles de Rome. Mais, là aussi, il rencontra le consul Caruncunius qui était revenu d'Étrurie pour protéger la capitale. Craignant d'être pris entre les deux armées, il rétrograda jusque dans la Campanie, où après s'être trouvé de nouveau en présence de Lævinus, sans en être venu à un second combat, il regagna Tarente, en traînant à sa suite une grande quantité de prisonniers et de butin.

Rome lui envoya des députés pour réclamer les captifs, en offrant leur rançon ou leur échange contre les prisonniers tarentins. Parmi les députés se faisait surtout remarquer Fabricius, austère Romain, auprès duquel le roi tenta en vain les moyens de corruption si familiers à la politique des princes. Pyrrhus, n'ayant pu parvenir à lui faire accepter aucun des présents qu'il lui offrait, ni l'intimider par la présence subite d'un éléphant, dont le fier républicain soutint hardiment la vue, eut l'âme assez généreuse pour lui remettre sans rançon deux cents prison-

niers, et permit aux autres, sur la parole de Fabricius, de se rendre à Rome pour la fête des Saturnales. Las d'une guerre qui déjà lui était à charge, il envoya à Rome Cynéas, afin de traiter de la paix. Cet habile ministre, élève de l'éloquent Démosthène, fut chargé de proposer au sénat une alliance entre son maître et le peuple romain, à condition que les Tarentins seraient compris dans le traité, que les villes grecques italiotes seraient libres et gouvernées par leurs lois, et que les Romains rendraient aux Samnites, aux Apuliens et aux habitants de la Lucanie et du Brutium les villes dont ils s'étaient emparés. Le roi s'engageait, de son côté, à rendre sans rançon aux Romains les prisonniers qu'il avait faits.

Ces propositions furent rejetées. Le sénat, ébranlé par l'éloquence d'Appius Claudius qui, tout aveugle qu'il était, s'était à cette occasion fait transporter au Capitole, répondit avec noblesse à Cynéas que jamais on ne traiterait de la paix avec Pyrrhus avant que son armée eût évacué l'Italie. L'ordre fut donné au négociateur de quitter la ville le même jour.

Les Romains firent aussitôt les plus grands préparatifs; ils envoyèrent dès le printemps les deux nouveaux consuls occuper l'Apulie.

L'honneur ordonnait à Pyrrhus de les combattre.

Il s'avança au devant d'eux jusque dans la plaine d'Asculum où ils avaient placé leur camp. L'armée romaine, forte de quarante mille hommes, présentait au centre, sur un front étendu, les légions jointes aux troupes auxiliaires. Ses deux ailes étaient composées de cavalerie, et en arrière, pour la soutenir, était un corps de réserve. L'armée de Pyrrhus, aussi forte en nombre, présentait alternativement une légion d'Italiens armés à la romaine et un corps de troupes épirotes en phalange serrée. A la droite étaient les Samnites et un corps d'Épire; à la

gauche, les contingents lucaniens, brutiens, messapes et salentins, ennemis de Rome les plus déclarés. Au centre se tenaient les troupes de Tarente; la cavalerie d'Épire et les éléphants, postés à part, formaient un corps de réserve[1].

Les historiens ne s'accordent point sur les détails de cette journée. Ce qu'il est possible de conclure des différentes relations qu'ils nous ont laissées, c'est que les avantages des alliés ne furent point décisifs, quoique les Romains eussent été repoussés jusque dans leurs retranchements[2]. La blessure que Pyrrhus, dit-on, reçut au bras, comme la mort du consul Décius, quoique rapportée par Cicéron[3], restent également douteuses. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'aucune des deux armées ne se sentit assez forte pour poursuivre la campagne; le roi reprit le chemin de Tarente et les Romains se retirèrent dans l'intérieur de l'Apulie.

L'hiver se passa en nouveaux préparatifs.

476. Cependant les députés de Sicile vinrent trouver Pyrrhus, pour l'engager à passer dans leur île, où, depuis la mort d'Agatocle, les Carthaginois avaient été attirés par les dissensions civiles des Syracusains. Pyrrhus, aventureux et toujours avide de conquêtes, et qui croyait avoir des droits à cette souveraineté comme le plus proche héritier de ce prince, dont il avait épousé la fille Lanassa[4], saisit cette occasion pour quitter l'Italie. Après avoir mis les

[1] Comp. Polyb., *Reliq.*, XVIII, 11; Frontin., *Stratag.*, II, 3, 21; *Fast. Capitol.*, etc.

[2] Comp. Polyb., *Reliq.*, XVIII, 11; Dionys., *Epitom.*, XVIII, 27; Plutarch., *in Pyrrh.*; Frontin, *Stratag.*, II, 21.

[3] *Tuscul.*, I, 37; *De Finib.*, II, 19. Dans la campagne suivante, nous retrouvons en effet un Décius à la tête de l'armée romaine dans le Samnium. Voy. ci-après à l'an 479.

[4] Justin., XVIII, 2.

différentes villes de la Grande-Grèce qui lui obéissaient en état de défense, et avoir confié à Milon le gouvernement de Tarente, il abandonna imprudemment à eux-mêmes ses alliés.

Les Romains en profitèrent pour pousser la guerre avec vigueur. Les *Fastes Capitolins* parlent de trois triomphes que les consuls tinrent pendant les trois années qui suivirent, deux fois sur les Brutiens, les Lucaniens et les Samnites confédérés, et une autre fois sur les mêmes peuples unis aux Tarentins. Héraclée se détacha du parti de Pyrrhus pour conclure avec Rome un traité d'alliance favorable[1]. Crotone, vaillamment défendue par les Épirotes, mais déchirée par les factions, tomba sous les coups du consul Rufinus. Caulonie fut démantelée par les troupes indisciplinées de la Campanie, et Locres elle-même n'échappa à la destruction qu'en égorgeant une partie de la garnison royale.

Retranchés dans leurs montagnes, les Samnites, les Lucaniens et les Brutiens arrêtaient cependant encore les progrès des Romains. Ils s'y soutinrent jusqu'au retour de Pyrrhus qui, après des succès et de la gloire, perdit l'affection des Siciliens et qui, voyant toutes les villes siciliennes se déclarer successivement contre lui pour les Carthaginois, quitta l'île où sa situation était devenue précaire. Il écouta la prière de ses alliés et repassa en Italie, non cependant sans avoir encore à lutter contre la fortune. Assailli en mer par les Carthaginois, il s'empara de Rhégium, malgré les Mamertins. Manquant de vivres et d'argent, il alla à Locres piller le temple de Proserpine. Bientôt après, ballotté par la tempête sur une mer houleuse et rejeté sur ces mêmes côtes où le sacrilége s'était commis, il dut céder aux murmures superstitieux de la

[1] Cicer., *pro Balbo*, 22; *pro Archia*, 6.

multitude et restituer ces richesses qu'il avait convoitées[1]. Enfin, rentré dans Tarente, il reprit la force de son caractère et donna tous ses soins à la réorganisation de son armée[2].

479. Les deux consuls romains s'étaient avancés dans la Lucanie et dans le Samnium. Quoique l'armée royale, après tant de fatigues, ne comptât plus que vingt mille combattants, Pyrrhus, ralliant les contingents de Tarente, divisa ses forces et, avec l'élite de ses troupes, marcha vers le Samnium, dans l'espoir de surprendre le consul Décius à Malevent, avant qu'il pût recevoir des secours de la Lucanie.

Il comptait attaquer son camp à la faveur d'une nuit sombre. Mais la difficulté des chemins, au milieu des ténèbres et à travers les rocs et les forêts, avait retardé sa marche, et déjà le jour était revenu lorsque ses premières colonnes débouchèrent. Cette avant-garde, vivement attaquée par les Romains, fut rejetée sur le gros de l'armée avec une perte sensible d'hommes et de quelques éléphants. Décius, encouragé par ce premier succès, s'avança dans la plaine, et choisissant une position resserrée où la phalange ennemie ne pouvait se déployer[3], remporta une victoire complète. Enfoncés et obligés de céder le champ de bataille, les Épirotes ne purent se rallier. Pyrrhus, en se retirant, reçut la nouvelle des succès que l'autre consul venait aussi de remporter dans la Lucanie. Dans la crainte d'être coupé, il rallia les débris de son armée et reprit en ligne droite la route de Tarente.

[1] Liv., XXXIX, 18; Val. Max., I, 2, 7; Dionys., *Excerpt.*, p. 2363; Diodor., XXVII, p. 375, etc.

[2] Pausan., VI, 3; Plutarch., *in Pyrrho*; Val. Max., I, 2, 7; Diodor., XXVII, p. 375.

[3] Frontin., *Stratag.*, II. 2, 1.

La défaite de ce prince, dont les éléphants embellirent la marche triomphale du vainqueur[1], précipita la soumission du Samnium. Naturellement inconstant, et d'ailleurs découragé par ce désastre, Pyrrhus renonça à la conquête de l'Italie, pour porter toutes ses pensées vers la conquête plus facile de la Macédoine. Les Samnites, les Lucaniens et les autres peuples de langue osque, dès lors seuls en présence des légions, se concentrèrent de nouveau sur leurs montagnes. Ils luttèrent encore, mais sans succès[2]. Lorsque la mort de Pyrrhus, tué misérablement en entrant à Argos, leur eut ôté le dernier espoir de secours, ils firent, en rugissant, le dernier effort. La perte de Pestum, enlevé aux Lucaniens, et où Rome envoya une colonie, 481.
devint le signal de la servitude que l'altière république allait leur imposer. Les Samnites, battus sur leur territoire par Carvilius Maximus et Papyrius Cursor, furent enfin obligés de déposer les armes, après s'en être servis contre Rome pendant soixante-dix ans d'une guerre acharnée et sanglante. Leur sort fut celui des Lucaniens et des Brutiens, qui, asservis par la force, n'existèrent plus que pour concourir à l'agrandissement de leurs vainqueurs.

La soumission de ces peuples fit trembler pour son indépendance la république de Tarente, qui, pressée au dehors par les Romains, et contenue au dedans par la garnison épirote, renfermée avec Milon dans la citadelle, eut recours aux Carthaginois. La flotte de ces derniers, qui tenaient alors une grande partie de la Sicile, et qui avaient par conséquent un grand intérêt à dominer sur la côte méridionale de l'Italie, n'arriva cependant que pour être témoin du traité que Milon fit avec le consul Papyrius

[1] Senec., *De brevit. vitæ*, 13; Plin., VIII, 6; Dionys., *Epitom.*, XIX, 14.
[2] *Fast. Capitol.*

et de l'entrée des Romains dans Tarente. Dépouillée de ses vaisseaux, de ses remparts, de ses monuments et des statues qui ornaient ses temples [1], la ville devint tributaire
482. du vainqueur, tout en conservant son apparente liberté [2].

483. La soumission de Tarente fut suivie de celle de Rhégium, par le consul Génucius.

Émilius, avant l'arrivée du roi d'Épire en Italie, avait, comme nous l'avons vu, placé une garnison romaine dans cette ville et dans plusieurs autres cités du Brutium. La légion campanienne, formée de soldats de la Campanie, y avait été laissée sous la conduite de son commandant Décius Jubellius, qui, séduit par l'appât des richesses dont cette ville regorgeait, avait lui-même stimulé l'avarice de ses subordonnés. Ces troupes, comme autrefois les Samnites capouans leurs ancêtres, se répandant dans les demeures, mises au pillage, avaient égorgé un grand nombre d'habitants, en avaient chassé d'autres, et sous prétexte que la ville était menacée d'une conjuration imaginaire, s'étaient emparées de toute l'autorité et y avaient établi un nouveau gouvernement [3].

Bientôt après, cependant, expulsé à la suite d'une dissension, Jubellius s'était réfugié à Messine, où un médecin de Rhégium, appelé près de lui pour lui donner les secours de son art et le guérir d'une ophthalmie, l'avait, par vengeance, rendu aveugle [4]. A sa place avait été élu par les soldats M. Césius qui depuis lors était resté à leur tête.

Cet état de choses durait depuis dix ans, quand le consul Génucius reçut la mission de soumettre la légion rebelle.

Les soldats campaniens demandèrent du secours aux

[1] Florus, I, 18.

[2] Liv., *Epitom.*, XV; Oros., IV, 5.

[3] Val. Max., II, 7, 15; Diodor., *Fragm.*, XXII, p. 290; Polyb., I, 7; Appian., *Excerpt.*, p. 1216.

[4] Diodor., *Fragm.*, XXII, p. 290.

Mamertins de Sicile, comme eux sortis de la Campanie, et qui, par des moyens aussi violents, ainsi que nous l'expliquerons plus loin, s'étaient emparés de Messine, où ils avaient pris le titre altier d'enfants de Mars.

Les aventuriers qui, depuis vingt ans, s'étaient accumulés dans cette ville et s'étaient mis sous la protection de ce gouvernement improvisé, accoururent en grand nombre défendre la cité italienne. Les Romains trouvèrent dès lors une telle résistance que, sans l'aide d'Hiéron, roi de Syracuse, qui leur fournit des vivres et des soldats, ils auraient été contraints de lever le siége. Aidés de ce secours, ils emportèrent la ville d'assaut et, après un massacre épouvantable, punirent du dernier supplice le peu de soldats qui restaient de la légion coupable. M. Césius se tua lui-même dans la prison où il fut jeté. Rhégium, rendu à ses anciens habitants et rétabli dans la forme héréditaire de son gouvernement, reçut de Rome le titre de cité confédérée.

Depuis le Tibre jusqu'à la pointe la plus méridionale de l'Italie, tous les peuples de langue osque et toutes les colonies sorties de la Grèce se trouvaient ainsi, après une lutte continuelle de cinq siècles, asservis à la république romaine.

La faiblesse, ou, pour mieux dire, la forme vicieuse de leur gouvernement, avait amené ce résultat.

Les villes du Latium, fédérativement unies, avaient d'abord méprisé l'agglomération des aventuriers qui s'étaient établis entre les broussailles et les marais du Tibre. Mais quand la cité nouvelle se fut emparée de quelques bourgades, et qu'elle fut parvenue à leur imposer la loi, les vaincus, incorporés dans son association, servirent eux-mêmes à soumettre leurs voisins. Les Romains devinrent redoutables à tous les peuples isolément, par cela même que, liés par le système fédéral, ces derniers ne

pouvaient être secourus à temps, et le plus souvent étaient écrasés avant que les forces de la confédération fussent réunies. Les longues guerres que nous venons de décrire montrent que ce ne fut point un courage plus développé, une sagesse d'institutions plus grande, comme Montesquieu l'a prétendu, qui rendirent Rome victorieuse, mais que ce fut uniquement le système employé par elle de s'adjoindre les nations soumises, et la politique dont elle usa, en étendant successivement ses colonies, de concéder aux peuples vaincus, selon le temps et les circonstances, les différents degrés de droits de bourgeoisie romaine, de droit latin ou de droit italique.

Le premier degré, donné à une foule de Latins, de Sabins et d'Étrusques, agrandit Rome dans l'origine. En faisant participer ceux qui l'avaient reçu à la souveraineté, il dut par cela même être restreint par la suite, dès que la population et l'étendue de la ville l'exigèrent.

Le second, né du traité d'alliance que Rome fit avec les Opiques latins sous Tarquin-l'Ancien, et que confirma par la suite le célèbre traité de Régile, avait donné aux villes latines, avec la qualification d'alliées, l'obligation de fournir réciproquement un nombre égal de soldats et de partager avec Rome les avantages de la guerre. Gouvernées par leurs propres lois et par leurs magistrats, ayant un cens indépendant, étant exemptes d'impôts et participant aux diverses franchises, elles n'avaient d'autre obligation que de fournir des troupes auxiliaires, obligation bien précieuse pour les Romains, et qui leur donna toujours, proportionnellement à leur population, des armées supérieures en nombre à celles de leurs ennemis. Les Herniques, les Èques, les Volsques et enfin les Osques-Aurunces dont le territoire reçut spécialement le nom de nouveau Latium, avaient successivement été admis à de tels avantages.

Quant au droit italique, accordé aux peuples qui

n'avaient cédé qu'à la nécessité d'une alliance involontaire, il avait graduellement uni à Rome tout le reste de l'Italie. Plus les peuples avaient été humiliés, plus les conditions avaient été sévères. Les uns avaient vu leur territoire confisqué en partie au profit de la république ; d'autres avaient reçu l'obligation de ne former aucune alliance de famille hors des confins de leur territoire. Tous, cependant, sans distinction, étaient obligés de fournir un tribut et des contingents, proportionnellement aux traités, en conservant du reste inviolablement leurs institutions civiles et religieuses ainsi que leur gouvernement, et participant même à quelques-uns des privilèges de la bourgeoisie romaine.

Ce système dominateur, graduellement mis en pratique pendant cinq siècles, depuis le Tibre jusqu'à Rhégium, à l'égard de toutes les nations de langue osque et de langue grecque, donna à la puissance romaine une telle force, que ces peuples, tout en conservant le nom d'alliés, pouvaient être considérés comme ses sujets.

La fidélité de la plupart de ces nations, et principalement de la confédération samnite, était néanmoins douteuse.

Rome le comprit à l'époque de la révolte de Lollius, qui, livré en otage par ses concitoyens, parvint à s'évader et à rejoindre les montagnes du Samnium.

Lollius, fier et entreprenant, trouva des mécontents auxquels il fit partager son audace. Il se mit à leur tête, et prétendit renverser avec eux la tyrannique oppression de son pays. Passant, avec sa bande, sur le territoire des Caracéniens, il fit de ce pays le foyer de la sédition. Il parvint à se rendre maître d'une place forte, et quoique son entreprise trouvât de l'opposition parmi les habitants par la nécessité où il fut de leur imposer des charges, Rome fut tellement effrayée du péril, que, pour étouffer le mal dans le principe, elle envoya les deux armées con-

sulaires dans le Samnium, comme au temps des plus grandes guerres. Lollius tint tête pendant quelque temps à ses nombreux ennemis avec un courage qui les étonna. Mais, trahi par ses propres complices[1], il fut livré aux Romains, qui, pour consolider la tranquillité du Samnium envoyèrent en 486 une colonie à Malevent, dont le nom, de mauvaise augure, fut à cette occasion changé en celui de Bénévent[2]. Deux ans plus tard fut établie celle d'Esernie[3].

Cependant les Picentes, antique colonie des Sabins[4], avaient aussi pris part à l'alliance de Pyrrhus. Quoique le pays qu'ils occupaient entre les montagnes et la mer Adriatique eût été habité, aux temps primitifs, par les Sikules, et eût reçu, à des époques plus rapprochées, des colonies d'Illyres et d'Étrusques, le sang osque-sabelle s'y était conservé. Depuis la guerre de Pyrrhus les relations avaient été suspendues entre ce peuple et la république romaine. Rome, débarrassée de l'insurrection du Samnium, tourna
485. ses regards vers cette contrée, et usa à l'égard de ses habitants d'une politique tellement oppressive[5], que, las de la persécution, ils prirent les armes, et pendant deux ans combattirent pour leur indépendance. Urticum, ville dont les légions romaines firent le siége, fut détruit après une défense héroïque[6]. Une dernière bataille, perdue par les Picentes contre le consul Sempronius Sophus, pendant qu'un tremblement de terre jetait la terreur dans leur

[1] Zonaras, VIII, 7.
[2] Liv., IX, 27; Plin., III, 11; Festus, *in Beneventum;* De Vig, *Annot. sur Tite-Live*, p. 1737.
[3] Velleius, I, 14.
[4] Voy. ci-dessus ch. II, p. 28.
[5] Florus, I, 19.
[6] Val. Ant., *ap.* Plin., III, 12.

armée, les contraignit enfin à recevoir la loi du vainqueur[1]. S'il faut s'en rapporter aux assertions de Pline[2], trois cent soixante mille hommes en état de porter les armes auraient prêté serment aux Romains. Un grand nombre furent transportés sur le golfe de Pestum qui, successivement occupé par les Tyrrhènes, les Samnites et les Lucaniens, avait, dans les guerres continuelles dont cette contrée ressentit les fléaux, perdu presque toute sa population. Le nom de Picentin fut alors donné au pays 486.
où ces colons vinrent s'établir[3].

Les Messapes et les Salentins avaient seuls encore conservé leur indépendance dans la Basse-Italie. La guerre de Tarente ne les avait point atteints; mais ils le furent à leur tour, lorsque la guerre du Picénum fut achevée. Quoique faibles devant une puissance sous laquelle avait plié toute la péninsule, ils combattirent pendant deux ans pour leur liberté expirante[4], jusqu'à ce que Brindes, capitale des Messapes, dans le port spacieux de laquelle se rencontraient les vaisseaux de toutes les nations commerçantes, fût enfin prise par les légions, et qu'avec la chute de cette ville s'éteignit le dernier reflet de l'intégrité italique.

[1] Frontin., *Stratag.*, I, 13, 3; Flor., I, 19; Oros., IV, 4.
[2] III, 13.
[3] Strab., V, 10.
[4] *Fast. Capitol.;* Flor., I, 20; Eutrop., II, 17.

CHAPITRE VI.

DES PEUPLES OPIQUES A L'ÉPOQUE DES GUERRES D'ANNIBAL EN ITALIE.

Ans de Rome.

Rome avait fait le premier traité avec Carthage la 245e année de sa fondation, la même où elle chassa ses rois et où les consuls leur furent substitués.

La république africaine possédait alors déjà la Sardaigne, et déjà aussi elle avait pris pied dans la Sicile. Elle n'avait pas cessé depuis de s'agrandir dans cette île et d'étendre sa domination dans la Méditerranée. La Corse et le sud de la péninsule hispanique étaient devenus ses conquêtes.

Le secours que les Mamertins, possesseurs iniques de Messine, demandèrent aux Romains et obtinrent d'eux, malgré l'exemple que l'altière république avait statué trois ans auparavant, en punissant les soldats campaniens à Rhégium, provoqua la première guerre punique, dont les résultats furent si pernicieux pour les peuples de la Campanie.

Comme autrefois les Samnites à Capoue, comme la légion campanienne à Rhégium, des soldats de la Campanie, à la solde d'Agatocle, entrés comme amis dans Messine, avaient égorgé une partie des habitants, avaient chassé les autres, et s'étaient emparés de leurs femmes et de leurs biens. Devenus maîtres de la place, ils y avaient établi un nouveau gouvernement[1].

Hiéron, alors sur le trône de Syracuse, se préparait à mettre fin à cette usurpation.

[1] Polyb., I, 7; Diodor., XXI, p. 493.

La guerre que les Mamertins avaient eu à soutenir contre les Syracusains les avait considérablement affaiblis, et la chute de Rhégium n'avait fait qu'accroître cette détresse. Forcés, pour se soutenir, de se mettre sous la protection d'une puissance capable de les protéger, ils n'avaient pu s'entendre; tandis qu'un des deux partis qui divisaient la ville livrait la citadelle aux Carthaginois, l'autre, encore possesseur de la cité, appelait à son aide les Romains. 486.

Le secours que Rome accorda aux Mamertins, malgré le sénat, sur l'autorité duquel la décision du peuple l'emporta, devint le premier fondement de sa domination en Sicile, et la première cause de ses guerres avec Carthage.

Les Romains avaient jusqu'à cette époque négligé leur marine; pour faire passer leurs troupes en Sicile, ils furent obligés de se servir des vaisseaux de Naples, de Vélie, de Locres et de Tarente [1]. Cependant ils firent tant d'efforts pour la monter que, dès cette première campagne, ils se montrèrent supérieurs aux Carthaginois, dont la réputation sur mer était si bien établie.

Au milieu des péripéties de cette guerre que la flotte d'Amilcar rendit si onéreuse en Italie aux peuples du Brutium, de la Lucanie et jusqu'à la hauteur de Cumes [2], 523. et qui valut à Rome la plus grande partie de la Sicile, la Corse, la Sardaigne, et porta ses armées jusque sur la terre d'Afrique, les alliés restèrent fidèles aux traités qui les liaient. Ils prirent même part indirectement à ces lointaines expéditions par leurs contingents et leurs tributs, par les soldats et les matelots qu'ils fournirent [3]. Lorsque,

[1] Polyb., I, 20.

[2] Polyb., I, 20.

[3] Zonaras (VIII, 11) nous a conservé le souvenir d'une conspiration tramée à Rome par les Samnites, la première année de la guerre punique, afin de se soustraire au service de mer.

après la paix avec Carthage, l'Italie fut menacée de l'irruption des Insubres et des Boïens, non-seulement ils ne montrèrent aucune envie de rompre leurs serments, mais redoutant même pour leur sûreté, ils s'imposèrent, à la voix de Rome, les plus grands sacrifices[1]. Trente-deux mille alliés, tant du nord que du centre et du sud de l'Italie, vinrent renforcer les deux armées consulaires[2]. Un corps de Sabins, unis aux Toscans, sous le commandement d'un préteur, se porta en armes aux frontières de l'Étrurie; les Ombres, les Sarsinates descendirent de l'Apennin, réunis aux Vénètes et aux Gaulois Cénaumans restés fidèles.

Les livres sibyllains annonçaient que Rome devait être prise deux fois par les Gaulois. Ce malheur, qui l'avait frappée pour la première fois trois cent soixante trois ans après sa fondation, lui fut épargné la seconde, grâce à ces mesures de défense extraordinaires. La perte de la bataille de Clusium par l'une des armées consulaires fut vengée par le gain de celle de Talamon, plus sanglante encore, et qui, refoulant l'ennemi sur le Pô, porta pour la première fois les armées romaines au delà de ce fleuve. Après la la bataille de l'Adda et celle gagnée par Marcellus à Clastidium en Ligurie, Rome, partout victorieuse avec le secours de ses alliés, fondait, pour s'assurer l'Insubrie, les deux colonies de Plaisance et de Crémone.

Mais déjà quatre ans plus tard ces mêmes colonies, dès le début de la seconde guerre punique, tombaient sous les coups des Gaulois cisalpins dont Annibal se faisait sans peine des alliés; le préteur Lucius était battu dans la forêt de Mutine; et soixante-dix mille hommes que ces mêmes Gaulois fournissaient au général carthaginois, contri-

[1] Polyb., II, 5.
[2] Polyb., II, 5.

buaient à ses victoires du Tessin, de la Trébie, de Trasimènes et de Cannes.

Annibal, pour venger Carthage, était venu du fond de
l'Espagne attaquer les Romains au centre de leur puissance. Après avoir franchi les Pyrénées, le Rhône et les
Alpes, à la descente desquelles les Tauriniens avaient en 534.
vain tenté de l'arrêter, il avait, par l'heureux succès de
la Trébie et par l'anéantissement de l'armée romaine près
du lac de Trasimènes et dans le défilé de Cortone, répandu 535.
à la fois la terreur dans Rome et le prestige de son nom dans toute l'Italie. Pour faire comprendre aux alliés que son intention, en venant dans la péninsule, n'était pas de faire des conquêtes, mais de rendre la liberté aux peuples que les Romains avaient assujettis, il renvoya sans rançon les prisonniers aux diverses nations qui combattaient dans les armées consulaires. Rentrés dans leurs foyers, ces gens répétaient avec enthousiasme ces paroles électriques qui entraînaient tous les esprits.

Pour reposer son armée et soutenir cependant son ardeur par l'appât du butin, Annibal s'avança à travers l'Ombrie et le Picénum sur les terres d'Adria. Il traversa les pays des Marses, des Pélignes, des Vestins et des Frentanes, y portant partout le ravage, afin d'en détacher par la terreur les habitants des Romains; il s'arrêta enfin dans l'Apulie, entre Arpie et Lucérie[1].

Rome fut si épouvantée qu'on y consulta les livres du destin et des sybilles, et que les pontifes proposèrent, selon les rites des temps primitifs, le vœu solemnel du printemps sacré, et pour apaiser le courroux des dieux, de leur sacrifier tous les premiers nés de cette année funeste. Le bon sens du peuple l'emporta sur la superstition des

[1] Polyb., III, 78, 86; Appian., *in Annibal.*; Liv., XXII.

ministres du culte, et la proposition fut rejetée[1]. Mais le sénat crut devoir confier le salut de la république à un dictateur. Il laissa tomber son choix sur Quintus Fabius Maximus, dont la prudence et la fermeté étaient connues. Ce général s'avança dans l'Apulie à la tête d'une nouvelle armée, bien décidé à ne donner aucune prise sur lui, à ne faire un seul mouvement sans bien reconnaître les lieux, et à ne point livrer de bataille qu'il ne fût assuré du succès.

Annibal, qui pouvait tout espérer de ses troupes victorieuses, tenta en vain de le harceler et de le provoquer au combat par tous les moyens possibles. Après avoir parcouru l'Apulie, pris Vénuse et ruiné le pays de Bénévent, il passa dans la Campanie, avec le projet de faire une reconnaissance sur Capoue. Pour attirer son adversaire, il porta le ravage dans les beaux districts de Sinuesse et de Falerne.

Fabius, inébranlable dans sa résolution, suivit ses mouvements, et l'observa de la position qu'il vint prendre sur les hauteurs du mont Massique, abandonnant au fer et à la flamme des Africains les malheureux habitants de ces contrées.

Annibal, désespérant de l'attirer au combat, leva de nouveau son camp, et, par une marche habile que le général romain chercha en vain à entraver, passa des plaines du Vulturne sur les montagnes du Samnium, et descendit par le territoire des Pélignes et des Frentanes pour aller reprendre ses quartiers d'hiver dans l'Apulie.

536. Lorsque la campagne fut reprise au printemps, Terrentius Varron et Paul-Émile avaient été nommés consuls. Leur armée, renforcée d'une légion, comptait quatre-vingt

[1] Tite-Live (XXII, 10) nous apprend qu'on ne pouvait en effet y procéder sans le consentement du peuple en masse.

mille hommes d'infanterie et six mille chevaux. Celle d'Annibal avait quarante mille hommes de pied et dix mille cavaliers africains, espagnols et gaulois, toutes troupes aguerries, dont le grand nom du général soutenait l'enthousiasme.

Après un combat d'avant-garde qui fut à l'avantage des Romains, les deux armées se rencontrèrent à Cannes, petite ville située sur l'Aufide, et dont le nom resta depuis célèbre par la défaite la plus sanglante que les Romains aient eu à supporter.

Les résultats de la victoire que remporta le héros carthaginois furent d'autant plus désastreux pour Rome qu'elle attira dans le parti d'Annibal la plupart des villes de la Grande-Grèce, et qu'elle détacha d'elle ses plus anciens alliés, parmi lesquels les Samnites-Capouans tenaient le premier rang. Atelle, Calatie, une partie de l'Apulie, le Samnium, la Lucanie et le Brutium reprirent tous ensemble leur esprit d'indépendance.

Annibal avait depuis longtemps compté sur ce mouvement. En renvoyant, après chaque succès, dans leurs foyers les captifs alliés, et en retenant ceux des Romains, il n'avait cessé de protester contre toutes les vues ambitieuses qu'on aurait eu l'intention de lui prêter. Ses paroles de paix à l'égard des nations alliées, répétées par les captifs qui rentraient, se répandaient de chaumière en chaumière, et déjà l'opinion publique s'était habituée à voir un libérateur dans le héros carthaginois. L'exemple récent de Pyrrhus retenait néanmoins encore les plus craintifs. On n'osait se prononcer ouvertement. Mais quand le désastre de Cannes fut connu, quand la chute de Rome parut prochaine, l'ancien orgueil national se réveilla chez toutes les nations opiques; elles reprirent une confiance que l'avenir ne devait point réaliser.

Annibal, après sa victoire, se dirigea de nouveau vers

la Campanie; déjà son arrivée avait été officiellement annoncée à Capoue. Le sénat de cette ville, en apprenant la défaite de Cannes, avait pris l'initiative auprès du peuple, et l'avait persuadé d'envoyer une ambassade au consul Varron qui, avec les débris de son armée, s'était retiré à Vénuse. L'abattement dans lequel ces députés avaient trouvé le premier magistrat romain, et le ton suppliant dont il leur avait parlé, les avaient si péniblement impressionnés, qu'à leur retour, ils fortifièrent le peuple dans l'idée qu'il avait déjà nourrie de profiter des circonstances pour se soustraire à la domination romaine.

Les longues discordes qui avaient régné entre le peuple et le sénat de Capoue avaient, comme nous l'avons vu, provoqué de la part du sénat romain, en 435, l'envoi temporaire d'un magistrat chargé d'y gouverner les choses civiles. Le droit de cité romaine accordé aux nobles, sans droit de suffrage, privilége qui, en facilitant le commerce, était devenu pour eux une source de puissance et de richesses, attachait leur caste à la cause de Rome. Mais le peuple, au contraire, qui attribuait aux grands l'état d'abjection où se trouvait la république capouane, et qui leur reprochait la perte de sa nationalité et de son territoire, souffrait impatiemment le joug qu'on lui avait imposé. Des guerres domestiques en étaient résultées, guerres que la politique astucieuse des Romains tolérait, mais qui, dans ces derniers temps, avaient tourné au profit de Pacuvius, de l'illustre famille des Calavius, qui, ayant su tromper le sénat et flatter à la fois l'amour-propre du peuple, était parvenu à se faire donner la suprême magistrature de la république. Dominé par l'amour du pouvoir, mais flottant entre le crime et la vertu, il n'eut point la force de s'opposer au mouvement populaire, quand, au retour de l'ambassade envoyée au consul romain, Vibius fit un si triste tableau de l'abaissement dans lequel il avait trouvé ce magistrat

et l'armée romaine, et fit ressortir dans son discours tout ce que la situation présente offrait d'avantageux non-seulement pour reconquérir l'ancienne liberté et le territoire de la république, mais encore pour étendre son pouvoir sur toute l'Italie. La même députation qui était allée à Vénuse trouver le consul romain, fut maintenant renvoyée vers Annibal, afin de conclure avec lui un traité d'alliance.

Le général carthaginois reçut avec dignité cette ambassade. Pour prouver aux habitants de Capoue toute la sécurité que l'alliance de Carthage devait leur offrir, il leur laissa leur gouvernement et leurs lois, et il fut stipulé dans le traité que la ville ne serait jamais assujettie à aucun service militaire ni à la juridiction carthaginoise. A ces conditions généreuses fut ajouté le don de trois cents prisonniers pour être échangés contre un pareil nombre de cavaliers de Capoue qui servaient en Sicile. Annibal ne se réserva que le droit d'introduire dans la ville une garnison suffisante pour la protéger contre toute attaque.

Le général prit, pour venir à Capoue, le chemin du Samnium. Il s'empara sur son passage à travers l'Hirpinie de la petite république de Compsa, divisée elle-même alors entre deux factions opposées. Après une tentative infructueuse sur Naples, restée fidèle aux Romains, il se présenta devant Nole. Cette ville, que protégeaient ses fortes tours et ses hautes murailles[1], était en proie aux dissensions de ses concitoyens. La noblesse était attachée à Rome par les avantages qu'elle retirait de cette alliance; le peuple penchait pour les Carthaginois, avec le secours desquels il espérait reconquérir sa liberté. Les adroites intrigues des patriciens donnèrent néanmoins au consul Claudius Marcellus le temps de venir sauver cette place qui était sur le point de se rendre. 538.

[1] Silius, XII, 162; Liv., XXIII, 44.

La réception qu'on fit à Annibal dans les murs de Capoue le dédommagea de ces deux échecs. Toute la ville fut en fête, les démonstrations les plus vives, les plus bruyantes accueillirent sa présence. L'aspect grandiose des monuments de Capoue, l'émule de Corinthe et de Carthage, comme l'appelait Cicéron [1], impressionna vivement le fier Africain, qui visita successivement, dès son entrée, le temple de Jupiter, celui de Mars et de la Fortune, l'amphithéâtre, le Forum, le théâtre et les autres monuments les plus renommés de la cité. Arrivé dans le sénat, au milieu des adulations de ces lâches patriciens qui, après s'être vendus à Rome, se courbaient devant son vainqueur, il trouva cependant plus d'un cœur généreux qui, repoussant avec mépris tant de bassesse, conserva une digne fierté. S'il en faut croire Tite-Live, le fils de Pacuvius ne jeta qu'à la prière de son père le poignard qu'il avait destiné à la poitrine du héros carthaginois. Décius Magius, qui toujours s'était opposé à l'alliance de sa patrie contre les Romains, arrêté par l'ordre du général et traduit devant ses pairs pour qu'il fût statué sur son sort, fut ignominieusement livré par eux à sa vengeance. Envoyé à Carthage, mais jeté par la tempête dans le port de Cyrène, Décius se réfugia au pied de la statue de Ptolémée Philopator, et à la faveur de ce monarque, recouvra sa liberté et abjura sa lâche et ingrate patrie pour fixer son séjour à Alexandrie [2].

Annibal, maître de Capoue, dans laquelle il laissa une partie de ses troupes, alla faire le siége de Nucérie-Alfaterne, qui passait pour inexpugnable [3]. Il parvint à la prendre par famine et la réduisit en cendres. Une seconde

[1] *Agrar.*, II, 32.

[2] Liv., XXIII, 5, 10; Appian., *in Annibal.*

[3] *Urbem inexpugnabilibus muris cinctam.* Val. Maxim., 6 text.

entreprise sur Nole, où il entretenait toujours des liaisons avec le parti plébéien, fut une seconde fois repoussée par Marcellus avec un avantage qui fut le premier que les Romains remportèrent sur les Carthaginois depuis qu'ils étaient entrés en Italie. Cependant les consuls ne purent empêcher la chute d'Acerra et de Cassilinum qui tombèrent successivement au pouvoir des Africains. Tandis que ces événements se passaient en Campanie, les peuples du Samnium, les Picentes, les Lucaniens, ceux du Brutium, qui tous, pour me servir des expressions de Silius, n'avaient point encore oublié leur vieille haine pour les Romains[1], souscrivaient aux traités proposés par Magon, frère d'Annibal. La seule ville de Pételie resta fidèle et, après un siége de onze mois, fut enfin ruinée par le vainqueur[2].

Cependant, quoique Annibal se soutint en Italie pendant treize ans, quoiqu'il se rendît maître encore de plusieurs villes, gagnât plusieurs batailles, sa fortune contre Rome pâlit dès le jour de son entrée à Capoue, non que cette ville voluptueuse eût amolli le courage des chefs et porté des coups à la discipline des soldats, qui combattirent toujours au contraire avec la plus grande valeur et montrèrent la plus grande subordination, mais par les circonstances qui, après tant de victoires, avaient affaibli son armée, laissée sans secours par le sénat de Carthage, tandis que Rome, plus audacieuse au milieu de ses revers, se montrait supérieure par l'énergie de ses généraux.

Capoue, toujours jalouse de dominer sur toute la Campanie et qui, au temps de son indépendance, avait exercé

[1] . . . . *Samnis*
. . . *sed nec veteri purgatus ab ira.* VIII, *v.* 365.

[2] Liv., XXIII, 15-20, 30; Appian., *in Annibal.*; Silius, XII, 431; Polyb., *ap.* Ath., XIV, 6, p. 528.

son empire sur la ville de Cumes, crut le moment favorable pour le rétablir. Entre elle et cette cité se trouvait un lieu consacré par les rites religieux communs aux deux villes, et où se discutaient entre leurs citoyens les questions d'intérêt local et de haute politique. Le sénat de Capoue invita celui de Cumes à s'y rendre, afin d'y célébrer ensemble les mystères. Quoique les Cuméens eussent quelque méfiance, ils ne laissèrent pas que d'accéder à cette demande, en ayant soin toutefois d'avertir de cette réunion et des motifs qui la provoquaient le consul Sempronius
539. Gracchus qui était campé dans la plaine de Linterne.

Marius Alfius était cette année meddix ou magistrat suprême de Capoue. Il s'avança à la tête de quatorze mille hommes d'infanterie près du lieu où devait se faire le sacrifice, sous prétexte de protéger cette solennité religieuse qui devait durer trois nuits consécutives. Surpris par Sempronius qui, dans le plus grand silence et de concert avec les habitants de Cumes, s'était mis en marche avec des troupes supérieures en nombre, il se vit enveloppé de toute part. Quoiqu'il se défendit vaillamment, il ne put se frayer un passage, et périt avec plus de deux mille hommes des siens.

Annibal était campé sur le mont Tiphate.

A la nouvelle de cette défaite, il en descendit pour protéger ses alliés. Il fit néanmoins de vaines tentatives sur Cumes, où le général romain s'était renfermé après le combat.

Comme si la fortune devait dépendre pour lui de la prise de Nole, il se dirigea pour la troisième fois sur cette ville contre laquelle vinrent encore échouer ses efforts. Le consul Fabius reprit plusieurs villes de la Campanie. En même temps le préteur Marcus Valérius exerçait les plus grands ravages dans le pays des Hirpins[1]. L'énergie de Rome

[1] Liv., XXIII, 37-46.

augmentait avec ses nouveaux succès : tandis que le général carthaginois, sans secours de sa patrie, cherchait un allié jusqu'en Macédoine et signait avec Pyrrhus un traité qui devait porter les armes de ce prince en Italie, les Romains, pour prévenir cette attaque, et sous prétexte de secourir les Apolloniates leurs alliés, portaient eux-mêmes leurs armes en Macédoine.

Cependant les Brutiens, joints aux Carthaginois, s'emparèrent de Crotone et de Locres. La première de ces villes, autrefois riche et populeuse, ne comptait plus guère alors que vingt mille habitants, qui, plutôt que de se mêler aux vainqueurs, préférérent quitter leur patrie et allèrent se confondre avec les Locriens, auxquels Annibal laissa leurs anciennes lois[1].

Malgré la diminution successive de ses troupes, l'illustre Carthaginois continua la guerre dans le sud, tantôt portant des secours à la Campanie, à l'Apulie, à la Lucanie, aux Salentins, tantôt essayant d'attirer à lui des villes ennemies. Ses alliés ne soutenaient qu'imparfaitement ses efforts. Les Samnites, livrés à eux-mêmes, se plaignaient par leurs ambassadeurs de l'abandon où ils se trouvaient. Au lieu de chercher à garder ses conquêtes de la Campanie, Annibal, par une politique que légitimait peut-être la position maritime de Tarente, si souvent convoitée par les Carthaginois, réunissait toutes ses forces contre cette ville qui elle-même, à la suite d'une conjuration, s'était donnée à lui, mais dont la citadelle était restée aux Romains. Cet exemple de Tarente avait été suivi par Thurium et par Métaponte. Mais, tandis qu'il poursuivait ce siége, qui traînait en longueur, les Romains étaient venus investir Capoue avec deux armées consulaires, et une troisième sous les ordres de Claudius Néron. 541.

[1] Liv., XXIV, 1-3.

Quoique la ville fût abondamment pourvue de vivres, et que la place fût une des plus fortes de l'Italie[1], les habitants de Capoue, aussi mous que versatiles, réclamèrent avec tant d'instance la présence d'Annibal, que l'intrépide capitaine quitta le siége de Tarente et vola de nouveau au secours de sa ville favorite.

Mais les généraux romains, immobiles dans leur camp, refusèrent le combat qu'il leur présenta. Prévoyant trop de difficultés à forcer leurs retranchements, il conçut le projet hardi de marcher sur Rome, soit qu'il espérât trouver cette ville sans défense, soit que son intention fût de contraindre les consuls à abandonner leur tentative sur Capoue.

Annibal fut trompé dans son attente des deux côtés. Rome fut étonnée de son apparition devant le Capitole, mais ne fut point déconcertée. Elle remit sa défense aux milices nouvellement levées qui se trouvaient dans la ville. Le consul Fulvius fut seul rappelé de Capoue avec une partie de son armée. S'il en faut croire Tite-Live[2], une tempête empêcha les deux partis d'en venir aux mains, présage qui fit une telle impression sur l'esprit superstitieux du général carthaginois, que, voyant dans ce phénomène un signe de la volonté des dieux, il se décida à se retirer. Il pilla sur son passage le riche temple de la déesse Féronie, et abandonnant à son malheureux sort la ville de Capoue, ne s'arrêta plus que dans le Brutium.

Capoue, dans cet état de choses, ne pouvait plus longtemps résister. Désolée par l'anarchie et sans chef capable de la gouverner, elle était tombée, à la suite des factions qui l'avaient désolée, sous la magistrature de Seppius Lesius, homme de la plus basse origine. A la nouvelle de

[1] Polyb., IX, 3-4.
[2] XXVI, num. 11.

la retraite d'Annibal, qui lui enlevait son dernier espoir de salut, le peuple se souleva et, se précipitant devant le palais du sénat, exigea que les sénateurs se rassemblassent. Les cris de la populace intimident ces patriciens amollis, qui, devant les menaces qu'ils entendent, délibèrent sur le sort d'une ville qu'ils ne peuvent défendre, et dont ils proposent maintenant la reddition. Le seul Vibius Virius, chef de la faction d'Annibal, a le courage de s'opposer à cette honteuse démarche. Il cherche à retremper l'âme des sénateurs en leur dépeignant les horreurs des tourments qui les attendent de la part des Romains. Sa voix éloquente en persuade un grand nombre, et vingt d'entre eux, le soir même, au milieu d'un festin, boivent la coupe empoisonnée et échappent ainsi à la vengeance de leurs ennemis. Le peuple ouvrit aux Romains la porte de Jupiter et, par cette démarche, précipita la sentence des autres patriciens qui, arrêtés et jetés dans les fers, expièrent avec leur sang la faute de leurs concitoyens. Quarante-trois sénateurs, battus de verges, furent décapités, les uns à Sidicine, les autres à Calène; Jubellius Tauréa, l'un des hommes les plus opulents et les plus considérables de Capoue, eut le courage, avant de présenter sa tête au licteur, de reprocher au consul Fulvius sa lâche et inutile cruauté. Plus de trois cents nobles furent arrêtés et mis aux fers; d'autres furent exilés; le peuple, vendu comme esclaves, alla, dispersé dans toute l'Italie, apprendre aux nations comment Rome exerçait sa vengeance. Toutes les terres furent vendues à l'encan. Capoue, privée de sa population, de ses monuments, des statues de ses dieux[1], ne conserva que ses murs d'enceinte pour servir d'entrepôt aux laboureurs et aux artisans des environs. Sans magistrats, sans sénat, sans gouvernement, elle perdit sa

[1] Liv., XXVI, 34.

forme républicaine pour recevoir chaque année dans ses murailles un préfet chargé de rendre la justice au nom de Rome victorieuse[1].

Calatie et Atelle furent traitées avec non moins de sévérité, quoiqu'elles se fussent rendues sans attendre les risques d'un siége. Le sénat romain confirma la sentence du consul, et ne pardonna qu'à deux femmes de Capoue, dont l'une courtisane, qui s'étaient toutes deux fait remarquer par leur attachement à la cause romaine.

La triste destinée de ces trois villes apprit aux autres cités ce qu'elles avaient à attendre de leur alliance avec Annibal. Salapie, ville de l'Apulie, fut la première à donner l'exemple d'une défection non moins perfide que sanglante, en égorgeant tous les Numides qui formaient sa garnison[2].

Cependant la defaite du proconsul Génius Fabius, battu sous les murs d'Herdonée, contint encore pendant quelque temps les autres villes de l'Apulie.

Pendant ce temps, Marcellus opérait avec succès dans le Samnium et reprenait Maronée et Mélée.

543. Annibal, craignant que les Hirpins, ses alliés, pussent aussi être entraînés à une défection, quitta aussitôt le Brutium, et afin d'empêcher leur capitale de tomber puissante au pouvoir de l'ennemi, en démantela les murailles. Comme il avait quelque soupçon sur la foi des habitants, il fit mettre à mort quelques-uns des citoyens les plus importants, et après avoir incendié la ville, entraîna le reste à Métaponte et à Thurium. Marcellus ne put empêcher ce trait de barbare vengeance, qui prouve combien la politique du farouche Africain était devenue violente depuis ses revers. Cependant il parvint à protéger l'Apulie et la

[1] Liv., XXVI, 12-17; Polyb., X, *ap.* Athen., XIV, 6.
[2] Val. Maxim., III, 3, 1; Liv., XXVI, 38.

Lucanie, et à la suite de plusieurs actions sanglantes, refoula Annibal dans le Brutium.

Tarente venait aussi de succomber par la trahison de 544.
quelques soldats brutiens qui avaient introduit les Romains dans la place. Dépouillée par Fabius de ses richesses, de ses peintures, des statues colossales de ses dieux, elle ressentit, pour la seconde fois depuis un siècle, tout ce que la vengeance de Rome avait de désastreux[1].

Les Hirpins, que l'incendie de leur capitale avait exaspérés, ne tardèrent pas à se rendre au consul Q. Fulvius, exemple que suivirent bientôt après les Lucaniens et une partie des peuples du Brutium. Ces malheureuses provinces, non moins que la Campanie, avaient eu tant à souffrir, que dans plusieurs districts aucune charrue ne retournait plus le sol, et que plusieurs cantons étaient sans habitants[2].

Annibal, dans ses revers, déploya une nouvelle énergie. 545.
Avec le peu de troupes qui lui restaient, il sontint encore l'honneur des armes carthaginoises. Il surprit par une marche hardie les deux armées consulaires et, les enveloppant de toute part, remporta sur elles une victoire qui coûta la vie à l'intrépide Marcellus et mit son collègue dans les fers. Ce fut la lâcheté des Toscans, dit Tite-Live[3], qui fit perdre aux Romains cette bataille, dont l'issue, pour eux fatale, suspendit momentanément la fortune, chancelant entre les deux partis.

La mort d'Asdrubal tendit à précipiter la catastrophe. 547.
Ce général, mis à la tête de l'armée carthaginoise dans la péninsule hispanique, avait, aprés la défaite et la mort des deux Scipion, reçu du sénat de Carthage la mission

[1] Plutarch., *in Fabio;* Liv., XXVII, 15-16.
[2] Liv., XXVIII, 11.
[3] XXVII, 27; *add.* Plutarch., *in Marcello.*

d'aller rejoindre son frère en Italie. Il avait suivi du fond de l'Espagne jusqu'au-dessus des Alpes la même route qu'Annibal s'était frayée onze ans auparavant. Favorisé dans sa marche rapide par les mêmes montagnards qui avaient tant contrarié Annibal, il avait engagé sous ses étendards un grand nombre de Liguriens et de Gaulois cisalpins que l'or de Carthage servit à soudoyer.

Les deux armées consulaires étaient alors commandées par Claudius Néron et Livius Salinator, généraux du plus grand mérite. Tandis qu'Annibal, opposé à Claudius, parcourait les terres des Salentins, des Brutiens, des Apuliens et des Lucaniens, et que, par des marches rapides et de brillants faits d'armes, il cherchait à couper l'ennemi et à dépasser ses lignes, pour remonter à l'ouest, Asdrubal, par une marche non moins rapide, s'avançait à l'est jusque dans l'Ombrie, et se trouvait en présence de Livius sur le Métauro.

Claudius intercepta des lettres d'Asdrubal et fut instruit de la jonction projetée des deux frères. Il détacha secrètement de son armée sept mille hommes d'élite, et sans tenir compte de la loi qui défendait à un général de sortir, sans y être autorisé, de la province qui lui était assignée, vint avec la plus grande célérité joindre ses troupes à celles de son collègue. La jonction se fit de nuit et sans que les camps fussent multipliés, afin de mieux tromper l'ennemi. Le corps du préteur Porcius était placé tout près de l'armée consulaire. L'audace de Claudius, ses conseils prévalurent sur la prudente circonspection de Livius, qui, donnant dès le matin l'ordre de la bataille, remporta une des victoires les plus sanglantes et les plus mémorables de cette guerre. Asdrubal donna en vain à ses soldats l'exemple du courage le plus éprouvé; en vain il les rallia plus d'une fois pour les ramener au combat; voyant enfin la victoire se décider pour les Romains, et ne

voulant point survivre à tant de mille hommes qui avaient quitté leur patrie pour le suivre, il se jeta au milieu d'une cohorte romaine, où il périt en digne fils d'Amilcar.

Rome venait de venger la défaite de Cannes.

Annibal n'apprit cette perte douloureuse qu'en recevant dans son camp la tête de son frère, lancée par l'ennemi au-dessus de ses remparts.

Cette mort et l'anéantissement de cette armée dissipèrent de nouveau ses espérances, et réunissant tout ce qui lui restait de troupes, jointes aux Lucaniens et à ceux de Métaponte encore fidèles, il se retira à la pointe la plus méridionale du Brutium. 548.

Cette malheureuse province était alors la proie d'une peste meurtrière qui, mieux que tous les traités, tint les deux partis séparés.

Cette lutte sanglante que Rome soutenait en Espagne, dans la Sicile, dans la Macédoine, en Afrique, et dont l'Italie était le principal théâtre, était encore plus onéreuse aux peuples de la péninsule qu'à Rome même. Les champs étaient dépeuplés; l'agriculture était en suspens; les levées forcées, les réductions opérées dans la monnaie[1], avaient ruiné les campagnes et les villes. La plupart des grandes fermes et des villages du Samnium et de la Campanie étaient incendiés. Des cinquante-trois colonies fondées par Rome sur les terres des Ombres, des Toscans, des Gaulois et des peuples opiques, trente seulement étaient restées fidèles, dans l'impuissance où les autres s'étaient trouvées dès la deuxième année de la seconde guerre punique de concourir à l'entretien des milices romaines. Toutes ces villes, non moins que celles des alliés, prises et reprises par les Carthaginois et par les Romains, étaient en majeure partie sinon en ruines, du moins dans un état de démoralisation et de misère. L'Ombrie et la Toscane soupiraient après

[1] Plin., XXXIII, 3.

une révolution non moins que les Latins eux-mêmes, qui, malgré les charges dont ils étaient accablés, et quand leurs enfants, enrôlés dans les légions, portaient au loin la gloire du nom romain, s'étaient vus repoussés du sénat, comme indignes d'y figurer, malgré la proposition du préteur Émilius. La campagne d'Asdrubal, dont la fin fut si malheureuse pour les Carthaginois, fit néanmoins rentrer dans le devoir toutes ces provinces, et ramena aussi dans l'obéissance les Lucaniens et les autres petits peuples limitrophes.

549. Annibal vint à Crotone, et, comme s'il avait pressenti son prochain départ, fit, pour immortaliser ses campagnes, graver leurs dates en lettres grecques et puniques sur un autel qu'il dédia à Junon Lacinienne, près du temple de
550. cette déesse[1]. Ce fut dans ce temps que Magon, son autre frère, passa des îles Baléares en Ligurie, afin de lui amener des renforts, et que, par une politique plus audacieuse encore, Rome permettait à Scipion, vainqueur d'Espagne, d'aller porter la guerre sur le sol de Carthage.

Magon, après avoir en vain tenté une diversion en Toscane, fut refoulé par les armées consulaires jusque chez les Insubres et perdit une bataille qui le contraignit de se replier sur la Ligurie. Blessé grièvement, et rappelé en Afrique par son gouvernement, il y mourut dès son arrivée des suites de ses blessures.

Cet événement renversa le reste de la fortune d'Annibal, qui, après s'être vu arracher Locres, dont Scipion, alors en Sicile, vint s'emparer avant de passer sur la terre d'Afrique, fut réduit à la seule ville de Crotone. Cependant, dans ce dernier refuge, il se tint encore sur la défensive et, dans deux rencontres, se montra redoutable aux Romains commandés par Sempronius.

[1] Liv., XXVIII, 11, 12, 46.

Ce fut là qu'il reçut les députés de Carthage qui le pressèrent d'aller au secours de sa patrie, menacée par Scipion. Avec le peu de troupes d'élite qui lui restaient, montant sur les vaisseaux de transport qu'il tenait prêts depuis longtemps[1], il quitta enfin l'Italie.

Son départ laissa tous les peuples de la péninsule exposés à la vengeance et à la sévérité de Rome.

Quoique les historiens contemporains aient jeté le voile sur la tyrannique enquête que le sénat romain ordonna et dont il chargea le dictateur P. Galba[2], le tableau que les historiens d'une époque postérieure nous ont laissé des villes d'Italie, montre toute la rigueur des mesures qui furent prises à leur égard. Ruinées déjà en majeure partie par les guerres, les siéges, les incendies et tous les maux que les factions ennemies avaient appelés sur elles, la plupart de celles qui avaient constitué la Grande-Grèce, et qui, comme républiques libres, s'étaient soutenues florissantes par le commerce et par l'industrie, tombèrent au point que le nom même de la province grecque qu'elles constituaient disparut. Beaucoup d'elles, dépeuplées, reçurent par la suite dans leurs murs des habitants étrangers, de race opique, dont la langue finit par chasser peu à peu l'idiome grec primitif. D'autres ne se repeuplérent même plus, et un siécle plus tard ne se rappelaient au souvenir des nouvelles générations que par les ruines encore debout de leurs temples et de leurs théâtres. Tel fut, entre autres, le sort de Caulonie[3] et de Métaponte[4]. Celui de Crotone ne fut guère plus brillant, s'il faut s'en rapporter au tableau que Pétrone nous en a laissé[5]. D'autres cités, dépouillées de tous les priviléges dont elles avaient

[1] Liv., XXX, 18-21.
[2] Liv., XXX, 24.
[3] Plin., III, 10, *qr.* XII, 1 (41), p. 233, *édit. cit.*
[4] Pausan., V, 19.
[5] *Satyr.*, 116.

joui comme villes libres, ne furent plus que de simples préfectures où chaque année le magistrat romain envoyé par le sénat venait présider en son nom[1]. Tel fut surtout le sort des villes municipales qui s'étaient détachées de Rome au mépris des traités, et qui n'avaient pu être ramenées à l'obéissance que par la force des armes. Cumes, Atelle, Calatie, Suessule, furent de ce nombre. Les colonies qui, pendant les guerres, avaient refusé des subsides militaires, furent condamnées à fournir le double de soldats à la république. Chaque habitant, indépendamment du tribut public, déjà onéreux, et dont la quotité était fixée par le cens, fut encore astreint à une taxe personnelle[2]. Mais ce fut le Samnium, l'Apulie, la Campanie et le pays des Brutiens, contrées où la guerre avait été la plus désastreuse et qui avaient été les dernières à se détacher de la cause d'Annibal, qui furent le plus maltraités. Les Picentes, expulsés de leur capitale, furent dispersés dans des bourgades[3]. Beaucoup de Lucaniens et de Brutiens, privés de la qualité d'alliés, se virent obligés de servir comme esclaves publics les magistrats des provinces sous le nom infamant de *Brutiani*[4]. Une grande partie des terres de l'Apulie et du Samnium, confisquées au profit du peuple romain, furent distribuées à la fin de la seconde guerre punique aux soldats de Scipion qui avaient combattu en Afrique[5]. Tous ces peuples, toutes ces villes qui, à l'arrivée d'Annibal, las du joug onéreux de Rome, avaient un moment, au nom toujours si électrique et si attrayant d'indépendance, repris les armes pour la reconquérir, étaient maintenant plus asservis et plus malheureux que jamais.

[1] Festus, L. XVI.
[2] Liv., XXIX, 15, 16.
[3] Strab., V, 10.
[4] Festus, *in Brutianis*. L. II, p. 31 (*Excerpt.*).
[5] Liv. XXXI, 4.

CHAPITRE VII.

GUERRE SOCIALE.

Ans de Rome.

Quoique le beau climat d'Italie, si favorable au développement de toutes les productions de la nature, permît aux provinces que les longues guerres puniques avaient si fortement éprouvées, de se remettre de leurs pertes, que la population renaquît, que les villes se relevassent au point que, cent cinquante ans après la ruine de Capoue, Cicéron appelait encore cette cité une autre Rome[1], le joug qui pesait sur elles était trop lourd pour leur redonner cet essor de bien-être qu'elles avaient eu au sein de leur indépendance. Elles avaient à gémir sous la double tyrannie du sénat et des magistrats qu'il déléguait, et auxquels étaient confiés des pouvoirs d'autant plus étendus que les ressorts administratifs des villes alliées avaient été plus violemment brisés.

Les nouveaux mouvements qui avaient suivi le départ d'Annibal dans la Gaule cisalpine, et la conquête de la Ligurie qui avait porté l'empire de Rome jusqu'aux Alpes, n'avaient eu que peu de retentissement chez les peuples opiques, trop abattus et trop bien surveillés par les divers corps d'armée que la république y entretenait, pour recommencer la lutte.

Rome, dès son origine, s'était montrée avide de conquêtes; dans le développement de sa puissance, elle avait

[1] CAPUA, QUÆ TEMPORIBUS HIS ROMA ALTERA EST. *Philipp.*, XII, 3; et les deux oraisons *De lege agraria contra Rullum.*

toujours eu pour politique de dominer sur tous les peuples de l'Italie. Mais cette politique, que les temps primitifs avaient favorisée sous les rois, et que les vertus stoïques des premiers temps de la république avaient soutenue, était souillée maintenant par trop d'avarice dans les rangs élevés, par trop de luxe, par trop d'injustice envers les opprimés, pour que l'amour propre des peuples n'en fût point offensé. A mesure que Rome, sortie de l'Italie, fut en contact avec la civilisation efféminée des Orientaux, avec celle plus mâle de Carthage, avec celle de la Grèce qu'elle dépouillait de ses richesses artistiques sans encore les comprendre, ses mœurs changèrent, et comme il est naturel que les mœurs du peuple dominateur influent sur l'opprimé, l'avidité, la ruse, la flatterie, la violence même, mises en usage par les premiers personnages pour attirer à eux les richesses et surtout les terres que la libéralité publique avait fait distribuer aux familles indigentes, devinrent des sources de mécontentement dont se servirent à leur tour d'autres ambitieux pour s'élever au-dessus de leurs rivaux.

La destruction de Carthage, les conquêtes de l'Orient, la soumission des Espagnes et la chute de Jugurtha, la victoire de Marius sur les Cimbres, dont le nom seul jetait l'épouvante dans toute l'Italie, et dont la défaite apprit aux Romains à regarder sans crainte les fiers enfants de la Germanie, avaient été autant d'événements auxquels les alliés avaient pris part pour Rome, et dont ils demandaient aujourd'hui la récompense par le titre de citoyens pour tous les peuples.

Ce droit avait depuis longtemps été désiré, et déjà deux siècles et demi avant l'époque où nous sommes arrivé, nous avons vu la guerre des Latins éclater pour l'obtenir. Les Campaniens, après la malheureuse journée de Cannes, avaient aussi offert à cette même condition leurs secours

aux Romains, et ne s'étaient détachés d'eux que parce qu'elle leur avait été refusée[1]. Déjà aussi, pendant que Scipion était en Espagne, une conjuration, tramée par un Ombre (d'autres disent un Latin de Calène), que les soldats alliés revêtirent de l'autorité et des distinctions consulaires, avait montré l'ambition, toujours si empreinte dans l'esprit des alliés, de se mettre au même niveau que les Romains et de former un État calqué sur celui de Rome[2]. C'était avec les forces des alliés, toujours supérieures en nombre à celles des Romains[3], que s'était réalisée la soumission des nations vaincues, dont les trésors avaient pour toujours délivré le peuple de Rome du poids des impôts[4]. Mais cette magnifique récompense ne s'étendait qu'à ceux qui avaient reçu le titre de citoyens; et tandis que l'or de Persée leur était prodigué, le fisc ne remettait presque rien aux alliés. Au contraire, les Opiques et autres, accablés de tributs, restaient, comme auparavant, exposés aux concussions des publicains, ne pouvaient exploiter leurs mines, source de richesse devenue pour eux inutile[5], et néanmoins étaient tenus de contribuer aux dépenses prodiguées au peuple de Rome.

Les annales de l'époque, les poëtes satyriques, les orateurs même, nous ont laissé une foule de traits qui montrent combien peu de respect était accordé aux villes alliées et à leurs magistrats par les personnages consulaires et autres[6], et à combien d'insultes et d'avanies, à combien de tyrannie et d'injustice étaient exposés ceux

[1] Cicer., *contra Rullum*, 95. Tite-Live (XXIII, 6) doute du fait.
[2] Liv., XXVIII, 24; Polyb., XI, 25; Appian, *De reb. hispan.*, 35.
[3] Velleius, II, 15.
[4] Cicer., *De offic.*, II, 22; Plin., XXXIII, 3; Plutarch., *in Paul Æmil.*
[5] Plin., III, 20.
[6] Liv., XL, 44

qui n'étaient pas citoyens romains[1]. Par la loi du tribun P. Ennius[2], promulguée sous le consulat de Lépide et d'Oreste, en 628, il fut même défendu à tout étranger de pouvoir s'établir à Rome, dernière injustice qui fut surtout sensible aux Latins[3].

Aussi, quand Gracchus, zélé défenseur des droits violés des alliés latins et italiotes, eut demandé pour eux le droit de bourgeoisie, mérité par leurs services, et que Rome eut repoussé cette proposition, ce fut à Frégelle, ville du Latium, que les premiers mouvements éclatèrent. Toute l'Italie menaçait d'être en armes, lorsqu'une prompte et sévère vengeance arrêta le complot naissant.

Loin que le sénat multipliât alors la classe des citoyens revêtus du droit de suffrage, il mit dans son refus un tel ton de fierté, de rigueur et de mépris, que l'injustice en parut plus criante encore aux yeux des alliés. Le ressentiment fut d'autant plus grand que, par une nouvelle loi, portée plus tard par les consuls Licinius Crassus et Mucius Scævola, l'acquisition du droit de bourgeoisie fut encore rendue plus difficile, et que tous ceux des alliés qui se trouvaient à Rome se virent dépouillés de leur titre de citoyens[4].

Aussi la révolte, d'abord comprimée, éclata-t-elle de nouveau, quand, trente ans après la mort de Caïus Gracchus, le tribun Livius Drusus proposa, pour se rendre le peuple favorable, plusieurs lois qui étaient dans l'intérêt de la multitude, et, par la promesse qu'il fit aux alliés de leur faire obtenir le droit de bourgeoisie, s'ils l'aidaient à faire
662. passer ces lois, les réveilla de leur assoupissement.

Trompés dans leur attente par les difficultés que ren-

[1] Festus, *Fragm.* L, XVIII, *in Rebus publicis.*
[2] Cicer., *pro Sexto*, 13.
[3] Gracch., *ap.* Aul. Gell., X, 3; Liv., XLII, 1; Cicer., *De offic.*, II, 8.
[4] Cicer., *De offic.*, III, 11.

contra le tribun, et lassés à la fin des négociations, ils songèrent à se faire justice par les armes[1]; ils conçurent le projet de massacrer les consuls le jour des Féries-Latines, fête solennelle qui se célébrait sur le mont Albain avec un grand concours de Romains et des peuples du Latium.

En même temps Pompédius Silon, homme d'un grand caractère et placé à la tête des Marses, était parti avec dix mille hommes et les menait à Rome, munis d'épées cachées sous leurs habits, dans la résolution d'assiéger le sénat et de le forcer d'accorder à sa nation le droit de bourgeoisie.

Le premier complot fut déjoué par Drusus lui-même, qui eut la générosité d'en donner avis aux consuls[2]; le second le fut par Domitius qui, ayant rencontré les Marses, les persuada de se désister de leur téméraire entreprise; sur l'assurance qu'il leur donna que le sénat satisferait sûrement à la justice de leur demande, il parvint à leur faire rebrousser chemin.

La mort violente de Drusus, tombé sous le poignard d'un assassin, et la loi *Varia* qui suivit de près et qui ordonna de poursuivre ceux qui avaient promis le droit de cité aux alliés, achevèrent néanmoins de convaincre ces derniers qu'ils n'avaient plus rien à attendre de Rome. Il ne leur restait donc que la voie des armes pour acquérir de force ce qu'on ne voulait point leur accorder volontairement.

Les dissensions intestines auxquelles Rome était en proie, leur permirent de faire tous leurs préparatifs. Ils choisirent pour centre de leur gouvernement la ville de Corfinium, dans le pays des Péligues, et, changeant son nom en celui d'*Italica*, comme pour désigner la patrie commune et la métropole de tous les peuples opiques,

[1] Florus, III, 18.
[2] Aurel. Vict., *De viris illustribus*, 66.



proclamèrent la république italique, sur le plan de la république romaine. Cinq cents députés furent appelés à composer le sénat qui, comme celui de Rome, devait avoir l'administration générale des affaires et fournir les magistrats et les chefs d'armées[1]. L'intrépide général des Marses, Pompédius Silon, et le Samnite Caïus Papius Mutilus furent désignés consuls et chargés de conduire cette vaste entreprise.

Chacun ayant reçu sous ses ordres six préteurs, ils se partagèrent leurs gouvernements. Le premier eut le pays le plus voisin de Rome vers l'occident et le nord, depuis Carséole[2] jusqu'à l'Adriatique; le second, tout le reste de l'Italie du côté de l'orient et du sud.

La conjuration réunissait tous les Opiques de race sabelle, Marses, Picentes, Vestins, Pélignes, Marrucins, et les Osques samnites et lucaniens, auxquels se joignirent ceux de l'Apulie[3]. Tous étaient alliés par le sang, comme par les rapports de langage.

Ce soulèvement était d'autant plus redoutable aux Romains que les longues guerres auxquelles avait pris part toute la jeune génération de l'Italie, avaient contribué à développer chez tous ces peuples une connaissance approfondie du métier des armes et de cette tactique et de cette discipline qui faisaient des légions romaines les premières troupes du monde.

Aussi le sombre tableau que les historiens nous ont laissé de cette époque montre-t-il combien Rome fut épouvantée quand elle apprit, par le massacre d'Asculum, le danger qui la menaçait. Toutes les affaires cessèrent; tous les tribunaux, à l'exception de celui qui était établi pour

[1] Velleius, II, 16; Diodor., *Fragm.*, XXXVII, p. 185.
[2] Κερκωλῶν dans Diodore, *Fragm.*, XXXVII, p. 186.
[3] Appian., *De bello civil.*, I, 39; Diodor., XXXVII; Eglog., I.

la loi *Varia*, furent fermés; le peuple quitta la toge, habit de paix, et prit la casaque militaire; toute la ville n'offrit plus qu'un aspect de guerre.

Or, le massacre d'Asculum avait été provoqué par le proconsul Servilius Cæpia.

Cette ville venait de donner son adhésion au mouvement général, et avait livré comme otage un jeune homme qui, comme tel, venait d'être conduit à Corfinium. Le proconsul en ayant été averti par ses espions, s'était rendu à Asculum, suivi de son légat Fontéius; il s'était présenté devant l'assemblée et lui avait fait les plus violents reproches. Il avait pris un ton tellement acerbe et avait fait aux Asculans des menaces tellement imprudentes (car elles n'étaient pas soutenues par la force) que les habitants, irrités et à bout de patience, s'étaient jetés sur lui et sur son légat, et, après les avoir mis en pièces, avaient fait main basse sur tous les Romains qui se trouvaient dans la ville[1].

Ce massacre fut le signal de la révolte générale. Les Marses, les premiers en ligne, donnèrent leur nom à cette guerre sanglante qui, dit Florus, fut plus généralement appelée la *guerre sociale*, pour déguiser, par ce nom plus doux, tout ce qu'elle avait d'odieux. C'était, au fond, une guerre civile, puisque tous ces peuples, unis aux Romains depuis tant de siècles par des nœuds si souvent multipliés, combattaient maintenant, sinon citoyens contre citoyens, du moins amis contre amis, parents contre parents.

Cependant Rome ne fut pas abandonnée de tous ses alliés. Outre les forces dont elle pouvait disposer, recrutées sur son propre territoire parmi les trente-cinq tribus qui formaient alors le corps de la nation, elle reçut des

[1] Appian., *De bell. civil.*, I, 39; Diodor., *Fragm.*, p. 129; Flor., III, 16.

Latins, restés fidèles, le contingent de troupes qu'ils étaient tenus de fournir [1]. Pour mieux s'assurer des colonies latines, le sénat, dès le commencement des hostilités, consentit à leur concéder par la loi *Julia* tous les droits de la cité romaine [2], droits qui alors furent l'apanage non-seulement des cinquante colonies latines du Latium et de la Gaule, mais encore de plusieurs autres villes, telles que Tibur et Préneste, qui n'en avaient point encore été dotées. Par cette loi, le nombre des citoyens romains fut immensément augmenté, si l'on réfléchit qu'avant la guerre d'Annibal il existait près de quatre-vingt mille citoyens latins, et que tous ces citoyens, qui avaient avec les Romains un idiome commun, vinrent se confondre avec eux [3].

Les Toscans et les Ombres ne s'étaient point encore prononcés. Mais les Gaulois cisalpins, nouvellement soumis et plus scrupuleux sur la foi du serment, se montrèrent disposés à seconder les efforts de leurs maîtres. Sertorius, chargé de recruter dans leurs provinces dont il était questeur, y trouva de nombreux soldats [4]. Chez les alliés même, tous les esprits n'étaient pas tellement unis et le concert n'était pas tellement unanime qu'il n'y restât aucun ami des Romains. Velleius cite l'exemple de son trisaïeul, Minatius Magius, qui, héritier de l'attachement que ses ancêtres avaient toujours voué aux Romains, principalement lors de la révolte de Capoue, leva à ses frais, dans le pays des Hirpins, une légion qu'il joignit aux troupes romaines [5]. Les colonies répandues dans les provinces confédérées et dont l'intérêt assurait le dévouement,

[1] Liv., *Epitom.*, LXXII.
[2] Appian., *De bell. civil.*, I, 49; Cicer., *pro Balbo*, 8; Aul. Gell., IV, 4.
[3] Voy. Niebuhr, *Vorträge über röm. Geschichte*, t. I, p. 483.
[4] Plutarch., *in Sertorio*; Sallust., *Hist. ap.* Aul. Gell., II, 27.
[5] Velleius, II, 160.

étaient, d'un autre côté, autant de points stratégiques qui, en cas de revers, pouvaient offrir aux armées consulaires l'enceinte de leurs murailles.

Quand Rome ouvrit la lutte, ses forces étaient supérieures à celles des alliés.

Cependant ces derniers, conformément aux mœurs de leurs ancêtres, prirent solennellement les dieux à témoin de la justice de leur cause; avant d'entrer en campagne, ils envoyèrent une ambassade aux Romains, afin d'essayer encore la voie de la persuasion. Mais le sénat, constant dans ses maximes de ne jamais céder aux menaces, refusa de nouveau, et ne voulut écouter les députés qu'autant que les confédérés feraient d'abord leur soumission.

La guerre éclata donc, guerre barbare et sanglante qui, comme toutes les guerres civiles, alimentée par le fiel de la haine et par la vengeance, fut des deux côtés atroce et cruelle. Cent mille hommes ouvrirent en même temps la campagne dans le pays des Marses et dans le Samnium[1]. La colonie d'Albe, chez les premiers, et celle d'Ésernie, chez les Samnites[2], places fortes qui se trouvaient posées au centre du théâtre de la guerre, furent en même temps investies. La seconde, que défendait Marcellus, légat du consul Julius César, ne put résister à la valeur des assiégeants[3]. Cette prise d'hostilité réveilla l'enthousiasme farouche des populations, dont les haines violentes ne connurent bientôt plus de frein. Partout les Romains, partout les Italiens restés fidèles furent impitoyablement poursuivis. Asculum, plus qu'aucune autre ville, se distingua par ses cruelles démarches. Elle choisit pour ins-

[1] Appian., *De bell. civil.*, I, 42.
[2] Liv., *Epitom.*, LXXII.
[3] Liv., *Epitom.*, LXXII.

trument de ses vengeances un Cilicien, chef de pirates, que les Romains y avaient détenu, et qui, rendu à la liberté, n'épargna pas même les femmes et exerçait sur elles les cruautés les plus atroces. Ceux de Pinna, qui n'avaient point voulu prendre part à la révolte, virent leurs enfants, malheureusement tombés entre ses mains, égorgés sous leurs yeux [1].

Dans la Campanie, Vénafre, assiégée par Marius Egnatius, légat consulaire des Samnites, eut à supporter toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut; sa garnison fut passée au fil de l'épée. Nole, vers la même époque, bloquée par Papius Mutilus, se déclara en faveur du mouvement. Bientôt Salerne, Minturne et Stabie suivirent cet exemple. La crainte autant que les conseils persuasifs du général les réunirent, ainsi qu'une partie des garnisons romaines qui les défendaient, à la cause des alliés. Tout le pays de Nucérie-Alfaterne fut mis à feu et à sang. Plus de dix mille auxiliaires de Pompéia, d'Herculanum et des villes adjacentes augmentèrent les rangs de la ligue.

Papius, avec toutes ces forces, vint mettre le siége devant Acerre, dans la vallée du Vulturne.

Pendant que ces événements se passaient dans la Campanie, P. Présentéius faisait fuir le corps d'armée commandé par le proconsul Perperna, et Lampronius s'emparait de Grumentum dans la Lucanie [2].

[1] Appian., *De bell. civil.*, I, 42; Diodor., *Fragm.*, XXXVII, p. 192.

[2] Sénèque (*De benef.*, III, 23) nous a conservé un épisode du siége de cette ville qui fait trop d'honneur à l'humanité pour être passé sous silence. Pendant que les Romains étaient aux abois dans la place, près d'être emportée d'assaut, deux esclaves se sauvèrent dans le camp des assiégeants, et lorsqu'ils virent les ennemis se ruer audessus des remparts, coururent sur leurs traces et se rendirent précipitamment à la maison de leur maîtresse. Ils la saisirent avec violence et l'entraînèrent en la menaçant à la fois de la voix et du geste. A ceux qui les interrogeaient, ils répondaient que cette méchante

Dans l'Apulie, les deux colonies romaines de Canuse et de Vénuse étaient aussi tombées au pouvoir de Judacilius. Les relations personnelles de ce général autant que la crainte de ses armes attirèrent à lui bon nombre de places de cette province non encore soumises.

Mais c'était à l'ouest, au pays des Marses, que les plus grands coups étaient portés.

Le consul Rutilius était venu camper sur la rive gauche du Télone[1], rivière qui, des monts de l'Abruzze ultérieure, se jette à travers une vallée profonde dans le Vélino. Au-dessus de lui, du même côté, était placé à une faible distance le camp de Marius; et, vis-à-vis, mais plus rapprochés de Marius, avaient pris position les confédérés sous les ordres de leur préteur Velléius Caton. Ce général, conjecturant que le consul, qui avait jeté un pont sur la rivière, le passerait pour venir l'attaquer, mit une embuscade sur le chemin qu'il devait prendre. Tout fut si bien disposé, et le secret fut si bien gardé, que, lorsque effectivement, le soir, l'armée romaine s'avança pour attaquer celle des alliés, le corps embusqué dans la sombre vallée sortit précipitamment et, l'enveloppant de toute part, l'assaillit avec une telle vigueur, que huit mille Romains

femme s'était livrée à leur égard aux actes les plus injustes et que le moment de la vengeance était arrivé. Ils parvinrent ainsi à la faire sortir de la ville, et après l'avoir conduite dans une sûre retraite, se jetèrent à ses genoux et la conjurèrent de leur pardonner cet acte de violence dont ils ne s'étaient rendus coupables qu'afin d'écarter tout soupçon. La ville était en proie à toutes les horreurs du viol, du meurtre et de la déprédation. Quand enfin, las de tuer, le soldat vainqueur eut épargné ceux qui restaient, ils la reconduisirent dans sa maison pour se remettre volontairement à son service. Mais elle, non moins généreuse que ses deux esclaves, leur rendit la liberté, récompensant par ce bienfait, le seul qu'elle pût leur accorder, la preuve du sincère attachement qu'ils venaient de lui donner.

[1] Aujourd'hui le *Turano*.

663. furent tués ou précipités dans le Télone[1]. Le consul,
12 juin. blessé lui-même à la tête au plus fort de la mêlée, mourut des suites de sa blessure.

Marius fut averti de ce qui se passait par les cadavres que portait vers lui le courant de l'eau. Quoiqu'il accourût à temps pour protéger la retraite des Romains, et qu'il s'emparât même du camp des alliés qu'il trouva dégarni et sans défense, le bruit de ce revers remplit Rome d'inquiétude et d'agitation.

Les débris de l'armée consulaire se réunirent au corps de Marius et de Cépion.

Ce dernier général avait récemment remporté un avantage qui l'avait fait distinguer du sénat. Il fut dès lors opposé à Pompédius Silon, l'intrépide chef des Marses.

Mais la prudence du Romain fut en défaut devant la duplicité de son ennemi.

Les camps des deux armées étaient rapprochés.

Pendant une nuit sombre, Pompédius vint trouver son adversaire, et, s'ouvrant à lui sous le serment du secret, lui donna à entendre qu'il voulait changer de parti et s'attacher de nouveau aux Romains. Pour gage de sa foi, il lui amenait comme otages deux enfants qu'il lui présenta comme les siens, mais qui n'étaient en réalité que deux jeunes esclaves. Craignant, lui dit-il, que les alliés, par vengeance, ne le dépouillassent de ses biens, et voulant cependant conserver quelques débris de sa fortune, il avait apporté avec lui quelques lingots d'or et d'argent qu'il lui montrait et lui confiait en garde.

Ces lingots n'étaient que du plomb doré et argenté.

Mais ces discours, la vue de cet or prétendu, éblouirent

[1] Ce qui a fait dire à Ovide, comme allusion à ce fait historique :
. . . . *flumenque Telonum*
Purpureo mixtis sanguine fluxit aquis. Fast., V, v. 565.

le général romain qui, dans la conversation et les projets qui en furent la suite, se laissa persuader par Pompédius de profiter de la confusion que devait mettre dans le rang des alliés la disparition de leur chef, et de surprendre leur camp sans plus tarder.

Le perfide négociateur avait placé une embuscade dans l'intervalle qui séparait les feux des deux partis. Arrivé près d'une colline où il était convenu qu'il donnerait le signal, il se détacha du groupe, sous prétexte de reconnaître le terrain. Cépion, qui se vit bientôt enveloppé, reconnut trop tard le piége dans lequel il s'était laissé prendre. En vain il voulut concentrer son armée. Cerné de toute part, il ne put parvenir à se frayer un passage, et tomba avec la plupart des siens sous le fer de l'ennemi.

Presque dans le même temps Julius César, qui opérait dans la Campanie, se laissait aussi surprendre et envelopper dans un vallon par les Samnites, sous la conduite de Marius Egnatius. Son armée, composée de vingt mille hommes d'infanterie et de cinq mille chevaux fut en grande partie détruite ou captive. Ce qui échappa se rallia à Téanum-Sidicine où étaient placés dix mille Gaulois et un corps de Numides.

César, après avoir réorganisé ces troupes, chercha à débloquer Acerre que Papius tenait toujours assiégée.

Les deux armées s'observèrent pendant quelque temps sans en venir à un engagement sérieux.

Afin de provoquer la désertion des Numides, Papius imagina de faire venir de Vénuse le jeune prince Oxintas, fils de Jugurtha, que les Romains y avaient tenu étroitement renfermé. Il le fit revêtir de ses ornements royaux, et le plaça à la tête du camp où il ne tarda pas d'attirer les regards des Africains, et à exciter parmi ces cavaliers un tel sentiment d'affection et de pitié qu'ils passèrent en grand nombre dans les rangs des alliés. Ce fut au point

que le général romain se vit contraint de renvoyer en Afrique le peu de ces soldats qui lui restaient.

Papius crut devoir profiter de cette défection pour présenter la bataille aux Romains. N'ayant pu les faire sortir de leurs retranchements, il poussa l'audace jusqu'à donner l'assaut à leurs remparts. Mais les Samnites furent repoussés avec vigueur; et une charge de la cavalerie, que César fit sortir par la porte opposée du camp, les ayant pris en queue, ils furent mis dans un épouvantable désordre et laissèrent six mille morts sur le terrain.

Cette victoire rendit la confiance aux soldats romains, qui, sur le champ de bataille, donnèrent le titre d'*imperator* à leur général. Lorsque la nouvelle en parvint à Rome et qu'on y apprit le ravitaillement de la place, l'allégresse fut si grande qu'on y quitta aussitôt l'habit militaire pour reprendre la toge [1].

Cependant les premiers succès des Marses s'étaient ralentis. Une attaque qu'ils avaient tentée contre Marius avait été repoussée par ce général, et la victoire avait été due à Sylla. Les deux actions de cette fatale journée leur avaient coûté six mille morts, parmi lesquels se trouvait Hésius Asinius, chef des Marrucins, qui vraisemblablement était le grand'père d'Asinius Pollion que ses écrits rendirent plus tard célèbre. La prudence timide de Marius accrut la réputatión de Sylla dans le reste de cette campagne [2].

Le Picénum avait aussi été le théâtre de succès marquants pour les alliés. Cnéius Pompée, à qui Rome avait confié ce département, avait été repoussé d'Asculum et,

[1] Liv., *Epitom.*, LXXIII; Appian., *De bell. civil.*, I, p. 635, 638; Oros., V, 18.

[2] Liv., *Epitom.*, LXXIII; Appian., *De bell. civil.*, I, p. 639; Plutarch., *in Mario;* idem, *in Sylla.*

après s'être rallié sur la Tinna, torrent impétueux qui parcourt le pays de Fallérona, avait été défait une seconde fois par les trois corps réunis des généraux Judacilius, Afranius et Ventidius. Il avait été rejeté jusque dans Fermo. Afranius était resté devant cette place, dont il fit le siége et qui ne fut sauvée trois mois après que par le secours que lui porta Servius Sulpitius.

Ce général, après avoir battu les Pélignes[1], vint se réunir à Pompée sous les murs de cette ville; tandis que la garnison combattit en ligne, il porta l'incendie dans les retranchements ennemis. Les Italiens, saisis de frayeur à la vue des flammes qui dévoraient leur camp, furent mis en déroute, malgré les efforts de leur chef pour les maintenir. Ils se débandèrent dans tous les sens. Cette action d'éclat des Romains fit perdre tous leurs avantages aux confédérés qui furent contraints à leur tour de se renfermer dans Asculum.

Pompée reprit l'offensive et vint avec la plus grande célérité investir cette place, dont la prise devait avoir les résultats les plus importants.

Mais tandis que Rome, à la nouvelle de ces heureux événements, reprenait de la confiance et du calme, et que les magistrats, qui avaient déposé leurs robes prétextes et les ornements de leur dignité, usage adopté dans les grandes calamités publiques, s'en couvraient de nouveau, d'autres défections s'annonçaient dans le nord parmi les Ombres et les Toscans.

L'histoire ne nous a laissé que peu de détails sur ces nouveaux soulèvements que le préteur L. Porcius et A. Plotius, qui furent envoyés l'un en Toscane et l'autre dans l'Ombrie, parvinrent avec succès à réprimer. S'il en faut juger par un passage de Florus[2], ce furent principalement

[1] Liv., *Epitom.*, LXXIII.
[2] III, 18.

les districts d'Otricoli, en Ombrie, et de Fesules, en Toscane, qui eurent le plus à souffrir de cette guerre, plus cruelle aux peuples de l'Italie, dit l'illustre écrivain, que n'avaient été toutes les guerres de Pyrrhus et d'Annibal[1].

Pour réparer les pertes faites par les légions, Rome se vit obligée d'y admettre les affranchis qui jusqu'alors en avaient été exclus. Il en fut formé douze cohortes, qui furent distribuées le long de la mer pour garder les côtes depuis Cumes jusqu'à Ostie.

Les confédérés, de leur côté, déterminés à poursuivre les hostilités à toute outrance, non-seulement appelèrent aux armes tous les hommes capables de les porter, mais encore tentèrent d'attirer dans leurs intérêts le roi de Pont, Mithridate, l'ennemi le plus formidable des Romains. L'ambassade qu'ils lui envoyèrent[2] ne put néanmoins décider ce prince à porter la guerre en Italie. Les embarras où il se trouvait lui-même en Asie, lui firent refuser de se placer à la tête des alliés.

La campagne s'ouvrit donc de nouveau sous le consulat
664. de Pompéius Strabon et de Porcius Caton.

Le siége d'Asculum durait toujours, repoussé par les assiégés avec une vigueur qui égalait l'acharnement que les Romains mettaient à se rendre maîtres de cette place[3]. Les Marses cherchèrent en vain à porter secours à la ville. Le corps d'armée chargé de cette opération fut repoussé avec perte par Pompée. Mais, presque en même temps, un autre corps de cette valeureuse nation, que Caton avait reçu l'ordre de combattre, faisait supporter aux Romains, près du lac Fucin, une déroute sanglante dans laquelle le consul trouvait la mort. Orose[4] a accusé de cette mort le

[1] *Nec Annibalis nec Pyrrhi fuit tanta vastatio*, III, 18.
[2] Diodor., *Fragm.*, XXXVII, p. 189.
[3] Velleius, II, 61.
[4] Oros., V, 18.

jeune Marius qui, dit-il, voulut venger une prétendue insulte faite par Caton à son père. Le fait n'est point prouvé, mais ce qui est certain, c'est que le coup qui jeta le général au pied des retranchements de l'ennemi, partit des rangs de l'armée romaine.

Sylla était à la même époque dans la Campanie, où s'était jointe à lui la légion des Hirpins que Minatius Magius avait levée.

Le dernier jour d'avril[1] il entra victorieux dans Stabie, et, pour effrayer les autres villes rebelles, la détruisit de fond en comble et en distribua les habitants dans des villages. Pompéia, que protégeaient ses colossales murailles flanquées de tours[2], était défendue par Cluentius et ses Samnites. Sylla, qui venait de donner un exemple si terrible de son humeur vindicative, se porta aussitôt après sur cette ville, distante de quelques milles de Stabie. Il y accueillit les équipages de la flotte de Posthumius Albinus qui, dans une révolte, venait d'être tué par ses propres soldats. Il leur pardonna, en politique habile, pour s'en servir avec d'autant plus de confiance que ces troupes devaient, par leur valeur, laver le crime dont elles s'étaient rendues coupables[3]. Cluentius vint camper à quatre cents pas des Romains[4]. D'abord vainqueur dans un premier combat, il fut vaincu dans un second. Mais, ayant reçu un nouveau renfort de Gaulois, il tenta pour la troisième fois de repousser l'ennemi. La bataille commença par un combat singulier entre un Gaulois, d'une taille athlétique, et un Maure, aussi petit que son adversaire était grand. La fortune s'étant prononcée en faveur du Maure, le

[1] Plin., III, 5.
[2] W. Gell, *Pompeiana*, Londres 1851; Mazois, *Ruines de Pompéia.*
[3] Liv., *Epitom.*, LXXV.
[4] Appian., *De bell. civil.*, I.

trouble se jeta dans les rangs des compatriotes du vaincu; ils combattirent mal et, lâchant pied les premiers, entraînèrent dans leur fuite le reste de l'armée. Sylla s'empara du camp des alliés[1] et les poursuivit jusqu'à Nole, où, pour la quatrième fois, on en vint aux mains sous les murs mêmes de la place, mais au désavantage des Samnites qui perdirent leur brave général, tué les armes à la main.

La chute de Pompéia, d'Herculanum et de Cossa[2] suivit de près cette victoire, qui valut au vainqueur une couronne obsidionale[3].

Cet hommage que les soldats reconnaissants rendirent à leur général, semble nous prouver qu'avant cette action d'éclat les Samnites avaient eux-mêmes tenu en échec les Romains, puisque cette couronne, faite de gazon pris dans le lieu même où l'armée était enveloppée par l'ennemi, se donnait, selon la coutume, après que le général, par sa sagesse et sa valeur, avait sauvé ses troupes du danger.

Sylla profita de ses avantages pour entrer dans l'Hirpinie, où il enleva de vive force Æclanum que défendirent en vain ses murs et ses hautes tours[4]; il répandit une telle terreur dans le pays que toute la contrée rentra bientôt sous l'obéissance des Romains.

Papius Mutilus tenait toujours la campagne dans le Samnium.

Il manœuvra pour couper Sylla qui, en effet, s'était imprudemment avancé dans une vallée étroite près d'Ésernie, et qui eût immanquablement été exterminé, si son ad-

[1] Comment. Sull. *ap.* Cicer., *De divinat*, I, 3; II, 30.

[2] Velleius, II, 16.

[3] Plin., XXII, 6.

[4] Une inscription antique de cette ville, dont les vestiges se retrouvent près de Frigento, parle en effet de ses *turreis moiras turreisque æquas qum moiro*. Voy. Romanelli, *Topog. del R. di Napoli*, t. II, p. 326.

versaire, trop confiant, ne s'était laissé leurrer par l'espoir d'un traité. La trêve qu'il consentit à donner à Sylla, comme préliminaire de la paix que ce général lui promit, endormit la vigilance des Samnites qui, négligeant de garder les passages, laissèrent pendant les ténèbres échapper leurs ennemis. Toute l'armée romaine sortit du défilé, ne laissant dans le camp qu'un seul trompette chargé de sonner, selon l'usage, le commencement de chaque veille de trois heures en trois heures. A la quatrième veille, ce trompette partit lui-même pour rejoindre les siens. Sylla tourna les retranchements des Samnites et, les attaquant tout à coup du côté opposé à celui où était placé son camp, remporta sur eux une victoire complète. Papius fut lui-même blessé dans l'action ; tout le camp, tous les bagages des Samnites, tombèrent aux pouvoir des vainqueurs [1].

Cette victoire ouvrit aux Romains le chemin de Bovianum que déjà tant d'infortunes avaient éprouvé dans les guerres du Samnium deux siècles auparavant, et qui, malgré les trois forts qui le défendaient, fut maintenant emporté d'assaut [2].

Les revers que la ligue éprouvait ainsi dans le Samnium étaient accompagnés de revers non moins cruels pour elle dans l'Apulie.

Marius Égnatius, vainqueur l'année précédente de Cépion, et dont la fortune avait si bien secondé les armes, avait eu à supporter de la part du préteur Cosconius une déroute, après laquelle le commandement du corps de l'Apulie avait été donné à Trébatius. Ce nouveau général fut lui-même battu et contraint de se renfermer dans

[1] Frontin., *Stratag.*, I, 5, 17.

[2] Liv., *Epitom.*, LXXIV, LXXV; Velleius, II, 16; Eutrop., V, 3; Appian,, p. 642-643.



Canuse. Salapie, Cannes, Larinum et plusieurs autres villes de l'Apulie, ainsi que la région voisine des Peutriens, eurent alors tant à souffrir des courses dévastatrices du préteur que, ne pouvant désormais attendre de protection, et dans l'impuissance où elles se trouvaient de résister seules au torrent, elles se virent forcées de se soumettre. Vénuse, d'un autre côté, défendue par une nombreuse garnison, se rendit aux armes de Métellus-le-Pieux[1], tandis que dans la Lucanie d'autres avantages non moins grands, mais sur lesquels les détails nous manquent, furent remportés par le proconsul Gabinius.

Ce fut vers cette époque qu'eut lieu la chute d'Asculum, l'épisode le plus sanglant de la guerre sociale, dans laquelle, dit Velléius[2], périrent des deux côtés plus de trois cent mille hommes. Soixante et dix mille Italiens et soixante-cinq mille Romains et auxiliaires s'étaient battus depuis plus d'un an, les uns pour la conservation, les autres pour la prise de cette place[3]. Les alliés n'avaient pu faire lever le siége; mais ils l'avaient fait traîner en longueur, et plus d'un combat avait signalé l'attaque, aussi terrible que la défense fut généreuse[4]. Pompée s'empara enfin de

[1] Diodor., *Fragm.*, XXXVII, p. 188.

[2] II, 15.

[3] Appian., *De bell. civil.*, 1, 48; Velleius, II, 21.

[4] Sénèque (*De benef.*, III, 23) nous a conservé un fait mémorable arrivé à la suite d'une action où les Pélignes, commandés par C. Vettius, avaient été défaits par Pompée. Vettius, un des principaux chefs des alliés, avait été fait prisonnier. Comme on le menait au consul, un de ses esclaves prit l'épée du soldat qui le conduisait, et après l'avoir plongé dans le corps de son maître : « Je l'ai mis en « liberté, dit-il en tournant la pointe du glaive contre lui-même, il « est temps que je songe à moi. » Et en disant ces mots, il s'enfonça le fer dans la poitrine, et tomba tout sanglant aux pieds de celui que cet acte d'énergie et d'abnégation venait de délivrer. Comp Macrob., *Saturn.*, I, 11.

cette ville qu'il mit à feu et à sang, et où le soldat ne cessa de tuer que lorsqu'il ne trouva plus de victimes[1]. Asculum, livré au pillage et aux flammes[2], fut détruit de fond en comble. Judacilius qui, après un dernier effort pour sauver cette cité qui lui avait donné naissance, s'était, le fer à la main, ouvert un passage à travers les ennemis, et s'était avec ses troupes renfermé dans la ville, s'empoisonna lui-même avec ses convives, comme en avaient autrefois donné l'exemple les sénateurs de Capoue, pour ne pas tomber vivant au pouvoir des Romains. Les principaux citoyens et tous les officiers de guerre, battus de verges, eurent la tête tranchée.

Pompée, après la chute de cette place, se dirigea à la rencontre de Vettius Caton, capitaine des Marses, qui avec son corps d'armée couvrait la frontière des Vestins.

Une entrevue avait été ménagée entre les deux généraux. Cette conférence, dit Cicéron[3] qui y assistait, tenue en vue des deux armées et où régna la plus loyale équité, où la crainte et les soupçons furent écartés et où toute haine disparut, contribua à pacifier en particulier les Vestins, les Marrucins et les Pélignes, qui alors, en effet, déposèrent les armes, et qui, pour prix de leur soumission, reçurent le droit de cité. Les Marses, que Muréna et Métellus-le-Pieux avaient aussi récemment combattus avec bonheur, baissèrent le bouclier aux mêmes conditions. Dans le triomphe que Pompée obtint à son retour à Rome, le dernier sur les Italiens dont les fastes triomphaux

[1] *Omnia flammis ferroque populatus, non primus finem cædium fecit quam Asculi eversione.* Florus, III, 18; comp. Liv., *Epitom.*, LXXV, LXXVI; Velleius, II, 16; Appian., p. 640-664; Oros., V, 18.

[2] Dans Plutarque (*in Pompeio*), on voit le grand Pompée, fils du vainqueur d'Asculum, être accusé en justice de garder en sa possession des biens et d'autres dépouilles de cette ville.

[3] *Philipp.*, XII, 11.



fassent mention, figura le jeune Ventidius, fils d'un des chefs de la ligue, qui, cinquante ans plus tard, par un caprice remarquable de la fortune, triompha le premier des Parthes[1].

Cette défection des peuples qui les premiers avaient donné le signal du soulèvement, affaiblit la ligue sans la rompre. La ville de Corfinium, siége de l'union, se trouvant distraite de la confédération par la soumission des Pélignes, le gouvernement national qui y avait jusqu'alors
665. résidé fut transporté à Ésernie, dans le Samnium. Pompédius Silon, l'intrépide chef des Marses, n'avait pas approuvé la mise-bas des armes de sa nation. La ligue lui conserva le suprême commandement, en lui adjoignant cinq nouveaux lieutenants. Grâce à l'activité et à l'habileté de ce général, les confédérés purent encore mettre en ligne trente mille hommes, auxquels furent joints vingt mille esclaves qu'on affranchit avant de leur donner des armes[2].

Les avantages que cette nouvelle armée, sous les ordres de ce vaillant capitaine, remporta dès son entrée en campagne, semblèrent présager les plus heureux succès. Malheureusement, après être rentré en vainqueur à Bovianum[3], il tomba en combattant contre Marcus Émilius, au moment où la victoire se décidait en sa faveur[4]. Sa mort fut une calamité pour son parti, qui dès lors ne fit plus que languir. Les Romains la mirent habilement à profit et étendirent de plus en plus l'effet de la loi *Julia* à ceux des alliés qui rentrèrent dans le devoir. Afin d'attirer les peuples qui jusqu'alors étaient restés neutres, fut même

[1] Val. Maxim., VI, 9; Plin., VII, 43; Aul. Gell., XV, 4.
[2] Diodor., *Fragm.*, XXXVII, p. 188.
[3] *Jul. Obseq.*, 116.
[4] Appian., *De bell. civil*, 664; Liv., *Epitom.*, LXXVI.

portée, sur la proposition du tribun Plautius Sylvanus, une nouvelle loi qui accordait le droit de cité à tous les Italiens, eussent-ils fait partie des confédérés, à condition qu'ils en feraient la déclaration au préteur dans l'espace de soixante jours. Cette loi servit surtout à assurer la fidélité des cités grecques-italiotes, dont les sentiments étaient encore suspects.

Néanmoins, par une politique adroite mais artificieuse, au lieu de placer ces nouveaux citoyens dans les trente-cinq tribus existantes, ce qui eût été les rendre maîtres de toutes les délibérations et anéantir la dignité et le pouvoir des anciens citoyens, Rome créa huit nouvelles tribus dans lesquelles ils furent incorporés. Par cet arrangement les anciens citoyens conservèrent pleinement la supériorité, puisque, étant en nombre minime, ils se trouvaient avoir trente-cinq voix, tandis que les nouveaux n'en avaient que huit; et comme ces nouvelles tribus devaient être appelées à voter les dernières[1], leur influence dut nécessairement être presque nulle, sinon illusoire. Ce sont incontestablement ces nouvelles tribus que nous trouvons citées sous les noms de Papienne, Cluentienne, Camillienne, Cestienne, Cluvienne et autres, sur une foule de monuments antiques recouverts d'inscriptions[2].

Les seuls peuples restés dans la ligue étaient les Lucaniens, les Samnites et les Campaniens de Nole. Parmi les premiers étaient sans doute aussi les Brutiens, dont ne parle aucun fragment historique des écrivains de l'époque, mais qui, alliés si intimement par le sang aux Lucaniens, ont sans doute été confondus dans un nom commun avec ces derniers.

Sylla faisait le siége de Nole, quand il fut élu consul 666.
avec Q. Pompeius Rufus.

[1] Applan., *De bell. civil.*, p. 641.
[2] Comp. Pauvini, *De civ. Rom.*, p. 550.

Les troubles suscités à Rome par le tribun P. Sulpicius, qui d'abord avait tenu son parti et avait le plus contribué à son élection, mais qui, plus tard, gagné par Marius, s'était tourné contre lui, décidèrent ce général à suspendre ce siége et à marcher sur Rome, afin de s'opposer à son ennemi. Cet acte ouvrit, comme on sait, la guerre civile qui, par ses scènes sanglantes, ne fut par moins funeste à l'Italie que la guerre sociale[1].

667. Pendant que l'année suivante, vainqueur de ses rivaux, Sylla portait en Asie la guerre à Mithridate, les alliés, à la tête desquels étaient Sempronius, T. Clepsius et Pontius, se soutenaient encore dans le Brutium et mettaient le siége devant Tisie. La force des murailles dont cette ville était ceinte la sauva néanmoins de leurs infructueuses attaques. Ne pouvant s'en rendre maîtres, ils se contentèrent de la bloquer et tournèrent le reste de leurs forces contre Rhégium.

La prise de cette ville, détruite en grande partie par les tremblements de terre cinq ans avant ces événements[2], leur paraissait facile. Leur intention était de tenter un passage dans la Sicile, où ils avaient su se ménager des intelligences et où ils comptaient sur l'aide des esclaves et des nombreux mécontents que cette île renfermait. Mais leurs succès ne furent pas assez prompts, et ils se virent repoussés de devant ces murailles par le préteur C. Norbanus qui, ayant à la hâte rassemblé toutes les troupes disponibles, traversa le détroit de Sicile et les contraignit de lever le siége[3].

La défaite que les alliés essuyèrent devant Rhégium

[1] *Sociale bellum quod haud scio an funestius ipsæ terræ Italiæ fuit quam civile.* Plin., II, 83.

[2] Strab., VI, 2.

[3] Diodor., *Fragm.*, XXXVII, p. 190-191.

termina, à proprement parler, la guerre sociale. Quoiqu'ils ne déposassent point encore les armes, ils ne s'en servirent plus que pour soutenir les divers partis qui se disputaient le pouvoir de Rome, et pour prendre part à une lutte qui devait enfin égaliser tous leurs droits.

CHAPITRE VIII.

GUERRE CIVILE.

Ans de Rome.

Les Italiens n'avaient pas tardé à s'apercevoir que le rang qu'ils occupaient dans les tribus était trop inégal et qu'il les privait du pouvoir de concourir par leurs suffrages au gouvernement de la république. Pour s'attirer leur affection, P. Sulpicius, en s'opposant à Sylla pour Marius, avait proposé une loi par laquelle tous les nouveaux citoyens auraient été incorporés de droit dans les trente-cinq tribus de Rome.

Lorsque Sylla se fut rendu maître de la capitale et que Marius se vit obligé de se cacher dans les marais de Minturne et d'aller ensuite s'asseoir sur les ruines de Carthage, que le tribun, son complice, frappé par la même proscription que lui, tomba sous le poignard aiguisé par le parti contraire, cette loi, comme tout ce qui avait été fait pendant les violences exercées par les deux proscrits, fut annulée.

Cinna ralluma toutefois les espérances des confédérés. La promesse qu'il leur fit de soutenir leur cause, non-seulement lui procura alors de leur part de l'argent pendant son orageux consulat, mais encore lui fournit un si grand nombre d'hommes qu'il se trouva bientôt à la tête de trois cents cohortes et d'environ trente légions[1].

Ces forces imposantes lui permirent de rétablir son autorité et le pouvoir de Marius. Le sénat, dans ces con-

[1] Velleius, II, 20.

jonctures dangereuses, envoya l'ordre à Métellus-le-Pieux, alors occupé dans le Samnium, de mettre fin à la guerre des alliés à quelque prix que ce fût[1].

Les Samnites, toujours fiers et indomptés, combattaient encore avec cette valeur propre à leur nation, et sans se laisser abattre par les défections consécutives de leurs voisins. Ils exigèrent du proconsul, en répondant à ses propositions, le droit de cité non-seulement pour eux, mais encore pour tous ceux qui s'étaient réfugiés dans le Samnium durant la guerre; ils demandèrent qu'on leur laissât leur butin et qu'on leur rendît leurs prisonniers sans rançon[2].

Quoique Métellus eût reçu les instructions les plus larges, il refusa de prendre sur sa responsabilité la ratification d'un tel traité. Il en référa au sénat, croyant indigne de la majesté du peuple romain de se voir dicter des conditions si humiliantes. Mais Marius et Cinna, qui tenaient à s'attacher ce peuple aussi nombreux que vaillant, promirent tout, au contraire, et non-seulement parvinrent à faire sanctionner la paix avec les Samnites aux conditions qu'ils avaient posées, mais encore à faire mettre en vigueur la loi révoquée par Sylla et par laquelle l'admission des nouveaux citoyens dans toutes les tribus se trouva décrétée[3].

Cette faveur, que Rome avait trois ans auparavant si opiniâtrement refusée, se trouvait donc à la fin accordée à tous les peuples de la basse Italie.

Cependant de nouveaux désordres devaient encore éclater avant que ces nations pussent exercer leurs droits.

[1] ..... *bellum quibus posset conditionibus desineret.* Sall., *Fragm.*, *ap.* Serv., *Ecl.*, V, 19.

[2] Dio Cassius, *Fragm.*, XXXIV, 116.

[3] *Italicis populis a senatu civitas data est.* Liv., *Epitom.*, LXXX.

668. Marius mourut dans l'année même, laissant l'autorité à Cinna, qui, l'année suivante, fut de nouveau élu consul avec Carbon. Ce consulat leur fut encore renouvelé; mais la mort de Cinna laissa à son tour Carbon seul à la tête
670 du parti de Marius.

A la nouvelle du prochain retour de Sylla, vainqueur de Mithridate, Carbon, à qui la fidélité des Italiens parut douteuse, exigea que les municipes et les colonies livrassent des otages. Les plus timides d'entre les magistrats cédèrent; mais beaucoup de villes regardèrent cette prétention comme une offense à leur dignité[1].

671. Cependant Sylla, débarqué à la pointe de la péninsule, à la tête de quarante mille soldats sur le dévouement desquels il pouvait compter, s'avança par Brindes et Tarente jusque dans la Campanie. Dans ses rangs étaient aussi des Italiens qui venaient maintenant combattre ceux des leurs que des intérêts ou des opinions opposés attachaient aux factieux, qui, sur ce sol si fertile et si souvent éprouvé par la guerre, prétendaient lutter pour l'empire de Rome.

Sylla dissipa les deux armées consulaires qui lui furent opposées, et remporta à Sacriport[2] cette victoire qui força le jeune Marius, encore chargé du sang des sénateurs qu'il
672. venait de répandre, de cacher sa défaite à Préneste. Tous les prisonniers samnites furent massacrés; leurs compatriotes qui, dans les guerres précédentes, avaient eu le plus à souffrir de la part de Sylla, et qui maintenant avaient à combattre pour leur salut, firent les derniers efforts pour sauver cette ville et le chef qui y commandait; réunis aux Lucaniens qui, avec eux, formaient les restes de la fédération sociale, ils s'avancèrent au nombre de quarante mille hommes au secours de cette place. L'illustre

[1] Val. Maxim., VI. 2, 10; Liv., *Epitom.*, LXXXIV.
[2] Aujourdhui Ponte-di-Sacro.

Pontius Thélésinus, l'ennemi le plus redoutable du nom romain[1], commandait ces vaillantes troupes avec M. Lamponius.

Pontius, craignant d'être coupé dans sa marche par Sylla ou par Pompée, changea son plan de campagne et, par une de ces manœuvres hardies qui annoncent tout ce qu'il y avait en lui de résolution et d'énergie, se dirigea sur Rome. Au moment où dans cette ville on le croyait devant Préneste il apparut à la vue du Capitole. Il marchait à la tête de ses colonnes, et lorsque ces hautes murailles se montrèrent à ses regards, se tournant vers ceux qui l'entouraient : « Voilà, leur dit-il, « ce repaire où se cachent ces loups rapaces ; tant qu'il ne « sera point détruit par le fer et par le feu, jamais la « liberté ne renaîtra pour l'Italie[2]. »

Lorsque Rome aperçut cette armée à la porte Colline, l'épouvante qui l'agita égala celle qu'elle avait autrefois éprouvée à l'aspect des éléphants d'Annibal. Les efforts de la jeunesse romaine furent infructueux, et le premier jour de novembre, sombre et nébuleux, présageait d'être le dernier jour de cette capitale, lorsque Bulbus, que Sylla avait à la hâte envoyé à la tête de sept cents cavaliers d'élite, apparut au galop. Sylla n'arriva lui-même avec le gros de l'armée que la troisième heure après midi. Les soldats romains étaient épuisés. Sylla, sans écouter ses officiers et persuadé qu'il est à la guerre des moments où l'on ne peut hésiter sans tout compromettre, les mena à l'ennemi sans s'arrêter. Cet empressement lui fut d'abord fatal. Ses cohortes, attaquées par des troupes fraîches qui combattirent avec une sorte de fureur, furent enfoncées et mises en déroute. C'en était fait de cette armée et de

[1] *Romano nomine infestissimus.* Velleius, II, 27.
[2] Velleius, II, 27.

Rome, si l'aile droite, commandée par Crassus, ne lui eût par sa conduite énergique donné le temps de se rallier[1]. Dès lors la fortune abandonna les alliés qui, après une nouvelle charge soutenue par Crassus sans être entamé, se virent à leur tour obligés de reculer. Les efforts de Pontius pour les retenir furent inutiles. Tombé en combattant ainsi que son collègue, il ne fut retrouvé que le lendemain sur le champ de bataille, ayant encore un reste de vie. Huit mille Samnites et Lucaniens qui avaient été faits prisonniers, conduits par l'ordre de Sylla sur le champ de Mars, y furent impitoyablement massacrés[2].

L'alarme avait été telle à Rome que déjà le bruit s'était répandu jusqu'à Préneste que Sylla était vaincu et que la capitale était prise. Peu s'en fallut que ces faux bruits, propagés par les fugitifs qui s'étaient sauvés avant l'action, n'eussent porté Lucretius Ofila, laissé par Sylla devant cette ville, à en lever le siége. Les courriers qu'il reçut avec la tête de Pontius et des deux commandants romains Marcius et Carinas, massacrés par l'ordre de Sylla après le combat, dissipèrent ces bruits alarmants. Les têtes, promenées autour des remparts, annoncèrent aux assiégés le désastre de leur parti. Marius et Thélésinus (ce dernier fils du général samnite) tentèrent en vain de sortir de la ville par des conduits souterrains. Découverts par des soldats, mais ne voulant point tomber vivants entre les mains de Sylla, ils cherchèrent à s'entretuer. Marius eut le malheur de survivre à son ami, et se fit achever par un de ses esclaves.

Préneste, abandonnée de ses chefs et désormais sans ressource (car Norbanus et Carbon avaient déserté), ouvrit ses portes au vainqueur. Les scènes les plus épouvantables

[1] Lucan., II, 134.
[2] Appian., *De bell. civil.*, I, 93; Confr. Plutarch., *Sulla*, 29.

de meurtre et de carnage désolèrent cette malheureuse ville. Les Romains seuls qui s'y trouvaient furent épargnés; les habitants et les Samnites furent impitoyablement mis à mort. Sylla ne pardonna qu'à son hôte. Mais cet homme généreux, ne voulant point être redevable de la vie au bourreau de ses concitoyens, se jeta au milieu d'eux et fut enveloppé dans le massacre commun. Le nombre de ceux qui périrent égorgés se monta, selon Plutarque [1], à douze mille. Les femmes et les enfants trouvèrent grâce. Mais la ville fut livrée au pillage et son riche territoire confisqué au profit du peuple romain.

La vengeance de Sylla contre les cités du Samnium fut plus cruelle encore. Bovianum, Ésernie, Thélésie, Pauna [2], furent démantelés et réduits à l'état de hameaux. La proscription qui s'étendit aux villes de ce pays fut si désastreuse que les deux seules localités de Bénévent et de Vénuse figuraient encore comme telles au temps de Strabon qui, comme on sait, écrivait un siècle plus tard, sous le règne d'Auguste. Encore Bénévent et Vénuse furent-ils, ainsi que Capoue et Rhégium, au nombre des colonies militaires dont l'installation fut si onéreuse aux habitants primitifs [3]. Le pays des Hirpins était presque devenu un désert.

Un décret inique, lancé par les comices des centuries, dirigées par la volonté de Sylla, frappa en même temps tous les municipes, qui furent dépouillés de leurs droits

[1] *In Sulla.*

[2] Παυνα. Nous conservons le nom de cette ville, tel que nous le trouvons dans Strabon, sans que sa situation nous soit connue. F. Grimaldi (*Annal. del Reg. di Nap.*, t. I, introduction, c. 9, p. 71) pense que Strabon pouvait avoir écrit *Cisauna* qu'on lit sur l'épitaphe qui orne le tombeau de Scipion Barbatus. Comp. Visconti, *Monum. degli Scipioni.*

[3] Appian., *De bell. civil.*, IV, p. 954.

de bourgeoisie. Volterre, en Toscane, et Nole, dans la Campanie, villes que protégeait la force de leurs murailles, résistèrent seules pendant deux ans aux victoires et aux vengeances du dictateur romain. Mais ce décret était si fort en opposition avec la constitution de Rome et le serment que Sylla avait lui-même prêté en sa qualité de chef de l'armée qu'il fut révoqué, en ce qui concernait du moins le droit de cité, dès que le dictateur se démit de son autorité[1].

De cette époque date, à proprement parler, la fusion politique de tous les peuples de la Basse-Italie avec Rome, fusion dont l'effet immédiat fut d'abolir la distinction de Latins, d'Italiens et de Provinciaux. Les peuples opiques disparurent dans cette nouvelle forme de gouvernement. La nation de soldats législateurs et magistrats qui composait les tribus romaines, en se fondant dans la masse générale des Italiens, ne forma plus avec eux qu'un seul corps politique sous le nom d'Italie, qui eut pour limites le Macre et le Rubicon. L'effet moral de cette révolution fut d'affaiblir de plus en plus la nationalité de tous ces peuples, à laquelle ne survécut guère que la langue maternelle qui les liait.

Du moment que les colonies, les municipes, les villes fédérées, les préfectures, les lieux de commune, furent soumis aux mêmes lois; que ces distinctions qui admettaient auparavant autant de droits que de priviléges, n'existèrent plus, leurs conditions furent en effet les mêmes; c'est-à-dire que le titre de citoyen, propre à toutes les villes, donna à leurs habitants le droit de présence dans toutes les assemblées publiques, et que, leurs droits étant égaux, ils jouirent de la réunion de tous les priviléges qui composaient le droit romain. Les Osques de la Campanie, comme les Osques samnites et lucaniens, comme

[1] Cicer., *pro dom. sua*, 30.

les Opiques latins, comme tous les autres peuples qui étaient alliés aux Osques par le sang et le langage, sous le nom générique de Sabelles, disparurent politiquement dans la nationalité italienne, qui ne forma plus dès lors qu'une grande famille, encore agitée, il est vrai, par les dissensions qui agitaient la cité romaine, mais auxquelles ils prirent part alors directement, non comme alliés, mais comme citoyens.

Après l'exemple donné par Sylla, il était impossible en effet que d'autres ambitieux ne se présentassent point pour l'imiter. Il avait montré comment, par la force des armes, on pouvait écraser la liberté et usurper l'empire. Les rivalités de César et de Pompée, la conjuration des triumvirs, toutes ces calamités dont la nation italienne fut victime, mais auxquelles ne s'associèrent plus les peuples qui autrefois combattirent pour leur liberté ou leurs droits, mais les citoyens de ces mêmes peuples que l'intérêt personnel attachait à ces ambitieux, tendirent à relâcher de plus en plus les liens sociaux. Comme le droit de bourgeoisie des Italiens n'était point encore affermi, les citoyens anciens et nouveaux, toujours divisés et ne pouvant s'accoutumer à vivre entre eux comme des membres d'une même famille, s'attachèrent aux factions et y mêlèrent leurs anciennes haines nationales. Aussi les ambitieux les trouvèrent-ils toujours prêts à seconder leur parti, soit au nord, soit au sud. Quand Catilina ourdit sa conspiration, ce fut dans la Gaule cisalpine, dans le Picénum, dans l'Apulie et la Calabre que l'agitation fut la plus grande[1]. Quand César et Pompée se disputèrent l'empire, ce fut pour le second que les peuples de la Basse-Italie penchèrent[2]. Lorsque après les efforts qu'ils firent,

[1] Cicer., *Catilin.*, II, 30; *pro Sulla*, 19; *pro Sexto*, 4.
[2] Plutarch., *in Pompeio.*

après les sacrifices qu'ils s'imposèrent, ces peuples, toujours amis de la liberté, n'eurent pu sauver la république expirante[1], ce fut pour Octave qu'ils se déclarèrent enfin contre Antoine[2].

Toutes ces dissensions de Rome qui préparèrent l'établissement de l'empire romain, n'entrent plus dans notre sujet. En devenant citoyens romains, les peuples opiques de l'Italie devinrent de plus en plus attachés par des liens communs à la faction de Rome. Leurs mœurs se confondirent d'autant plus que leurs relations devinrent plus amicales et plus faciles, et que les petits intérêts de localité firent place à l'intérêt de la patrie commune. Pour l'Osque campanien, pour le Samnite, pour le Lucanien, ce n'étaient plus ces riches campagnes, ces monts agrestes, ces douces collines qui formaient cette patrie; c'était l'Italie tout entière. Mais ces résultats avaient été sanglants, les villes s'étaient écroulées, les champs étaient restés stériles; toutes les infortunes, toutes les misères, toutes les tribulations avaient pesé sur la génération présente. Mais comme dans l'ordre de la nature tout se répare, au physique comme au moral, comme dans les lois de l'ordre social les guerres jouent le principal rôle et que leurs désastres mêmes tendent à la réorganisation des nouvelles sociétés, le mal se répara au point que, lorsque Auguste fit faire le recensement des citoyens, on en trouva quatre millions cent soixante et dix mille[3], dont la plus grande partie devait appartenir à l'Italie, puisque, si l'on en excepte les colonies, le droit de bourgeoise qui, après les peuples de la Basse-Péninsule, avait été donné à toutes les

[1] Cicer., *Philipp.*, VII, 8, 9; X, 7, 10; *ad Famil.*, XI, 8; XII, 4, 5.
[2] Suet., *in Augusto*, 17.
[3] *Monum. Ancyr*, Pl. II. Comp. E. Egger, *Testam. polit. d'Auguste*, extrait de l'*Examen critique des hist. d'Auguste*, p. 60 sv.

nations gauloises jusqu'aux Alpes, ne s'étendait pas beaucoup au delà de ces montagnes. En supputant dans la même proportion le nombre de femmes et d'enfants et en y ajoutant celui des esclaves, d'autant plus grand que les guerres successives avaient réduit les laboureurs de profession, et en déduisant de ce nombre ceux des citoyens romains qui demeuraient dans les deux Espagnes, dans les Gaules, en Afrique, dans la Macédoine, en Sicile, dans l'Asie-Mineure et dans les autres parties de l'empire, on sera obligé d'accorder à l'Italie une population qui prouve combien, malgré ces guerres ruineuses, malgré ces longues luttes de peuples à peuples, de citoyens contre citoyens, ce pays, protégé par le plus beau climat, s'était remis de ses pertes.

Les temps des empereurs, si féconds en événements tragiques, si agités par les conquêtes au dehors, par les triomphes et les scènes des prétoriens au dedans, ne regarde plus l'histoire des peuples opiques, laquelle doit nécessairement s'arrêter à l'époque où ces nations ne jouèrent plus elles-mêmes un rôle politique. C'est ainsi que l'histoire des Gaulois cesse avec celle des Francs, et que celle des Romains fait place en Italie à celle des Lombards. Cependant les Gaulois et les Romains existent encore dans leurs descendants qui n'ont jamais abandonné les provinces où ils se sont confondus avec les Germains, leurs vainqueurs.

La langue osque qui se parlait dans toute l'Italie méridionale, même pendant les premiers temps de l'empire romain, dut nécessairement faire place peu à peu à la langue latine. Ce phénomène se comprend, si l'on songe que le latin devint chez tous ces peuples la langue administrative, et que d'ailleurs beaucoup de Romains et de Latins s'établirent parmi eux. C'était dans la Campanie que les plus riches citoyens de Rome avaient leurs terres

de plaisance et leurs nombreuses clientèles[1]. Toutefois le peuple des campagnes, comme la basse classe des villes, conservèrent leur dialecte opique jusqu'à la révolution totale où, avec les nombreux Germains que les empereurs envoyèrent successivement comme colons en Italie, pour repeupler les provinces désolées par les guerres, et ensuite avec les Hérules et les Ostrogoths qui s'en rendirent maîtres, les deux dialectes nationaux finirent par se mêler à celui des Barbares, et qu'enfin avec l'anéantissement de la puissance romaine par les Lombards sortit de ces différents idiomes l'italien des temps intermédiaires, dont le latin forme néanmoins encore la base principale.

[1] Cicer., *ad Famil.*, XIII, 7.

DEUXIÈME PARTIE.

LÉGISLATION, CULTE, MŒURS,

COUTUMES, LANGUE.

HISTOIRE

DES

PEUPLES OPIQUES.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

DU GOUVERNEMENT ET DES LOIS CIVILES.

Les coutumes de tous les peuples, à leur point de départ, se ressemblent. Tous ont été chasseurs avant que, par l'institution des lois et de la religion, devenus pâtres et agriculteurs, ils prennent ensuite le glaive pour repousser l'agression. Alors les sociétés se fondent, l'intérêt réunit les tribus, et de cette union fédérative naît le droit des cités.

Tels nous avons rencontré les Germains dans les forêts vierges où nous avons suivi leurs destinées[1], et tels nous rencontrons les peuples de l'Italie avec lesquels l'histoire nous met en rapport dès que la politique conquérante de Rome menace leur indépendance.

Or, à cette époque les villes étaient déjà munies de remparts. La cité, en temps de guerre, donnait refuge à tous ceux qu'elle était destinée à protéger. Le législateur, soutenu par les pontifes, ou plutôt les pontifes, eux-mêmes

[1] Voy. mon *Hist. des Germains depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charlemagne*, ch. 1er.



législateurs, avaient annoncé aux populations les décrets des dieux et, en leur nom, avaient institué le culte et réglé les droits civils. Ce culte était basé sur les phénomènes célestes et sur les besoins de l'agriculture, et il n'est pas étonnant que les peuples qui l'adoptèrent aient eux-mêmes pris leur nom générique de la divinité qui comprenait dans ses attributs la nature entière et dont ils firent la compagne du dieu qui présidait au labourage.

Nous avons vu ces sociétés, sorties des deux races qui, l'une sur les traces de l'autre, avaient quitté le continent asiatique pour se jeter sur l'Europe, se débattre et se disputer le sol italique, où le sort les avait conduites, jusqu'à ce que de leurs luttes longues et successives sortirent les combinaisons de peuples que nous trouvons à l'époque historique sous le nom d'Opiques ou sectateurs d'Ops à l'est, sous celui d'Ombres au centre, et sous celui de Tyrrhènes, que le mythe leur donnait du héros qui les avait conduits, à l'ouest de la péninsule.

Mais on comprend que, quoique de même race, les peuples dont nous nous occupons, jetés dans des contrées de montagnes ou de plaines, sur un territoire riche ou pauvre, dans des conditions différentes pour le commerce, l'agriculture et l'industrie, essentiellement pâtres et agriculteurs, comme dans l'Apulie, cultivateurs et vignerons, commerçants et industriels, comme les Osques campaniens, marins sur les côtes, mais tous généralement guerriers, surtout les Marses et les nations sabelles, devaient avoir autant de coutumes locales différentes, autant de nuances dans leur caractère qu'il y eut de différence dans les conditions que nous venons de signaler.

Tous cependant, à quelques distinctions près, avaient la même forme de gouvernement; car là même où le nom de roi nous est offert, comme chez les Sabins et chez quelques nations du Latium, d'où il fut transmis aux

anciens Romains, ce titre ne désignait que le juge ou le magistrat suprême dont la puissance était subordonné à la puissance législative du peuple. C'étaient ou des besoins de conquêtes ou des raisons de sûreté qui avaient donné naissance à toutes ces confédérations qui, sous les noms de Samnites, de Latins, de Lucaniens et de Campaniens, comprenaient elles-mêmes cette multitude de cités indépendantes ou petits États dont l'union était presque toujours basée sur des convenances locales et le plus souvent sur une communauté d'origine. Ce fut, comme les guerres que ces peuples soutinrent avec Rome nous l'ont prouvé, ce système de gouvernement qui fit la fortune de cette ville, dont la nationalité finit par englober en elle toutes les nations de l'Italie.

Jalouses de leur indépendance, toutes ces petites républiques n'avaient en effet d'autre gage de tranquillité que les assemblées des États, auxquelles la politique avait néanmoins aussi joint sagement les cérémonies du culte et les sacrifices en commun aux dieux de la patrie. Cette communauté de culte qui unissait les Ombres et les Toscans, unissait aussi les Latins et les Sabins, et l'on ne peut douter que la plupart des autres confédérations n'aient eu des liens de rapprochement pareils, sur lesquels du moins l'histoire et les inscriptions nous ont laissé quelques détails à l'égard de Cumes et de Capoue, d'Abella et de Nole. C'était à des époques et à des jours précis que tous les habitants libres des cités se rassemblaient au centre de la confédération pour donner leur suffrage au gouvernement, pour élire les magistrats, pour régler les tributs, pour délibérer sur les questions de paix et de guerre, pour nommer les généraux, si la patrie était en danger, pour stipuler les contingents et, en un mot, pour discuter tout ce qui intéressait la liberté et la sûreté de l'État. Telles nous apparaissent dans l'histoire les diètes

latines, celles des Volsques, des Samnites et des Lucaniens, lesquels derniers cependant, quoiqu'ils se gouvernassent aussi démocratiquement, créaient en temps de guerre un premier magistrat en qui résidaient les deux pouvoirs civil et militaire. Héraclide[1] donne à ce chef suprême le nom de *Lamisque*, qui semble rappeler le Lucumon des Toscans.

Mais, indépendamment de ce droit de souveraineté qui appartenait à tous les membres de la confédération, chaque petit État dans son indépendance exerçait le même droit en particulier pour ce qui regardait ses intérêts privés. Chacun avait ses propres magistrats, ses propres lois, basées, il est vrai, sur le droit italique qui était le même partout, mais avec des modifications néanmoins dont l'histoire nous a çà et là conservé quelques traces. De là, comme nous l'avons vu dans les longues guerres du Latium avec Rome, les neutralités si souvent observées par une partie de la confédération, et qui donnèrent dès le commencement une si grande prépondérance à cette belliqueuse cité.

Nous avons vu les mêmes faits se produire chez les Samnites. Si l'on songe que Rome, toujours empressée d'étendre sa domination après la conquête, s'attacha dès le principe comme alliées toutes les cités vaincues, on comprendra comment les peuples qui, au contraire, oublièrent trop souvent l'intérêt général pour s'attacher à leur intérêt propre et guerroyèrent selon leur caprice, furent, en présence de la sage politique de leur rivale, réduits sous le joug.

Les dignités et les charges étaient, dans la plupart de ces républiques, l'apanage de quelques familles éminentes, distinguées par le sang et par les services que leurs ancêtres avaient rendus à la patrie. Il s'y était créé une aristocratie qui, comme partout, s'était affermie sous l'autorité

[1] *Fragment.*

et sous l'influence de la caste sacerdotale, et qui, réunissant presque toujours en elle les deux pouvoirs civil et religieux, eut sur la multitude une prépondérance que le temps affermit. Dès que l'histoire nous met en rapport avec les peuples opiques, nous y trouvons, comme chez toutes les nations de race pélasgique, les deux classes distinctes de patriciens ou d'*optimats* ou nobles, et de citoyens libres jouissant de tous leurs droits civils et de celui de suffrage. L'esclave est en dehors de la société. C'est, dans l'origine, l'infortuné que le sort des armes a trahi, et qui a été acheté du butin fait sur l'ennemi de la part réservée au public; ou bien qui a été laissé par le chef d'armée au soldat qui s'en est emparé; ou bien qui est devenu serf parce que, ayant été pris les armes à la main et le droit de guerre concédant la faculté de le tuer, le vainqueur lui a par générosité accordé la vie et s'est contenté de ses services. Ces trois modes d'esclaves, tels qu'ils se trouvaient chez les Romains, semblent avoir été communs à tous les peuples opiques de l'Italie, comme leur fut commun aussi l'affranchissement qui faisait rentrer dans la société ceux que le sort en avait exclus. L'enfant d'un esclave supportait la servitude de son père. Néanmoins le nombre des serfs fut généralement restreint; car le possesseur de terres, entouré de clients et d'ouvriers salariés et libres qu'il employait aux travaux agricoles et aux arts utiles, n'en faisait point, au temps où les mœurs austères régnaient encore, un objet de luxe et d'ostentation, tel qu'en firent plus tard les Osques campaniens au sein de l'opulence.

La distinction de plébéiens, telle que l'ancienne constitution de Rome nous la présente, était antérieure à l'existence de cette ville et fut commune à tous les États de la péninsule. Le peuple, dans toutes ces cités, se contentait de sa participation législative et, ne se préoccupant

que de ses suffrages, laissait aux grands les honneurs que les habitudes nationales leur avaient réservés. Il obéissait passivement au sénat, auquel appartenait toute la puissance administrative, et qui, chargé de régler les cérémonies du culte, d'interpréter les lois, de protéger les fonctions civiles, proposait à la sanction du peuple le souverain magistrat à qui revenait le pouvoir exécutif.

Ce souverain magistrat, chez tous les peuples de langue osque, portait le nom de *meddix tuticus*[1]. Tel il nous apparaît sur une inscription d'Herculanum, sur trois autres de Pompéia[2] et sur celles que nous possédons de

[1] De MEDDIX, *magistratus* (Voy. Paul. Diac., *Excerpt. ex Fest.*, p. 123) et du substantif TOVTO, *totus*, qui répond au το κοινὸν des Grecs, c'est-à-dire la commune ou nation, par opposition à TRIFO, *tribus*, qui n'en est qu'une partie. Ces deux derniers mots répondent au *tote* et *trifo*, *tuta* et *trifu* de la Table iguvienne, où le nom *Tarinate* qui leur est adjoint, est employé adjectivement et, dans une phrase, désigne la cité des Tarsinates comme État complet et indépendant, et dans une autre, la même cité comme faisant partie de la confédération ombrienne. C'est le même sens que celui attaché au sanskrit *Tawât*, à l'ancien *Thjod* des Goths et au *Tauta* des Lithuaniens, lequel, encore aujourd'hui, par un rapprochement remarquable, exprime chez ces derniers le pays ou la nation (Voy. Pott, II, p. 563). TOVTO, substantif, répond donc au latin *populus* ou *oppidum*, et TÙVTIKS, adjectif, à *publicus*. Comp. *Tab. iguv.*, VII^{a}, 11, 12; I^{b}, 16, 17; VI, 53, 54; VII^{a}, 47, 48; III, 24, 25, 28, 29.

[2] (1) ni.trebiis tr.med.tùv.aamanaffed.	***Numerius Trebius, Trebii filius, meddix tuticus, manu dedicavit.***
(2) v.pùpidiis.v. med. tùv.aamanaffed.isîdu.prûfatted.	***Vibius Popidius, V. f., meddix tuticus, manu dedicavit, idem profatus est.***
(3) v.pupidiis.v.med.tùv.passtata. ekak.ùpsan.deded.isîdu. prûfatt(ed).	***Vibius Popidius, V. f., meddix tuticus porticum hic faciendam dedit, idem profatus est.***

PAS-STATA répond évidemment au grec αἱ παραστάδης, portique. Or, une inscription latine, découverte en 1831 dans les ruines du

NB. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux inscriptions originales qui se trouvent à la fin de l'ouvrage.

Capoue[1] et de Bovianum[2]. A Nole, nous trouvons des ma-

Forum de Pompéia, semble, par le nom du fondateur et l'objet de l'inscription, avoir aussi quelque rapport avec la pierre qui nous occupe, trouvée dans l'*atrium* de la maison du Faune.

V. POPIDIVS
EP. F. Q.
PORTICVS
FACIENDAS
COERAVIT

L'expression osque ûpsan(am) deded (*faciendam dedit*) doit répondre à l'expression *faciendas coeravit* de l'inscription latine; aamanaffed à celle de *manu dedicavit*, qui exprime l'action du magistrat, lequel en prononçant la formule dédicatoire, en présence du pontife, posait la main sur les piliers du temple. *Augusta vocantur templa rite dicata manu.* Ovid., *Fast.*, I, 610. *Bene vero, quod Mens, Pietas, Virtus, Fides consecratur manu : quarum omnium Romæ dedicata publice templa sunt.* Cicer., *De legib.*, 2, 11. Comme cette formule précède ici la dernière partie de l'inscription Isidu prûfatted, ce verbe ne peut exprimer l'approbation du magistrat, laquelle avait lieu nécessairement avant la dédicace, et doit plutôt indiquer la consécration du monument. *Antiqui enim ædes sacras ita templa faciebant, ut prius per auguros locus liberaretur effareturque, tum demum a pontificibus consecraretur ac post ibidem sacra edicerentur.* Serv., *ad Æneid.*, I, 446.

C'est donc ici le *sacrum edicere* que le final de l'inscription nous indique, expression dont les Romains ne se sont point servis dans le langage épigraphique, mais qui paraît avoir été familière aux Osques campaniens. Du moins la retrouvons nous encore sur une des inscriptions les plus récentes trouvées à Pompéï.

(4) n.bairi.n.m.t.s.t.aram kace amanaffed.esidum.prufated.	*Numerius Bairius, Numerii fil., meddix tuticus, senatus iussu, aram hic manu dedicavit. Idem profatus est.*

[1] (5) . . . .
. . med : kapva . . . . . — . . *meddix capuanus* . . .
. . . .
. . . .
. . . .

[2] (6) nv.vesulliaîs.tr.m.t.ekik.sakaraklùm.bùvaianùd.aîkdafed.	*Novius Vesulliaus, Trebii fil, meddix tuticus, hoc sacellum Boviano ædificavit.*

gistrats avec le titre de *dégétasius*[1], ou *décétasius*, dernière forme qui se remarque sur le cippe d'Abella. Quelques-uns[2] ont voulu voir dans ces magistrats des édiles. Je crois plutôt qu'ils répondaient aux recteurs des Latins, et aux magistrats dont parle Cicéron[3] lorsque, citant les plus anciennes institutions de Tusculum, de Lanuvium, et d'autres villes latines, il nomme dictateurs les premiers magistrats de ces cités. Dans la grande inscription d'Abella, c'est le *décétasius* de Nole qui, suivi des députés de cette ville, ratifie le traité qui concerne le temple d'Hercule avec le questeur et les députés d'Abella. C'est le *meddix dégétasius* qui, dans les deux inscriptions de Nole, dispose des amendes pour l'érection d'un monument public. Il ne peut être considéré ici comme le magistrat suprême, tel que nous apparaît à Bovianum le *meddix tuticus* qui, d'après le vieux droit réservé au chef de l'État, y préside sur l'inscription à l'érection d'un temple. A

[1] (7) (n)iumsis.heîrennis.niumsieîs. ka...perkens.gaaviis. perkedneîs... meddîss.degetasiús.aragetudmultas).	*Numisius Herennius, Numisii fil., Carus?, Percennus Gavius, Percenni fil.,... magistratus dictarii ære multatitio (fecerunt).*
(8) paakul.mulukiis.marai meddis degetasis aragetud multas.	*Paculus Mulucius, Maræ fil., magistratus dictarius ære multatitio (fecit).*

Multa, dit Varron dans Aulu-Gelle (XI, 1), est un mot qui n'est pas latin, mais sabin, et qui est resté aux Samnites. « *Vocabulum autem ipsum multæ idem Marcus Varro uno et vicesimo libro rerum humanarum non latinum sed sabinum esse dicit, idque ad suam memoriam mansisse ait in lingua Samnitum qui sunt a Sabinis orti.* » Festus (*qv.* VIII, 24) dit que le mot *multa* répond à *pœna*. En comparant les deux inscriptions de Nole à celle publiée par Orelli (3147), *quaistores aire moltaticod dederunt*, on est en droit de lui trouver un sens pareil.

[2] Mommsen, *Unterital. Dialect.*, p. 254.

[3] *Pro Milone*, VI, 26.

Milionie[1], dans le pays des Marses, ainsi qu'à Antinum[2], nous rencontrons un *meddix* avec le titre de *Vesunus* qui semble répondre à celui de préteur. Chez les Volsques de Vellétri nous trouvons simplement des *meddix* sans aucune autre épithète[3]. L'inscription que nous possédons de cette ville est, ainsi que celle d'Antinum, écrite en caractères latins dans le dialecte des Volsques, qui, plus qu'aucun des autres idiomes qui se rattachent à l'osque proprement dit, a lui-même beaucoup de rapport avec l'ombre. Comme la seconde inscription a été trouvée à Civita d'Antino, dans l'ancien territoire des Marses, il faut que les confins des Volsques, avant le quatrième siècle de Rome, se soient étendus jusqu'au lac Fucin, ce que confirme d'ailleurs un passage de Tite-Live[4].

A Pompéia et à Abella, nous trouvons le questeur[5]; et

[1] (9) v .a(t)iedius × vesune erinie.et erine palre dono meil.i libs.

Vibius A(t)iediu(s).... i filius, Vesunus, Eriniæ et Erini patri dono gratus libens.

[2] (10) pa.vi. pacvies.medis.vesune. dunom.ded ca.cumnios cetur.

Paquius, Vibii fil., Pacuvius, magistratus Vesunus, donum dedit hic iumenta quatuor.

[3] (11) deve : declune : statom : sepis : atahus : pis : velestrom fasia : esaristrom : se: bim : asif :vesclis:vinu: arpatitu sepis:toticu:covehriu:sepu:ferom: pihom: estu ec : se : cosulies : ma : ca: tafanies : medix : sistiatiens.

Divo Decluno statum. Si quis attagos, quis Veliternorum faciat sinistrorum, si vivum sanguinem utribus vino exceptu, si quis publico concilio sciente, bonum pium esto. Ec. Seppii fil., Cosutius, Ma. Gaii fil., Tafanius meddices stiterunt

[4] *Cæsi ad Antium hostes; victor exercitus depopulatus Volscorum agrum, castellum ad lacum Fucinum vi expugnatum atque in eo tria millia hominum capta, ceteris Volscis mœnia compulsis nec-defendentibus agros* (*ad ann.* 346, IV, 57).

[5] (12) v . aadirans . v . eiiuvam . paam.vereiiaí . púmpaiianaí . tristaamentud . deded . eísak . eíiuvad . v.

Vibius Adiranus, Vibii fil., quam multam concilii pompeiani condemnatione dedit, ea pecunia Vibius

sur deux inscriptions de la première de ces villes une indication des édiles[1]. A Bantia figurent dans un fragment de loi que nous transcrirons plus loin, le préteur, le censeur, le questeur, le tribun du peuple, c'est-à-dire toutes les magistratures de la cité romaine.

vìïnikiìs . mr. kwaìsstur. pùmpaiians. trìibùm ekak. kùmbenniels. tanginud. ùpsannam. deded. ìsidum. pru. fatted.

Vinicius Marœ fil., quæstor pomperanus, tribum hic senatus iussu faciendam dedit. Idem profatus est.

Le mot *tribum* se lit sur une inscription latine de Montesarchio.

Numisius . . . tribum de sua pecunia faciendam curavit.

Il est évident que le TRIIBUM de l'inscription osque répond à ce mot, d'autant plus que la pierre qui la supporte a été trouvée au bas de quelques degrés en forme de tribune, non loin de l'édifice connu sous le nom de *temple d'Isis*.

(13) . . . (k)vaìsstur. . . . . .
. . . .
. . . .
. . . .

. . . *quæstor* . . . .
. . . .
. . . .
. . . .

[1] (14) p. mat. . . . .
aìdi(lis) . . . .
. . . .

P. Mat. . . . .
ædilis . . . .
. . . .

(15) (m). siuttiis m. n. pùntiis. n. (a)ìdiìis ekak. viam. teremna(tt)ens. ant. pùnttram. staf(ii)anam. viù. teremnatùst. per X. ìùssu. via. pùmpaiiana. teremnattens. perek. III. ant. kavla. iùveìs. meelìkiieìs. ekass. viass. ìnì. via. iùviia ìnì. dekkviarìm. medìkeìs. pùmpaiianeìs. serev. kidimaden. uupsens. ì(ùs)su aìdiìis. prùfattens

Maius Sittius, Maii fil., Numerius Pontius, Numerii fil., ædiles hic viam terminaverunt versus pontem Stabianum. Via terminata est pedibus X. Hi viam Pompeianam terminaverunt pediculis III versus caulam Jovis Meilichii. Has vias, et viam Joviam et decempedalem, magistratus Pompeiani in sede honorabili fecerunt, iidem ædiles profati sunt.

Cette pierre, publiée pour la première fois en 1821 par Giolo Minervini, *Interpretazione di una epigraphe osca scavata ultimamente in Pompei*, etc., fut trouvée, à l'une des extrémités de la ville, dans les ruines d'une porte antique qui pouvait à juste titre être appelée la *porte de Stabie*. Des piles de murs s'élevaient de chaque côté, donnant passage à la route antique qui se dirigeait vers Stabie et à laquelle l'inscription se rapporte.

La législation civile, essentiellement unie à la législation religieuse à une époque où le juge était lui-même pontife et magistrat, fut en grande partie comprise dans les règlements et les statuts municipaux, dès que l'organisation politique fut perfectionnée. Alors s'établirent des magistrats revêtus de fonctions spéciales, auxquels furent confiées la liberté et la sûreté des citoyens. Interprètes des lois, les préteurs, chez les Samnites, décidaient des affaires civiles, comme le dit expressément Tite-Live, en parlant de l'arrestation et de la fin tragique de Papius Brutulus. La législation des mariages, les droits paternels, les successions, les contrats, les poursuites des créanciers, la punition des injures, qui primitivement étaient du ressort du magistrat pontife, furent depuis réglés par ces officiers publics. Ils ne sont cités, il est vrai, sur les inscriptions opiques qu'au cinquième siècle de Rome; mais leur institution, du moins dans le Samnium, était bien antérieure à l'administration romaine dans ce pays. Rome elle-même, située, comme nous l'avons vu, dans l'Opica, avait reçu son gouvernement et ses dieux des Sabins et des Étrusques. La pourpre, la toge peinte, le siége curule, la hache et les faisceaux de ses magistrats lui étaient venus de ces derniers. Les assemblées des sénateurs, des grands et du peuple étaient antérieures à l'existence de Rome et étaient propres à toutes les confédérations italiques, aux Toscans comme aux Ombres, aux Samnites comme aux Volsques et aux Campaniens. La loi agraire des Romains fut copiée de celle des Toscans et des Samnites, lesquels derniers, de tous les peuples de l'Italie, avaient le système agricole le plus parfait et chez qui le droit de propriété était le mieux garanti[1]. Aussi l'agriculture fit-elle la principale richesse

[1] Varr., *ap.* Philarg. *ad Georg.*, II, 167.

de ce peuple montagnard, dont le pays avait une population très-serrée en proportion de sa superficie, et qui se montra toujours si redoutable à ses voisins. Les Apuliens devaient aussi toutes leurs richesses aux soins qu'ils prenaient de leurs troupeaux. Malgré la chaleur du climat et l'aridité du sol, leur pays était renommé pour l'abondance de ses moissons, pour la beauté de ses laines et pour la race superbe de ses chevaux[1]. Le droit de propriété, qui chez tous les peuples opiques permettait aux propriétaires des terres d'en disposer à leur gré, était aussi ancien que la société elle-même qui était venue prendre possession du territoire; il était bien antérieur à son insertion dans la loi des Douze Tables à Rome. Les Sabins, célèbres par la perfection de leur jurisprudence, l'avaient consacré comme il l'était chez les Samnites, leurs alliés par le sang. C'étaient eux qui avaient mis en honneur le culte du dieu Terme qui présidait aux barrières immuables et certaines des propriétés[2]. C'était d'eux aussi qu'était venue à Rome l'institution salutaire des collèges d'arts et métiers dans lesquels tous les citoyens étaient divisés. C'était des Èques, des Ardéates et des Falisques, c'est-à-dire du Latium et de l'Étrurie, que Rome avait emprunté son droit fécial[3], partie de la législation qui montre surtout l'influence que les premiers législateurs exercèrent par la religion sur les actes les plus sérieux. Faire la paix ou la guerre au nom de la divinité, c'était imposer au peuple une obéissance passive à ses décrets; c'était rendre les guerres, sinon plus rares, du moins plus légitimes. Aussi l'autorité sacerdotale qui, chez les Opiques, se réserva la prérogative de convoquer les comices ou assemblées nationales, d'en

[1] Strab., VI, p. 194; Plin., VIII, 48.
[2] Ovid., *Fast.*, 645.
[3] Liv., I, 32; Dionys., II, 72; Aurel. Vict., *in Anc. Mart.*, 5.

régler le mode, de faire parler les auspices, se réserva-t-elle également le droit fécial. C'était au pied du javelot sacré, qui chez les Samnites et les Sabins était regardé comme le palladium de la nation, que le héraut, avec des cérémonies et des rites particuliers, précisait au nom de l'assemblée qui l'envoyait le terme où devait être faite la réparation des torts dont la nation avait à se plaindre. Nous voyons cette coutume représentée sur une monnaie samnite du temps de la guerre sociale[1]. Ces rites, ces cérémonies, étaient consignés et décrits dans les *Rituels* que les pontifes gardaient dans les temples, codes sacrés écrits sur la toile, et où tout ce qui avait rapport à la religion, à la liturgie, aux constructions des villes, à la consécration des remparts, à la division du peuple en curies, à l'organisation militaire, était soigneusement conservé. Les murailles, dit Varron[2], étaient regardées comme sacrées, afin que les citoyens combattissent plus courageusement et sacrifiassent leur vie pour leur défense. Elles n'étaient jamais élevées sans les cérémonies du culte et sans que le taureau et la genisse blanche, associés au joug, eussent tracé le sillon qu'elles devaient recouvrir. Nous avons vu dans la guerre des Samnites quel rôle important la religion jouait dans les enrôlements militaires chez ce peuple, et par quels sanglants et lugubres appareils elle cherchait à exciter le courage des soldats. Le tableau que Tite-Live nous a laissé de ces rites est saisissant[3]. C'était chaque fois que la patrie était en danger et qu'un dernier effort de la nation était nécessaire pour la sauver, que les magistrats, par l'organe des pontifes, remettaient en vigueur la loi sacrée. Le rendez-vous était

[1] Lepsius, *Numi osci inscripti*, 41; Micali, ouv. cit, pl. LVIII, 11.
[2] *Ap.* Plutarch., *Quest. Rom*, 27.
[3] Liv., X, 38.

assigné dans le camp où, sous un pavillon recouvert d'une immense toile, s'élevait l'autel consacré au dieu Mars. Le chef du culte dirigeait la cérémonie, telle que le *rituel* la décrivait; et après l'accomplissement du sacrifice, le général en chef faisait appeler par un héraut d'armes les noms des hommes qui devaient former l'élite des guerriers. Introduits dans ce sanctuaire où la divinité était censée résider et où les centurions, l'épée nue, entouraient les autels rougis du sang des victimes, ces hommes devaient y proférer le serment le plus solennel. Ces autels embrasés, ce sang, ces armes étincelantes, tout cet appareil en imposait et portait une sainte horreur dans les âmes les moins timorées. Chacun s'approchait de l'effigie du dieu qui présidait aux combats et par les plus terribles imprécations jurait de ne jamais révéler ce qu'il avait vu et entendu dans cette sombre enceinte. Il prêtait le serment sur l'autel de suivre aveuglément ses chefs partout où ils le conduiraient, de défendre jusqu'à la mort ses enseignes et de tuer sans pitié quiconque prendrait la fuite au milieu du combat. Ceux qui par crainte refusaient de prêter ce serment, étaient mis à mort par les centurions, et leurs corps, étendus au pied des victimes, démontraient à ceux qui les suivaient la nécessité de jurer ou de mourir. Deux fois, pendant les guerres de Rome et des Samnites, nous avons vu se renouveler ces pratiques mystérieuses qui avaient aussi eu lieu, dit Tite-Live, à l'époque où les Tyrrhènes s'étaient répandus sur le Vulturne.

La loi qui faisait un devoir à chaque citoyen d'être soldat pour défendre le pays, avait pour appui ici la religion qui, du reste, intervenait dans toutes les choses civiles. La solennité des auspices et des cérémonies était observée dans tous les actes publics et principalement dans les mariages, destinés par la loi (surtout chez les

Osques lucaniens) à donner à la patrie des citoyens robustes et vigoureux. Aussi la sévérité de l'éducation publique voulait-elle, chez ce dernier peuple, que les parents éloignassent de bonne heure les enfants du toit paternel pour être élevés dans les forêts, afin de les habituer par les exercices de la chasse aux fatigues d'une vie guerrière et laborieuse[1]. Une autre loi de ce peuple mettait l'oisiveté et la mollesse au rang des crimes capitaux[2].

D'après les anciennes constitutions italiques, c'était jeune encore que l'homme recevait son épouse; elle lui était confiée dès qu'elle sortait de l'enfance, afin qu'il la trouvât pure de corps et d'âme. Les Samnites surtout, pour exciter les hommes à la vertu, avaient, aux temps primitifs, institué la belle loi qui interdisait aux pères de choisir à leur gré les maris de leurs filles. Elles devaient être la récompense des belles qualités et des services rendus à la patrie. On rassemblait tous les jeunes gens, et les vieillards jugeaient. De l'autre côté étaient les jeunes filles nubiles. Celui qui était déclaré le meilleur de tous, choisissait pour sa femme celle dont les charmes le séduisaient. Celui qui avait les suffrages après lui, choisissait encore, et ainsi de suite. L'amour, la beauté, la chasteté, la naissance même et les richesses devenaient la dot de la vertu. Mais si, après avoir remporté le prix, l'homme venait à changer de mœurs et à se corrompre, on le notait d'infamie et on lui ôtait l'épouse qui lui avait été donnée[3]. On ne pouvait imaginer, pour me servir des expressions de Montesquieu[4], une récompense plus noble, plus grande, moins à charge à un petit État, et plus capable

[1] Justin., XXIII, 1.
[2] Nicol. Damasc., *ap.* Stob., *Serm.* 42, p. 291.
[3] Strab., V, 10; Nicol. Damasc., *ap.* Stob., *Serm.*, p. 291.
[4] *Esprit des lois*, VII.

d'agir sur l'un et l'autre sexe. J'ajouterai qu'il fallait l'éducation mâle et sévère que les Sabins, les Samnites et les Lucaniens donnaient à leurs enfants et l'énergique simplicité de mœurs de ces nations, pour subir ces généreuses institutions que les siècles corrompus savent à peine admirer.

Une loi du dernier peuple à l'égard des créanciers offre un principe de législation qui n'est point exempt de sagesse. Elle punissait par la perte du capital celui dont le débiteur était un homme notoirement dissolu[1]. La loi toscane qui exposait à la honte publique le débiteur insolvable, semble être restée en usage chez les Campaniens. Cependant, chez tous les peuples opiques les dommages étaient punis par des amendes, soit qu'elles se livrassent en nature ou qu'elles se payassent en argent. Nous en avons plusieurs exemples dans les inscriptions osques de Nole[2]. La plus grande amende en nature était de deux brebis et de trente bœufs; la plus petite, d'une seule brebis. Ce fut des Sabins que cette législation, commune aux Samnites, passa à Rome avec le terme *multa*, qui dans la langue de ces deux peuples servait à désigner cette peine.

Les lois fondamentales étaient écrites sur des tables d'airain ou de pierre, exposées dans le *Forum*, afin que chaque citoyen pût en prendre connaissance. Telle était à Rome la loi des Douze Tables, monument de la civilisation des primitives nations de l'Italie. Elle était basée sur les anciennes constitutions royales, imitées elles-mêmes de la législation publique et privée des peuples voisins. Aux dix tables d'abord publiées, que le sénat avait feint d'aller

[1] Nicol. Damasc., *Hist.*, p. 273, *in* Prodr., Bibl. hellen.
[2] Voy. ci-dessus, p. 192, inscript. (7) et (8).

chercher en Grèce, avaient été ajoutées les deux dernières qui furent empruntées des Falisques.

La même coutume existait pour les décrets des magistrats ou à l'égard des traités publics d'un intérêt majeur pour la cité. Ces décrets, ces traités, étaient apposés dans les lieux les plus apparents de la voie publique, sur les murs des temples ou d'autres édifices, ou conservés dans les temples mêmes, lorsqu'ils intéressaient le culte ou la liturgie, comme les tables trouvées dans l'antique Iguvium, aujourd'hui Gubbio, dans l'Ombrie. Les tables grecques d'Héraclée supportaient un décret qui fixait les limites des biens consacrés à Bacchus et à Minerve, et dont cet acte, daté du mois de décembre, époque des assemblées du peuple, proclamait l'adjudication[1].

Nous possédons deux monuments osques analogues qui, en l'absence de tout autre reste de littérature, sont les deux seules pages écrites qui puissent nous initier en partie au génie de cette langue, d'où est sortie celle des Latins. On devine que je veux parler du cippe d'Abella, dans la Campanie, déjà connu par les commentaires qui en ont été faits[2], et du bronze épistographique de Bantia, ville alliée de Rome, dans la Lucanie, lequel a été trouvé à Oppido, dans l'ancien territoire de cette province, à huit milles de Bantia.

Le cippe d'Abella contient un traité entre cette ville et

[1] Mazocch., *Comment. in æn. tab. heracl.*, p. 171-280.

[2] Comp. Remondini, *Storia Nolana*, t. III; idem, *La pietra originale sempre avanti e con tutta la maggiore attenzione e diligenza*, etc., *Dissert.*, p. 57; Passeri, *Ling. osc. specimen singul.;* Grotefend, *Rudim. ling. osc.;* idem, *In cippum osco-abellanum divinatio*, Neap. 1839; Lanzi, *Saggio*, edit. secund., t. II, p. 256 sqq.; Lepsius, *Umbr. et osc. inscript.*, p. 59 sqq., tab. XXI; Mommsen, *Osk. Stud.*, p. 89 sv.; idem, *Unterital. Dialect.*, p. 119-27; Huschke, *Osk. und Sabell. Sprachdenkmäler*, p. 32 sv., etc.

Nole, dans lequel sont stipulés les droits des deux cités par rapport au temple d'Hercule qui, avec son territoire neutre, formait la limite entre les deux États [1].

[1] (16) Maiiúí. Vestirikiíúí. Mai. Sir(úí) prupukid. sverrunei. kvaist(u)rei. abellanúí × ínim. Maiiú(í) Jùvkiiúí. Mai. Pukalatúí medíkeí. deketasiúí. núvla(núí. í)nim. ligatúís. abellan(úís). ínim. ligatúís. núvlanúís. pùs. senate(í)s. tanginúd. suveis pùtúrùspíd. ligat(ùs). fufans. ekss. kùmbened ×

Maio Vestricio, Maii fil., Siro, proprætore quæstori Abellano, et Magio Jovicieio, Magii fil., Poculato, magistratui dictario, et legatis Abellanis et legatis Nolanis qui, senatus iussu, sui utrique legati erant, ita convenit.

Sarakiúm. herekieis. slaagid. pùd. íst. inim. teer(ùm). pùd. ùp. eisùd. sakaraklùd. (íst). pùd. anter. teremníss. eh(trad). íst. pai. teremenniù. mù(íni-kad). tanginùd. prùfvù set. r(ehtid). amnùd. puv. ídik. sakara(klùm) ínim. ídik. terùm. mùinl(kùm). mùínikei. terei. fusíd. (avt). eiseis. sakarakieis. í(nim). tereis. fruktatiuf. fr(uktatiuf). mùinikù. pùturu(mpíd. fus)íd. avt. nuvlanu(m). . . . herekleis fí. . . . . (p)ispíd. . . . . . nuvlan . . . . ipv(iù. . . . .

. . . .

. . . .

Sacellum Herculis in fine quod est, et ager qui ad id sacellum est, qui inter terminos extra est, ubi terminalia, communi sententia probata sunt recte, ergo quidem id sacellum atque is ager commune in communi agro erit. At eius sacelli et eius agri fructus fructus communis utrorumque erit. At Nolanorum. . . . . Herculis finitio. . . . . quisquam Nolanorum . . . . . . ibi via. .

. . . .

. . . .

. . . .

Ekkum . . . . iríiharaka . . . . liimitù. . . . . . ierm . . . . . herekiels. fiisnu. mef . . . íst. ehtrad. feihùss. pù(s). herekleis. fiisnam. amfret. pert. viam. pùsstist. pai. ip. ist. pùstín. slagím. senateis. suveis. tanginùd. tríbarakavum. likitud. ínim. íùk. tribarakkiuf. pam. núvlanùs. tribarakat - tuset. ínim. ùittiuf. nùvlanum. estud. ekkum. svaí. píd. abellanùs. tribarakattuset. íùk. tribarakkiuf. ínim. ùittiuf. abellanum. estud.

Item (si volent agrum) novella (re qui) limitatus (post) term(inos ubi) Herculis finis medius est, extra ficos quæ Herculis finitionem ambiunt, trans viam pone est, quæ ibi est propter regionem, senatus sui sententia novellare liceto; et ea novellatio quam Nolani novellaverint et usio Nolanorum esto. Item si quid Abellani novellaverint ea novellatio et usio Abellanorum esto.

Avt. pùst. feihùis. pùs. físnam. amfret. eísei. tereí. nep. abellanùs.

At post ficos quæ finitionem ambiunt in ea terra neque Abellani

Nole était située au nord de Naples et étendait sa frontière jusqu'aux limites du territoire de cette ville. Lors des guerres que Naples soutint contre les Romains au cinquième siècle de leur empire, elle lui envoya un secours de deux mille hommes[1]. Néanmoins elle resta toujours étrangère à l'influence de cette cité grecque, et nous pouvons en partie attribuer cette espèce d'éloignement au sang samnite de sa population. Hécatée l'appelle une vieille ville ausone[2]. Polybe[3] et Caton[4] prétendent qu'elle a appartenu aux Tyrrhènes étrusques, qui sans doute y placèrent une colonie, d'où peut provenir la tradition de l'origine étrusque qu'on lui a attribuée[5]. Justin, néanmoins, lui donne une origine chalcidienne; ce qui semble nous attester l'influence que les Grecs de Cumes y exercèrent lorsqu'ils eurent chassé les Tyrrhènes de ces parages. Le nom de Nole ou *Novella* (la ville neuve) nous prouve du moins que cette ville eut plusieurs reconstructions antiques et que sur ses ruines primitives d'autres murs se sont plus tard élevés. C'est ce qui peut expliquer les différentes phases de sa fondation, à l'instar de Capoue, dont l'origine est placée par plusieurs auteurs anciens

nep. núvlanús. pîdum. trîbarakattins. avt. thesavrúm. púd. eseî. tereî. îst. pún. patensîns. múînikad ta(n)ginúd. patensîns. înîm. pîd. eîseî. thesavreî. púkkapid. eh(trad. ú)itiúm alttram. alttr...errîns. avt. anter slag(im. a)bellanam înîm. núvlanam. (p)úllad. viú. uruvú. îst. tedur. (e)îsaî. viaî. mefiaî. tereme(nn)iú staîet.

neque Nolani quidquam novellaverint. At thesaurum qui in ea terra est cum aperiant, communi sententia aperiant, et quidquid in eo thesauro stipaverit, extra alterutrius usum (habeant). At inter regionem Abellanam et Nolanam, quacunque via urvata est, in ea via media terminalia stent.

[1] Liv., VIII, 28.
[2] *Ap.* Steph Byzan.
[3] II, 17.
[4] *Ap.* Velleium, I, 7.
[5] Solin., c. 8.

environ cinquante ans avant la fondation de Rome, et par Caton deux cent quatre vingts ans après[1]. Les premiers avaient en vue la bâtisse de cette ville par les Ausones, faussement confondus par eux avec les Tyrrhènes, et Caton, sa colonisation par les Étrusques.

Quoi qu'il en soit, le traité que nous avons sous les yeux ne permet pas de douter que Nole et Abella n'aient été des colonies d'un même peuple, séparées par un territoire neutre dont la charrue sacrée avait tracé les limites. Quelle qu'ait pu être la part que les Chalcidiens, d'après Justin, eurent dans cette colonisation, il est à croire qu'ils se mêlèrent avec les habitants primitifs, qui ne tardèrent pas à reconquérir la prépondérance, et que, comme à Cumes et à Posidonie[2], l'élément barbare finit par y devenir dominant.

Quant au traité lui-même, nous savons par l'histoire combien le culte d'Hercule fut répandu dans la Campanie[3]. Herculanum et Pompéia passaient eux-mêmes pour être deux créations de ce dieu[4]. Le temple qui lui avait été élevé entre les deux territoires de Nole et d'Abella, avait, comme l'inscription semble l'indiquer, une étendue de terres considérable; et il est probable que des contestations pour les limites entre les deux États, comme celles qui eurent lieu entre Naples et Nole au sixième siècle et qui nécessitèrent l'intervention de Rome[5], ou que le besoin que ces peuples ressentirent de mettre à profit ces terres incultes, leur firent conclure ce traité de possession et de limitations nouvelles que les deux sénats firent graver sur la pierre.

[1] *Ap.* Velleium, I, 7.
[2] Velleius, I, 4; Aristoxenus, *ap.* Athen., XIV, p. 632, A.
[3] Strab., V, 4, § 8; Serv., *ad Æneid.*, VI, 117.
[4] Solin., 8; Serv. *ad Æneid.*, VII, 662; Martian., cap. VI, 18.
[5] Cicer., *De offic.*, I, 10; Val. Max., VII, 3, § 4.

Il y est stipulé que le temple d'Hercule et toutes les terres qui l'entourent, aussi loin qu'elles s'étendent, jusqu'aux limites respectives des deux villes alliées, seront la possession commune des deux États. D'après la description qui nous en est donnée, ce temple était placé au centre d'un bois sacré, bordé de figuiers qu'entouraient elles-mêmes les terres qui dépendaient du lieu sacré[1].

Or, il est probable que sur ces terres incultes les peuples auxquels le temple appartenait faisaient paître leurs troupeaux, comme nous le trouvons historiquement indiqué à l'égard des terres du temple de Junon Lacinienne à Crotone[2]. Quoique cette indication nous manque par la disparition du second paragraphe du traité, effacé par le temps de dessus la pierre, il est permis de le préjuger d'après la stipulation suivante, qui non-seulement contient que le territoire est propriété commune des deux États, mais encore que tous les fruits et tous les produits du sol le sont aussi. Les deux sénats se réservent le droit de permettre par un sénatus-consulte le défrichement de ces terres aussi loin que chacun des deux peuples en pourra disposer, avec la réserve expresse que ce que les habitants de Nole auront défriché, le sera à leur profit, comme le sera pour ceux d'Abella, en fruits et en moissons, ce qui aura poussé sur les terres défrichées par eux. Ils devaient donc tous deux en avoir l'usufruit, mais non, comme on l'a toujours traduit, la propriété, qui leur restait commune.

[1] Tite-Live (XXIV, 3) nous donne une description à peu près pareille d'un autre lieu sacré. *Lucus ibi frequenti silva et proceris abietis arboribus septus læta in medio pascua habuit.* Les sapins remplacent là aux frontières les figuiers du temple d'Hercule près d'Abella.

[2] *Læta in medio pascua habuit ubi omnis generis sacrum deæ pascebatur pecus*, etc. Liv., XXIV, 3.

Les deux villes avaient dans le sanctuaire un trésor commun, non sans doute comme dans la Grèce était gardé dans la neutrale Délos le trésor de la confédération hellénique, mais qui probablement était destiné à l'entretien du temple et de ses desservants. Il ne pouvait être ouvert et examiné que d'un commun accord et en présence des magistrats des deux peuples. Le traité stipule enfin que là où la limite a été reconnue, tracée par le sillon sacré, il sera placé des pierres bornes, afin sans doute que les contestations qui avaient pu avoir provoqué cet accord ne pussent plus jamais se renouveler à l'avenir.

Comme dans le traité le nom d'Abella précède toujours celui de Nole partout où il est fait mention des deux villes, il est probable qu'un cippe, pareil à celui qui a été trouvé dans les ruines de la première, aura aussi été placé dans la seconde, et que le nom de Nole y occupait le premier rang. C'est le questeur *pro prætore*[1] d'Abella et le meddix dégétasius, recteur, de Nole qui, au nom des deux villes et assistés des députés que les deux sénats déléguèrent, ratifient le pacte religieux. Quoique rien ne précise la date du monument, le rôle important que joue le sénat de Nole dans la ratification du traité, nous porte à lui assigner un temps postérieur aux guerres d'Annibal, pendant lesquelles Marcellus sapa dans toutes les villes d'Italie le régime démocratique, pour lui substituer l'oligarchie, et où pour prix de la fidélité que les grands de Nole montrèrent envers Rome, quoique le bas peuple penchât vers les Carthaginois, il y mit l'autorité aux mains des sénateurs[2]. Nole ne reçut le droit de cité romaine qu'à la suite de la guerre sociale, où elle devint municipe avec une

[1] Comp. Eckhel, D. N., IV, p. 126.
[2] *Summa rerum senatui tradita.* Liv., XXIII, 17.

constitution libre[1]; ce ne fut que sous Vespasien qu'y fut conduite une colonie.

La table de Bantia est d'une époque moins reculée; mais elle est non moins précieuse comme document historique.

La ville, dans le fragment de loi, rédigé en langue osque, dont est recouvert un des côtés du bronze, tandis que sur l'autre est un fragment de loi, rédigé en latin, d'une époque sans doute encore postérieure, porte le nom de *Bansa*. C'est le moderne Banzi, ville située entre Oppido et Vénosa, l'antique Venusium, comprise elle-même tantôt dans l'Apulie, tantôt dans la Lucanie[2]. On en a retiré une foule d'antiquités romaines, et entre autres, il y a quelques années, l'inscription tumulaire d'un quadrumvir. La table de bronze a évidemment été écrite pour cette cité et aura, après sa ruine, été transportée à Oppido par une circonstance inconnue. On veut même qu'elle ait été retirée d'un tombeau[3]. Ce fragment de loi est une des antiquités les plus curieuses, par le tableau qu'il nous présente de l'organisation du magistrat dans les villes de la basse Italie, alliées de Rome, avant l'époque où, à la suite de la guerre sociale, elles reçurent le droit de cité romaine.

L'opinion émise par Klenze[4] et reproduite par Mommsen[5] que ce fragment appartient à une loi agraire, ne repose que sur une fausse interprétation de quelques mots du commencement du texte dont le sens est inintelligible. Elle ne s'accorde nullement avec la suite du document où toutes les dispositions juridiques de la cité sont dévelop-

[1] Fest., in *v.* Municipium, p. 127.

[2] Cluver, p. 1225.

[3] And. Lombardi, *Antichita di Basilicata* (*Memorie dell' inst. archeol.*, I, p. 118).

[4] *Philologische Abhandl.*, p. 25 sv.

[5] *Unterital. Dialect.*, p. 150 sv.

pées de la manière la plus péremptoire et qui toutes regardent le cens, la juridiction civile et la hiérarchie des magistrats. Huschke[1] a voulu en faire une loi répressive de la *commune* de Bantia qui, selon les assertions de l'auteur allemand, dut étendre sa juridiction sur d'autres villes alliées, ce qui la placerait au même rang que les cités d'Alba-Longa, de Tusculum, et plus tard de Préneste, de Tibur, d'Anagnie, de Marruvium et d'autres villes. Son assertion toutefois ne repose que sur le mot *comono*, dans lequel il voit la commune, la cité, la république. Mais le mot *commune* que nous avons adopté en ce sens, n'est lui-même qu'une expression du moyen âge pour exprimer la communauté administrative d'un centre d'habitations, la *Gemeinde* allemande. Aucune nation de l'antiquité italique n'a employé ce mot seul pour désigner la république; car dans cette dernière acception il est aussi, dans Sesenna, cité par Nonius[2], précédé du mot *res*, *res communis* ou *publica*. La communauté, dans toutes les inscriptions osques de la Campanie, ne s'exprime jamais par *comonom*, mais toujours par MÚÍNÍKÚM, MÚÍNÍKÚ, d'où est venu le *municipium* latin, l'enceinte murée, mot que les Romains ont reçu ou plutôt conservé de l'osque qui fit primitivement le fond de leur langage.

Pour nous, nous voyons dans ce mot *comono* les comices ou assemblées du peuple, sans néanmoins qu'il nous soit donné de savoir si elles étaient partagées en curies, en tribus ou en centuries. Du moins, nous savons qu'il y existait une démarcation de rang distincte, puisqu'il y est fait mention de tribuns du peuple. D'ailleurs, nous apprenons par Tite-Live[3] que, dès les temps les plus reculés,

[1] *Oskische und Sabell. Sprachdenkmäler*, p. 65, 83.
[2] Non. Marc., XII, 18.
[3] X, 18; XXV, 16.

les Lucaniens se partageaient en *optimats* et plébéiens, et que plus d'une fois ces deux partis avaient été en présence, lorsqu'il s'était agi de l'existence politique de la nation vis-à-vis des Romains.

Ces comices nous apparaissent dans le fragment de loi qui nous occupe comme suprême instance judiciaire et appelés à juger à la fois *capite et pecunia*, c'est-à-dire à décider des affaires criminelles comme des affaires civiles. C'est du moins ainsi que nous croyons devoir comprendre le paragraphe qui développe cette juridiction, interprétation, selon nous, d'autant mieux fondée que les dispositions de la loi touchant le cens nous prouvent qu'à l'époque où elle fut rédigée, la ville était encore simplement alliée des Romains, et qu'il serait difficile d'éclaircir, de la part du gouvernement de Rome, une restriction de justice criminelle pour Bantia, autre que celle qui existait pour certains délits que le sénat romain, après la conquête, s'était seul réservé le droit de juger dans toute l'étendue de l'Italie[1].

La ville, comme la loi nous l'indique[2], avait un sénat,

[1] Polyb., V, 13.

[2] (17) . . . .

. . . . . Svae pis pertemust pruter pan . . . . . deivatud, sipus comonei perum dolom mallom, siom ioc comono mais egm(as tovti)cas amnud, pan pieis umbrateis avti cadeis amnud, inim idic siom dat senate(is) tanginud maimas carneis pertumum; piei ex comono pertemest, izic eizeic zicel(ei) comono ni hipid.

. . . . . *Si quis intercesserit, præter quom (tr. pl.) juroto ex animi sententia in comitio per dolum malum, se ea comitia magis reipublicæ ergo, quam alicujus dissimulationis aut calumniæ ergo, idque se de senotus sententia maximæ partis (intercessione) adimere; cui ita comitia adimet, is illo die comitia ne habuerit.*

Pis pocapit post post exac comono hafiert meddis, dat castrid lovf(rud avti) en eituas, factud, pous tovto deivatuns tanginom deicans, siom dat

Qui quondo post post hac comitia habebit magistratus, de capite libero aut in pecunias, facito ut populus juratus sententiam dicant, se de illis

qui sans doute avait dans l'organisation municipale le rang et l'influence que ce corps exerçait dans toutes les villes de la Basse-Italie. Il n'est cité ici qu'à l'occasion des intercessions ou oppositions qui proprement n'appartenaient qu'aux tribuns. Le terme osque de *meddis* est conservé

eizaisc idic tangineis deicum, pod valaemom tovticom tadait ezum; nep fefacid pod pis dat eizac egmad min . . . . . deivaid do(l)ud malud.

Svae pis contrud exeic fefacust, avti comono hipust, molto etanto estud n. ①. ①. In svae pis ionc fortis meddis moltaum herest, ampert minstreis aeteis eituas moltas moltaum licitud.

Svae pis pru-meddixud altrei castr(ous)? avti eituas zicolom dicust, izic comono ni hipid, ne pon op tovtad petirupert urust sipus perum dolom mallom in trutum zico(lom) tovto peremust petiropert, neip mais pomtis com preivatud actud, pruter pam medicat inom didest; in pon posmom com preivatud urust, eisucen ziculud zicolom XXX nesimum comono* ni hipid.

Svae pis contrud exeic fefacust, ionc svaepis herest meddis moltaum, licitud, ampert mi(n)streis aeteis eituas licitud.

Pon censtur (B)ansae tovtam censazet, pis cevs Bantins fust censamur

id sententiæ dicere, quod salutem publicam putet esse; neve fecerit, quo quis de illa re minus juret dolo malo.

Si quis contra hoc fecerit, aut comitia habuerit, multa tanta esto nummum bis mile, et si quis eum forte magistratus multare volet, dum minoris partis familias taxat multæ multare liceto.

Si quis pro magistratu alteri capitis aut pecuniæ diem dixerit, is comitia ne habuerit, ante quam apud populum quater (eum) postulaverit ex animi sententia per dolum malum et finitam diem populus perceperit quater, neque magis quinquies cum privato agito, præter quam magistratus veniam dabit; et quum postremum cum privato (ex)postulaverit, illo in die (ad) diem (usque) XXX proximum comitia ne habuerit.*

Si quis contra hoc fecerit, eum si quis volet magistratus multare, liceto, dum minoris partis familias taxat liceto.

Quum censores Bantiæ populum censebunt, qui civis Bantinus fuerit,

* Dans le texte COMONOM. Mais comme deux fois, dans un cas semblable, se trouve le pluriel neutre COMONO (voy. à la fin nos notes grammaticales), nous nous sommes permis de corriger ce mot. Du reste COMONOM ne change rien au sens bien établi de la phrase.

* Synonyme de *reo*. On sait qu'à Rome la porte où la citation devait être faite à l'accusé, s'appelait *Janua privati*. Voy Var.., *De ling. lat.*, VI, 92

pour désigner les magistrats en général. La loi leur accorde le droit de se contrôler mutuellement. Nous trouvons cité au premier rang, parmi ces magistrats, le préteur, dont la dignité ne pouvait être acquise avant d'avoir été questeur. Il présidait aux jugements et, comme la loi

esuf in eituam, poizad ligud (iosc)[*] censtur censaum angetuzet.

Avt sveepis censtomen nei cebnust dolud mallud, in eizeic vincter, esuf com(o)nei lamatir pr. meddixud tovtad praesentid perum dolom mallom; in amiricatud allo[**] famelo inei sivom, pae eizeis fust, pae ancensto fust, tovtico estud.

Pr. svae praefucus pod post exac Bansae fust, svae pis op eizois com atrud[***] ligud acum herest avti pru medicatud manim aserum eizazunc egmazum, pas exaisceu ligis scriftas set, ne phim pruhipid mais zicolois X nesimois.

Svae pis contrud exeic pruhipust, molto etanto estud n. ↀ. In svae pis ionc meddis moltaum herest, licitud (ampert) minstreis aeteis eituas moltas moltaum licitud.

Pr. censtur Bansae (nei pis fu)id nei svae q. fust; nep censtur fuid, nei svae pr. fust. In svae pis pr. in svae (pis censtur...) q pis tacusim nerum fust, izic post eizuc tr. pl. ni fuid. Svae pis (contrud exeic tr. pl. p)ocapid Bansa(e f)ust, izic amprufid facus estud . . . .

censetor ipsum et pecuniam quali lege (eos) censores censere coegerint.

At si quis in censum non venerit dolo malo, et in eo convincitur, ipsum in comitio deminuat prætor de officio, populo præsente, per dolum malum, et immercato (cetera) familia et tantumdem quæ illius fuerit, quæ incensa fuerit, publica esto.

*Prætor, *sive præfectus, quo post hac Bantiæ fuerit, si quis apud illos cum noxia lege agere volet, aut pro magistratu manum asserere illarum rerum quæ hisce in legibus scriptæ sunt, ne quem prohibuerit magis diebus X proximis.*

Si quis contra hoc prohibuerit, multa tanta esto nummum mile. Et si quis eum magistratus multare volet, liceto, dum minoris partis familias taxat multæ multare liceto.

Pr. censor Bantiæ ne quis fuat, nisi quæstor fuerit; neve censor fuat, nisi pr. fuerit. Et si quis pr. et si quis censor (aut) quæstor quis ducum militarium fuerit, is post illa tribunus plebis ne fuat. Si quis contra hoc(trib. pl.) aliquando Bantiæ fuerit, is improbe factus esto . . .

[*] Comp. Bugge, *Sprachforsch.*, 2, p. 386.

[**] Du grec ἄλλος. Il est ici superflu et joue le même rôle que dans cette phrase grecque Τηλέμαχος καὶ οἱ ἄλλοι μνηστῆρες.

[***] Mommsen et Corsen ont cru devoir corriger par ALTRUD. Rien ne justifie cette correction. Ce mot a évidemment sa racine dans le grec ἀάειν, d'où ἀτηρός ou ἀτηρής (*noxius*).

semble le porter, dirigeait l'instruction contre ceux des citoyens qui, dans une mauvaise intention, avaient négligé de faire au cens la déclaration de leur personne et de leur fortune. C'étaient les censeurs qui réglaient ce dernier et qui en rédigeaient le mode. Ils portaient plainte à l'assemblée du peuple contre ceux qui avaient cherché à se soustraire à cette obligation, et que la loi condamnait, si leur culpabilité était reconnue. Quoique par le rang les censeurs fussent, sinon soumis au préteur, du moins ses égaux, ils ne pouvaient être élus que parmi ceux qui avaient exercé la préture.

Nous trouvons ensuite les questeurs et les tribuns du peuple. Les premiers sont cités dans ce fragment de loi, sans qu'elle nous donne d'autres renseignements sur leurs fonctions. Seulement nous voyons que la charge de questeur était un degré qui conduisait à la préture et à la censure et qu'il était expressément interdit à ceux qui avaient été revêtus de ces deux dernières dignités, comme aux questeurs attachés aux chefs militaires[1], de pouvoir remplir les fonctions de tribuns du peuple.

[1] C'est du moins ainsi que nous comprenons l'expression osque TACUSIM NERUM, dont le premier mot répond évidemment au ταγὸς grec, et dont le second a sa racine dans le *nr* sanscrit, d'où dérivent NERIO, NERINE, NERO, qui dans le dialecte sabin expriment la vertu guerrière, la force, l'homme fort et courageux (voy. Gell., XIII, 12; Suet., *Tib*, 1; Lyd., *de Mag.*, I, 23). Sans doute, dans le paragraphe précédent, savoir que le préteur ne pourra être censeur s'il n'a été questeur, il s'agit du questeur militaire et non du questeur urbain, qui, dans les villes municipales, n'était pas regardé comme un magistrat proprement dit (voy. Marquardt, *R. A.*, 31. p. 350). Il n'était pas nécessaire à Rome pour obtenir cette charge qu'on fût membre du sénat, et on en sortait même dès que l'année questorale était révolue (Val. Max., II, 2, 1). Il n'y avait que les questeurs avec le droit *sententiæ in senatu dicendæ*, et qui par leur naissance étaient attachés à la noblesse, à qui il fût défendu de briguer le tribunat. La

C'est à côté de ces autorités à poste fixe que le texte de la loi fait mention du préfet, dont la présence temporaire dans la cité suspendait les fonctions du préteur.

Si nous embrassons l'ensemble de cette législation, nous voyons qu'à l'époque où cette loi fut rédigée, Bantia n'avait point encore perdu entièrement son indépendance. Le droit de cité romaine n'avait point encore été accordé à la ville. L'habitant se nommait encore lui-même CEVS BANTINS, c'est-à-dire citoyen de Bantia. C'était la langue osque qui était encore l'organe de ses décrets. Rome n'en réglait pas le cens par ses officiers; c'étaient les censeurs de Bantia qui étaient chargés d'en formuler le mode. La république de Bantia nous apparaît dans cette loi sur le même pied que les colonies latines, qui, elles aussi, durent jouir de la prérogative de s'imposer elles-mêmes, puisque ce droit leur fut enlevé à une certaine époque par le sénat romain pour les punir de l'envoi trop tardif de leurs contingents[1]. Ce n'était point non plus au fisc romain que les biens saisis retombaient, mais à la république de Bantia; car c'est ainsi qu'il faut entendre le paragraphe de la loi où il est dit que la partie des biens qui n'aura pas été compris dans le cens sera du domaine public. Ce domaine ne pouvait être que celui de la ville pour laquelle avait été promulguée cette loi qui, dans toutes ses dispositions, nous prouve qu'elle n'était point une loi romaine, mais bien une loi locale.

Cependant on ne peut méconnaître, d'un autre côté,

politique romaine était tellement sévère à ce sujet qu'il était même interdit à tout homme dont le père avait rempli une charge curule d'être tribun du peuple (voy. Liv., XXVII, 21; XXX, 19). La loi de Bantia est plus explicite encore et, comme nous le voyons, défendait, sous peine d'illégalité, de nommer le questeur militaire à cette charge.

[1] Liv., XXIX, 15, 37.

l'influence que Rome exerçait à cette époque sur la cité. L'alphabet latin employé dans l'écriture de la loi, les titres romains des magistrats substitués aux dénominations osques, les initiales qui les distinguent partout indiquées comme dans les lois romaines, et plus encore l'espace de trente jours assigné pour le jugement des comices après le quatrième terme d'assignation, comme cela se pratiquait à Rome pour les comices par centuries[1], et le droit qu'avait seul le magistrat de se porter accusateur devant l'assemblée, sont autant de points de législation qui se rapportent à la législation romaine. Le seul nom générique de *meddis* y est conservé pour exprimer le magistrat en général. On voit même que les formules dont se sert la loi osque pour la prononciation des peines sont imitées des formules romaines. Aussi est-il certain que le préfet n'était point un magistrat de Bantia, mais un commissaire envoyé de Rome qui, par sa présence, provoquait la suspension du préteur aussi longtemps qu'il résidait dans la ville, et auquel appartenait indubitablement la compétence des délits de haute politique qui intéressaient l'État romain.

Toutes ces circonstances nous montrent évidemment que la loi municipale qui nous occupe doit dater de l'époque où Bantia était simplement encore ville alliée des Romains, peu de temps avant la guerre sociale. Seulement j'ajouterai que cette loi n'est pas probablement la loi primitive qui avait dû être rédigée de suite après la soumission de la cité à la suprématie de Rome, mais une révision de cette charte. Peut-être même est-il permis de croire que cette révision fut faite à Rome, où la table aura été gravée, ce qui expliquerait les erreurs que le texte contient. Car, à mesure que les armées romaines furent

[1] Gaj., 4, 5; Asc., p. 164; Or., 4, 18; Cicer., *in Verr.*, act., 2, 2, 15.

victorieuses, le sénat romain crut devoir s'arroger le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures des cités alliées. Souvent même ces villes demandaient au sénat romain qu'il leur octroyât une constitution. C'était ou par les patrons de ces cités, soit les généraux qui en avaient fait la conquête, soit leurs descendants[1], ou par un commissaire pris dans la classe des magistrats, que ces affaires municipales étaient réglées[2], et il est plus que probable que, dans la loi qui nous occupe, nous possédions un tel acte émané de l'autorité romaine. Il était naturel qu'elle fût rédigée dans la langue du peuple auquel elle devait servir de pacte fondamental.

Déjà en 428 de Rome, la victorieuse cité avait, à l'occasion de la seconde guerre du Samnium, fait un traité d'alliance avec les Lucaniens et les Apuliens, qui s'étaient engagés à lui fournir des hommes et des armes[3]. Mais cette alliance avait été de courte durée. Rome avait vengé cette défection et, à la suite d'une campagne qui, sans avoir produit de grands faits d'armes, avait néanmoins eu pour elle les résultats les plus avantageux[4], elle avait par son général dicté un traité aux villes de Téanum, de Canuse, de Téasie, et avait, en 436, reçu la reddition des Apuliens[5]. Lucérie était devenue colonie romaine en 440[6]. A la suite de la troisième guerre des Samnites, à laquelle les Apuliens avaient de nouveau pris part, ce fut le tour de Vénuse, voisine de Bantia, qui paraît avoir été une

[1] Dempster, *Paralip. ad antiq. rom.*, I, 16; comp. Cicer., *in Verr.*, 18 *et alibi*; Appian., *De bell. civil.* II, p. 712; Marcell., *De styl. inscript.*, 185, 189, etc.

[2] Liv., X, 20; Cicer., *in Verr.*, act. 2, 2, 49.

[3] Liv., VIII, 25.

[4] *Fast. Capitol.* ad ann. 431; Liv., VIII, 37.

[5] *In ditionem veniebant.* Liv., IX, 15, 16, 20; Diodor., XIX, 10.

[6] Liv., IX, 26; Diodor., XIX, 72; Velleius, I, 14.

des villes tombées avec elle au pouvoir du consul Posthumius[1]. Rome donna alors le droit de cité sans suffrage aux villes conquises, qui, pour marque de reconnaissance, se servirent généralement, dit Strabon[2], de la langue latine. Cette circonstance peut expliquer comment l'usage de l'alphabet latin s'introduisit dès le cinquième siècle dans ces provinces. Avec le droit de cité, la langue de Rome s'étendit nécessairement de plus en plus, et avec elle les coutumes et les institutions législatives de la métropole furent partout acceptées. Les villes de l'Apulie avaient déjà tellement ressenti l'influence de la cité du Tibre, que lorsque Annibal vint dans la contrée et y ébranla la puissance romaine à la bataille de Cannes, un seul peuple de cette province se distingua par sa défection, et Vénuse, au contraire, par l'hospitalité qu'elle ne craignit point d'accorder aux vaincus[3].

La date du plébiscite, qui fut plus tard gravée sur le bronze du côté opposé à celui qui contient la loi de Bantia[4], peut en partie nous permettre de préciser l'époque où cette dernière a dû être promulguée. La mention qui y est faite de triumvirs *agris dandis adtribuendis*, lesquels furent institués par Tibérius Gracchus, environ vers l'an 621 de Rome, et qui, en leur qualité de *treviri agris dandis adtribuendis judicandis*, perdirent cette judicature en 625[5] et furent supprimés en 636 ou peu de temps auparavant, nous prouve suffisamment que ce plébiscite n'a pu être rendu que pendant l'une de ces quinze années. C'est donc antérieurement à cette époque qu'a dû être promulguée la loi municipale de Bantia.

[1] Dionys., *Excerpt*, p. 2335.
[2] VI, 1, § 6, p. 258.
[3] Liv., XXII, 9, 49, 54, 61; Polyb., III, 118.
[4] Voy. Klenze, *Philol. Abhandl.*, éd. Lachmann, p. 1-54.
[5] Appian., *De bell. civil.*, I, 19.

Or, il est dit dans cette dernière que la charge de censeur ne peut être acquise avant celle de préteur, et que, pour remplir cette dernière, il fallait avoir exercé la questure. Nous y trouvons donc établis les trois degrés de questeur, de préteur et de censeur, mode hiérarchique qui fut indubitablement imité du droit romain, et dont le principe paraît avoir été développé dans la loi *Villia Annalis*. Du moins, savons-nous que par cette loi tout compétiteur à une charge curule devait, avant de pouvoir y prétendre, avoir atteint un âge stipulé. Cette obligation dut nécessairement entraîner une hiérarchie de rang, quand bien même elle n'aurait pas été primitivement dans la pensée du législateur. Il dut s'établir sur ce principe un droit coutumier, dont nous retrouvons les traces dans la rédaction de la loi de Bantia, et que cette ville alliée n'eût pas sans doute la première adopté, s'il ne l'avait pas été, d'après les constitutions romaines, par les autres peuples de l'Italie. Le plébiscite romain date, comme nous l'avons vu, de 621 à 636 de Rome. La loi *Villia Annalis* ayant été promulguée en 573, il faut nécessairement que la loi municipale de Bantia ait été rédigée entre ces deux époques, et qu'elle date, par conséquent, de la fin du sixième ou du commencement du septième siècle.

Elle est d'un intérêt majeur pour l'histoire du droit municipal en Italie, parce qu'elle nous prouve que les villes alliées de Rome, avant la guerre sociale qui les fit admettre au droit de cité romaine, pouvaient occasionnellement et pour un temps indéterminé devenir préfectures; et que, d'un autre côté, le droit criminel que nous voyons exercer à la ville de Bantia, fortifie l'opinion qu'avait déjà fait adopter la loi latine de la table d'Héracle[1], que les

[1] « *Qui judicio publico condemnatus est erit — quive in eo municipio colonia præfectura foro conciliabulo quoius erit judicio publico condemnatus est erit.* »

colonies, les municipes et les préfectures exerçaient le même droit. Les conditions d'indépendance qu'on avait jusqu'ici reconnues à ces cités se trouvent dès lors sensiblement modifiées, et il faut admettre, par analogie, que non-seulement les magistrats, mais encore les assemblées du peuple dans toutes ces villes, avaient partout, comme à Bantia, la juridiction criminelle.

Dans ce fragment de loi et dans le traité d'Abella et de Nole se résume malheureusement tout ce qui nous reste des derniers temps de la nationalité opique; car les petites lois de Crecchio et de Rapino, dont l'une regarde la liturgie et l'autre les victimes qui devaient être livrées pour les sacrifices de Jupiter dans la cité des Marrucins, ne sont que des ordonnances locales dont nous aurons plus tard l'occasion de parler. Rien d'écrit ne nous a été conservé des premiers temps où les peuples opiques étaient encore indépendants. Quand Rome victorieuse régna sur eux en despote, ce fut des guerres qu'elle leur porta pour les réduire que ses historiens prirent soin d'instruire la postérité, et non de leurs institutions civiles, dont nous n'avons pu rassembler que ces quelques lambeaux épars.

CHAPITRE II.

RELIGION.

Je suis tout ce qui est, tout ce qui a été, tout ce qui sera, et nul mortel n'a encore percé le voile qui me couvre[1].

Cette fameuse inscription que les Égyptiens avaient gravée sur l'un de leurs temples consacré à la nature, résume toute la religion de l'antiquité. Ce fut celle des peuples de l'Italie, dont le culte fut celui de la nature personnifiée et qui rendirent hommage à autant de génies qu'elle renferme de phénomènes.

Ce culte, comme dans toutes les régions où une caste sacerdotale en régla les cérémonies, était basé sur les observations astronomiques. Mais comme l'action du ciel sur la terre en cimenta nécessairement les rapports, c'est de cette cause primitive que naquit la généalogie des dieux qu'on fit enfants du ciel ou de la terre, selon qu'ils présidaient aux phénomènes célestes ou à l'agriculture.

Quand les antiques Pélasges consultèrent l'oracle de Dodone, la réponse sacrée fut qu'ils devaient chercher la terre de Saturne. Ils vinrent en effet et y trouvèrent établi, dit la légende, le culte du dieu qui avait fait donner à l'Italie centrale le nom de *Saturnia*. C'était au sein d'une île flottante que se célébraient ses mystères, comme se célébrèrent dans l'Opica ou la terre d'Opis, sous les sombres voûtes du sol volcanique de l'Aornus, les mystères de la déesse cimmérienne qui comprenait en elle les

[1] Plut., *De Iside*, 354.

attributs de la nature entière et dont on fit, sous le nom d'Ops, l'épouse de Saturne, le dieu du temps.

Saturne, fils lui-même d'Uranus et de Ghé, ou du ciel et de la terre, s'était armé du fer meurtrier et avait ravi à son père les principes de fécondité. Il les avait fait tomber sur la terre et dans les eaux, d'où était née la déesse de la génération. Ainsi le chanta Hésiode, et il est aisé d'apercevoir dans cette allégorie les deux causes active et passive de la nature qui s'unissait avec la marche du temps pour engendrer tous les êtres. Saturne, chassé du trône, dit la fable latine, vint se réfugier en Hespérie et se cacha sur ses côtes. Reçu par Janus, il partagea son empire et enseigna aux habitants de ces parages les principes de l'agriculture et de la civilisation.

Janus, dans cette antique légende, est lui-même le fondateur du Janicule et l'instituteur du culte. Le mythe héroïque unit les deux noms, comme ils le sont dans l'ordre physique, où Janus est la force démiourgique qui agit sur le monde visible, et où Saturne, comme dieu du temps, en règle la marche immuable. Aussi la barque où ce dernier vint aborder en Italie suit-elle toujours dans le ciel la constellation de la Vierge dont l'étoile Janus ouvre la révolution céleste.

Janus, dans cette antique théogonie, figurait la toute-puissance de la nature et l'universalité de ses attributs; il était regardé comme le premier principe de toutes choses. Les prêtres saliens, dans leurs hymnes, l'invoquaient toujours le premier et le saluaient du titre sublime de dieu des dieux. Il présidait avec les saisons et les heures aux portes du ciel dont il avait les clefs. C'était toujours à lui que, dans les sacrifices aux dieux, s'offraient les prémices de l'encens. Comme l'année solaire reçevait de lui son impulsion, on mettait à ses pieds douze autels représentant les douze mois, et quelquefois un seul à

quatre faces, représentant les quatre saisons de l'année. Lui-même était figuré la plupart du temps avec deux visages opposés, l'un sous les traits d'un vieillard, pour symboliser la période solaire accomplie, l'autre sous les traits d'un jeune homme pour marquer la période nouvelle. Quelquefois aussi on lui donnait quatre visages, dont les âges différents exprimaient ceux du temps, et l'on mettait dans ses mains le nombre 365, égal à celui des jours de l'année[1]. Il ouvrait les portes du printemps, et comme il les ouvrait au laboureur pour les travaux de la campagne, il les ouvrait aussi aux guerriers. De là son surnom sabin de *Quirinus*, qui rappelle le culte de Mars dans la ville de Cures[2]. Comme c'était peu de jours après le solstice d'hiver qu'il ramenait le soleil dans les régions supérieures, c'était le premier mois de l'année qui lui était consacré. C'était une fête de réjouissance. Son culte se confondait alors avec celui de Junon ou de la Vierge, la même dont la constellation se lève en effet sur l'horizon en même temps que la Barque céleste. C'était une allusion manifeste à l'arrivée de l'année que cette constellation annonçait et qui commençait en effet au siége du Capricorne, domicile de la planète de Saturne, où était alors le soleil. Toutes les portes étaient ornées de guirlandes; sur les autels du dieu se plaçaient des gâteaux faits de miel et de lait, et du seigle grillé, saupoudré de sel. Le magistrat se rendait au temple monté sur un cheval blanc. On se faisait de mutuels présents, sous le nom d'*étrennes*, qui, aux temps primitifs, ne consistaient qu'en figues sèches enveloppées dans des feuilles de laurier; mais qui plus tard, quand le luxe apparut, furent remplacées par de l'or ou des fruits dorés.

Cette fête du dieu conducteur de l'année, dont le soleil

[1] Plin., XXXIV, 16.
[2] Comp. Hartung, *Religion der Rœmer*, t. II, p. 224 et 159.

allait remplir le cours et qui fut lui-même confondu avec lui, touchait de près celle plus bruyante qui se célébrait en l'honneur de Saturne.

La statue de ce dernier dieu, entourée de liens pendant dix mois, en était libérée à la fin de décembre, pour marquer la force nouvelle que la nature allait recevoir[1]. C'était une époque de réjouissance pendant laquelle l'esclave recouvrait momentanément sa liberté, où les amis se faisaient aussi mutuellement des présents, où toutes les affaires cessaient. Elle symbolisait l'âge d'or qui avait existé sous le règne heureux de Janus et de Saturne, et où l'égalité avait rapproché tous les hommes.

C'était aussi pendant ces fêtes que se célébraient les *Opalia*, en l'honneur d'Ops, déesse qui, sous le nom d'*Opis*, comprenait la nature entière, mais qui n'était alors invoquée que comme l'épouse du dieu qui présidait à l'agriculture. C'était la terre productive et nourricière, l'*Ops mater*, la mère des peuples opiques que, dans leurs prières, ils n'imploraient jamais sans se mettre en contact avec la terre même. Les prêtres, en prononçant son nom, se courbaient toujours pour toucher le sol avec la main, comme ils la levaient quand ils prononçaient celui de Jupiter qui représentait la puissance céleste.

Dans l'union du ciel et de la terre, c'est-à-dire des deux grandes forces de la nature, dont l'une ramène les saisons et dont l'autre, sous leur influence, ouvre son sein et produit, résida donc, dès l'origine, toute la religion de l'antique Italie. Ses grands dieux étaient les mêmes que ceux qu'avaient reçus les Pélasges-Hellènes, chez lesquels les systèmes religieux de l'antique Égypte s'étaient propagés. Si plus tard, aux noms génériques de Jupiter et de Junon, lesquels, dans les temps primitifs, paraissent

[1] Apollodore, Macrobe, Arnobe, Stace, Silvius, etc.

avoir désigné indistinctement tous les génies des deux sexes qui présidaient aux fonctions de la nature et à ses phénomènes, furent substitués d'autres noms particuliers à chacun d'eux, avec d'autres attributs, le culte du moins ne changea pas. Il prit d'autres formes, sans toutefois que le contact des peuples de la Lydie et de la Grèce, dont les colonies abordèrent la péninsule, en changeât le principe.

Comme, en effet, dans le Latium, Janus passait pour avoir donné ses lois aux premiers hommes qui l'habitèrent, chez les Sabins et chez les Samnites Sabus passait pour avoir donné les siennes à leurs ancêtres[1]. C'était le même dieu que le *Sabos* ou *Sabadios* de l'Orient[2], un des noms du dieu Soleil aux formes de taureau, issu, selon le mythe égyptien, d'une nymphe et de Jupiter, et que portaient aussi les bacchants ou prêtres qui célébraient ses mystères. On le compara par la suite à Hercule, autre nom oriental du soleil, et il fut confondu avec *Sancus*, le dieu par excellence, le très-haut et très-saint, dont le culte, sous le nom de *Sanctus Semo* et de *Dius Fidius*, fut porté à Rome avec les chastes rites de Vesta. Hercule passait pour avoir aboli les sacrifices humains[3], institués aux siècles barbares, et avoir substitué à ces sanglants holocaustes le culte du feu, symbolisé par cette déesse, et qui avait les plus grands rapports avec celui oriental d'Artémis. Comme Opis, Vesta réunissait en elle les deux principes du feu élémentaire et de la fécondité terrestre[4]. Les Vestales, ses prêtresses, avaient aussi le nom d'*Amatæ* qui rappelle celui des *Amades* ou prêtresses d'Artémis, et que le mythe leur donnait de la première d'entre elles qui l'avait porté. C'était sous la protection de Vesta qu'était

[1] Augustin., *De civit. Dei*, XVIII, 19.
[2] Sanscrit Çavas, Çavas-Daisas.
[3] Dionys., I, 14.
[4] Dionys., II, 66.

placé le foyer domestique, attribut qui avait fait donner à la déesse le nom de *mère*. Comme telle, elle recevait les hommages de tous les peuples de l'Italie.

Dans l'inscription d'Agnone, où l'on avait d'abord cru retrouver son nom, nous ne voyons figurer que les dieux protecteurs du Samnium.

Agnone est située dans l'Abruzze citérieure, aux confins des deux antiques confédérations des Samnites-Pentriens et des Frentanes. C'est entre ce lieu et Capracotto, à trois milles au nord du premier, qu'au milieu de débris de bâtisses, trouvés en fouillant le sol, fut découvert en 1848 le petit bronze sur lequel l'inscription est gravée. Il était destiné à être suspendu à la muraille par trois chaînons de fer, dont deux crochets retiennent encore l'extrémité après la plaque. Le lieu où il fut déterré porte lui-même le nom de *Fonte-del-Romito*, de la source du même nom qui va former le cours du ruisseau de *San-Quirico*. Au milieu de décombres et de briques entassées furent aussi trouvées dix-huit pièces de monnaies, dont trois d'argent appartiennent, l'une à l'époque consulaire romaine, l'autre, un dénare avec le chien à l'avers, à la famille Antestia[1], et la troisième, de petit module, porte la légende osque Fistluis (*Puteoli*), et a pour type un grain d'orge entre un dauphin et l'*acrostalium*. Parmi les cuivres sont : un as de Suessa, avec le coq pour emblême, onze monnaies impériales d'Auguste, de Tibère, de Germanicus, de Claude et de Néron, et deux d'impératrices. Les ruines sont placées à un demi-mille d'une ville antique, dont les restes de murailles cyclopéennes se voient encore, remarquables par leur bâtisse, composées qu'elles étaient de gros blocs irréguliers et de moindres pierres en couches horizontales. L'enceinte, de seize cents palmes de long,

[1] Riccio, tav. 3, n° 1.

se termine vers l'orient par une construction circulaire qui paraît être les restes d'une grosse tour. On a fait de cet établissement samnite le *Bovianum vetus*, où peut-être s'arrêta primitivement la colonie sortie de la Sabinie. Du moins savons-nous par Pline[1] que deux Bovianum existaient dans la contrée, l'un, *vetus*, qui, comme son épithon l'indique, fut l'établissement primitif, et l'autre, *cognomine Undecimanorum*, qui du temps de Vespasien reçut dans son sein la onzième légion, du surnom de *Claudia*. Les inscriptions de Pietrabbondante, près de Bojano, semblent appartenir à cette dernière cité[2]. Il est probable que lorsque Tite-Live décrivit les campagnes des Romains dans le Samnium, de 444 à 454 de Rome, et que trois fois il les fit entrer en vainqueurs dans Bovianum, il n'avait en vue qu'une seule fois le *Bovianum Undecimanorum*, et qu'en parlant de la première et de la troisième prise d'assaut, il voulait citer *Bovianum vetus*, capitale de leur confédération[3], qui fut emporté en même temps qu'Aufidène, ville des Caracéniens[4], laquelle en était en effet assez rapprochée.

[1] *Samnitium quos Sabellos et Græci Saunitas dixere, colonia Bovianum vetus, et alterum cognomine Undecimanorum*. Plin., III, 17, 12.

[2] Nous avons transcrit plus haut l'inscription trouvée près de cette localité, qui fait mention d'un meddix à l'occasion de l'élévation d'un temple dont la dédicace toutefois n'est pas précisée. Nous citerons d'elle ici une autre inscription, encastrée dans le mur de l'église du lieu, composée de deux blocs de pierre qui semblent avoir décoré un édifice public.

(18) d. staatiis.l.klar....	*Decius statius, Lucii fil. Clarus...*
d.pestlùm.ùpsan.....	*hìc porticum (?) faciendam (dedit)*

[3] Liv., IX, 31.

[4] Nous possédons des environs d'Aufidène une inscription osque ainsi conçue, trouvée, selon Guarini, à Castel di Sangro.

(19) pk.de.pk.suvad.eîtiv upsed.	*Pacius Decius, Pacii fil., sua pecunia fecit.*

Bovianum vetus était probablement placé sur les ruines antiques près desquelles se trouvent celles du temple qui nous occupe. La position de ce lieu sacré, hors de l'enceinte de la ville, n'a rien qui ne soit dans les mœurs religieuses de l'antiquité, si l'on regarde les dieux qui y sont nommés comme les protecteurs de la confédération à laquelle le temple appartenait. C'est ainsi que le Sabin Tatius plaça ses autels sur le mont Tarpéien, hors de l'enceinte de la ville carrée de Romulus, et que, près de la Trébie, les Sabins aussi sacrifièrent aux neuf dieux protecteurs[1].

Telles sont, dit l'inscription d'Agnone[2], les divinités

[1] *Dii novem in Sabinis apud Trebiam constituti.* Arnob., III, 38.

[2] (20) Statùs pùs.set.hùrtîn.
kerrîiîn vezkeî.statîf.
evklùî statîf.kerrî.statîf.
futreî.kerrîiaî.statîf.
anter.stataî.statîf.
ammaî.kerrîiaî.statîf.
diumpaîs.kerrîiaîs. statîf.
lîganakdîkeî.entraî.statîf.
anafrîss.kerrîiùîs.statîf.
maatùîs.kerrîiùîs.statîf.
diùveî.verehasiùî.statîf.
diùveî regatureî.statîf.
hereklùî.kerrîiùî.statîf.
patanaî.piîstîaî.statîf.
deîvaî.genetaî.statîf.
aasaî.purasiaî.
saahtùm.tefùrùm.alttreî.
pùtereîpîd.akeneî.
sakahîter.

fluusasiaîs.az.hùrtùm.
sakarater.
pernaî.kerrîiaî.statîf.
ammaî.kerrîiaî.statîf.
fluusaî.kerrîiaî.statîf.
evklùî.patereî.statîf.

Status quo modo sunt, in pronao,
in cella, Vesci statim,
Evio statim, Cereri statim,
Futri augustæ statim,
Interstitæ statim,
Ammæ augustæ statim,
Lumphis augustis statim,
Lege inevincibili Possessioni
statim,
Inferis augustis statim
Matutis augustis statim,
Jovi publico statim,
Jovi regnatori statim,
Herculi augusto statim,
Patanæ Fidiæ statim,
divæ Genetæ statim,
in ara igniaria
sanctum cremandum in altero,
utroque sacrificio,
sacrificetur.

Floralibus ad pronaum
res sacra fit:
Vernæ augustæ statim,
Ammæ augustæ statim,
Floræ augustæ statim,
Evio patri statim.

adorées ici, dans le *pronaum*, dans la *cella*, où chaque année un jour spécial leur sera consacré. Ces anniversaires s'adressent à Vescis, à Evius, à Cérès, à Futris, à Interstita, à Amma, aux nymphes, à la Possession de par la loi inévincible, et aux dieux souterrains, à ceux du matin, à Jupiter (auquel l'inscription donne une fois le nom de *publicus*, et une autre fois celui de *pius* et de *regnator*) et à Hercule, à Patana Fidia, et à la divine Généta.

Nous voyons dans cette inscription une loi de dédication, qui aura été suspendue dans les murs souterrains de l'édifice, des décombres duquel elle fut tirée, afin que, si la guerre, le feu ou les tremblements de terre le renversaient, il pût être relevé dans les conditions primitives de

aasas.ekask.eestînt.	*Aræ hæ sistunto*
hùrtùî.	*in pronao :*
vezkeî.	*Vesci,*
evklùî.	*Evio,*
fuutreî.	*Futri,*
anter.stataî.	*Interstitæ,*
kerrî.	*Cereri,*
ammaî.	*Ammæ,*
diumpaîs.	*Lumphis,*
lîganakdîkei.entraî.	*Lege inevincibili Possessioni;*
kerrîiaî.	*in cella :*
anafrîss.	*Inferis,*
maatùîs.	*Matutis,*
diùveî.verehasiù.	*Jovi publico,*
diùveî.piîhiùî.regatureî	*Jovi pio regnatori,*
hereklùî.kerrîiùî.	*Herculi augusto,*
patanaî.piîstiaî.	*Patanæ Fidiæ,*
delvaî.genetaî.	*Divæ Genetæ.*
aasaî.purasiaî.	*In ara igniaria*
saahtùm.tefùrùm.	*sanctum cremandum*
alttreî putereîpîd.	*altero, utroque,*
akeneî.	*sacrificio*
hùrz dekmanniùîs staît.	*separatim a signis stet.*

fondation que le droit sacral exigeait[1]. Elle est d'un intérêt majeur pour l'histoire du culte antique, en ce qu'elle nous offre le tableau des cérémonies religieuses propres aux peuples de l'Italie centrale, à l'époque la plus reculée de leur histoire. Nous trouvons dans le système religieux qui nous y est offert un esprit d'originalité primitive et une ordonnance intérieure qui diffère essentiellement de tout ce que le monde romain nous présente. Quoique toutes les divinités qui y figurent aient un caractère politique, surtout celles de la *cella*, on ne peut méconnaître l'union intime de leur personnification entre la nature et l'État. Il y a quelque chose d'élevé, de profond, dans cette page de bronze qui, en peu de lignes, développe aux siècles écoulés le système religieux du peuple auquel le temple appartenait.

Le dieu qui le premier nous apparaît dans l'inscription porte un nom inconnu des Romains. Celui sous lequel il était invoqué chez les Samnites, et dont la personnification ne saurait être méconnue, doit le faire regarder comme le dieu présidant aux pâturages et par conséquent l'assimiler au dieu Pan, dont le culte, sous le nom de *Vescius*, devait être d'autant plus généralement répandu dans le Samnium, que le peuple de cette contrée était plus généralement pasteur. C'était le dieu Vescius qui sans doute aussi dans le pays vescin, couvert de forêts et où les Romains conduisirent la célèbre colonie de Sinuesse, était en honneur chez les habitants de cette région dont les pâturages et les produits étaient si renommés[2].

Il est suivi dans l'inscription d'Evius, l'Ἤεων grec de

[1] Quand le Capitole de Rome incendié fut rebâti par Vespasien, les Haruspices interrogés donnèrent pour réponse : *Ut reliquiæ prioris delubri in paludes aveherentur, templum iisdem vestigiis sisteretur, nolle deos mutari veterem formam.* Tacit., *Hist.*, IV, 53.

[2] Surtout ses fromages. Voy. Plin., XI, 42, § 97.

la Campanie, et de Cérès, laquelle avec eux forme la triade qui embrasse toute la nature cultivée.

Hébon n'était autre que le Bacchus barbu, aux formes de taureau, que les femmes de l'Élide invoquaient comme le Dieu soleil dans leurs hymnes [1]. Son culte avait passé en Italie avec les colonies grecques, et son nom était un des noms épichoriques de Dionysius ou du *Liber* latin, le *Lœbasius* des Sabins, dont les fêtes se célébraient au printemps et à l'automne, selon que, comme dieu des campagnes, il présidait à la verdure et à la fleur des arbres, à la récolte des fruits et aux vendanges. Le fondateur du temple lui associa Cérès, la déesse des moissons, dont le nom lui-même exprime en osque tout ce qu'il y a d'auguste et d'élevé dans la protection qu'elle accorde à l'art qui nourrit les populations.

A ces trois divinités qui rappellent tout ce que la terre, les arbres fruitiers, les grasses prairies, peuvent produire pour le bonheur et la richesse d'un État, le législateur religieux qui a présidé à la pose des autels adjoint celles qui, par la propagation et par l'influence qu'elles exercent sur la nature, sont les plus essentiellement nécessaires à la fortune du cultivateur.

Or, sans les troupeaux à quoi servent les prairies?

C'est donc à Futris, la déesse de la reproduction physique, qu'il a ensuite consacré un jour solennel. L'autel où devait lui être sacrifié était placé dans le *pronaum* à côté de celui de Vescius dont elle devait fructifier les troupeaux. Aussi, sur une autre inscription fragmentaire de Macchia, au diocèse de Bénévent [2], trouvons-nous son nom accompagné de l'épithète *mater* que portait aussi la

[1] Pausan., VI, 26.

[2] (21) . . . . . . (sakarak)lum *Sacellum matris* . . . .
maatreis . . . . . . .ras futre(i)s. *Futris.*



Frutis des Latins[1], la déesse de l'amour créateur, qui cependant ne peut être confondue ici avec la divinité qui nous occupe. La première, *dea fœtura*, est la déesse de la gestation, tandis que la seconde exprime plutôt la volupté, comme l'Aphrodite grecque dont son nom est dérivé.

Futris, à qui l'inscription donne le nom de *sacrée* ou d'*auguste* (KERRÎIIS), est suivie d'*Interstita*, déesse qui ne peut être confondue avec la *Stata mater*, identifiée elle-même avec Vesta, protectrice du foyer domestique; elle représente plutôt le génie qui présidait à la séparation des champs et à la conservation intacte des limites. En effet, après la tétrade des divinités qui, dans l'ordre de la nature, donnent à l'homme tout ce qui constitue les biens animés ou mobiles dont il tire sa sustentation, viennent celles qui représentent les éléments, comme les premières, nécessaires à sa vie. Telle apparaît *Amma* ou l'air pur qu'il respire et qui l'anime, cette *anima*, comme le poëte l'appelle, compagne du printemps et dont le souffle vaporeux tempère l'impétuosité des flots[2].

Les nymphes sont à côté d'elle, déesses des fontaines, que Varron place parmi les douze intelligences protectrices de l'agriculture.

A cette seconde triade vient se joindre le Génie de la possession, qui donne à l'État sa stabilité, à l'homme la quiétude de propriété.

De même, en effet, qu'après la première triade, représentant les biens inanimés, tels que les pâturages, le vin, les céréales, nous voyons figurer l'intelligence qui exprime la transition de ces produits à ceux animés avec le

[1] *Veneri matri quæ Frutis dicitur.* Cass. Hem., *ap.* Solin., II, 14.

[2] *Jam Veris comites, qui mare temperant,*
Impellunt animæ lintea Thraciæ.
Horat., IV, 12, *v.* 1-2.

secours desquels il est permis à l'homme de cultiver le sol, nous voyons ici, après les trois intelligences dont l'une préside aux limites et les deux autres représentent l'air et l'eau, sans laquelle, dit Varron, toute culture est aride et stérile, leur être associé le génie sans lequel toute propriété est précaire[1]. Il est suivi des dieux souterrains, de ceux du matin et de Jupiter, dieu du jour, le *Lucetius* des Lucaniens, qui, comme source de lumière, appartenant à tous, porte une fois l'épithon de *publiĉ*, et une autre fois, comme l'intelligence qui, dans sa marche, règle les travaux de l'agriculteur et préside aux destinées de la famille, celui de *souverain* et de *recteur*. Comme tel, son autel occupe dans la *cella* la place du milieu, pour caractériser évidemment le plus grand des dieux auxquels le temple était dédié.

Hercule vient ensuite, le représentant des rudes travaux, auquel seul l'inscription, dans l'énumération qu'elle fait des autels des dieux placés dans le *pronaum* et dans la *cella*, donne une seconde fois le titre d'auguste et d'élevé.

Son autel précédait celui de la Foi, nommée ici *Patana Fidia*, et qui rappelle le culte sabin de *Fidius*, qui passa de la Sabinie dans la cité romaine, et sur le simulacre duquel on ne jurait jamais qu'en plein jour, comme au

[1] Le passage suivant de Cicéron jette une grande lumière sur la nature de cette divinité que les Romains nommèrent *auctoritas* : « *Quid enim refert, ædes aut fundum relictum a patre aut aliqua ratione habere bene partum, si incertum sit, quæ quum optimo, tua jure mancipii sint, ea possisne retinere? Si parum sit communitum jus? Si civili ac publica lege contra alicujus gratiam teneri non potest? Quid, inquam, prodest, fundum habere, si quæ decentissime descripta a majoribus jura finium, possessionum, aquarum itinerumque sunt, hæc perturbari aliqua ratione commutarique possunt? ..... rata auctoritas harum rerum omnium a jure civili sumitur.* » *Pro Cæc*, 26. Le Génie de la possession chez les Samnites représentait évidemment cette *auctoritas* que réclame pour le possesseur le célèbre Romain.

dieu qui, même dans les plus épaisses ténèbres, sait découvrir le mensonge. Telle aussi Généta, dont l'autel était placé à côté de celui de Fidia, produisait tout à la lumière, primitif attribut, qui en fit par la suite la déesse de l'enfantement.

Si l'on étudie l'ensemble caractéristique des sept dernières divinités, l'on est frappé du sens mystique que leurs deux groupes nous présentent, et qu'il était évidemment dans l'esprit du législateur d'y attacher lorsqu'il les réunit dans la *cella*.

L'existence de tous les peuples offre, en effet, comme Huschke l'a parfaitement observé, deux natures différentes, l'une physique, qui constitue la nation elle-même, l'autre éthique ou morale, d'où découlent ses institutions, ses lois, son culte.

Comme donc les dieux, qui représentent la force physique de l'état basée sur les produits du sol, avaient été placés dans le parvis, ceux qui constituent la force éthique ou morale, l'avaient été dans la *cella*. Dans cette dernière ils furent groupés par trois, qui était le nombre sacré, et par quatre dans le *pronaum*, conformément à l'ordre physique; et, de même que dans la *cella* le législateur avait placé deux triades, il plaça deux tétrades dans le parvis.

Mais la force morale présente elle-même deux côtés, comme dans l'ordre cosmique se retrouvent les deux opposés, lumière et ténèbres. La première triade (car il n'y a, proprement parler, que trois dieux, puisque les deux autels intermédiaires sont tous deux consacrés à Jupiter) nous présente donc cette opposition, en parlant des dieux infernaux (ANAFRÌSS), gardiens des ténèbres ou plutôt de la lumière cachée, mais d'où s'échappe à son tour la lumière créatrice. A leur tête est dans le mythe le dieu *Summanus* qui, du foyer qui la retient, lance les éclairs

qui brillent pendant la nuit[1]. Ensuite se montrent les dieux qui nous portent cette lumière à l'horizon (MAATÙS), et enfin le dieu qui représente le jour proprement dit (DIÙVE).

Si de cette nature physique nous retournons au monde moral, nous y verrons les mêmes phénomènes, les mêmes trois jets de lumière qui se sont reproduits dans le monde historique chez tous les peuples : à leur point de départ, lorsque, pour me servir des expressions de Varron, ils ne connaissaient encore dans les ténèbres que le droit naturel; au matin de leur existence, lorsque le droit des gens fut créé; et enfin à leur apogée, quand la politique eut institué le droit civil, et que, dans les rapports du peuple et du souverain magistrat, se furent établies les relations subjectives de la nation et de l'empire.

A cette époque de la vie civile se montre symboliquement sur le bronze le divin Hercule, qui représente la volonté forte, avec laquelle seule l'homme peut atteindre son but. *Patana Pistis* ou *Fidia* est le second soutien de cette vie sociale, où la foi doit régner pour faciliter les transactions, pour réunir les peuples, et empêcher l'homme de s'écarter de son devoir, en lui montrant sans cesse les dieux, au nom desquels elle exige le serment du coupable. Enfin, *Généta* représente la famille elle-même, dont elle reçoit les enfants à leur entrée dans la vie; elle sert l'État en les propageant, et justifie par cela même le surnom de DEÎVÙ ou divine que le bronze lui donne. On ne saurait méconnaître la pensée du législateur et le sens mystique et profond qu'il avait en vue, en plaçant l'une après l'autre ces deux tétrades, dont la seconde est un emblème parlant qui répond à la première.

[1] Varr., *De L. L.*, V, 10, § 74; Plin., II, 52, 53, etc.; Ovid., *Fast*, VI, 725; Augustin., *Civit. Dei*, IV, 23; Arnob., V, 27; VI, 3, etc.

Le bronze alors, à la suite d'une barre qui marque un autre paragraphe, prescrit que dans le *pronaum*, et respectivement dans la *cella*, il sera toujours, et à des époques fixes, sacrifié à chacune des quatorze divinités présentes, et que les victimes brûlées sur leurs autels seront de petite ou de grande offrande ou des deux genres à la fois.

Ainsi, chez les Samnites, comme chez tous les autres peuples italiques, les victimes étaient de deux espèces, ou jeunes et encore à la mamelle, ou grandes et formées. C'étaient ou des bestiaux ou du menu bétail, ou bien les deux genres réunis, tels, par exemple, qu'un taureau accompagné de chaque côté d'un mouton.

Par une loi des Marrucins[1], les béliers destinés aux

[1] (22) aisos pacris totai marovcai lixs asignas ferenter aviatas tovtai marovcai iioves patres ocres tarincris (ii)ovias agineiaf cesuc agineasum ba(b)u (o)polee nis feret rege ni XX pioi(s) er(r)e (i)iovia pa(k)er si eitva mama ten sven alinam ni taXa(k)er isipe pi svam.

Perpetua pecoris in civitate Marubica lex.

Arvignæ adducuntor imperatæ in civitate Marubica, Jovis patris Tarincris ioviæ, agoniabus, quo agoniarum lavationi oportet, nisi adducunt Regi nummo I. is cuius erit iovia, pacatus sit multa maxima tenus sin alienam, n. I. perinde pacatus sit quam qui suam.

Cette loi, écrite, comme l'inscription d'Agnone, sur une petite plaque de bronze, et, comme elle, destinée primitivement à être suspendue, a été trouvée dans les Abruzzes, près de Rapino, village situé à dix milles de Chiéti, dans la direction de Paleno, au sein d'une grotte mortuaire, d'où furent aussi retirées plus d'une centaine de monnaies d'argent. Les tombeaux sont sans doute ceux des habitants d'un établissement antique des Marrucins, connu aujourd'hui sous le nom de *Città antica*, et où, au milieu de débris de colonnes et de murailles, se montrent aussi les restes d'un vieux puits d'où furent également retirées, avec d'autres antiquailles, de nombreuses monnaies et une petite tête de bronze. La loi qui prescrit l'obligation de livrer les béliers nécessaires au culte de Jupiter sur le mont Tarin, doit avoir été promulguée par le magistrat de cette cité. Un diplôme d'Alexandre III, de l'an 1166, un autre de Célestin, de 1191 (Ughelli, *Ital. sacr.*, X, 410), font mention dans les Abruzzes d'un *monte*

sacrifices devaient, avant d'être conduits à l'autel, être lavés dans un lieu prescrit, destiné à cet usage. La loi punissait d'une amende ceux des citoyens qui, sur l'ordre qu'ils en avaient reçu, ne livraient point aux desservants du temple de Jupiter les animaux que le besoin du culte réclamait.

Le bronze d'Agnone précise plus loin qu'aux *Floralia* ou fêtes de Flore, il sera sacrifié à Verna (la déesse du printemps), à Amma, à Flore et à Evius. Verna et Flore n'ayant point eu d'autels stables ni dans le *pronaum*, ni dans la *cella*, il est vraisemblable que, chaque année, à la même époque, quatre nouveaux autels devaient être posés devant le temple même, afin d'y offrir des sacrifices aux divinités qui allaient régénérer la nature. Telle, dans Virgile, Cyréne ordonne à son fils Aristée, conformément aux anciennes coutumes de l'Arcadie, qui passèrent avec les Pélasges en Italie, d'élever quatre autels, afin d'y sacrifier quatre des plus magnifiques taureaux et des plus belles génisses [1].

Tarino, qui semble avoir été celui où était posé le temple dans l'antiquité païenne.

Quant au titre de roi, donné par l'inscription au magistrat chargé de prononcer l'amende contre ceux qui n'auraient point livré les béliers exigés par le culte du dieu, obligation qui parait avoir été commune aussi aux peuples du Latium pour le service du temple de Jupiter Latial sur le mont Albain (Cicer., *ad Attic.*, I, 3), ce n'était plus qu'un titre d'honneur, tel qu'il existait dans les villes de Rome, d'Aricie (*Sueton.*, *Cal.* 35), de Tusculum (Marin., *Inscript. alb.*, 24) et d'autres cités. Il rappelait les temps antiques où le roi était lui-même pontife et présidait aux sacrifices. A Rome, c'était l'*ædilis pl.* qui, avec les ornements royaux, assistait aux Féries-Latines et y tenait la place de l'ancien roi.

[1] *Quatuor eximios præstanti corpore tauros,*
Qui tibi nunc viridis depascunt summa Lycæi,
Delige et intacta totidem cervice iuvencas.
Quatuor his aras alta ad delubra deorum
Constitue et sacrum iugulis demitte cruorem.
Georg., V, 538.

Flore était une divinité sabine qui fut accueillie à Rome [1], et à laquelle, depuis le 28 avril jusqu'au 3 mai, s'adressaient les Féries qui portaient son nom. Toutes les fenêtres des maisons, pendant ces fêtes, étaient ornées de fleurs et de guirlandes; le peuple exprimait sa joie par des chants et des danses. Il en était de même, comme nous le voyons, dans le Samnium, où, à cette époque où tout renaît, et où toute la nature invite au plaisir, on sacrifiait à ces divinités, dont les deux premières n'étaient que macrocosmiques, mais dont les deux dernières microcosmiques présidaient, l'une aux fleurs et à la floraison des prairies, l'autre à celle des arbres fruitiers et des vignes.

Au terme de l'inscription qui reproduit en partie la formule qui se trouve sur le devant du bronze, est enfin stipulé que l'holocauste sera éloigné des simulacres des dieux, prescription qui, sans doute, avait pour but de les préserver de tout dommage. Nous rappellerons à ce sujet, que les figures des dieux n'étaient point placées sur les autels mêmes, mais en arrière, afin que les fidèles, en priant et en sacrifiant, pussent toujours porter leurs regards sur elles [2]. Les cas exceptionnels étaient rares, comme, par exemple, à Préneste, pour la statue de Jupiter Arcanus, qui n'était jamais vue que du pontife [3]; comme, à Rome, celle d'Ops Consivia, aux pieds de laquelle la prêtresse avait seule le droit d'approcher dans l'aditum [4]; et, comme nous l'indique une pierre de Cupra, dans l'an-

[1] Varr., *De L. L.*, IV, 20.

[2] *Aræ spectent ad Orientem et semper inferiores sint collocatæ, quam simulacra, quæ fuerint in æde, uti suspicientes divinitatem qui supplicant et sacrificant, disparibus altitudinibus ad sui cujusque Dei decorem componantur.* Vitruv., IV, 8.

[3] Fabretti, p. 411, 312; Muratori, 181.

[4] Pausan., VIII, 10, § 2.

tique Picénum, où la divinité taillée dans un chêne devait aussi rester cachée aux regards du profane[1].

La forme de l'inscription d'Agnone, sa simplicité, sa précision, les particularités de sa langue, et le silence même qu'elle garde sur le nom du temple, des cérémonies duquel elle était destinée à garder le souvenir, tout prouve en faveur de son antiquité. Quel intérêt historique ne présente-t-elle point, si nous songeons que là où gisent les fondations des vieilles murailles, dont elle nous rappelle l'existence, un peuple entier, appelé par le législateur à consacrer son culte à ces divinités, a, pendant des siècles, fait ses sacrifices publics, et que Rome elle-même, après qu'elle eut en conquérante étendu sur lui son empire, a laissé dans ces ruines les monnaies de ses empereurs. Déjà, comme nous l'avons vu dans notre partie historique, les Samnites, au commencement du cinquième siècle de Rome, firent sentir leur puissance aux Étrusques de la Campanie. La colonie, sortie de la Sabinie, avait donc déjà, à cette époque, eu le temps de se fortifier, de s'étendre, de fonder des villes et de les munir de remparts; si ce ne fut pas dès les premiers temps de son séjour dans la nouvelle patrie qu'elle venait de fonder, ce dut être néanmoins peu après, que, comme Tatius le fit sur le mont Tarpéien, l'Archagète inconnu qui conduisit sa nation dut avoir élevé son capitole. *Bovianum vetus* a croulé, sans même qu'une inscription nous ait conservé son nom. Une page seule de Pline nous a rappelé son souvenir; un seul morceau de bronze nous rappelle son culte, ses dieux, leurs autels et la splendeur de ses cérémonies sacrées.

[1] (23) drueimùm⁝xùXXX⁝auralùm⁝aùraϑùm⁝esmùm⁝urlϑns⁝unt ...... pieu.....

Reboreum sig(num) ad ædem pertinens, non spectandum illud quidem, erexerunt, et.....

Cependant le système religieux de ce peuple ne s'étendait point à ces seules divinités, comme, à Rome, les autels du Capitole ne formaient point seuls la religion romaine. Les douze grands dieux furent connus des peuples opiques, comme leurs fêtes furent réglées sur la marche des astres et l'ordre des saisons, ainsi qu'elles l'étaient chez les Étrusques et chez les Sabins d'où Rome reçut ses rites religieux.

Quand les Samnites, dit Festus[1], se furent rendus maîtres de Messine, ils tirèrent au sort les noms de leurs dieux, afin de savoir duquel d'entre eux ils se nommeraient eux-mêmes. L'urne rejeta le nom de Mamers, le Mars des Sabins et des Samnites, ce qui fit prendre aux vainqueurs le nom de Mamertins. Il est probable que le nom des douze grands dieux, *dii consentes*, a aussi donné lieu chez les Brutiens au nom de *Consentia* que porta la capitale de ce peuple, qui, du culte de Mamers, donna aussi le nom de Mamerte à l'une de ses villes. Nous possédons de nombreuses monnaies de cette dernière cité, dont parle Strabon dans ses pages géographiques[2]. C'était à Mars, selon la tradition, qu'avait été adressé le vœu du printemps sacré, qui avait conduit les Samnites dans les montagnes où s'était couché le taureau qui les avait guidé dans leur marche, et qu'ils lui sacrifièrent. Le culte de ce dieu était aussi en honneur à Capoue, où il avait un temple[3], ainsi qu'à Larinum, chez les Frentanes, où ses prêtres portaient le nom de *Martiales*[4]. Les Sabins, comme les Samnites, les Lucaniens et les autres peuples de la même race, révéraient en lui le dieu des combats. Son culte dans

[1] P. 158, *ex Alfio*, Bell. Carth., I, 1.
[2] Strab., VI, p. 180.
[3] Liv., XXVII, 23.
[4] Cicer., *pro Clu.*, 15.

le Latium était antérieur à Rome, et longtemps avant la fondation de cette ville, les prêtres sabins célébraient leurs danses guerrières en son honneur à Tusculum et à Tibur. Son oracle était surtout célèbre chez les Sabins, où sur une colonne était placé le pivert, oiseau symbolique qui rendait ses réponses, et qui lui était consacré sur les cimes de l'Imète, comme dans les glaces du Nord chez les nations germaniques. C'est ce qui explique le mythe que Numa, qui prit en grande partie des Sabins les rites qu'il introduisit à Rome, avait, secondé par la nymphe Égérie, forcé les deux devins, Picus Martius et Faunus, à lui prédire la volonté des dieux [1]. C'était sous le nom de *Curis* ou *Quirinus*, du vieux mot sabin *queire* (guerre), que le dieu était lui-même adoré à Cures, où s'élevait comme simulacre sa redoutable lance.

Le culte d'Apollon était aussi en honneur chez les Osques Campaniens. Car, dit le même Festus, lorsque décimés par la peste ils eurent, d'après les conseils de Sténius Mettius, leur chef, à qui le dieu était apparu en songe, voué tout ce qui devait naître au printemps, et qu'ils eurent excepté de ce vœu expiatoire leurs enfants, ils furent, vingt ans après, affligés du même fléau meurtrier. Ayant donc de nouveau consulté l'oracle, ils reçurent pour réponse qu'ils ne pourraient être délivrés du mal contagieux qu'en envoyant au loin toute cette jeunesse chercher une nouvelle patrie. Ceux d'entre eux qui étaient nés vingt ans auparavant s'expatrièrent donc sous la conduite de ce même Sténius, et, après s'être d'abord arrêtés dans les environs de Taormina, prirent part, à la prière des habitants de Messine, aux guerres que ce peuple avait à soutenir. Pour prix du secours qu'ils leur prêtèrent, ils furent admis avec eux au partage des terres [2].

[1] Heyne, *ad Virg. Æneid.*, VII, Exc. V.
[2] Fest., *ex Alifi bell. Carthag.*, I, 1.

Cette tradition des Mamertins est en contradiction avec les données plus précises que nous avons recueillies de Polybe[1] et de Diodore de Sicile[2]. Mais elle est précieuse sous le rapport du culte d'Apollon, dont elle nous fournit une preuve, et que nous confirme en effet une inscription osque de Messine en caractères grecs, qui fait allusion à cette légende, et où le peuple de cette cité se reconnaît lui-même consacré à Appollon[3]. C'est ainsi que ceux sortis de Réate et d'Ardée prirent aussi le nom de *Sacrani*, du vœu d'un printemps sacré qui les avait transplantés dans les régions qu'ils habitaient[4]; c'est aussi pourquoi sur les monnaies des Mamertins se rencontre principalement la figure d'Apollon, et quelquefois aussi celle de Mars[5].

Le culte de Diane était aussi national dans la Campanie. Un temple de cette déesse s'élevait à l'ouest sur le mont Tifate, à l'opposé de celui de Jupiter, placé à l'est sur la même montagne[6]. Cette disposition symbolisait évidemment les deux grandes divinités du jour et de la nuit, le dieu Soleil, *divus Janus*, le même que *Diespiter* et *Lucetius*, et la *diva Jana*, d'où vint plus tard le nom contracté de *Diana*, et qui, aux temps primitifs, était la même que Junon, la *Jo* des Phéniciens et des Argiens[7].

[1] I, 7.

[2] XXI, 493. Comp. Strab., VI, 2, 2.

[3] (στε)ΝΙΣ ΚΑΛΙΝΙΣ ΣΤΑΤΤΙΗΙΣ
(μαρ)ΑΣ ΠΟΜΠΤΙΕΣ ΝΙΥΜΣΔΙΗΙΣ
ΜΕΔΔΕΙΣ ΟΥΠΣΕΝΣ
(ειvε)ΙΜ ΤΩΓΤΟ ΜΑΜΕΡΤΙΝΟ
(α)ΠΠΕΛΛΟΥΝΗΙ ΣΑΚοΡο

Stenius Calinius, Stattii fil., Maras Pomptius, Numerii fil., meddices fecerunt, et populus Mamertinus, Appollini sacer.

[4] Serv,, *ad Æneid.*, 7, 796.

[5] Friedlænder, *Osk. Münzen*, p. 60.

[6] Cluver., p. 1179; *Tab. Peutinger*, Segm. V, F.; Segm., VI, D.; édit. Scheyb.

[7] Ἰὼ ἡ Σελήνη κατὰ τὴν Ἀργείων διάλεκτον. Eustath., *ad Dionys. Perieg.*, p. 23; comp.Varr., *De R. R.*, l. 37; Macrob., *Saturn.*, I, 27; Æschyl. *Prometh*, 680, sqq.

Nous avons vu, sur l'inscription d'Agnone, Jupiter, avec le surnom de PUBLICUS, être invoqué comme dieu de lumière. Nous le trouvons à Compsa[1] sous celui de *Vesilinus*, qui semble le rapprocher du *Zeus Velkanos* de Crète ou de Vulcain. Comme, en effet, dans l'opinion du peuple, le Soleil était le dieu du jour, la Lune, la déesse de la nuit, de même Jupiter Volcanus était le dieu du feu qui ne tonnait point, et il était *Summanus* lorsqu'il descendait à l'horizon. Vulcain était adoré dans le Samnium, où figure son monogramme sur les monnaies d'Esernie, tandis que sur l'avers de ces pièces se voit Jupiter, lançant la foudre et conduisant un char attelé de deux chevaux de front. La même divinité est ici sous deux attributs : comme maître des dieux et comme génie du feu. On comprend le rôle que le dieu qui représentait ce dernier élément devait jouer dans une ville dont le nom indique les riches mines qui l'entouraient[2]. Comme dieu Soleil, le même que Bacchus, Osiris, Phanaüs, Dionysios, etc., Jupiter était adoré chez les Lucaniens sous le nom de Panthée[3]. Sur une inscription des environs d'Hipponium, c'est sous le nom de Versor qu'il est cité[4], en opposition au *Jupiter Stator* des Romains. A Capoue, chez les Frentanes et chez les Sabins, nous le trouvons avec le titre de *Liber*[5] qui le rapproche

[1] Liv. XXIV, 44.

[2] *Ais, aes* et *herna* saxum.

[3]
Ogygia me Bacchum vocat.
Osirim Ægyptus putat.
Mysi Phanæum nominant.
Dionysum Indi existimant.
Romana sacra Liberum.
Arabica gens Adoneum.
Lucanicus Pantheum. Auson., *Epig.*, 29.

[4] (24) διουFει Fερσορει ταυρομ. *Jovi Versori taurum.....*
Comp. Sil. Pan., VI, 647 : *Ingentem taurum dona Jovi.*

[5] (25) iùveìs lùvfreìs. *Jovis liberi.*

16

du Ζεύς Ἐλευθέριος des Grecs. Tite-Live cite à Capoue la porte de Jupiter[1], et dans la même ville le temple de Castor[2] et celui de la Fortune[3], déesse dont le culte, à Antium[4] et à Préneste[5], avait quelque rapport avec le culte lunaire, et qui, présidant entre autres à l'hymen et à l'heureuse délivrance des femmes en couche, se confondait symboliquement avec Ilythia ou Junon Lucine. Sa statue à Préneste, où elle avait un temple, la représentait tenant à la mamelle Jupiter enfant[6].

Ce culte de Junon Lucine était en honneur chez les Sabins, où nous trouvons aussi la Junon Curite, protectrice des femmes mariées, et qui, comme telle, représentait aussi l'hyménée. Or, c'est la consécration de ce symbolique attribut que nous trouvons aussi donnée à Jupiter même dans une inscription que nous offre une charmante statuette trouvée à Staffolo près d'Osimo, dans l'ancien Picénum[7].

Jupiter, sous la figure du dieu Lumière ou d'Apollon, la

[1] Liv., XXVI, 14.

[2] Liv., XXVIII, 11. Le culte des Dioscures, qui de Samothrace passa dans l'Étrurie, était commun à tous les peuples de l'Italie, et nous les trouvons sur les monnaies samnites frappées du temps de la guerre sociale, représentés à cheval et armés du dard, comme divinités tutélaires dans les combats. Voy. Micali, pl. LVIII, 13, 14; pl. LX, 8. Comp. Liv., II, 20.

[3] Liv., XXVII, 33.

[4] Horat., I, 35.

[5] *Fasti Prænestini*, Wolf, *édit. Sueton.*, t. IV, p. 325, 344 sqq.

[6] Voy. ma dissertation sur le *Navigium Fortunæ* dans la *Revue d'Alsace*, ann. 1857.

[7] (26) cais paiz variens iuve talseture. *Gaius, Paezonis fil., Varienus, Jovi Talasio.*

Pour le nom de *Paezon*, comp. Gruter, *Inscript.*, 616, 7; Muratori, 1134, 11.

tête ornée de six rayons lumineux, et dans l'attitude d'un beau jeune homme, y porte le surnom de *Talasius* qui rappelle le Ζὴν Ταλλαῖος que l'on rencontre dans le traité qui nous a été conservé entre les Laterniens et les Olonterniens [1]. Jupiter, comme dieu Soleil, n'était pas seulement en effet le dieu de la lumière; il était encore celui qui donne la chaleur et la vie. Rien de plus naturel dès lors que de voir son temple tourné à l'orient sur le mont Tifate, et de voir celui de Diane, comme déesse lunaire, tourné à l'occident sur la même montagne. Dans l'inscription sabelle de Staffolo, son nom TALSETUR répond évidemment à celui du dieu sabin *Talasius*, qui présidait à l'hymen et dont la légende s'est ensuite emparée dans le célèbre enlèvement des Sabines [2].

Le culte de Junon se retrouve aussi dans le pays des Sidicins. Il existe plusieurs pierres tumulaires latines de l'antique Téanum [3] qui prouvent que la déesse y portait le surnom de *Populona* ou nationale, et qu'il y avait dans la ville un collége de prêtresses attachées à ses autels. Une autre pierre latine d'Ésernie fait aussi mention de son culte qui, on le voit, était répandu non seulement dans la Campanie, mais encore dans le Samnium [4]. Ses attributs étaient pacifiques, tandis que la Junon Curite, armée de la lance, non-seulement était invoquée par les matrones, mais encore par les guerriers [5]. Chez les Pélignes, nous trouvons la dea Pélina [6], qui était indubitablement

[1] Voy. Bœck, c. 1, G. 11, p. 399.

[2] Comp. Hartung, *Relig. der Rœmer*, II, p. 246; Plutarch., *Rom.*, 15; *Pomp.*, 4; *Q. R.*, 31.

[3] Voy. *Bullet. Napol.*, a. IV, n. LXI, p. 65.

[4] Orelli, *Inscript.* 1306.

[5] *Populonam plebes, Curitim debent memorare bellantes.* Mart. Capell. 2, p. 38. Comp. Arnob., III, 30; Macrob., *Saturn.*, III, 11.

[6] Murat., cl. I, p. 449; cl. V, p. 367.

pour ce peuple ce que Cupra ou la bonne déesse[1], que l'on confondait aussi avec Junon prête à lancer la foudre, était pour les habitants du Picénum. C'est ce culte de Pélina qui a donné naissance à la légende chrétienne de San Pelino, dont on a fait le patron de Corfinium, et au pied duquel le peuple va aujourd'hui se jeter, comme il se jetait dans l'antiquité devant l'idole païenne[2]. Peut-être ne faut-il point regarder comme accidentelle, mais comme une intention de ceux qui offrirent leur pieuse offrande, la rencontre dans les grottes tumulaires des environs de Rapino, de monnaies de Téanum et d'Ésernie où ce culte de Junon était surtout en honneur.

Celui de Vénus l'était principalement dans la voluptueuse Campanie. Sur une table de sacrifice en pierre calcaire, trouvée dans les ruines d'Herculanum, le nom de cette déesse nous est deux fois offert sous le nom de HERENTAS ou *Volupia*[3]. Le premier magistrat de la cité approuva, d'après l'inscription qui recouvre le rebord de la table même, ce meuble qui, du reste, ne contient aucune mention dédicatoire, sans doute, d'après la coutume sacrale qui n'en exigeait point pour le mobilier des temples.

Au centre de la pierre, qui sur l'un des deux côtés présente une ouverture pour laisser couler le sang ou l'eau lustrale, se lit la courte légende osque HERENTATEÌS SUM, je suis à *Volupia*[4]. La déesse porte sur la principale inscription le surnom d'*Éricine*, qui était donné à Vénus[5], et qui rappelle son culte du mont Érix en Sicile, où, comme à

[1] *Cuprum Sabine bonum.* Varr., *L. L.* IV, 189.

[2] Voy. mes *Études hagiographiques* dans la *Revue d'Alsace*, 1856, p. 358 sv.

[3] (27) 1. slabiis. 1. aukil. meddis. lúvtiks. herentateì. herukinaí. prúffed. — *L. Slabius, L. fil., Ancellus, meddix tuticus, Veneri Herucinæ probavit.*

[4] (28) herentateis.sum.

[5] *Venerus Heruc.* Orelli, *Inscript.*, 1304.

l'Aphrodite égyptienne ou Athor, reine des nuits, et emblème de la procréation physique, le pigeon lui était consacré. Sous le nom de HERENTAS, elle était évidemment d'une nature toute différente de celle qu'avait Futris qui, sur le bronze d'Agnone, nous est apparue comme présidant à la copulation. Ici elle semble être la mère des grâces, cette volupté pure que l'amour répand dans tous les sens.

Ce fut du temple d'Uranie Aphrodite en Syrie que fut importé le culte de Vénus Aphrodite à Paphos, en Chypre et à Cythère, dont le temple fut fondé par les Phéniciens[1]. Ce culte perdit par la suite de la nature androgyne qu'il avait eue dans le pays d'où il était sorti, et se répandit dans toute la Grèce, où la déesse fut adorée sous divers attributs, selon l'idée cosmique qui y était attachée. Les Romains attribuaient à Énée, fils de Vénus, l'importation de son culte en Italie[2]. Ce fut évidemment de la Phénicie qu'il fut porté en Sicile, d'où, avec les colonies grecques qui passèrent dans la Campanie, il se répandit chez tous les peuples de la Basse-Italie.

Le culte étranger de Pallas leur fut aussi importé par les mêmes colonies. C'était lorsque le soleil arrive au point culminant du zodiaque, que se célébrait sa fête au Cancer. C'était à elle qu'en effet les lieux élevés et les citadelles étaient consacrés. La tête casquée de la déesse[3] figure sur les monnaies samnites frappées du temps de la guerre sociale. Comme la Minerve toscane et la Nériène sabine, elle symbolisait la force guerrière[4]. Nous ne pos-

[1] Herodot., lib. 1; Pausan., I, 14, 6.

[2] Servius, *ad Virg. Æneid.*, 1, 724.

[3] Voy. Lepsius, dans les *Inscript. umb. et osc.* Numi osci inscripti, pl. XXX.

[4] Νερίνη γαρ ἡ ἀνδρία ἐστι, καὶ τους ἀνδρείους οἱ Σαβῖνοι καλοῦσιν. Jo. Lydus, *De mens.*, 4, 42. Comp. Gell. XIII, 22.

sédons qu'une seule inscription osque du Samnium, trouvée dans les environs du moderne Bojano, qui en fasse mention sous le nom de *Tanas*[1] pour *Athanas*, ou plutôt *Athenæ*, la déesse d'Athènes, et qui est la même que *Tana* représentée sur la patère de Cospia avec tous les attributs de Minerve[2]. Selon la tradition, c'était Ulysse qui avait introduit son culte dans les pays opiques. Elle avait un temple chez les Brutiens[3], et sans doute aussi, les ruines au milieu desquelles a été trouvée la statue en terre cuite de la déesse, sur le piédestal de laquelle se lit l'inscription, sont les restes d'un édifice qui lui était consacré.

Nous ne connaissons le culte de Mercure que par les monnaies frentanes, où nous voyons sa tête couverte du pétase ailé, et au revers, le cheval Pégase prenant son vol. Une inscription de Vénuse en Apulie, dont on a peut-être trop suspecté l'authenticité, donne au dieu le nom de *Markol*, qui rappellerait le MAPCHOΛ de la gemme de Calès[4], et assimilerait le dieu au *Markôs* ou *Markolis* de l'Orient. Il est certain que Mercure fut très-vénéré à Vénuse, où, après que la nationalité osque eut disparu, et que la ville fut devenue colonie romaine, de nombreuses inscriptions latines lui furent dédiées, tantôt avec le titre d'INVICTVS, tantôt avec celui de PACIF(*icus*)[5], selon que, sous son égide, la victoire ou la paix était revenue. Le sens de l'inscription osque, encastrée dans le mur moderne de l'église, semble se rapporter à une cérémonie

[1] (29) Tanas : Niumeriis : frunter. *Minervæ Numerius Frunter (fecit).*

[2] Müller, *Etr.*, II, p. 48.

[3] *Mox in Bruttiis ab Ulysse extructum templum Minervæ.* Solin., VIII.

[4] Matth. Simonetti, *ap.* Lupoli, *Iter Venus.*

[5] Ibid., 289, *Inscript.*, IV, V.

augurale qui, dans un temps de disette, dut avoir eu lieu sur le territoire des Vénusiens où le temple était placé[1].

A Pestum nous trouvons le culte de Neptune.

Lorsque les Sybarites envoyèrent une colonie dans cette ville, ils y élevèrent à ce dieu le temple superbe dont les ruines se montrent encore, et au pied des colonnes duquel venaient alors clapoter les flots de la mer. Soit que déjà son culte eût été antérieurement établi dans ce lieu, dont les habitants primitifs se mêlèrent à ces étrangers, soit que ces colons lui aient donné naissance, il y resta célèbre, même après que les Lucaniens eurent pris la ville, et que l'élément osque y eut en majeure partie chassé l'élément grec. Nous avons encore de cette époque des monnaies de cette cité, dont la légende ΠΑΙSΤΑΝΟ[2] prouve l'influence que la nouvelle population exerçait sur la langue de l'antique colonie. Le dieu, sur ces monnaies, comme divinité tutélaire de la ville, est représenté debout, une draperie retenue sur les bras et tombant sur les épaules, le bras gauche étendu, et brandissant de la main droite son trident. Son culte s'était aussi établi à Antium, où, selon la tradition, il avait été porté en même temps que celui de Pan Lycéen par l'Arcadien Évandre. Comment, en effet, ces peuples qui révéraient les fleuves et les fontaines, n'auraient-ils point sur les côtes invoqué le génie qui présidait à l'élément terrible sur lequel leurs frêles embarcations osaient s'aventurer?

[1] (30) . . . .
. . . .
venùsíessí. *Venusinorom.*
. . . .
markùl. *Mercurius.*
. . . .

[2] Voy. Mazochi, *ad Tab. heracl.*, p. 501, 509; comp. Paoli, *Rovine della città di Pesto*, pl. 49-57.

Son culte, à Pestum, conformément au rite hellénique, était associé à celui de Cérès, dont un temple se montrait près du sien, et dont on célébrait dans les mystères les amours symboliques avec le dieu.

Le culte de cette déesse, surtout célèbre dans la Campanie, était sous une autre forme le même que celui d'Ops ou de la terre nourricière. Il ne pouvait être négligé par les peuples opiques, et surtout par ceux du Samnium, essentiellement agriculteurs, quelque étrangères que leur fussent ses mystérieuses doctrines, qu'Orphée, disait-on, avait importées de l'antique Égypte dans la Grèce, et qui avec les colonies grecques avaient passé de l'Hellade sur le sol italique. Le mythe sabin la confondait avec la bonne déesse, la même que *Fauna* et *Fatua*, qu'on disait fille de Picus et sœur et femme de Faunus. C'était au printemps, lorsque la nature se renouvelle, que se célébraient ses fêtes dans les campagnes. Dans les hymnes qu'on lui adressait, on associait son nom à celui de Bacchus et des dieux Lares et ruraux. Après les danses on lui sacrifiait, selon la fortune du donateur, un cochon de lait, un porc, un veau ou une génisse. Les hommes et les femmes, dans ces fêtes champêtres, se couvraient la tête de rameaux d'oliviers, qui, dans les fêtes d'actions de grâce, après la moisson, étaient remplacés par des épis nouveaux. Ce culte, rendu par des peuples cultivateurs à la déesse qui les nourrissait, conserva toute sa simplicité, même à Rome, jusqu'au deuxième siècle de sa fondation, où la ville reçut, avec les rites grecs, les prêtresses de Vélie et de Naples[1]. Quoique Cérès fût la déesse des moissons, on l'invoquait encore sous d'autres noms comme se partageant dans ses fonctions; ou plutôt, chacun de ses attributs avait, dans l'opinion du peuple, un génie particulier auquel il s'adressait,

[1] Cicer., *pro Balbo*, 24; Val. Max., I, 1, 1.

et dont l'universalité constituait ceux de Cérès même. Ainsi, comme déesse du pain, elle portait chez les Sabins le nom de *Panis*[1]. C'est sous le nom de *Panda* que nous trouvons chez les Romains le génie qui rappelle ces mêmes fonctions. Panda, dit Varron, dans Nonius, portait ce nom parce que ceux qui, manquant de tout, venaient auprès d'elle chercher un refuge, en recevaient du pain. Elle ouvrait donc son sein aux malheureux, de même que, comme personnification des forces productives de la nature, sous le nom de Cérès, elle ouvrait la terre aux moissons. C'était de la Sabinie que le culte de Panda avait été porté à Rome, où nous la retrouvons sous les noms de Patella et Patellana, selon qu'elle présidait aux grains et aux fruits déjà sortis ou près de sortir[2]. C'était sous une autre forme la même que la déesse d'Hipponium et de Ternie Πανδίνα, que nous voyons représentée sur les monnaies de ces villes, tenant dans la main gauche un sceptre, et dans la droite des pavots ou des épis, tandis qu'à ses pieds un autre pavot perce la terre.

Les Samnites Campaniens, dans les villes grecques où ils se confondirent avec la population hellénique, acceptèrent le culte complexe de Cérès. Fille de Kronos et de Rhéa (les mêmes que Saturne et Ops), elle eut de Jupiter, son frère, Perséphone ou Proserpine, qui, sous le nom de Féronie, fut aussi honorée chez les Èques sur le mont Soracte[3]; chez les Sabins, à Trébule[4] et à Amiterne[5]; chez les Picentes, à Septempida[6]; et chez les Volsques à *Anxur*

[1] *Quamvis Sabini Cererem panem appellent.* Serv., *ad Virg. Georg.*, I, 7.

[2] *Patella numen est et Patellana, ex quibus una est patefactis, patefaciendis rebus altera præstituta.* Arnob., IV, 7.

[3] Fabretti, *Inscript. dom.*, p. 452 sq.

[4] Marini, *Iscriz Albana*, p. 91.

[5] Gruter, 308, 3.

[6] Farbiger, *Alte Geographie*, 3, p. 610.

ou Terracine[1]. Le culte de Féronie se confondait lui-même avec celui de Cérès ou de la Terre ; et, comme en sa qualité de déesse céleste, Proserpine était elle-même confondue avec la lune des signes inférieurs ou Hécate, Féronie fut, comme elle, regardée comme la reine de l'empire des morts. On faisait à Rome en son honneur des neuvaines pour les trépassés, que célébraient surtout ceux qui voulaient s'expier de la contamination de quelque mortuaire arrivé en leur maison[2]. A son culte du mont Soracte, où les vapeurs empestées qui s'exhalaient de ses cavernes[3] avaient donné lieu aux mêmes superstitions que celles de Sinuesse et de Putéoli, qu'on regardait comme les gouffres infernaux, était attaché l'épreuve du feu purificateur pour ceux qui étaient inspirés et pleins de son esprit[4]. Elle portait, comme Proserpine, le nom de *Libera*, et, en cette qualité, était la déesse de la liberté[5] et la protectrice des affranchis[6]. Le culte de Proserpine était surtout répandu dans la Campanie. C'était près de Cumes, dans les environs de laquelle les Cimmériens ou Kimro-Pélasges avaient, aux temps primitifs, porté le culte d'Opis, qui fit donner le nom d'Opica à tout le sud de l'Italie jusqu'au Tibre[7], que la fable plaçait le *Plutonium* ou l'empire de Pluton. C'était sous le nom de *Soranus* que, chez les Sabins et les Samnites, le génie qui présidait à la mort était lui-même désigné, et sous celui de *Februus* ou purificateur que l'on révérait celui qui pré-

[1] Farbiger, *Alte Geographie*, 3, p. 710 ; Liv., XXII, 1.
[2] Comp. Horat., *Od.* 17.
[3] Plin., II, 93 ; Serv., XI, 785 ; conf. Varr., *ap* Plin., XXI, 2 ; Senec., *Quæst. nat.*, VI, 28.
[4] Strab., V.
[5] Varr., *ap.* Servium, VIII, 564.
[6] Liv., XXII, 1 ; Serv., *l. c.*
[7] Voy. ci-avant, 1re part., p. 18.

sidait à la purification des corps[1], et qui, ayant sa fête au mois qui suivait celui de Janus, fit donner à ce mois le nom de Février[2].

Nous trouvons chez les Marrucins le culte des *Novensides* que Rome, dit Varron[3], avait pris des Sabins, et qui était aussi en honneur chez les Toscans. Ce n'était pas néanmoins un culte national; mais il était commun à tous les peuples de l'antiquité païenne. C'était celui des neuf intelligences qui présidaient aux neuf sphères, en y comprenant le ciel des fixes et celui de la terre, et qui partageaient avec le soleil l'intendance des cieux. On les compara, chez les Grecs, aux neuf muses dont chacune faisait sa partie dans le concert éternel des sphères auxquelles on les croyait attachées. Aussi Macrobe donne-t-il le nom d'Uranie à celle qui présidait à la sphère suprême[4], et le nom de Musagète ou conducteur des muses au dieu soleil Apollon.

Mais, à côté du mythe astronomique que la philosophie orientale avait su propager, et qui n'était le secret que des pontifes, existait le mythe religieux qui faisait de ces neuf intelligences les dépositaires des foudres de Jupiter[5]. C'étaient les mêmes divinités que le Romain Décius avait entre autres invoquées en se dévouant dans le Samnium pour le salut de son armée[6], et dont la principale était, chez les Sabins comme chez les Toscans, ce *Summanus*, aussi révéré que Jupiter même, et qui était, disait-on, l'intel-

[1] *Februum Latini purgamentum et id in sacris nostris verbum.* Varr., *L. L.*, VI, 13, 34.

[2] Voy. Festus, *De signif. verbor.*, p. 85; et Lydus, *De mens. Febr.*, c. I, p. 68, édit. Schow.

[3] *De L. L.*, IV, 10, § 74.

[4] *Som. Scipion.*, II, 4.

[5] Arnob., III, 38.

[6] Liv., VIII, 9.

ligence qui préside à l'étoile polaire, si importante pour la science des augures[1]. Pison les regardait comme les neuf intelligences qui étaient adorées à Trébulle[2]. C'est que leur puissance s'étendait sur les peuples et les armées là où elles avaient des autels. Cornificius voyait en elles les divinités tutélaires qui préservaient les États de tout changement[3], attribut, selon lui, auquel elles devaient leur nom. On implorait les *Novensides* comme les protecteurs des campagnes et des pâturages, ainsi que le constate une pierre de l'antique Marruvium des Marrucins, où, sur le fragment du cippe qui leur fut dédié, le donateur qui leur sacrifia mit sous leur protection ses guérets[4]. C'est ainsi que, chez un peuple agriculteur et pasteur, toute la nature divinisée est appelée à la protection de ses campagnes. Sur une autre pierre des environs d'Amiterne, trouvée à Scoppito, *Messina* est la déesse des foins en fleurs, et on lui offrait en sacrifice un agneau couvert de sa toison[5].

Toutes ces inscriptions résument le système religieux des peuples de la Basse-Italie. Les dieux planétaires, ceux des constellations et des astres, les dieux de l'agriculture, ceux qui présidaient aux champs, aux moissons, aux vendanges, ceux des mers, des fleuves, des montagnes, tout ce monde d'intelligences qui, sous tant de noms divers, furent adorées par tous les peuples de l'anti-

[1] Cicer., *De divinat.*, I, 40; Ovid., *Fast.*, VI, 729 sq.; Plin., II, 53; August., *De civit. Dei*, IV, 32.

[2] *Ap.* Macrob., *Saturn.*

[3] *Novitatum præsides*, *quod curantibus his omnia novitate integrentur et constent.*

[4] (31) Novesede pasco pacre.	*Novensilibus pascuo pacatis.*
[5] (32)	. . . .
mesene flusare poimuni atr...aunom hiretum.	*Messinæ florali pastores atr*(*ani*) *agnum hirtum* (*dederunt*).

Sur les *Atrani*, voy. Plin., H. N. III, 11, 16.

quité, le furent aussi par les peuples opiques. C'était le culte de l'Univers dieu, qui, d'après le principe du philosophe Ocellus de Lucanie[1], instruit à l'école de Pythagore, existe sans autre cause que sa propre nature.

Rechercher l'origine de ce culte n'entre point dans notre sujet. Les mêmes phénomènes physiques qui portèrent les hommes en Orient à la contemplation des astres, les mêmes causes qui, ramenant chaque année les saisons aux mêmes époques, les portèrent par expérience à labourer la terre, à lui confier leurs moissons pour en recueillir le produit, ces mêmes causes existèrent pour ceux de l'Occident qui, sortis de la patrie commune comme un grand arbre qui étend ses rameaux, avaient apporté avec eux dans leurs migrations les mêmes principes théologiques.

Les dieux des Samnites, des Lucaniens et des Brutiens n'étaient donc point différents, comme nous l'avons vu, de ceux de la Grèce et de l'Égypte, quant aux phénomènes dont ils étaient les personnifications. Hercule, devenu dieu tutélaire de la Campanie; Ilébon, ou le dieu Soleil aux formes de taureau, et dont l'animal était resté symbolique dans le Samnium-Pentrien; Hirpinus ou le dieu Loup, chez les Hirpins, lequel avait aussi un culte à Lycopolis, et dont l'emblème était placé à Delphes dans le temple d'Apollon, comme symbole de la constellation qui précède immédiatement l'équinoxe du printemps; Juno Populona, que nous avons vue chez les Sidicins; Pélina, chez les Pélignes; Cupra, chez les Picentes; Mamers, chez les Brutiens, toutes ces divinités tutélaires n'étaient devenues locales qu'après avoir été dégagées de leur nature céleste. Mais il y en eut aussi de propres à l'Italie, et qui présidaient aux phénomènes du sol même dont avaient

[1] C. I, 82.

été frappés les sens des premiers hommes qui vinrent habiter la contrée. Nous les trouvons, chez leurs descendants, douées de qualités bonnes ou nuisibles, selon qu'elles présidaient aux phénomènes doux et agréables, terribles et dangereux. Telle fontaine, dont l'eau avait une vertu salutaire éprouvée, avait une nymphe propice, comme l'*Interumna* du Latium. Tel lieu, aux miasmes fétides, comme le lac *Amsanctus* chez les Osques-Hirpins, dont les flots noirs et bouillants exhalaient une odeur empestée au sein d'une vallée sombre et couverte de forêts[1], avait un génie redouté. On adorait la nymphe pour jouir de ses dons ; on sacrifiait au mauvais génie pour se préserver de ses maléfices. Chaque province, chaque ville, chaque hameau, chaque demeure eut son génie particulier. Minturne, chez les Osques-Auronces, eut la déesse *Marica* qui, par imitation des fables grecques, fut ensuite confondue avec Vénus et la magicienne Circé[2], implorée près d'Anxur; *Vacuna*, chez les Sabins, qui avait son culte sur le mont Fiscellus, était regardée comme la déesse du repos et de la paix. Elle fut plus tard confondue par les Romains qui l'adoptèrent, tantôt avec Diane, tantôt avec Minerve, la Victoire ou d'autres divinités[3]. C'est ainsi que, chez les Marses, le dieu Érinus et la déesse Érinia, dont nous avons déjà cité l'inscription[4], trouvée près d'Opie, que l'on croit être l'antique Milionie de ce peuple, semblent avoir été identifiés avec le *Liber* et la *Libera* des Latins. Vellétri avait pour dieu Déclunus, que nous a fait connaître une inscription volsque de cette ville[5], et auquel

[1] Voy. Brocchi, *in* Bibl. Ital., t. XVII, p. 364, ann. 1820.

[2] Serv., VII, 47; Lactant., *Divin. Instit.*, I, 21.

[3] Ovid., *Fast.*, 6, 307; Plin., H. N. III, 12, 97; Schol Porph et Acr. ad Horat., ep. I, 10, *v.* 49.

[4] Page 193, note 1 (9).

[5] Voy. ci-dessus, p. 193, note 3 (11).

on sacrifiait des boucs, conformément au droit sacral qui exigeait que le sexe de l'animal sacrifié répondît à celui de la divinité. C'était un dieu purificateur comme l'était, du temps de Tertulien, le dieu *Deluentinus* auquel les habitants de Cassinum dans la Campanie avaient aussi érigé un autel[1]. La *dea Furina* avait un temple près de Satrique[2]. C'était une divinité sortie de la Sabinie[3] comme la *dea Palatua* qui présidait aux acropoles, et le *Falacer pater* qui habitait les hauteurs escarpées.

La doctrine des génies, bons ou mauvais, née du double principe d'union et de discorde dans la nature, du bien et du mal, de la lumière et des ténèbres, ou des deux grandes périodes de l'année, l'une amenant avec elle les beaux jours d'été où la nature dispense aux hommes toutes ses richesses, l'autre les laissant pendant l'hiver dans les privations, le froid et la souffrance, cette opinion qui, dit Plutarque, fut consacrée par les traditions les plus anciennes du genre humain, par les mystères et les sacrifices dans les religions de tous les peuples, fut la base de la religion des Opiques.

Les castes pontificales avaient de bonne heure fait tourner au profit de leur ambition le pouvoir d'être utiles. Quelques familles, chez les Osques Samnites, avaient su se transmettre l'hérédité et les avantages du sacerdoce[4]. Les prêtres de Mars étaient surtout renommés chez les Sabins; les oracles qu'ils rendaient par l'intermédiaire de l'oiseau consacré au dieu, jonglerie dont le peuple était la dupe, avaient déjà, selon la tradition, été en usage sous l'empire des aborigènes. L'oracle de la Sibylle qui, de

[1] *Ad nat*, II, 8.
[2] Varr., *de L. L.*, VII, 3, § 45.
[3] Cicer., *ad Q. fr.*, 3, 1.
[4] Liv., X, 38.

l'Asie-Mineure, fut porté à Cumes par les Grecs Campaniens, resta célèbre dans cette ville sous la puissance des Samnites Capouans, qui s'en emparèrent, comme nous l'avons vu, quatre-cent vingt et un ans avant l'ére chrétienne[1]. Ses réponses prophétiques firent oublier les oracles d'Opis, et disparaître, avec les Cimmériens, son culte de l'Aornus, où les Grecs, dans leurs fables, placèrent la ténébreuse entrée des enfers. Cependant on continua, chez les Sabins, à prophétiser par les phénomènes du feu[2], et chez les Volsques d'Antium et de Préneste, à consulter l'oracle de la Fortune, que d'habiles jongleurs faisaient parler selon leur caprice. La Sibylle de Tibur ne fut pas moins célèbre; elle existait encore du temps d'Auguste, auquel elle prédit, dit-on, le christianisme. Inspecter les entrailles des victimes, examiner le vol des oiseaux et la course des quadrupédes, pour en tirer des pronostics, toutes ces cérémonies que Rome prétendait avoir reçues des Toscans, étaient aussi communes aux Opiques. Les prêtres des Marses passaient pour avoir une vertu magique qui les rendait capables de conjurer et d'apprivoiser les serpents. Le pays montueux que ce peuple habitait, rempli de bois et de cavernes, offrait une retraite naturelle aux reptiles; et c'était aux pontifes qu'on s'adressait, soit pour les écarter, soit pour être guéri de leur morsure. La réputation de ces prêtres égalait leur adresse. Tous formaient une seule famille, et jamais leur sang ne se mêlait à un sang étranger[3]. Aussi le peuple, persuadé que leur art était un don de la divinité, rendait-il un hommage particulier à la déesse *Angitie*, qui passait pour être une sœur de Circé, et dont on plaçait le séjour

[1] La 4e année de la LXXXIXe Olympiade, selon Diodore de Sicile.
[2] Voy. Plin., II, 107.
[3] Plin., VIII, 2; XXV, 2; XXVIII, 2; Sol. 8; Gell. XVI, 11.

dans une caverne d'un bois sacré sur les bords du lac Fucin[1]. Le galop d'un cheval blanc servait à la divination dans le Samnium, comme chez les mages de la Perse, et chez les sages des forêts de la sombre Germanie. Les Arvales, prêtres des dieux ruraux, chantaient leurs vers sacrés pour obtenir la bénédiction des campagnes, sur les monts agrestes du Samnium et de la Lucanie, comme dans les plaines fertiles de la Campanie et dans le Latium. Quoique les rites de ces peuples différassent, leurs croyances étaient les mêmes; et comme aux mêmes phénomènes étaient attachés les mêmes dieux, seulement avec d'autres attributs, leur culte devait nécessairement se rapprocher.

Les fêtes, dans l'origine, avaient été adaptées aux mœurs frugales et simples des peuples pasteurs. Elles prirent par la suite d'autant plus d'éclat, et s'entourèrent d'autant plus de pompe que les cultes étrangers se nationalisèrent parmi eux. Nous trouvons chez les Samnites un souverain pontife placé à la tête du collége des prêtres auxquels, comme pour les pays latins à Préneste[2], les institutions religieuses de la nation étaient confiées. C'était ce collége principal qui réglait les cérémonies des sacrifices; qui formulait les chants, les prières, les offrandes; qui présidait à tout ce qui regardait l'accomplissement des rites; qui indiquait le nombre des oblations et la qualité des contributions religieuses de chaque cité, destinées aux frais des fêtes publiques de toute la nation. C'était des peuples opiques que Rome avait reçu le rite du sacrifice des trois victimes, taureau, bélier et vérat, qu'on immolait au dieu Mars, en présence des souverains magistrats.

[1] Virgil., VII, 759-760; Sil., VIII, 500-503; comp. Cœlius, *ap.* Sol., 8; Serv. VII, 750.
[2] *Ibi erant pontifices.* Serv. VII, 678.

Ce sacrifice se faisait aussi en son honneur dans les campagnes, non comme au dieu des combats, mais comme à celui, qui, au mois auquel il donnait son nom, présidait au développement de la nature[1]. C'était de ces peuples aussi que, dans les fêtes latines qui se célébraient sur le mont Albain, accompagnées d'un repas de laitage, était venu le divertissement de la balançoire, apporté par les Osques en Italie[2]. Le nom d'*Oscitæ* que portaient les lois sacrées chez les Romains, pourrait faire croire que ces lois tiraient aussi leur origine de ces mêmes Osques auxquels appartenaient les Latins, dont la langue eut la plus grande part dans la formation de la langue latine, et qui donnèrent à l'ancienne Rome un si grand nombre de ses rites religieux.

Mais, indépendamment des sacrifices nationaux dont ceux de *Bovianum vetus*, que nous connaissons par l'inscription d'Agnone, peuvent nous donner une idée, chaque divinité, chaque temple avait ses prêtres et ses sacrifices particuliers. A Flore, confondue avec la déesse du printemps, la même qu'*Ostra* chez les Germains, et qui reçut les hommages de l'antiquité païenne sous tant de noms, dans ce mois de fleurs consacré à la pléiade *Maia*[3], mère de Mercure, et l'un des génies féminins de cette constellation, dont le lever, à cette époque, accompagne toujours les phénomènes si sensibles à la végétation, l'on élevait hors des villes sur les monts du Samnium, comme dans les plaines de la Campanie, le pal symbolique, entouré de couronnes et de guirlandes, autour duquel les

[1] Festus, *in Solitauriliis*, p. 293.

[2] Cornificius, *ap.* Fest., *in Oscillum;* Philarg., *ad Virg. Georg.*, II, 289.

[3] Ce mois lui-même, chez les Osques, se nommait *Mæsius*. Voy. Festus, *De verb. signif.*, p. 136.

prêtreses dansaient presque nues au son des tambours et des flûtes, représentant dans leurs poses lascives les sensations amoureuses de la nature personnifiée, en présence du pal qui l'a fécondée.

La même chose avait lieu dans le Latium pour Palès, que les bergers invoquaient, tantôt comme le dieu qui, avec Janus, le même que Pan, présidait à la copulation des brebis et les préservait des maladies ou de la dent des loups, tantôt sous la figure d'une femme, comme déesse des bergeries. C'était, dans tous les cas, une divinité qui donnait la vie et la conservait, et qui, en cette qualité, était quelquefois confondue avec la Terre ou Vesta, quelquefois même, sous le nom de *magna mater,* avec la mère des dieux. Son nom latin de Palès semble appartenir au φαλλός grec, qui, en effet, jouait un grand rôle dans les mystères à la même époque où se célébraient les *Palilia* ou *Parilia*, le 11 des Kalendes de mai ou 21 avril, et où la nature se régénérait dans le Taureau, comme se régénéraient les troupeaux sous la protection de Palès.

Dans la Campanie, pays de volupté, où le climat influa sur les mœurs autant que la longue occupation des Tyrrhènes et le séjour des colonies grecques de Cumes et de Naples, le culte de Bacchus avait principalement conservé son type orgiastique. Il rivalisait dans cette province avec celui de Cérès dont les temples, dit Vitruve[1], étaient placés hors des villes, afin de maintenir la pureté de la vie. C'est ainsi que ceux de Vénus en étaient aussi écartés pour en exclure tout ce qui pouvait enflammer les passions. Le dieu qui, comme nous l'avons vu, y était adoré sous le nom d'Hébon, et dont le culte était aussi répandu dans le Samnium, était surtout honoré à Nole et à Capoue.

[1] Vitruv., I, 7.



Nous le rencontrons presque toujours sur les beaux vases campaniens, représenté barbu, vêtu de la longue robe bachique ou du *nébris*, peau de chevreuil qu'on endossait à ses fêtes, et quelquefois couvert de la mitre, et tenant une vaste coupe à la main. Souvent il y est peint s'unissant à *Libera* ou Proserpine, union mystique, image de celle dont les jeunes initiés recevaient la confirmation dans les mystères, et qui symbolisait évidemment l'union de l'astre lumineux dont Bacchus était la personnification et de la Terre avec laquelle Proserpine était si souvent confondue ainsi que Cérès. On exposait le *phallus* dans les temples de *Liber* ou *Bacchus;* on exposait le *Kteis* triangulaire dans les temples de *Libera* ou Proserpine[1]. C'étaient les deux Kabires eux-mêmes, enseignait-on dans les mystères de Samothrace, d'où le culte de ces dieux passa en Italie, qui, après avoir tué leur frère, avaient porté ses parties sexuelles dans une caisse sur les côtes de la péninsule, habitée par les Tyrrhènes. C'était une allégorie de la transplantation du culte ithyphallique de la Grèce en Italie, où les nombreux vases campaniens, couverts de scènes orgiastiques, nous prouvent en effet une parenté incontestable entre le culte toscan et le culte grec. Les Samnites, en venant prendre possession de Capoue, tolérèrent ce culte qui, dans l'origine, purement allégorique, et ne représentant que les deux forces active et passive, ou génératrice et productive de la nature, n'avait rien que de sacré, mais qui, par la suite, avec les idées licencieuses qui s'y rattachèrent, finit par donner lieu à de tels désordres que le sénat de Rome, ville où il s'était aussi propagé, l'interdit par un sénatus-consulte en 568[2].

[1] Augustin., *De civit. Dei*, VI, 9.

[2] Voy. *S. C. tum de Bachanalibus, æneæ vetustæ Tabulæ Musei Cæs. Vindeb. explicatio*, auctore Math. Ægyptio., Neap. 1729, in-fol.

A ce culte ithyphallique, dont les fêtes duraient un mois à Lavinium et pendant lesquelles on exposait dans les rues le phallus que notre mai a remplacé, appartient celui de Priape, dont nous ignorons le nom osque qui ne se trouve sur aucun monument, mais que le mythe oriental faisait fils d'Adonis et de Vénus, et dont les simulacres, déjà plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, étaient répandus dans tous les villages de l'Italie. On ne le représentait point cependant, comme en Syrie, avec ses attributs naturels, mais sous la forme d'un simple pal surmonté quelquefois d'un buste à cornes de bouc. On en faisait le dieu des vergers et des jardins, et son culte était associé à celui de Pomone. Le grand nombre de simulacres informes de ce dieu trouvés dans les pays de langue osque, comme chez les Opiques du Latium, dans l'Ombrie et le reste de la péninsule, d'où leur usage fut porté dans la Gaule et la Germanie romaine par les Romains, nous prouvent, à défaut d'inscriptions, la foi qu'avaient en sa force fécondante les campagnards, tout en méconnaissant la profonde pensée qui résidait dans ce symbole agreste, dont les livres liturgiques des pontifes conservaient le secret. Malheureusement nous n'avons rien hérité des peuples opiques qui puisse servir à nous initier à la philosophie de leurs sanctuaires, et nous permettre de soulever le voile que les siècles ont jeté sur leurs instituts religieux. Nous constaterons cependant les rapports que, déjà dans l'antiquité, de graves historiens avaient remarqués entre les constitutions de Rome et les institutions de Pythagore[1], et nous rappellerons à ce sujet que le législateur à qui la tradition les attribue était lui-même Sabin de nation. Numa (que ce nom soit historique ou supposé) est la personnification de la philosophie religieuse de Rome,

[1] Voy. Cicer., *Tuscul.*, IV, 1; Plutarch., *in Numa.*

qui était basée sur celle des Toscans et des Ombres, à laquelle aussi celle des Sabins et par conséquent des Samnites et des autres Opiques appartenait. Si l'on étudie les cultes de l'Orient et de l'Occident, si l'on compare leur mythologie, où se retrouve sous tant d'emblèmes différents, sous tant d'attributs divers, la même pensée religieuse, on ne peut douter qu'il n'y ait eu entre tous ces peuples, depuis la savante et mystérieuse Égypte jusque dans la Grèce, et depuis la Thrace jusqu'en Italie et au sein des sanctuaires druidiques de la Gaule et de la Germanie, un échange de principes et d'idées qui tint en équilibre le savoir parmi la caste éclairée qui présida à leur législation, et que, par conséquent, la base sur laquelle fut placée la religion de tous ces peuples n'ait été la même, abstraction faite des rites particuliers à chacun d'eux.

CHAPITRE III.

MŒURS, AGRICULTURE, ARTS DE LA GUERRE, NAVIGATION, ETC.

Les hommes éprouvant partout les mêmes besoins, et employant partout les mêmes moyens pour les satisfaire, il y a toujours eu, et il y aura toujours entre eux unité de coutumes; les nuances seules seront opposées.

Ainsi, quoique les Sabins, les Samnites, les Lucaniens, les Brutiens, les Campaniens, toutes les nations de langue osque et sabelle, alliées par le sang, aient eu, comme nous venons de le voir, un culte particulier (ce qui constitue une des grandes différences dans l'ordre social), leur croyance religieuse était la même, en ce sens qu'ils étaient persuadés que les phénomènes de la nature découlaient tous immédiatement des attributs de la divinité. De là, la facilité avec laquelle ils adoptèrent les dieux étrangers qui ne différaient en effet des leurs que de nom, et qui, présidant aux mêmes phénomènes célestes ou terrestres, leur présentaient pour leur culte une analogie de dogme qui ne blessait en rien leur esprit.

Mais le climat plus ou moins rude, influant différemment sur les organes de l'homme, l'impressionnant plus ou moins, développera en lui d'autres passions, d'autres facultés; et de là naîtra cette diversité de besoins qui se feront sentir, et qui développeront en lui des mœurs tout opposées.

Ainsi, plus le pays sera pauvre, plus il sera montagneux et aride, plus l'homme qui l'habite sera, comme l'étaient le Sabin et le Samnite, énergique et vigoureux,

laborieux et sobre. Plus la contrée sera boisée, plus il sera, comme le Marse, superstitieux. Plus, au contraire, le pays offrira de délicieux ombrages, plus ses plaines seront ardentes, plus ses fruits seront savoureux, plus l'air embaumé portera dans les sens la mollesse et les désirs, plus l'homme y deviendra, comme l'était l'Osque campanien, voluptueux et efféminé, plus il sentira germer en lui les passions ardentes.

Mais néanmoins partout il restera dans le fond du caractère quelque chose qui rappelle la race commune, surtout si les relations de commerce subsistent entre ces différents peuples, et si l'hospitalité, le plus fort lien pour unir les hommes, est, comme ce fut le cas chez les Lucaniens, ordonnée comme un devoir par la loi[1].

Cette hospitalité, exercée dans toute l'antiquité païenne, chez le Grec comme chez le Germain, était simple chez les peuples pasteurs et agriculteurs, tels que l'Apulien, le Samnite, le Lucanien et le Sabin, dont la vie était frugale, et où, même chez le riche, on ne s'était point entouré de ce luxe dont faisaient jactance le Toscan[2] et l'habitant des colonies grecques.

Les fruits, la farine, les salaisons, les légumes, formaient le repas ordinaire, qu'assaisonnait la plupart du temps l'eau claire des fontaines, boisson des femmes, de la tempérance desquelles on peut juger par la fable sabine de Fatua, femme de Faunus, que le mythe faisait mourir sous les coups de son mari, pour avoir bu du vin. C'est une allégorie parlante de la sobriété ordonnée aux femmes par la coutume, je dirai même par la loi religieuse[3]. Une espèce de pâte, composée de *far* ou farine d'épeautre,

[1] Ælian., *Var. histor.*, IV, 1.
[2] Heracl. *De polit.*, p. 213, *in* Prodrom. Bibl. Hellen.
[3] Alcim. Sicul., *ap.* Athen.. X, 11. p. 441.

et pétrie avec le sel et l'eau, auxquels on ajoutait quelquefois du miel, était une nourriture ordinaire, commune à tous les peuples de l'Italie[1]. Dans le Picénum, un pain composé d'*alica* et du suc de raisins secs était un aliment estimé[2]. Du laitage, des fruits composaient la nourriture des enfants[3], que les Lucaniens surtout, comme nous l'avons dit, élevaient durement au sein des forêts, afin que la chasse, les exercices pénibles, développassent leurs jeunes membres, et les rendissent propres aux plus rudes travaux et à supporter plus tard les fatigues de la guerre. Dès leur naissance, chez les Osques samnites et chez les Campaniens, on les plongeait dans les fleuves, coutume que nous retrouvons du reste chez presque tous les peuples de l'antiquité. Leur seul lit était la paille[4], contraste frappant de ces mœurs sévères des premiers siècles avec celles des Osques de Capoue et des Lucaniens de Pestum, qui, dans leur mollesse, imitaient les Toscans et les Sybarites dans leur ameublement et leur table. La table des Sabelles était devenue proverbiale à Rome[5], comme l'était le sort de la femme du Sabin et de l'Apulien[6], sur laquelle reposaient les plus rudes travaux domestiques. La femme confectionnait les habits, et chez tous les peuples, quel que fût son rang, filait la laine qui devait recouvrir la famille. On montrait à Rome, dans le temple de *Sancus*, l'Hercule sabin, la quenouille qui avait servi à Tanaquille, femme de Tarquin-l'Ancien, et qui, si elle symbolisait, comme je le crois plutôt, l'aventure

[1] Plin., XVIII, 8; Val. Max., II, 5, 5; Varr., *L. L.*, IV, 22.

[2] Plin., XVIII, 11; Martial., XIII, *ep.* 47.

[3] Nevius, *in fab. Hariol.*, *ap.* Macrob., *Saturn.*, II, 14; Posidon., *Hist. ap.* Athen., VI, 26.

[4] Plin., VIII, 48; XIX, 1.

[5] Juvenal, *Sat.* III, 169.

[6] Horat. V, *od.* V, 41.

d'Hercule chez la reine de Lydie, nous prouve combien cette occupation des femmes était générale dans l'antiquité, depuis les plaines asiatiques jusqu'aux régions du Nord, où cette quenouille joue ausssi un rôle dans les mythes religieux. Nous avons signalé la belle institution des mariages samnites à une époque non précisée par l'historien, mais qui marque les sages coutumes de ce peuple, où la femme jouait surtout un rôle important, et où, avec l'éducation forte que recevaient les enfants, leur était inculpé le respect et une obéissance passive envers leurs mères[1]. Comme l'exemple parle aux jeunes cœurs, c'était en leur disant les vertus de leurs pères, en leur rappelant leurs exploits guerriers, en leur racontant leurs devoirs envers la patrie, qu'elles excitaient leurs fils à les imiter, et qu'elles entretenaient en eux ce profond patriotisme qui, dans les longues guerres de ce peuple avec Rome, a plus d'une fois excité notre admiration. Le célibat n'existait pour les femmes qu'autant qu'elles se vouaient aux autels de quelque divinité dont les chastes rites exigeaient la virginité, tels que ceux de Vesta. Néanmoins, le poëte[2] cite chez les Dauniens des vierges qui, passant leur vie dans le célibat, étaient continuellement vêtues de noir et se teignaient le visage en rouge avec des sucs d'herbes à la manière des furies. Mais, comme l'a remarqué l'Italien Micali, nous devons voir dans cet usage plutôt une coutume religieuse importée par quelque colonie grecque, que propre à la race primitive de cette province où l'élément osque ne se conserva guère que vers le nord, et où l'élément hellénique, au cinquième siècle de Rome, était déjà partout prépondérant au centre et au sud.

[1] Horat., III, *od.* VI, 37-41.
[2] Lycophr., *v.* 11, 31-38; Timæus, *ap.* Tzetz, *ad h. l.*

Les mœurs polies des Osques Campaniens, sur lesquelles eut tant d'influence le long séjour des Tyrrhènes et des colonies grecques devant lesquelles reculèrent les habitants primitifs, eurent une renommée qui ne se perdit point sous l'empire des Samnites. Le commerce, l'industrie, que les Tyrrhènes y avaient développés, se soutinrent sous leurs vainqueurs. Leur délicatesse domestique, leur somptuosité dans les repas, leur raffinement dans le plaisir, qui fut tel, selon quelques graves historiens, qu'il suffit, à Capoue, pour amollir dans l'espace d'un seul hiver les rudes soldats d'Annibal, n'avaient en rien diminué par leur fusion avec les Samnites. Ce fut la Campanie, dit Ciceron[1], qui fut pour tous les autres habitants de l'Italie le berceau de la mollesse et de l'orgueil. C'étaient les Tyrrhènes qui y avaient institué les jeux de l'amphithéâtre et des gladiateurs dont s'emparèrent par la suite les Romains. Dans ce délicieux pays que Cérès et Bacchus, disaient eux-mêmes les anciens dans leur langue poétique, se plaisaient à enrichir de leurs dons, et où, sous les berceaux de vignes suspendus aux oliviers croissaient en abondance les moissons, le sol nourrissait partout le cultivateur, tandis que sur les côtes, les villes où le Grec mercantile avait établi ses comptoirs, et où l'élément osque finit par devenir prépondérant, envoyaient leurs voiles vers les côtes de l'Égypte, de la Syrie, de l'Afrique, et entretenaient avec ces lointaines régions un commerce d'échange aussi avantageux que lucratif. Aussi, la population y était-elle serrée en proportion de l'abondance et de la facilité des subsistances[2]. C'était dans cette province que se fabriquait cette poterie renommée, connue sous le

[1] *Agrar.*, I, 7.
[2] Strab., V, 10.

nom de *Campana supellex*[1], et dont les Osques, instruits à l'école des Tyrrhènes, qui leur avaient apporté l'art de purifier l'argile et de lui donner ce brillant vernis noir tiré des métaux, continuèrent la fabrication sous l'empire des Samnites[2]. C'était à Nole que se façonnaient et se ven-

[1] Horat., L. 1, sat., 6, v. 118, cum Schol.

[2] A l'intérêt qui se rattache à ces antiquités, sous le rapport de l'art, se joint celui que plusieurs de ces vases présentent à cause des inscriptions qui les recouvrent et qui offrent des particularités de langage dont il est important de rechercher la cause. Tandis, en effet, que la plupart des vases campaniens, à l'exception de ceux qui supportent des inscriptions grecques, sont revêtus d'épigraphes en caractères nationaux, nous trouvons sur plusieurs patères de Nole ces inscriptions grossièrement tracées dans la matière même, et présentant en plusieurs endroits des signes qui s'écartent des caractères osques proprement dits. Ces inscriptions se rapprochent assez de l'étrusque, en cela qu'elles manquent des signes B et D que l'alphabet osque contient, et qu'elles ont le ϑ qui néanmoins, sur un de ces vases, paraît plutôt être argien qu'étrusque. Sur un autre, nous trouvons le φ, et sur un troisième, le σ grec, tandis que sur un autre encore nous trouvons le sigma étrusque. Dans d'autres l'R est toujours triangulaire et quelquefois se rapproche assez pour la forme de la même lettre telle qu'elle se trouve dans l'inscription du cippe de Crecchio, trouvé aux frontières des Frentanes et des Marrucins.

Il est possible que, lorsque ces vases furent fabriqués, les ouvriers appelés à les confectionner aient appartenu à différents peuples alliés par le sang, mais dont l'hétérogénéité donna lieu à cet espèce de jargon dont témoignent leur langue et leur écriture. Peut-être une large part en doit-elle être attribuée à ceux de ces ouvriers qui appartenaient aux Picentes que Rome, en 486 de sa fondation, transplanta du Picénum dans la Campanie et qui y reçurent les terres devenues incultes par suite de la dépopulation produite par les guerres. Nous possédons encore des monnaies de Picentia avec la légende grecque ΠΙΚΕΝΤΙΕΩΝ, et d'autres où le ϑ grec apparaît aussi, et qui ont dû appartenir à une cité du nom d'*Inthium* que l'on a à tort confondue avec *Uria*. Il paraît qu'elle était placée dans l'intérieur des terres, et peut-être était-ce la ville sacrale de ces colons, comme l'était, loin de la mer aussi, la cité d'Ausculum, dans leur

daient aussi les *culignæ*, jarres à mettre le vin[1]. La poterie fine était un des commerces importants de cette ville, où fleurissait la célèbre école italo-grecque, dont les artistes décorèrent les beaux vases qui nous restent encore de cette époque. Ce fut à cette même école aussi que se formèrent ces autres artistes d'un genre opposé, auxquels l'on doit ces belles médailles, non moins remarquables par leurs précieuses empreintes que par les légendes osques qui les décorent, et qui nous permettent de connaître en partie les noms que ces peuples se donnaient eux-mêmes dans leur idiome.

La fable prêtait à Janus l'invention des monnaies[2]. C'était indiquer, sous le voile de l'allégorie, la haute antiquité de la coutume qui les mit en circulation. Avant

patrie primitive. Toutes ces monnaies sont en cuivre et telles que pouvaient les posséder des *dediti* auxquels il était interdit d'en avoir d'argent. Le mélange des éléments picentin, étrusque et ombre qui se remarquent dans les inscriptions des vases nolans, s'éclaircit alors si l'on songe que les terres habitées par les Picentes immigrés avaient elles-mêmes auparavant appartenu aux Étrusques (Plin., III, 9), et que quelque reste de leur dialecte avait nécessairement dû s'y conserver.

[1] *Culigna vas potarium*, et dans un autre endroit, *culigna vas vinarium;* Paul., *Excerpt. ex Festo. Jovi dapali culignam vini, quantam vis polliceto.* Cat., *De re rust.*, 132.

Nous trouvons sur un de ces vases nolans l'inscription suivante :

(33) vipleis venteis culchnasim. *Vipii venaliciarii culignarum.*

Ce qui exprime que Vipius (nom commun dans la Campanie, voy. Mommsen, I. R., 635, IV, 14) tenait exposées en vente des *culignæ*. Dans l'intérieur du vase se trouve l'exclamation : A VUE! *ah! vive!* exclamation qu'il n'est pas rare non plus de rencontrer sur des briques romaines ou d'autres ustensiles (voy. Mommsen, I. R. IV, p. 350). Dans l'osque, comme dans le latin, le nom du vase est évidemment dérivé du grec κυλίχνη.

[2] Draco Corcyr., *ap.* Athen., XV, 13; Macrob., *Saturn.*, I, 7; Minut. Felix, 22.

même que Rome, sous le règne de Servius Tullus, eût des monnaies de cuivre, les Sabins et d'autres nations environnantes payaient leurs tributs militaires en espèces[1]. La tête de Janus, comme effigie sur les plus anciennes monnaies de l'Italie, a pu donner naissance à la fable; mais elle ne désigne en réalité que les plus anciennes alliances et confédérations de peuples auxquelles Janus présidait[2]. Ces monnaies de cuivre paraissent avoir formé seules pendant longtemps le trésor des États, jusqu'à ce que l'accroissement et la prospérité du commerce introduisirent à la fin des espèces en argent et en or. Mais ces dernières sont récentes, si nous devons en juger par analogie avec le progrès de l'art chez les Romains, qui ne commencèrent à connaître les deniers d'argent que sous le consulat de Pictor et de Gulon, en 485 de Rome, cinq ans seulement avant la première guerre punique[3]. Cependant les Romains prirent une grande quantité d'or et d'argent pendant les premiers temps de la république sur les Volsques, les Sabins, les Samnites et les autres peuples auxquels ils firent la guerre, preuve évidente de l'abondance de ces métaux chez ces différentes nations. La perfection de plusieurs médailles des Samnites, principalement de celles qui furent frappées pendant la guerre sociale avec le type des rites féciaux, et de celles qui portent la légende osque EMBRATUR[4], c'est-à-dire *imperator,* titre donné à leurs généraux, et où se fait remarquer autant

[1] Dyonys., III, 32 et *alibi.*

[2] *Ipse (Janus) faciendis fœderibus præest; nam, postquam Romulus et T. Tatius in fœdera convenerunt, Jano simulacrum duplicis fruntis effectum est, quasi ad imaginem duorum populorum.* Serv. XII, 198.

[3] *Fast. Capitol.*

[4] Voy. Friedlænder, *Osk. Münzen*, p. 78 sq., tab IX.

de goût que de fini dans l'exécution, atteste que l'art n'était pas non plus resté stationnaire dans cette province.

Pline mentionne, en passant, l'habileté des Volsques dans la plastique, lorsqu'il parle de Turianus de Frégelle[1], à qui Rome dut les quadriges qui décoraient le faîte du temple de Jupiter-Capitolin, ainsi que le simulacre de Pluton[2] et une statue d'Hercule qui existait encore du temps du célèbre naturaliste. Les bas-reliefs en terre cuite, peints de différentes couleurs, qui, découverts, il y a plusieurs années, aux environs de Vellétri, ont été depuis transportés au musée de Naples[3], nous montrent en effet, quoique assez médiocres d'exécution, que l'art n'était pas resté sans représentants chez ce peuple guerrier.

Ce qui rend ces bas-reliefs extrêmement précieux pour l'histoire des mœurs, c'est la conformité qu'on y remarque de plusieurs coutumes qui étaient à la fois communes aux Volsques et aux Toscans. Le chariot, la chaire curule, les faisceaux qui apparaissent sur ces monuments nous montrent que les usages de ces derniers s'étaient partout introduits dans les pays où ils avaient exercé leur domination. Dans la reproduction plastique d'un repas, nous voyons que, comme chez les Étrusques, les femmes chez les Volsques étaient admises, dans la classe élevée, à partager avec les hommes le lit du festin. La barbe et les cheveux longs que portent les figures annoncent pour ces monuments une haute antiquité, si l'on réfléchit que l'usage de se raser ne fut guère introduit à Rome que vers 454 de la fondation de cette ville, où Ticinius Ména se fit suivre en Italie par des barbiers siciliens[4], et que cette

[1] Plin., *H. N.*, XXXV, 12.
[2] Cicer., *De divinat.*, I, 11.
[3] Voy. Bechetti, *Bassi relievi volsci.*
[4] Varr., *ap.* Plin., VII, 59; Gell., III, 4.

coutume, que l'historien Alcime de Sicile[1] prétendait avoir été empruntée des Samnites et des Messapes par les Tarentins, ne datait non plus pour tous ces peuples d'une époque beaucoup plus reculée.

Dans les campagnes, une simple tunique, courte et étroite, composait l'habillement du laboureur et de l'homme du peuple en général, sans affecter ces amples draperies dont le Toscan imposa la mode aux autres nations, et que nous voyons principalement figurer chez les Volsques et chez les Campaniens, où le luxe fut surtout raffiné dans la classe élevée. On jetait sur les épaules une peau de chèvre ou de mouton pour se préserver du froid, coutume que l'habitant des Abruzzes conserve encore. La femme portait la même tunique, mais qui descendait jusqu'aux pieds. Cette tunique était retenue par une ceinture qui, selon le rang de celle qui la portait et selon sa fortune, était plus ou moins enrichie d'ornements. Tel était le costume des Sabines lorsqu'elles vinrent habiter Rome, où la modestie et la simplicité des femmes furent exemplaires, tant que les mœurs romaines furent austères, que la ville elle-même n'eut d'autres toitures que le chaume, et que le luxe des bâtisses fut réservé pour les temples des dieux. Les colonies grecques de la Campanie et de la Lucanie influèrent sur les costumes de ces deux provinces qui, d'après les faibles restes qui nous ont été conservés de leurs monuments opiques, avaient un composé de deux nationalités. Il ne pouvait en être autrement dans un pays où les populations, d'abord séparées, finirent par se confondre, et où l'élément osque finit par être tellement prédominant, que la langue osque devint elle-même la langue dominante dans les cités grecques. Cependant le goût des ornements et des bijoux était commun à tous les peuples

[1] Ap. Athen., XII, 2.

opiques ; et même chez le Sabin, connu par la sévérité de ses mœurs, et chez le Samnite, qui, au sein de ses montagnes agrestes, conserva toujours quelque chose de la rudesse des temps antiques, le guerrier se montrait jaloux de porter ces ornements de parade que le Toscan fabriquait. Ce luxe était devenu chez ces peuples un moyen d'encouragement en même temps qu'une distinction militaire[1]. Il n'était qu'un vain sujet d'ostentation pour l'efféminé Campanien. Aussi la sandale tyrrhénienne, aux semelles élevées, et que retenaient des bandelettes de pourpre et d'or, fut-elle la chaussure favorite du dernier[2], tandis que la bottine de cuir des Sabins resta propre aux Samnites, comme elle l'était aux Marses, aux Pélignes et aux autres populations guerrières des Abruzzes.

Nous voyons par les monuments que, chez les Volsques, les courses de char, représentation mystique et théâtrale de la course solaire, étaient en usage, comme elles l'étaient chez les Romains, qui adoptèrent des Toscans ce spectacle religieux. Or, comme l'a très-bien observé un judicieux écrivain de notre siècle[3], les spectacles sont l'expression des mœurs d'une nation. Ce noble exercice convenait bien à une tribu guerrière qui fut une de celles qui vendirent le plus chèrement aux Romains la perte de leur indépendance.

Capoue eut aussi son cirque, son théâtre[4], que les Toscans lui avaient légués.

Dans cette Campanie où l'imagination des habitants était si vive et si facile à impressionner[5], était née cette espèce

[1] Comp. Liv., I, 21 ; IX, 40; Dionys., II, 38.

[2] Voy. sur cette chaussure : Salmasius, *Not. in Flav. Vopisco*, p. 410.

[3] Micali, *L'Italia avanti il dominio dei Romani*, C. XXIII.

[4] Voy. le plan de Capoue antique, par Pratelli.

[5] . . . . . *gens ac terra domestico nativoque sensu.* Cicer., *De Aruspic. resp.*, 9.

de poésie dramatique connue sous le nom de *Farces atellanes*, du nom d'*Atelle* (en osque ADERLA[1]), où elles furent d'abord représentées et d'où elles passèrent dans les autres cités de la province, et furent même introduites à Rome au cinquième siècle de sa fondation.

Nous ne connaissons que par quelques fragments de pièces latines, d'une époque moins reculée, l'esprit qui présidait à ces bouffonneries. Mais combien plus de sel il devait y avoir dans les improvisations originales en langue osque, qui peignaient si bien les mœurs et les passions, avec cette énergie voisine de la caricature qui constitue partout le goût populaire! Combien plus d'effet devaient produire ces grosses farces, souvent obscènes, dans cette langue insonore qui se distinguait surtout par le redoublement de ses consonnes et de ses voyelles graves et accentuées, et que prononçait, sous son large masque, l'acteur dont aucune censure, pas même la retenue des mœurs, ne contenait les mordants sarcasmes! Ce fut là que naquirent ces figures qui, depuis, jouirent de tant de popularité à Rome: celle de Pappus ou de Casnar, le serviable vieillard, toujours crédule et toujours dupé; celle de Bucco, notre Pierrot moderne, connu par ses étourderies, sa naïveté et son éternel bavardage; et celle de l'insatiable Maccus, l'acteur favori de la foule, qui, au milieu des rires sympathiques qu'il provoquait, avalait les longs tuyaux de la pâte à laquelle son nom est resté attaché.

Ce petit drame, dont les saillies devaient être d'un comique bien intéressant, puisque l'on continua de s'y plaire même après que l'on eut composé des drames moins imparfaits, paraît avoir eu son origine dans les propos railleurs que les habitants des campagnes avaient l'habitude d'échanger entre eux à certains jours de fête, où ils se

[1] Voy. Friedlænder, *Osk. Münzen*, 1, 2, 3, 4.

couvraient à cet effet la figure de masques d'écorce[1], et dont le génie imitateur des habitants d'Atelle s'empara pour composer cette espèce de petites comédies aux scènes rustiques, que Diomède compara aux satires grecques[2].

Quelque rapport qu'il y ait eu, en effet, entre les deux genres, et quelle que fût la simplicité, je dirai même la rusticité des Atellanes, il est certain que le but de ces fables était de donner l'homme en spectacle à lui-même, pour corriger ses défauts, et que jamais elles n'eurent l'origine obscène que certains grammairiens ont en vain voulu leur trouver. Toutes les villes de la Campanie se plurent à ces burlesques spectacles qui convenaient si bien au caractère national, et qui durèrent même pendant l'époque romaine, où néanmoins le despotisme impérial finit par en étouffer les propos libres et railleurs[3]. Ce ne fut qu'avec le christianisme, dont la sévère morale dédaignait de tolérer tout ce qui avait charmé la population païenne, que ces représentations furent enfin suspendues, jusqu'à ce que, la philosophie renaissant avec les lettres et reprenant son empire, on vit la *comœdia dell' arte* reproduire en partie (peut-être même sans que ses acteurs s'en doutassent) les joyeux propos des fables atellanes.

Il ne paraît pas que d'autres drames d'un style plus

[1] *Versibus incomptis ludunt risuque soluto,*
Oraque corticibus sumunt horrenda cavitis.
Virg., *ad. h. l.*

[2] *Tertia species est fabularum latinarum, quæ a civitate Oscorum Atella, inprimis cæptæ, Atellanæ dictæ sunt, argumentis dictisque jocularibus, similes satyricis fabulis græcis.* Diomed., *Grammat. inst.*, III, p. 487. Conf. Val. Max., II, 4; Donat., *De traged. et comœd.;* Casaubon, *De Sat. rom.*, 4; Voss, *Instit. poetic.*, II, 35.

[3] Comp. Petron. *Sat.;* Sueton., *in Tiberio*, 45; *in Caligula*, 27; *in Galba*, 13; Spartian., *in Adriano*, p. 13 et *alibi.*

élevé aient été écrits en langue osque et aient servi aux représentations sur les théâtres de Capoue, de Pestum et d'autres villes où de tels édifices existaient, et où l'élément osque était devenu prépondérant au point que leurs monnaies offrent toutes, à côté du faire grec, la légende en cette langue qui était devenue celle de leur population. Nous ne pouvons toutefois résoudre cette question, vu qu'aucun reste de littérature des Campaniens, des Samnites, des Lucaniens et des autres nations qui se servaient de cet idiome ne nous a été conservé. Il serait hardi, d'un autre côté, de le nier, lorsque, par exemple, pour les Toscans, dont les pantomimes scéniques qui s'exécutaient au son de la flute, et auxquelles la religion avait donné naissance en Étrurie [1], furent aussi transportées à Rome, et dont toute littérature nous est restée de même inconnue, nous ne savons que par un seul passage de Varron qu'ils eurent un poëte tragique du nom de Volumnius, sans néanmoins que l'auteur nous ait indiqué l'époque où il vécut [2]. Les relations que les Samnites et les Lucaniens entretenaient avec Tarente et Crotone, dernière ville où Pythagore avait ouvert son école, et où leur jeunesse allait étudier, comme nous le voyons par le Lucanien Ocellus qui fut l'un des philosophes les plus célèbres de cette école, mais qui, négligeant sa langue maternelle, employa, pour transmettre ses dogmes philosophiques, celle qui était alors la plus savante et la plus répandue, les avaient de bonne heure mis en contact avec les connaissances et les lettres grecques. Ils se les étaient appropriées, autant par cette voie que par les rapports de nationalité

[1] Voy. Liv., VII, 2; Tacit., XIV, 21; comp. Schober, *Ueber die Atellanischen Schauspiele*, p. 3 sqq.; Munk, *De fabulis atellanis*, p. 52-58, etc.

[2] *Volumnius qui tragœdias Tuscas scripsit.* Varr., *L. L.* VI, 9.

qui les liaient aux Campaniens. Les prêtres samnites, comme nous l'avons vu, avaient des rituels écrits sur la toile; ce qui annonce que, comme chez les Toscans et les Ombres où nous trouvons le même usage, ils avaient aussi, à leur exemple, dû rassembler les annales de leur nation. C'étaient eux qui composaient les hymnes sacrées qu'on chantait en l'honneur des dieux. Malheureusement, quand Rome se familiarisa avec les connaissances des Grecs, quand elle étudia à son tour leurs philosophes, lorsqu'elle imita leur théâtre, qu'elle envoya ses jeunes hommes fréquenter leurs écoles, qu'elle s'appropria leurs arts, elle dédaigna les deux littératures qui la touchaient à l'est et à l'ouest, et ne garda de celle des Osques que ce qui enivrait sa populace[1], en conservant, dans ses Atellanes, non toutefois, comme Strabon l'a avancé, la langue de ces voisins que cette populace ne parlait plus, mais la forme du drame que la vive imagination des Campaniens avait créé. Atelle était renommée dans toute l'Italie comme la cité de la marotte. Aussi, quand Tibère mourut, le peuple romain qui le jugeait, criait-il qu'il fallait brûler son corps dans l'amphithéâtre de cette ville[2]. C'était de bouche en bouche que se transmettaient les improvisations ou saillies originales que ses histrions enfantaient; et ce fut évidemment sur ces types, qui ne nous sont connus que par la tradition (car nous ne possédons aucune scène d'Atellane en langue osque), que se formèrent ces Novius, ces Pomponius, ces Memmius, qui n'écrivirent à Rome que pour cette scène burlesque[3].

L'amphithéâtre d'Atelle a disparu, et là où le peuple de

[1] *Oscum quondam ludicrum, levissimæ apud vulgum delectationis.* Tacit., *Annal.*, IV, 14.

[2] Suet., *in Tiberio*, 75.

[3] Macrob., *Saturn.*, X, 1; Euseb., *Chronic.*, Olymp. CLXXV, an 1.

cette ville courait se rassasier du spectacle des gladiateurs, résonne encore, aux fêtes de Sant-Arpino, village qui a succédé à l'antique cité, la voix du gesticulateur italien qui rappelle involontairement les jeux scéniques de la Campanie; tant il est vrai que le type primordial d'une nation ne s'efface jamais, et que, malgré les siècles qui se succèdent et en reculent l'origine, il lui reste toujours quelque chose des mœurs de ses ancêtres.

Les jeux de gladiateurs, création des Tyrrhènes, restèrent, après la chute de leur puissance, un des spectacles favoris des habitants de la Campanie, et surtout sous l'empire de Rome, ces représentations sanglantes leur furent prodiguées, lorsque tant d'illustres Romains, las du séjour de la métropole, vinrent terminer leur existence sur les voluptueux rivages de Naples et de Pompéia.

Toutes les villes de la Campanie se distinguaient par leurs mœurs polies, par les arts qu'y avaient apportés et que cultivaient les diverses nationalités qui s'y trouvaient mêlées, et par cet atticisme que le Grec surtout y avait introduit, et qui en rendait le séjour agréable autant que la beauté des localités mêmes et le délicieux pays qui les entourait.

Parmi elles se fit principalement remarquer jusqu'à sa chute Capoue, qui, par ses richesses et ses monuments, fut l'émule de Corinthe et de Syracuse, et qui même, dit Polybe[1], surpassait en mollesse et en licence Sybaris et Crotone. Là surtout les riches étalaient un luxe éblouissant. Au sein de ces molles habitations, ornées de tapisseries et de meubles précieux, ils passaient le jour à se parfumer la tête, à relever le teint décoloré de leur visage au secours de cosmétiques et de couleurs; ou, couchés devant une table richement servie, recherchaient les mets

[1] VII, *ap.* Athen., XIV, 16.

les plus délicats, et s'enivraient des vins les plus exquis des territoires de Cécube, de Massique, de Falère et de Calène. Dans ces festins journaliers se trouvaient réunies les productions du pays et celles des climats les plus lointains. Dans les quartiers d'Albanie et de Séplasie, centres d'industrie, de plaisir et d'illusion, où se fabriquaient ces essences de roses dont se parfumait le sensuel patricien comme la femme opulente et voluptueuse, se réunissaient ceux qui, moins riches, ne pouvaient vivre au sein de cette mollesse raffinée. Ils trouvaient là néanmoins à satisfaire leur sensualité selon leurs moyens. Comme dans toutes les villes, des indications placées dans les passages les plus fréquentés guidaient la foule dans les tavernes ou autres lieux publics, où se rassemblaient ceux qui n'avaient point de maison. C'est ainsi que dans les ruines de Pompéia, où se découvrent encore un si grand nombre d'enseignes qui nous initient au commerce ou à la débauche des habitants de cette cité, s'en sont rencontrées deux en langue osque qui, selon toute probabilité, étaient des indications pour vous conduire à la maison d'un certain Adirius[1] qui devait avoir de la renommée. Des femmes, aux regards lascifs, prêtaient jour et nuit leurs charmes à cette foule corrompue, qui, l'imagination surexcitée par

[1] (34)eksuk.amvianud.eituns anter tiurri.XII. ini . ver(u)sarinu.puf.faamat mr.aadiriis.v — *Hoc ambivio itus (est) inter turrem duodecimam et versuram, ubi habitat Maras Adirius, Vibii filius.*

(35) eksuk.amvianud.eit...anter. tiurri.XII.ini.verusarinu.puf.faamat. mr.aadiriis.v — *Hoc ambivio itus (est) inter turrem duodecimam et versuram, ubi habitat Maras Adirius. Vibii filius.*

Ces inscriptions rappellent involontairement ces deux vers de Properce :

I, puer, et citus hæc aliqua propone columna,
Et dominum Esquiliis scribe habitare tuum.

III, 3, *v.* 23.

les propos séduisants des Atellanes, ou par le sang des gladiateurs, achevait dans les bras de ces débauchées une journée d'orgie ou de plaisir. Selon les lieux que ces femmes fréquentaient, devant les moulins, ou les boutiques des alicaires ou faiseurs de fromentée, ou bien assises devant leurs repaires, elles portaient les noms d'*alices* ou de *prostituées*[1]. Le mal campanien[2], qui souvent défigurait, était le fruit de ces débauches. Comme la corruption des grands tend à démoraliser le peuple, et que cette démoralisation influe sur la force intérieure des États, il n'est point étonnant que la république de Capoue ait montré si peu de nerf au jour du danger, et que, lorsque Rome l'attaqua, elle fut si fort dégénérée de cette audace qu'avaient montrée ses ancêtres.

Les Samnites, dont les Capouans descendaient, contrastaient par leurs mœurs austères avec ces énervés républicains, autant que les Lucaniens et surtout les Brutiens dont le courage martial était si éprouvé. Ces derniers, malgré la proximité des colonies grecques de Sybaris, de Crotone et de Rhégium, avec lesquelles ils étaient en contact, conservèrent toujours dans leurs montagnes quelque chose de cette rudesse qui distingue les populations guerrières. La gloire des armes fut toujours chère à ces peuples qui ne connurent le luxe que pour leurs armées. A une époque où la force du corps et l'adresse étaient les premières qualités du soldat, il fallait, pour nous servir des expressions de Caton[3], que le guerrier fût terrible, afin qu'il glaçât son ennemi, non-seulement par ses mouve-

[1] *Alicariæ meretrices appellabantur in Campania, solitæ ante pistrina alicariorum versori, quæstus gratia : sicut hæ, quæ ante stabula sedebant prostibulæ dicebantur.* Fest., L. 1, p. 7.

[2] *Morbus campanus*, Horat., I, *Sat.*, V, 62.

[3] Plutarch., *Apophtheg.*, II, p. 199.

ments et ses coups, mais encore par le son de sa voix et l'aspect de son visage. C'était pour soutenir ce prestige que les Samnites donnaient à leurs troupes d'élite ces costumes éclatants, aux différentes couleurs, ces cottes de maille, ces heaumes ciselés, surmontés de hautes aigrettes, qui grandissaient encore la taille athlétique du montagnard. Aux levées en masse de la nation, qui, dans l'origine, prit part au combat chaque fois que la patrie était en danger, s'était formée chez eux, à l'exemple des Toscans, une armée permanente que la politique du législateur avait su organiser à l'aide de la puissance religieuse, la plus redoutable que connaisse un peuple superstitieux. Il est probable que cette innovation n'eut lieu que pendant les guerres qu'ils firent aux Romains, lesquels n'eurent point eux-mêmes d'armées permanentes et soldées avant le siége de Veies, au milieu du quatrième siècle de l'ère romaine. C'était au nom de la religion que cette armée se recrutait, comme nous l'avons vu en parlant du camp d'Aquilonie. S'il est vrai que la légion fut inspirée aux Romains par une divinité[1], disons plutôt par le pontife législateur et soldat qui sut la faire parler, les Samnites doivent aussi l'avoir imitée des Romains. Il en est des moyens de destruction des peuples comme des échanges de commerce. Plus les nations voisines se combattent, plus leur expérience grandit, et plus elles adoptent réciproquement les unes des autres ce qui convient le mieux à la défense et à la tactique. Ce fut des Toscans, dit-on, que les Romains apprirent à combattre de pied ferme en lignes serrées[2]. Ce fut des Samnites qu'ils apprirent plus tard à faire passer sous le joug les vaincus, après avoir été forcés eux-mêmes par ces peuples à en supporter la honte.

[1] Veget., *De re militari.*
[2] Nicias Nicen., *ap.* Athen., VI, 21.

L'armement des guerriers était, à quelque chose près, le même chez toutes les nations de l'antiquité. Avant que le fer fût d'un usage général, le bronze fournissait déjà ces courtes épées que les monuments nous représentent, et dont se servaient toutes les tribus guerrières de l'Italie. Celles des Osques-Campaniens étaient généralement recourbées[1]. Le javelot, commun à tous les peuples de race kamare, fut l'arme nationale des Volsques[2], des Sabins[3], des Samnites[4], des Lucaniens et de leurs confédérés. Ordinairement la pique était montée sur un bois de frêne, de myrte ou de cornouiller[5]. On attribuait l'invention du bouclier aux Sabins ou aux Samnites[6], quoique cette arme défensive fût connue de tous les peuples, non-seulement de l'Italie, mais encore de l'Orient, de la Grèce, de la fière Germanie et des Gaules. Celui des Marses était d'une grande dimension, formant comme un rempart devant le guerrier qui l'agitait[7]. Les Brutiens, au contraire, le portaient petit et rond, tel que nous le voyons représenté sur leurs monnaies; on lui donnait le nom de *parma*[8]. Chez les Lucaniens, il était d'acier recouvert de cuir. Dans les deux armées qui combattirent contre les Romains en

[1] . . . . *falcati cominus enses.* Virg. VII, 732.

[2] *Volscosque verutos.* Virg., *Georg.*, II, 168.

[3] *Curis est sabina hasta.* Festus; comp. Macrob., *Saturn.*, I, 9; Ovid., *Fast.*, IV, 477; Serv., I, 296.

[4] *Samnites ab hastis appellati sunt quæ Græci σαύνια appellant.* Fest., *in Samnitibus.*

[5] *At myrtus validis hastilibus, et bona bello*
Cornus . . . .
Virg., *Georg.*, II, 447.
. . . : *et fraxinus utilis hastis.*
Ovid., *Metam.*, X, 93.

[6] Just. Lips., *De militia Rom.*, III, dial. 2.

[7] Festus, *in Albesiis scutis*, p. 4.

[8] Festus, *in Brutianis parmis*, p. 31.

438, les soldats samnites, selon les deux corps auxquels ils appartenaient, en avaient reçu de magnifiques, tout dorés ou argentés, de forme ovale, mais plus larges par le haut, afin que les parties nobles de l'homme fussent mieux protégées[1]. Les Vestins, les Pélignes, les Marses renommés par leur vitesse[2], étaient surtout redoutables par la manière habile dont ils dardaient leurs traits[3], comme les Herniques, dont la fronde terrible lançait la balle de plomb meurtrière, ou qui, balançant à la fois deux javelines[4] au-dessus de leurs casques de liége[5], atteignaient presque toujours leur ennemi. Les Osques-Campaniens, comme les Sarastes et les Auronces, se servaient aussi d'une masse d'arme, qu'ils vibraient avec adresse, et qui, retenue par un lacet mobile, était une arme foudroyante entre leurs mains[6].

Une coutume, qui se retrouve aussi chez d'autres peuples de race pélasgique[7], et qui datait sans doute de la plus haute antiquité, était celle, commune aux Herniques, de n'avoir chaussé dans les batailles que le pied droit; et celle, propre aux Samnites qui, au contraire, en combat-

[1] Liv., IX, 41.

[2] Μαρσῶν θοὴ φυλή. Dionys., *Perieg.*, 376.

[3] Dionys., *Perieg.*, 376; Ennius, *Fragm.*, p. 150; Sisenna, *ap.* Macrob. *Saturn.*, VI, 4.

[4] . . . . *pars maxima glandes*
Liventis plumbi spargit : pars spicula gestat
Bina manu. . . . .
. Virg., VII, 686-688; add. Dionys., VIII, 65.

[5] *Tegmina queis capitum ruptus de subere cortex.*
Virg., VII, 742.

[6] . . . . . *Teretres sunt aclydes illis*
Tela : Sed hæc lento mos est aptare flagello.
Virg., VII, 730-731.

[7] Hygin., *ap.* Macrob.; *Saturn.*, V, 18.

tant, n'avaient que la jambe gauche munie d'un brodequin[1]. C'était sans doute la jambe ou le pied qui, dans leurs exercices pour agiter la fronde ou lancer le javelot, était le plus avancé, et qui, par conséquent, était le plus exposé aux coups de l'adversaire. La casaque de cuir était protégée chez les Samnites par la *spongia*, pièce d'armure destinée à défendre la poitrine[2]. Les plus vaillants d'entre eux portaient, comme récompense de leur valeur sur le champ de bataille, de riches bracelets, ornements que ces peuples, ainsi que les Sabins, avaient imités des Ombres et des Toscans[3]. Les tuniques des soldats qui portaient le bouclier argenté étaient blanches; celles des troupes aux boucliers dorés étaient nuancées de diverses couleurs[4]. Cette uniformité de costumes, propre à chaque corps, prouve combien au milieu du cinquième siècle, où cet équipement était d'usage, l'organisation militaire chez les Samnites avait pris de développement.

La cavalerie était peu nombreuse dans ce pays de montagnes. Celle des Lucaniens et des Apuliens était surtout renommée par la qualité brillante des chevaux que ces provinces nourrissaient. Tandis que l'infanterie, comme nous le voyons dans les batailles que Tite-Live s'est plu à décrire, formait le principal noyau de l'armée, c'était sur les ailes et à la réserve que cette cavalerie était placée, afin de pouvoir envelopper l'ennemi, et le poursuivre dès que ses rangs seraient rompus. Nous trouvons les mêmes dispositions dans les armées des Romains, qui apprirent, en effet, l'art de la guerre des peuples contre lesquels ils combattirent, et qui empruntèrent en grande

[1] Liv., IX, 40.
[2] Liv., IX, 40, Comp. Just. Lips., *Sat. Serm.*, lib., III, dial. XI.
[3] Dionys., II, 38.
[4] Liv., IX, 40.

partie aux Samnites leurs armes et leur tactique[1]. C'était au son des fanfares que le combat s'engageait; et les Sabins[2] et les Volsques[3] avaient eu l'habitude, aux temps primitifs, de s'animer à la lutte en chantant des hymnes de guerre en l'honneur de leurs héros. Tout ce qui concernait l'art des campements, le choix des positions, les ruses de guerre, était aussi bien compris des Samnites et de leurs confédérés que des Romains. Leurs villes, moins riches que celles de la Campanie, moins grandes, moins décorées de monuments, ne se distinguaient guère que par la force de leurs murailles. C'étaient autant de places d'armes qui, en temps d'invasion, servaient de refuge aux habitants des campagnes. Un grand nombre de ruines restent encore de ces murailles colossales, construites de grandes pierres irrégulièrement taillées, et qui résistèrent tant de fois aux assauts des Romains. C'était de ces refuges que, le péril passé, le soldat, redevenu laboureur, sortait pour relever sa cabane incendiée, et, à force de travail et de frugalité, réparait avec bonheur le dommage que lui avaient occasionné les incursions de l'ennemi[4].

Le commerce de ces montagnards avec les habitants de la plaine consistait principalement dans leurs nombreux troupeaux, dans les laines qu'ils savaient convertir en

[1] *Majores nostri...... arma atque tela militaria a Samnitibus sumpserunt; postremo quod ubique socios aut hostes idoneum videbatur, cum summo studio exsequebantur.* Cæsar, *ap.* Sallust., *Catil.*, 51; *add.* Nicias Nicen., *ap.* Athen., VI, 21; Arrian., *Ars tactica*, p. 75.

[2] Silius, VIII, 480.

[3] Dionys., VIII, 86.

[4] Ce qui fit dire à Columelle, en parlant des Sabins: « *Veteres illi* « *Sabini..... quamquam inter ferrum et ignes hosticisque incur-* « *sionibus vastatas fruges, largius tamen condidere quam nos.* » R. R. præf.

étoffes et en tapis, dans le miel de leurs abeilles, dans leurs olives, leurs bois de construction, leurs bœufs dont la race était si estimée, et dans d'autres produits d'échange et du sol, pour lesquels ils retiraient des objets de nécessité et de luxe de Tarente et de la Campanie.

L'agriculture, dans tous ces pays, était à l'état le plus florissant.

Toutes les légendes sacrées attribuaient aux dieux l'invention de cet art nourricier, et toutes les fêtes religieuses répondaieut à ses besoins et à ses travaux. Les cantiques des anciens Latins, chez lesquels l'agriculture ne fut pas moins en honneur que chez les Sabins, chez les Volsques et chez les Samnites, dont les Romains employèrent les méthodes et les mesures agraires, non-seulement célébraient l'époque de la moisson, mais encore les animaux le plus utilement employés pour seconder le labeur de l'homme[1]. Le *verse* ou mesure de superficie, que nous trouvons chez les Ombres, était aussi en usage chez les Opiques, et principalement dans la Campanie, où il remplaçait le *jugerum*, c'est-à-dire l'étendue de terre que deux bœufs attelés pouvaient labourer en un jour[2]. Chez les Sabins le soc était de cuivre[3], et attaché à un tronc d'orme recourbé qui s'adaptait aux cornes de ces animaux contenus par le joug. Ce simple appareil servait à tous les peuples cultivateurs du Picénum, de l'Apulie et du Samnium, où les grains se récoltaient en si grande abon-

[1] Plin., XVIII, 3.

[2] *Hoc quoque non prætermittam, quod plerisque locis inveni, ut modum agri non iugerum; sed aliquo (alio quo?) nomine appellarent, et putà in Campania, versus appellant.* Hygin. *De condic. agr.*, p. 121. Comp. Varr. *De R. R.*, 1, 10; Frontin, *De l'imit.*, p. 30, etc.

[3] Carminius, *in* Italia, ex tageticis libris, *ap.* Macrob., *Saturn.*, V, 19.

dance. Souvent même le bois, sans autre secours, fendait la terre sous la direction du laboureur.

La Lucanie n'était pas moins riche en céréales. Ses vins étaient renommés[1], autant que la fertilité de ses oliviers[2], dont l'huile vierge, surtout celle de Thurium, comparable à celle de Vénafre dans la Campanie[3], se pressurait par un mode particulier qui laissait intact le noyau[4].

La culture de la vigne remontait aux temps les plus reculés. Sabus, chez les Sabins, passait, comme le Bacchus oriental, dont il était une personnification, pour avoir le premier planté cette liane que la religion lui consacra[5]. Une autre tradition mythique dont l'allégorie prouve l'antiquité, attribuait à Janus l'invention de l'amendement et de la greffe des arbres[6]. On semait dans le Samnium ce lin dont on tissait la toile qui servait dans les cérémonies religieuses, et qui composait les feuilles des livres sacrés des pontifes[7]. A ces diverses cultures qui remplissaient la grange et le cellier venaient se joindre celles des plantes légumineuses ou des racines nutritives propres à l'Italie, dont la qualité du terrain, selon les localités, favorisait le mieux le développement. La Sabinie vantait ses navets d'Amiterne, le Samnium ses brocolis[8]. C'est par les colonies grecques que vinrent se naturaliser à côté

[1] Strab., VI, p. 182.

[2] Theophrast., *Histor. Plantarum*, IV.

[3] Horat, II, *od.*, 6, 15; Martial., XIII, *ep.* 98.

[4] Voy. sur les moulins à huile de l'antique Italie, et surtout sur ceux de Thurium, de Bahia et de Pompéia, Grimaldi, *Memoria sull' economia olearia antica.*

[5] .... *Paterque Sabinus*
Vitisator curvam servans sub imagine falcem.
Virg., VIII, 178.

[6] Macrob., *Saturn.*, I, 7.

[7] Liv., X, 37; Varr., *ap.* Plin., XIII, 11.

[8] Plin., XVIII, 13; XIX, 5.

du pommier, du poirier, du châtaignier et des autres arbres indigènes de l'Italie, le figuier de Sicile, si bien cultivé à Tarente, et qui se propagea dans la Lucanie, la Campanie et le Brutium. Ce fut plus tard, lorsque les Romains allèrent se répandre en Asie, que vinrent s'acclimater dans la Péninsule les autres arbres fruitiers, tels que le pêcher, l'abricotier, et surtout l'oranger, qui se mêla en abondance au figuier sur les rives heureuses de Naples et de Bahia.

L'éducation des bestiaux, qui forme une des branches principales de l'économie domestique, était non moins florissante chez tous les peuples opiques, surtout chez les montagnards de la Lucanie et du Samnium. Dès les temps les plus reculés, de nombreux troupeaux descendaient aux derniers jours de l'automne de ces hauteurs alpestres, et, après avoir hiverné dans les plaines de l'Apulie, remontaient, aux premiers beaux jours du printemps, brouter l'herbe aromatique des montagnes[1]. D'autres troupeaux visitaient le Picénum et le pays de Marruvium, où on les parquait dans les champs clos de ces provinces.

Cette coutume de ceindre les terres d'une haie vive ou d'un mur, comme aujourd'hui encore dans le Holstein, et, en France, dans une grande partie de nos provinces de l'Ouest, nous est attestée par une pierre antique, trouvée en 1846 près du village de Crecchio, entre Lanciano et Ortona-a-mare. Le cippe[2], haut de six palmes napoli-

[1] Varr., *R. R.* II, 1, § 16, 2, 3; § 9, 3, 17; Horat., Epod., I, 17, 28.

[2] (36) reikùs ⁝ vuvpùs ⁝ pimîrim ⁝
esmenùrsiùems ⁝ upekeXXX r(i)m ⁝
îrkes ⁝ iepeîen ⁝ esmen ⁝ ekasin ⁝ raevîm ⁝
rurasim ⁝ pîùeù ⁝ iXkiperu ⁝ pruef ⁝
k(a)kùm ⁝ eneî ⁝ bie ⁝ .. ⁝ fùres ⁝ farùm ⁝
Xelφùm ⁝ veilùmes ⁝ staiies ⁝ ϑrî ⁝ kruφù.

Lex. Si qui pastorum quidem movent obices agrorum sæpis, in fraudem quidem horum ravorum arvorum pecua et capras ante diem cacare ne cogito.

Sordes, sarmenta, putamina, virgulta sistas tricipitia.

laines, et large d'une palme et demie, supporte une de ces *leges paganæ* dont Pline fait mention[1], lois locales dont nous avons une seconde indication dans un rescrit de Gordien à Quintilien à l'occasion d'un bois[2].

Sur le cippe, qui date incontestablement de la plus haute antiquité, et qui est d'autant plus remarquable qu'il nous offre un spécimen curieux du dialecte picentin, la loi qui, sans doute, fut décrétée par l'autorité supérieure pour servir de règle générale (car il n'est pas probable que cette disposition ait été faite pour le champ seul à l'entrée duquel le cippe a dû être placé), stipulait donc que lorsque le berger ouvrira les claies du champ, il ne devra point, au préjudice des jachères, laisser vider au matin son troupeau, et qu'il devra faire dans le champ trois tas, du fumier, de la litière et des autres déchets. C'était incontestablement un droit de pacage qui revenait en nature au propriétaire.

La loi champêtre était établie sur ce principe, que, d'après la coutume, les pasteurs conduisaient dès l'aube du jour les troupeaux sur les pâturages, afin que les animaux trouvassent encore l'herbe imprégnée de rosée[3]. En défendant de les faire vider avant le jour, elle rappelait au berger qu'il ne devait point terrifier ses brebis par des chiens, vu que la crainte alors les porte à se déjecter. Le pâtre qui voulait garder à son profit ce fumier, pouvait donc, avant de parquer son troupeau dans le champ, remplir ce but, et c'était afin de lui rappeler son devoir envers le propriétaire que la loi était placée, sans doute,

[1] *Pagana lege in plerisque Italiæ prædiis cavetur, ne per itinera ambulantes torqueant fusos aut omnino detectos ferant, quoniam adversetur id omnium spei præcipueque frugum*, XXVIII, 5, 2.

[2] L. II, C., *De noxal.*, *act.* (3, 41).

[3] Virg, III, 324; Varr. *R. R.* II, 2, § 10, 15; Colum. VII, 3, § 23, Calpurn. *ecl.* V, 51.

sur les sentiers battus par les troupeaux[1], pour le passage desquels l'État percevait un droit[2]. Là où le berger entrait en ouvrant les claies, il était tenu de faire trois tas, du fumier, de la litière et des autres déchets d'herbages.

Les Brutiens étaient surtout studieux de conserver la race de leurs brebis, qu'ils croisaient à cet effet avec les béliers de Tarente dont les laines soyeuses étaient très-renommées. Les mêmes soins étaient portés à l'entretien de la race de ces taureaux que Pline comptait parmi les principales richesses du sol italique[3], et de celle des bœufs aux longues cornes, si utile au laboureur. L'Hirpinie fournissait à la cavalerie samnite des chevaux au pied sûr, si précieux dans les pays de montagnes. C'était de la Sabinie que venaient ces beaux mulets qui, au temps de la grandeur romaine, étaient devenus des objets de luxe, et qui se vendaient parfois à des prix excessifs[4]. Les forêts étendues que la hache ne frappait jamais sans besoin, servaient de pâturage et de retraite aux troupeaux pendant une grande partie de l'année; elles contenaient, de plus, en abondance (surtout celle de la Lucanie) des porcs sauvages dont les habitants de cette province faisaient un très-grand commerce. Jusqu'au temps des empereurs Constance et Constant, il se faisait de ces pays une grande exportation de lard pour l'approvisionnement des armées romaines[5]. C'était dans ces forêts que les Lucaniens exerçaient à la chasse les jeunes hommes qu'ils devaient plus tard armer contre l'ennemi, et qu'ils lançaient à la piste des bêtes fauves afin d'exercer leur courage et leurs forces.

[1] *Calles publicæ.*
[2] Varr. *R. R.* II, 2, 5, XVI, 2, 2, § 10; Cicer., *Sext.* 5; *Cluent*, 58
[3] *Plin.*, III, 5.
[4] Varr. *R. R.* II, 1.
[5] *Expositio totius mundi*, auctore anonymo, p. 265.

Tant de richesses agricoles, jointes à la manière de vivre des habitants, simple et frugale, devaient nécessairement multiplier la population de ces provinces, dont on peut se rendre compte si l'on apprend qu'à la fin du cinquième siècle de Rome, époque où elles étaient alliées du peuple romain, les rôles transmis au sénat prouvèrent qu'indépendamment des contingents de troupes qu'ils avaient alors sous les drapeaux, les Samnites, dans un cas d'urgence, pouvaient encore mettre sur pied 77,000 combattants; les Lucaniens 30,000; et les Marses, les Marrucins, les Vestins et les Frentanes réunis 24,000. Les rôles de la Campanie étant compris par Polybe, qui nous fournit ces détails, parmi ceux des Romains et des nations qui leur étaient soumises, nous ne pouvons les connaître. Ceux des Japyges et des Messapes étaient de 70,000 hommes[1]. Mais c'est que la constitution de ces peuples tendait à développer la population, que les mariages se faisaient jeunes, que les lois agraires donnaient à chaque père de famille la terre qui devait la nourrir, et que l'homme, dans ces conditions sociales, multiplie toujours en raison de l'abondance dont il jouit.

Les corporations, d'un autre côté, qui, du temps des Romains, laissèrent tant de traces de leur existence dans toutes les provinces conquises, étaient protégées par la loi et avaient leurs patrons dans toutes les villes. Nous possédons une inscription osque de la Lucanie, écrite en caractères grecs, qui nous parle de la corporation des *publici servi et opifices*, esclaves et ouvriers publics. Elle n'est pas sans quelque intérêt. La pierre triangulaire, longue, à sa base, de deux palmes, trouvée dans la Basilicate à un demi mille de l'antique Anxia, le moderne Anzi, paraît avoir été encastrée dans un monument public. Dans l'épigraphe

[1] Polyb., II, 5; Comp. Plin., III, 29; Fab. Vict., *ap.* Eutrop., III, 5.

que ces esclaves et ouvriers ont fait inscrire, comme nous le voyons, à leurs frais[1], ils ont voulu marquer leur reconnaissance. Ainsi donc, chez les Lucaniens, ils jouissaient, comme chez les Romains, d'une certaine indépendance. Car, on sait qu'à Rome, même sous le régime impérial, l'esclave pouvait disposer par testament de la moitié de son pécule. C'était, du reste, chez les Opiques, comme à Rome, le patron qui représentait la corporation, et qui, dans toutes les circonstances où les droits de cette dernière étaient attaqués et réclamaient son intervention, était tenu de la protéger et de la défendre.

Le commerce du Samnium s'étendait par les Frentanes jusqu'en Épire.

Les ports commodes d'Aternum et de Buca étaient les entrepôts de ce commerce d'échange, que facilitaient, d'un autre côté, les cours d'eau du Taigno et du Fortore, et qui concourait à la force réelle du corps politique. Les Frentanes eux-mêmes, dont les voiles couvraient l'Adriatique, faisaient, selon Dioscoride, un grand commerce des vins renommés de Prétuzis. Ceux d'Ortone étaient des pirates intrépides, aux mœurs farouches et inhospitalières[2].

Sur la mer opposée, les Campaniens, dans leurs fasèles, barques longues et légères[3], parcouraient non-seulement les eaux de leurs anses profondes, mais munis d'une voile triangulaire, cinglaient avec ces frêles embarcations jusque sur les côtes de la Sardaigne, de la Corse et de la Sicile. Les Volsques avaient imité des Toscans, leurs an-

[1] (37)
πωτ Fολ
λοϝωμ. σορο
Fωμ ειν κασιδιτ
ωμ. καϝας λειχειτ κω
εν) αχερηι λιοκαφειτ σFα
. . . . λ εσοτ βρατωμ μειλιαν λ. .

Quod publicorum servorum et opificum casas purgaverit atque illico sevigaverit, sua (pecunia) illud paratum grati libentes.

[2] Strab., V, 9.

[3] *Phaselus, navigium campanum.* Nonius, XIII, 7.

ciens maîtres, l'éperon redoutable qui armait l'avant de leurs vaisseaux de guerre. Ceux d'Antium, dont les pirateries furent souvent onéreuses au commerce de Carthage, avaient une grande réputation maritime, qui fut néanmoins fortement ternie par la belliqueuse Rome en 416. Ils se virent à cette époque enlever leurs vaisseaux, qui, en partie, furent brûlés et, en partie, conduits dans l'arsenal de Rome; leurs éperons tranchants démontés, servirent d'ornements à cette partie du Forum où se prononçaient les harangues publiques, et qui prit à cette occasion le nom de *Rostres*[1]. Le sol italique fournissait lui-même tout ce que la construction navale réclame de matières premières, les plus beaux bois, le fer, le cuivre, la résine, le chanvre pour les agrès et les voiles. Dès les premières lueurs historiques, les peuples riverains de ces contrées osaient s'aventurer sur les flots des deux mers qui l'étreignent. C'était en suivant les côtes, ou en consultant le cours des astres, qu'ils se dirigeaient dans ces périlleux voyages. Les nombreuses colonies grecques qui vinrent s'établir sur les rivages de la péninsule, et qui la couvrirent de leurs établissements dans la partie sud, au point que le nom de Grande-Grèce lui fut donnée, protégèrent aussi le développement du commerce maritime. Ce furent principalement Cumes et Naples qui, dans la Campanie, devinrent les entrepôts de tout ce qui s'expédiait de produits bruts pour la Sicile, la Grèce, la Phénicie et l'Afrique, dernière contrée qui leur rendait en échange ses plumes, son ivoire, ses pelleteries. Rhégium, vis-à-vis des côtes de Sicile, Locres, Crotone, Thurium, servaient principalement aux transactions des Lucaniens et des Brutiens, ainsi que Tarente, où refluait non-seule-

[1] Liv., VIII, 14; Plin., XXXIV, 5; Flor., I, 14.

ment le commerce de ces peuples, mais encore en partie celui du Samnium et de l'Apulie.

Les transactions mercantiles à l'intérieur se faisaient dans les foires, qui se tenaient ordinairement au temps des fêtes religieuses célébrées en l'honneur des divinités locales. Une des foires les plus célèbres de la Sabinie et du Samnium était celle qui avait lieu près du temple de Féronie dont le culte était commun aux peuples de ces deux contrées. Les marchands, les agriculteurs, les artisans, venaient, au jour consacré, vendre leurs bestiaux, leurs denrées ou le produit de leur industrie. Les traités internationaux leur facilitaient le passage d'un pays à l'autre. Les conditions en étaient réglées par les magistrats, moyennant un faible péage, tribut qui assurait aux marchandises la libre circulation jusqu'au lieu de leur destination. Les historiens qui nous font entrevoir ces dispositions ne nous ont pas, malheureusement, laissé de documents assez précis pour que nous puissions rétablir cette partie de la législation. C'est ainsi que les particularités sur les cérémonies des mariages, sur les sépultures, sur une foule d'usages civils nous sont restées inconnues. Une seule inscription tumulaire nous a été conservée, et encore vient-elle de Surrente, ville grecque où l'influence des mœurs helléniques a sans doute provoqué cette exception aux coutumes nationales des peuples opiques, qui semblent n'avoir commencé à rendre ce souvenir à leurs morts que lorsque les Romains, chez qui cet usage était général, se furent établis au milieu d'eux. L'épitaphe ne contient elle-même que le nom de celui dont elle était destinée à rappeler le souvenir[1]. Il s'appelait Virinus, nom qui n'est point grec, mais qui annonce évidemment un habitant étranger à la

[1] EIPINEIZ. *Virini.*

ville, et que la pierre qui supporte l'inscription remonte à l'époque où l'élément grec était encore prédominant.

A mesure que les Romains étendirent le rayon de leur puissance, et que le droit de cité fut donné à toutes les tribus qui, pendant six siècles, avaient lutté contre eux, les coutumes nationales des vaincus tendirent à se confondre de plus en plus avec celles des vainqueurs, les coutumes locales à s'effacer, et le régime romain à prévaloir. Ce changement nous est particulièrement attesté dans la Campanie, où nous voyons jusqu'au sixième siècle l'osque, après avoir remplacé le grec dans les actes administratifs des cités, être remplacé à son tour par le latin, et où, avec la perte de leur idiome, les peuples de cette province finirent, comme ceux du Samnium et de la Lucanie, par perdre leur nationalité confondue dans celle du conquérant.

CHAPITRE IV.

LANGUE.

Comme, d'après l'exposé que nous avons fait des populations de l'Italie, il n'y a point eu dans cette contrée de peuple autochtone, c'est-à-dire né du sol même, il n'y a point eu, à proprement parler, de langue primitive. Ceux qui vinrent les premiers s'abriter sous ces forêts vierges et y planter leurs tentes, y portèrent la langue de leur race. C'est donc l'élément ibère, uni à l'élément pélasgique, sur lequel se greffèrent les éléments keltique et illyre, et enfin l'élément graïque qui par leur fusion formèrent les divers idiomes de l'Italie antique. De même que ses peuples se divisaient, rigoureusement parlant, en deux groupes principaux, de même ses langues formèrent deux grandes familles, à l'ouest l'étrusque et l'ombre, avec leurs divers dialectes, et à l'est et au sud l'osque ou la langue des Samnites, qui fut aussi celle de l'Hirpinie, de la Campanie proprement dite, du pays des Sidicins, des Frentanes, des Lucaniens, des Brutiens et d'une grande partie de l'Apulie. Les dialectes qui s'y rattachaient étaient le volsque, le sabin, le marse, le marrucin, le picente, tous idiomes confondus sous le nom générique de *sabelle,* mais qui avaient avec l'osque la plus grande affinité. Tout le reste de la péninsule méridionale était en majeure partie soumis à l'élément grec qui remplaça l'élément pélasgique dans la langue des Messapes. Il finit par envahir tout le reste de l'Iapygie, que Scylax, vers l'an 400 de Rome, étendait jusqu'au mont Drion, l'une des pointes du Gargan.

L'auteur du *Périple* y fait parler cinq dialectes, parmi lesquels il compte celui des Opiques, qui devaient être les Apuliens proprement dits, par lesquels l'osque était parlé, à l'opposé des Dauniens, des Pédicules, des Peucétiens et des Messapes qui, tous déjà, avaient plus ou moins ressenti l'influence grecque, et, selon leurs liaisons plus ou moins intimes avec Tarente, avaient modifié leur langage national. Car, pendant que les Dauniens et les Peucétiens, plus éloignés de cette république, vivaient en paix avec elle, ses barbares voisins (comme les Grecs les appelaient) eurent souvent les armes à la main pour soutenir contre elle leur indépendance. Scylax, en nommant les Laterniens, les Cramones, les Boréontiniens et les Peucétiens, n'a certainement pas eu en vue, comme on l'a trop souvent répété, les cinq peuples qui, avec différents dialectes, étaient tous de race samnite, mais bien plus évidemment les habitants des rives orientales du golfe de Tarente, ceux de Brunduse, et ces autres nations qui, sous les noms généraux de Pédicules et de Peucétiens, touchaient aux Apuliens proprement dits, désignés ici sous le nom d'Opiques. Au delà, continue le géographe[1], sont placés les Samnites *qui s'étendent depuis la mer Tyrrhénienne jusqu'à l'Adriatique, et après lesquels viennent les Ombres*. Il ne parle pas des Sabelles, qu'il semble confondre avec les Samnites sous le nom commun de *Saunitæ*.

Si l'alphabet sabelle, plus que celui des Osques propre-

[1] Μετὰ δὲ την Λευκανίαν Ἰάπυγές εἰσιν ἔθνος μέχρι Δρίονος ὄρους τοῦ ἐν τῷ κόλπῳ τῷ Ἀδρίᾳ ἐν δε τουτῳ τῷ ἔθνει γλῶσσαι, ἤτοι στόματα ταδε· Λατέρνιοι, Ὀπικοὶ, Κραμόνες, Βορεοντῖνοι, Πευκετιεῖς. . . . .

Μετὰ δὲ Ἰαπυγας, ἀπὸ Δρίονος Σαυνῖται ἔθνος ἐστίν, διήκοντες ἀπὸ τοῦ Τυῤῥηνικοῦ πελάγους εἰς τον Ἀδρίαν. . . . .

Μετὰ δὲ Σαυνίτας ἔθνος ἐστὶν Ὀμβρικοί. . . . Scylax, *Peripl.*, I, 14, 15, edit. Klausen, p. 170-171.



ment dits, tient de l'alphabet grec qui était aussi, comme Pline le témoigne[1], celui des anciens Romains, cette différence doit dater d'une époque postérieure à l'introduction de l'alphabet étrusque chez les Ombres et chez les Osques. On ne peut la rattacher à la tradition qui s'était conservée chez les Sabins de l'arrivée d'une colonie de Lacédémoniens parmi eux du temps de Lycurgue, et par conséquent au commencement du neuvième siècle avant l'ère chrétienne, et un siècle et demi avant la fondation de Rome. Il faut plutôt y voir l'influence de Rome victorieuse, qui passait aussi pour avoir reçu son alphabet des colonies grecques, quoiqu'on puisse aussi bien le comparer à celui de l'Étrurie. Quoi qu'il en soit, les Étrusques reçurent évidemment le leur des Phéniciens, ou plutôt l'apportèrent avec eux, et le transmirent ensuite modifié aux Ombres et aux Osques du Vulturne, d'où il passa aux Samnites et aux autres peuples opiques. La manière de disposer leurs caractères est la même chez ces nations; les inflexions n'ont que peu de différence entre elles. Si les monuments nous manquent pour constater le même système d'écriture chez les Lucaniens et chez les Brutiens, c'est que, chez ces deux peuples, l'élément grec fut de bonne heure dominant, et que des rapports de nations à nations ont de bonne heure aussi fait adopter à ces montagnards une écriture commune qui, sauf quelques signes particuliers, s'adapta à leur langue. Car, comme l'a très-bien observé un judicieux critique, l'harmonie des divers idiomes tient dans tous les climats à des particularités physiques. Nous observerons à ce sujet que justement les inscriptions sabelles, la plupart trouvées dans le Picénum, que nous possédons écrites en caractères épichoriques, sont celles qui, par la langue, se rapprochent

[1] Plin., VII, 58.

le plus de l'osque proprement dit, tandis que celles écrites en caractères latins s'en éloignent par la forme.

Varron, en écrivant sur la langue de Rome et sur celle de l'antique Sabinie, les comparait à deux grands arbres qui, mis sur les limites de deux territoires, étendent également leurs rameaux sur chacun d'eux. On peut en dire autant du sabin et de l'osque qui, quoique différents par leurs nuances, se rapprochent tellement par leurs racines, que, quoique nous possédions à peine cinquante mots bien connus du premier, nous retrouvons même plusieurs de ces mots dans ce qui nous reste de la langue osque; et encore, à l'époque où les particularités entre la langue latine et le sabin étaient recherchées par l'illustre Varron, cette dernière langue était-elle, partout où elle avait été parlée, remplacée depuis longtemps par le latin, comme l'étaient aussi le marse et les autres dialectes sabelles, et comme l'était en grande partie l'osque dans beaucoup de villes de la Campanie. On parlait déjà le latin à Capoue en 416 de Rome, époque où cette ville reçut le droit de cité sans suffrage. Quoique son cuivre continuât de porter l'empreinte osque, ses pièces d'argent furent déjà alors frappées avec la légende latine ROMA, signe de l'once romain[1]. Les colonies de Calès et de Suessa eurent aussi des monnaies latines, l'une dès l'an 420, l'autre dès l'an 440 de Rome. Cumes, d'abord grecque, et où l'élément osque prévalut ensuite, alla plus loin encore; et pour détruire ce qui restait de cette langue, demanda en 574 au sénat romain la permission de se servir officiellement dans ses actes publics, dans ses ventes et sur les marchés de la langue latine[2]. Chez les Volsques, les monnaies d'Aqui-

[1] Daniele, *Numismat. Capuana.*

[2] *Cumanis eo anno petentibus permissum est ut publice latine loquerentur et præconibus vendendi ius esset.* Liv., XL, 42.

num, celles de Teanum chez les Sidicins, celles de Caïata dans le Samnium, toutes cités qui n'étaient alors que villes alliées, montrèrent dès l'an 450 les légendes ethniques et latines d'AQVINO, de TIANO, de CAIATINO. Il en fut de même de Larinum et de Téaté, qui, auparavant, s'étaient servis, l'un de caractères grecs, l'autre de caractères osques pour leurs légendes monétaires, et qui dans la première moitié du sixième siècle employèrent l'alphabet latin. L'osque dans toute sa pureté ne s'était conservé, au cinquième siècle de l'ère romaine, que dans le Samnium, chez les Frentanes, dans Téanum d'Apulie, chez les Hirpins, où quelques villes frontières avaient néanmoins déjà ressenti l'influence étrangère, et chez les Campaniens des environs du Vésuve. Les petits peuples qui, dans cette étendue de pays, formaient autant de républiques, fédérativement liées, se servaient encore, pour écrire leur langue, de l'alphabet national. Sur toutes les inscriptions qui nous ont été conservées, précieuses archives que la dureté de la pierre ou du bronze sur lesquels elles étaient gravées a seule préservées de l'oubli, les hommes sont nommés par leurs noms et prénoms, que suit généralement le prénom du père au génitif, ayant le mot *fils* sous-entendu. S'ils portent un surnom, c'est après le prénom du père qu'il est placé. Sur les inscriptions qui ont, au contraire, été trouvées (en petit nombre, il est vrai), dans la Lucanie, dans le Brutium et chez les Mamertins de Messine, tous pays où l'osque était somis à l'élément grec, les noms nous apparaissent toujours isolés.

Le manque de monuments épigraphiques au delà du cinquième siècle de l'ère romaine (à l'exception sans doute du bronze d'Agnone), et postérieurement à la guerre sociale, limite dans un espace d'un siècle et demi le peu de documents qui nous restent pour l'étude de la langue osque. Les plus anciennes inscriptions appartiennent à

l'Apulie, à la Lucanie, au Brutium et à la Sicile. Celle d'Anxia doit remonter au cinquième siècle. Celle de Vénuse avant 463, époque où cette ville devint colonie romaine, avec le droit latin ; celle de Messine vers l'an 500 de Rome, et celle de Vibo, l'antique Hipponium, entre l'année 498, époque de la prise de cette ville par les Brutiens, et l'an 561, où Valentia fut fondée.

Les inscriptions en caractères nationaux se distinguent en deux classes, dont la première se fait remarquer par la double interponctuation. Dans cette catégorie est l'inscription de Capoue que nous avons transcrite, et qui, faisant mention d'un meddix, doit par conséquent remonter avant l'an 543 de Rome.

Un autre exemple de cette double interponctuation nous est offert sur une petite pierre du plus grand intérêt trouvée sur le sol d'Altilia, l'antique *Sæpinum*, non loin de Bojano. C'est le seul spécimen de rhythme poétique que les inscriptions osques nous aient livré, et elle mérite sous ce rapport toute notre attention.

(38) pis : tiù :	–⏑⏑̲	*Quis tu ?*
fìv : kùru :	–⏑⏑̲	*Valde curo*
pùiiu : ba+teìs :	–⏑⏑́⏑–	*Greges cumulatæ*
aadiieìs : aifineìs :	–⏑–⏑–⏑–	*Spissæ copiæ (causa).*

D'après la forme qu'a ce talisman (car la pierre est évidemment une amulette), on ne peut douter qu'il ne représentât symboliquement la divinité, soit de Pan, soit de Futris, comme on portait à Rome les *Jupiter lapides*, à Passinonte, les *mater Idaia*.

« *Qui es-tu?* » demande l'interlocuteur sur l'inscription.

« *Je suis*, » répond la pierre mystique, « *celle qui protége* « *les troupeaux* (ou les purifie), *afin que dans l'année ils donnent un bon rapport.* »



Peut-être (car le champ est ici ouvert aux conjectures) la pierre, dont le rhythme annonce que la strophe devait être chantée, servait-elle aux *Palilia* ou fêtes en l'honneur de Palès, dans lesquelles, comme on sait, se prononçaient certaines formules cabalistiques pour conjurer les mauvais génies. Peut-être aussi la croix qui se trouve à la troisième ligne, et qui partage l'inscription en vingt lettres supérieures et inférieures, était-elle un signe qui annonçait que la voix jusque-là devait être renforcée et que l'intonation devait ensuite diminuer jusqu'à la fin de la strophe. C'était, dans tous les cas, un signe de convention mystique, et que le hasard seul n'a pas fait placer au milieu même d'un mot qu'il partage; il devait avoir une signification connue des initiés.

Nous avons encore deux autres inscriptions à double interponctuation, l'une du Samnium, trouvée près de Rocca-Aspramonte, et dont nous avons déjà parlé en rappelant le culte de la Minerve d'Athènes, et une autre qui appartient à la Lucanie, et qui, sur un bronze qui doit avoir été encastré dans une pierre, en forme d'*hermès*, paraît avoir indiqué (sans doute aux frontières) le pays, les terres, les guérets de la confédération Lucanienne[1]. Les monnaies que nous possédons, les unes avec la légende osque LOYKANOM, les autres avec la légende grecque LYKIANΩM (*moneta Lucanorum*), appartiennent aussi à cette confédération. Il est donc inutile de vouloir, avec un savant critique[2], recourir à la république imaginaire de *Pallanum*, ville que la table de Théodose place entre Anxanum et Istonium, à douze milles du deuxième lieu, et dont le territoire, au moyen âge, portait encore effectivement

[1] (39) Vereias : lùvkanateìs · aapas : kafas : palanu. · *Concilii Lucanatis pagi, terræ, arva.*

[2] Mommsen, *Unterital. Dialect.* ad h. l.

le nom de Lucanie. On pourrait aussi bien, en ce cas, rapporter l'inscription, dont l'origine nous est inconnue, à la Lucanie ou petit pays de ce nom, situé aux frontières des Volsques et de la Campanie, dont les députés vinrent un jour à Rome[1], et auquel fait allusion une inscription latine de Capoue, où cette ville, par un sénatus-consulte, remercia le quadrumvir Pescennius[2] d'avoir, sans causer de frais à la république, récupéré l'*Agrum Lucanum*.

Une particularité qui mérite d'être remarquée, c'est l'absence de l'í barré et de l'ú ponctué (⊦ V̇) sur les deux inscriptions d'Altilia et de Capoue, particularité que nous avons eu aussi occasion d'observer sur une petite inscription qui nous reste d'une pierre, aujourd'hui détruite, de Castello della Baronia[3], près de Grottaminarda, et sur un petit bronze d'origine incertaine, qui paraît néanmoins provenir des environs de Vasto, dans l'ancien territoire des Frentanes[4].

Cette observation servira aussi à l'égard des monnaies osques, où cette absence se remarque généralement.

Le cippe d'Abella, comme nous l'avons déjà dit, en traduisant son inscription, ne doit guère remonter qu'à l'époque qui suivit les campagnes d'Annibal. Ce fut en 538 de Rome que Nole reçut sa constitution, et, comme le traité laisse supposer que cette ville en était en possession lorsqu'il fut inscrit sur la pierre, on doit nécessairement

[1] *Legati ex Volscis Fabraterni et Lucani Romam venerunt.* Liv. VIII, 19.

[2] *P. Pescennio P. f. secundo, IIII vir. i. d. quod agrum Lucan. reciperavit sine impensa reipublicæ, sen. con.* Gruter, *Inscript.*, 1099, 1.

[3] (40) Km. b(a)bbiis km. *Cominius Babbius Cominii filius.*

[4] (41) Pakis tintiriis. *Paquius Tintirius*

donner pour date à ce monument la seconde moitié du sixième siècle. Le reste des inscriptions que nous possédons et notamment celles de Pompéia appartiennent au septième siècle de Rome, ainsi que la Table de Bantia qui date approximativement de 625 à 636, et les monnaies de la guerre sociale qui descendent de 663 à 666. Les plus intéressantes d'entre elles sont celles qui portent pour exergue VITELIU, et quelquefois le nom latin réuni, *Italia,* et contiennent les noms des chefs de la confédération alliée, Caius Papius et Caius Mutilus avec le titre d'EMBRATUR (*imperator*)[1].

La confiance des alliés dans leur courage et leurs forces échoua devant la tactique de Rome et la valeur non moins grande de ses légions et l'habileté de ses généraux. La conséquence fut le droit de bourgeoisie romaine, qui donna à l'Italie entière la même constitution, et qui, avec l'introduction de la langue latine dans les cités, comme langue administrative et officielle, finit par expulser tous les idiomes nationaux, qui ne se soutinrent plus alors que chez le bas peuple et dans les campagnes. Le droit privé de chaque nation fit place au droit civil romain; au lieu du meddix que nous montrent toutes les inscriptions nationales antérieures à la guerre sociale, chez les Volsques, dans le Samnium, dans la Lucanie et chez les Campaniens, apparaissent sur les monuments latins, qui alors succédèrent aux monuments osques, les *duum* et *quadrumvirs* dont la magistrature était, dans les villes, une imitation des consuls dans l'État. Les noms des citoyens eux-mêmes se latinisèrent; car, de même qu'aucun barbare n'osait, à Rome, porter un nom romain, il n'était pas

[1] Voy. Friedlænder, *Osk. Münzen*, nos 1-8, 10, 13; Micali, ouv. cit., pl. LVIII, 7, 12; Lepsius, *Numi osci inscripti*, pl. XXX, nos 43-47, etc.

permis à un citoyen romain de porter un nom étranger[1]. Si, après ces événements politiques, nous rencontrons encore sur des monuments latins des noms qui ont conservé la forme osque, ils ont toujours appartenu à des personnes qui en furent témoins, et dont la mort suivit de près.

Ainsi, nul doute qu'après l'an 666 de Rome, l'osque n'ait cessé d'être usité publiquement dans l'administration des cités. Mais, comme un peuple ne perd pas tout à coup un idiome que lui ont transmis ses ancêtres, et comme, dans tous les pays conquis, le langage du vainqueur ne devient que peu à peu celui du vaincu, il est à préjuger que, longtemps après la chute de l'Italie, et après sa réunion en corps politique, les antiques dialectes de ses diverses provinces étaient en partie restés en usage dans les basses classes.

Strabon, qui écrivait sous le règne d'Auguste, dit, il est vrai, que de son temps la nationalité des Samnites, des Lucaniens et des Brutiens avait disparu, ainsi que leur ancienne manière de s'armer et de se vêtir; que déjà la langue des Samnites n'avait pas une grande différence avec celle des Latins[2], et que, dans la Campanie, la langue osque avait aussi cessé d'être en usage. Mais dans cette dernière province, au sein de cette Pompéia que la cendre du Vésuve recouvrit en 834 de Rome, en même temps que la ville d'Hercule, plusieurs petites inscriptions, grattées sur les murailles extérieures de la *casa del Fauno* et sur celle du poëte tragique, devaient être sinon contemporaines, du moins bien rapprochées de ce désastreux événement[3]. Les inscriptions indicatrices, peintes en rouge

[1] Marini, *Atti*, p. 442.

[2] ἐπὶ πολὺ χρήσασθαι τῇ λατινῃ διαλεκτω, lib. VI.

[3] (42) g. ivdaiieosii *G. Judacilius?* p. kuîrinis. *P. Quirinus.*

= 6 γ

sur le tuf des murs[1], ne peuvent non plus remonter si loin de l'époque où la ville fut engloutie. Quoique sur cent inscriptions latines, il s'en trouve à peine une en langue osque, et que la cité fût évidemment romaine lorsque les cendres du volcan la recouvrirent, plus d'un habitant devait encore être resté fidèle à l'idiome de ses pères, si l'on songe surtout combien, chez toutes les nations vaincues, la langue écrite disparaît plus tôt sous le joug du conquérant que celle qui est dans la bouche du peuple.

Nous ne pouvons pas nous permettre, sans doute,

[1] (43) ahvdiuni akun. g. XII. *Comitialis coetus g. XII.*

Nous avons ci-dessus (p. 279) transcrit dans nos notes les deux inscriptions de ce genre qui indiquaient à Pompéia la demeure d'un certain Adirius. Celle que nous donnons ici nous fait connaître que dans la maison sur le mur de laquelle elle se trouvait, se tenait un conciliabule de douze membres, soit corporation privée, soit société de prêtres, telle, par exemple, que celle des pontifes d'Hercule qui portaient chez les Sabins le nom de *Cupenci*, ou celle des prêtres *Venerus Joviæ* qu'une inscription latine de 646 nous fait connaître, ou bien encore celle des *magistri Castoris et Pollucis*, divinités dont le culte était répandu dans la Campanie. Ces corporations, ainsi que plusieurs autres encore que je passe sous silence, étaient toutes composées de douze membres.

Les autres inscriptions osques qui se sont retrouvées sur d'autres murs ou piliers de Pompéia ne doivent pas dater non plus d'une époque bien antérieure à l'engloutissement de la cité.

Ainsi par exemple dans la *casa di Pomponio* on lisait :

(44) . . . . (e)mens mel(ii)ssaii.

(45) . . . . ii igi paarigtis.

Sur la *casa della Medusa :*

(46) maaniieise mefiatiials . . . . ikin.

Comme, sous la première épigraphe, était autrefois écrit en latin C. . . . . MELISSAEVM (*Clementem Melissæum*), il est probable que ce même Mélissée aura voulu immortaliser son nom dans les deux langues qui se parlaient dans la cité. Paragitius, dans la seconde,

avec le peu de documents que nous possédons sur la langue osque, de préciser le développement que cette langue avait atteint. Ils nous suffisent néanmoins pour reconnaître qu'elle n'était pas un de ces patois restreints aux plus simples éléments du discours, et qu'au contraire, au cinquième siècle de Rome, ses formes étaient mieux réglées, son orthographe plus conséquente que celle de la langue latine à la même époque. Ce que Rome litté-

n'a écrit le sien qu'en langue osque. Quant à la troisième inscription nous connaissons le culte de la déesse *Méfitis*, commun à plusieurs contrées de la Campanie. C'était elle qui présidait au centre ou à l'intérieur des édifices ou des maisons, la *dea media* Le nom Mefiatiiaîs paraît donc répondre au *Meditullius* des Latins.

Sur un pilier de la *casa detta scuola della verna* on lisait :

(47) mr. perkhen.	*Maras Percennius.*
. . . .	. . . .
. . . .	. . . .
. labiku. nie (*l*)	. . . .
. seîs aphinis.	*eius patrimonii*
altînûm.	*piaculum*. . . . .

Elle semble, toute défectueuse qu'elle nous ait été conservée, avoir eu rapport à une offrande expiatoire, comme cette autre inscription du troisième pilier de la *casa dell' imperatore.*

(48) m. a. hereni . . . . IIII n. d (eded) endeiû.

où un certain Herennius donna en deux fois (DEDED ENDEIÛ) une offrande de quatre *nummi.*

En plusieurs autres endroits l'on a retrouvé de même plusieurs inscriptions nominales écrites sur les murs.

(49-50) m. p. Kilpits (*m. p. Cipius.*) — l. ûvii me . . etc.

d'autres sur des briques :

(51-53) ni pupie (*Numerius Pupidius?*) — mr. p. (*Maras P.*) – dek. tre. . . . (*Decius Trebius*).

Nous citerons, pour terminer cette nomenclature pompéienne, la jolie statuette de bronze trouvée près d'un autel supportant le nom de Flore (FLUUSAÎ), et qui fut déterré comme elle dans l'atrium de la maison du Faune.

raire pouvait offrir au septième siècle n'était pas supérieur, sans doute, à ce que les Samnites, les Campaniens, plus que les Romains eux-mêmes en contact avec la civilisation de Tarente, de Crotone et de Naples, pouvaient alors posséder. Si Néarque, dans un de ses dialogues[1], met en présence le divin Platon, le Tarentin Archytas et le Samnite Pontius, père du vainqueur de Caudium en 434, c'est que cet illustre Samnite était allé chercher à Tarente cette sagesse qui le rendit l'arbitre de sa nation. Comme les lettres grecques polirent le latin, elles polirent de même la langue osque. La scène représentée sur un vase campanien avec l'épigraphe SANTIA[2], semble appartenir à une comédie, et ne pouvait être comprise et goûtée que là où le sujet était connu, et où une traduction du grec l'avait popularisé. Ce personnage à tête chauve, encadrée de barbe et couverte du masque, qui lève les deux premiers doigts de sa main droite, et qui, dans la gauche, tient le gourdin, est, comme l'inscription osque nous l'indique, le valet Xanthias de la comédie grecque[3]. Si Lucille de Suessa introduisit sur la scène romaine plusieurs expressions de l'idiome osque, c'est que la littérature dont il les prenait pour les mettre en usage, était censée connue du public de Rome. Celle des Atellanes était déjà du moins familière à Rome dès le cinquième siècle, et il serait injuste de penser que le peuple dont les vives saillies créèrent ce drame bouffon, fût resté insensible à cet autre genre de spectacle que la scène grecque lui offrait, et qu'il ne l'eût pas imité, comme cela eut lieu chez les Romains dès le sixième siècle. Que ces Atellanes elles-mêmes aient été

[1] V. Cicer., *De Senect*, 12.

[2] (54) Santia (*Xanthias.*)

[3] V. Welcker, *Rhein. Mus.* III, 489; Raoul Rochette, *Annal. dell' Instit.*, 1834, p. 280.

introduites à Rome primitivement dans la langue osque, comme semble l'indiquer Strabon, c'est ce qui ne peut étonner, si nous réfléchissons combien la langue latine changea ses formes depuis cette époque, tandis qu'au contraire l'osque conserva les siennes. Polybe[1] avoue lui-même, qu'au temps où il écrivait, il était presque impossible au plus habile de rien comprendre au langage des anciens Romains, lesquels, dit à son tour Macrobe, s'étaient primitivement servis de mots osques[2]. Lés Grecs, dit Varron, nous donnent le nom de *Barbares* avec plus de mépris encore qu'aux autres Opiques[3]. Les Romains étaient donc opiques et se reconnaissaient comme tels. Toutes ces questions, malheureusement, ne peuvent nous initier au degré de culture d'une langue pour l'étude de laquelle il ne nous reste en définitive que les inscriptions épargnées par le temps.

Ces inscriptions, écrites, comme nous l'avons vu, en caractères nationaux dans la Campanie, dans le Samnium et chez les Frentanes, furent écrites avec l'alphabet grec dans la Lucanie et en majeure partie dans l'Apulie. La table de Bantia forme un intermédiaire qui nous signale l'influence de Rome victorieuse, jusqu'à ce que, peu de temps après, les inscriptions du grand peuple remplacèrent elles-mêmes partout les inscriptions nationales. Le grec, dans l'Apulie, avait de bonne heure déjà fait disparaître en partie la langue des Opiques. Cette langue y fut refoulée par les populations argiviennes et crétoises qui vinrent s'y établir, même déjà avant les temps historiques. Les incriptions qui nous restent des Messapes-Pélasges tendent à nous prouver que l'élément osque y

[1] III, 22.
[2] *Oscis verbis usi sunt veteres* (*Saturn.*, VI, 4).
[3] *Et nos spurcius quam alios Opicos*, *ap.*, Plin., 29, 1.

avait de bonne heure disparu. Aussi Strabon oppose-t-il aux Dauniens et aux Peucétiens les Apuliens proprement dits, qui parlaient, comme il le fait entendre, un langage différent de celui des autres nations. Uria, au pied du Gargan, rappelle toutefois par son nom la ville campanienne à laquelle appartiennent ces nombreuses monnaies osques qui ont pour type le taureau d'Hébon. Comme Téanum, dans la contrée des Sidicins, et comme, chez les Marrucins, Téaté étaient deux villes essentiellement osque et sabelle, on trouvait dans l'Apulie un autre Téaté ou *Teanum Apulum*, dont l'élément osque ne peut être révoqué en doute. C'est à cette ville sans doute qu'appartiennent ces monnaies avec la légende TIIATI et TIIATIUM (*Teatium* et *Teatinorum*), remplacée plus tard, sous l'époque romaine, par celle latine de *tiano*, dernière forme qui se rencontre communément sur les pièces trouvées dans le terrain même de l'antique localité[1]. *Ausculum Apulum* rappelle aussi l'*Asculum* des Picentes. Lucérie, qui joua un rôle important pendant la guerre romaine du Samnium, portait elle-même son nom de *Jupiter Lucius*, adoré par les Osques-Samnites. Cette ville, comme l'Apulie en général, fut toujours, pendant ces longues guerres, opposée aux Romains, tandis que les Dauniens, au contraire, recherchèrent leur alliance. Vénuse fut, on le sait, comprise par les historiens tantôt dans le territoire apulien, tantôt dans celui de la Lucanie. Il en fut de même de *Silvium*, que Diodore[2] place dans la contrée des Samnites, et Strabon[3] dans celle des Peucétiens.

Dans le Brutium, dont les habitants s'appelaient eux-mêmes *Brettii*, comme l'attestent leurs monnaies natio-

[1] Ambrosio, *Bullet. dell' Instit.*, 1836, p. 110.
[2] XX, 80.
[3] VI, 3.

nales[1], le grec remplaça aussi en majeure partie l'élément opique, jusqu'à ce que le latin, à son tour, vînt y dominer. Les habitants de Canuse et de ses environs adoptèrent peu à peu, dit Porphire[2], tant d'expressions de leurs voisins, qu'ils finirent par ne plus parler que le grec. On appelait généralement les Brutiens *bilingues*[3], parce qu'ils parlaient les deux langues, et peut-être (ce qui est vraisemblable) parce que chez eux les deux éléments osque et grec avaient fini par se confondre. Aussi les inscriptions osques sont-elles presque nulles dans cette province, et, à côté de celle de Vibo, que nous avons déjà recueillie et qui s'adressait à *Jupiter Versor*, ne rencontrons-nous que çà et là quelques noms qui attestent une origine opique[4].

Les monnaies de Vibo portent pour légende ethnique Fει, commencement du mot osque VÌPUNIESIM (*moneta*) *Viboniensium*. Les monnaies grecques, au contraire, portent celle d'ΕΙΠΩΝΙΕΩΝ. C'est bien une preuve que les deux langues y étaient, en effet, usitées pour les objets les plus nécessaires aux échanges, et que les deux éléments grec et opique devaient à peu près y être égaux.

Il en fut de même, du reste, dans beaucoup de villes de la Campanie, où la population grecque était chaque jour en rapport avec la population osque, et où les échanges nécessitaient une monnaie commune aux deux nationalités. Néanmoins, ces monnaies ne sont déjà plus de la belle époque, mais appartiennent à celle de transition, après laquelle vint l'époque latine où l'alphabet latin remplaça l'alphabet national.

[1] Comp. Strab., VI, 2; Diodor. XVI, 5; etc.

[2] Porph. *ad horat. Sat.* I, 10, *v.* 29.

[3] Ennius, *ap.* P. Diac. *Excerpt. ex Fest.*, p. 35.

[4] KOTTEIHIC *Cottius.* ΠΕΡΚΕΝΟΣ *Percennus.* MAPAI ...VC. B. *Marœ.*

Les monnaies osques de Nucérie-Alfaterne[1], d'Alife[2], de Putéoli, de Capoue, de Calatie, de Compultérie, de Télésie, d'Atelle, de Téanum, sont toutes très-précieuses sous le rapport historique, et sont des documents très-importants pour l'histoire de la langue en général.

L'osque, dans toutes ces inscriptions et ces légendes monétaires, offre un caractère tout à fait archaïque. Cet archaïsme nous frapperait moins, sans doute, si nous étions plus habitués au vieux latin, tel, par exemple, que celui du *Sc. de Bachanalibus*, et si nous étions mieux initiés aussi au caractère du vieil idiome qui, dans le sens le plus étendu, forme lui-même une branche de la langue osque. Tel on le regardait chez les Grecs qui comprenaient les Latins parmi les Opiques[3], et qui nommaient les deux nations des barbares[4].

Et, en effet, l'osque est au grec ce qu'est le latin. L'oreille de l'Hellène, dont la langue harmonieuse ne terminait jamais ses mots que par une voyelle, ou l'une des trois consonnes ν, ρ, ς, devait trouver dure la terminaison des doubles consonnes et de l'*m* insonore commune à l'osque et au latin. Pour eux, qui n'employaient jamais le β, le γ, le χ, sans le précéder du σ dans les mots où le latin emploie généralement *qu*, l'osque le *kv*, plus dur encore, sans pouvoir, comme le grec, indiquer une plus forte ou une moindre aspiration, les deux langues devaient être au niveau.

[1] Nous en avons d'argent et de cuivre avec l'épigraphe (NUVKRINUM ALAFATERNUM). V. Friedlænder, *Osk. Münzen*.

Comp. Diodor. XVIII, 65. την Νουχεριὰν την 'Αλφατερναν καλουμένην.

[2] L'osque ALAFEIîs répond à l'ἀλφός grec, à l'*albus* du latin (*Album. . . quod est* ἀλφόν, *est appellatum; Sabini alpum dixerunt.* P. Diac. *Excerpt. ex. Fest.*, p. 4).

[3] Cat. *ap.* Plin., XXXIX, 1, not. 6.

[4] Dionys., I, 80; Polyb., I, 9; Strab., VI, 1, § 2.

Néanmoins, les grammairiens firent de bonne heure déjà une différence entre le latin et l'osque proprement dit. Ennius, né à Rudia dans l'Apulie, au contact des deux idiomes osque et grec, se vantait d'avoir aussi appris le latin[1]. Et, en effet, il y a, entre les deux langues, plus qu'une différence de dialecte, si l'on n'emploie pas ce mot dans le sens le plus abstrait, et si l'on n'entend point par là deux langages compris réciproquement, avec toutes leurs expressions, par les deux populations qui les parlent. Or, c'est ce qui n'existait point pour les Romains et pour les Osques, qui, s'il en faut croire Titinus, dans Festus[2], ne s'entendaient pas facilement; comme nous le prouve, d'un autre côté, Tite-Live, qui, dans la description des guerres du Samnium, fait choisir par le général romain pour servir d'espions, des soldats qui comprenaient le mieux la langue du pays[3]. Aussi, pour en revenir aux Atellanes, faut-il que, lors de leur introduction à Rome, pour y être jouées en public, elles aient nécessairement été accommodées au dialecte de la populace romaine.

L'osque, en général, se distingue, plus que le latin, par son caractère d'archaïsme, par sa grande simplicité, par la précision de ses périodes. Ses formes ont peu changé; il est resté constant dans ses expressions, comme le furent en politique la plupart des peuples qui le parlaient. Quoique la majeure partie de ses mots aient les mêmes racines que le grec, il nous les montre sous une nuance plus primitive encore qu'ils n'apparaissent dans les plus vieux restes de la littérature hellénique.

Mais le latin lui-même a ces mêmes racines; il ne pouvait en être autrement, si nous songeons, d'après le ta-

[1] Comp. Gell. XVII, 17; Dionys., I, 89; Strab., V, 3, § 6.
[2] Au mot *obscum*, p. 189.
[3] Liv., X, 20.

bleau historique que nous avons tracé à notre point de départ, que les peuples opiques et helléniques sortaient de la même souche, qu'ils se sont séparés longtemps avant que l'hellénisme se fût formé, et que, de ce partage en d'autres climats, les deux populations ont dû moduler autrement leur langue, tout en conservant les racines communes. C'est ainsi que Denys d'Harlicarnasse[1] disait que la langue des Romains n'était point barbare, qu'elle n'était point non plus tout à fait hellénique, mais que c'était un composé des deux langues et surtout en rapport avec le dialecte aïolique, ce que confirme aussi Quintilien[2].

On peut en dire autant du sabelle, et surtout du picentin, qui, plus que le latin encore, est allié à l'osque proprement dit, et qui, comme le volsque et les dialectes marse et sabin, nous prouve l'origine commune de tous les peuples qui parlaient ces divers idiomes.

[1] I, 90.
[2] I, O., 1, 6, § 31.

NOTES GRAMMATICALES.

Pour mieux faire comprendre ce que nous venons d'avancer, nous croyons devoir l'appuyer par quelques notes grammaticales qui serviront de commentaire à toutes les inscriptions dont nous avons donné la traduction. Afin, néanmoins, de ne rien omettre de ce que les siècles nous ont laissé de documents osques et sabelles, nous ajouterons à celles des inscriptions que nous avons déjà citées comme preuves historiques, les épigraphes de moindre intérêt que la science a pu recueillir.

Nous possédons des environs de Vasto, outre les inscriptions que nous avons déjà transcrites, la courte légende :

(55) helrenem(ù)

placée sur le rebord d'un vase grossièrement travaillé, trouvé à Fresa, à six milles de Montenero della Bisaccia. Ce mot, pris ici adjectivement, ne peut signifier que la contenance du vase même, et, par conséquent, indiquer sa capacité qui était d'une *urne*, mesure égalant la moitié d'une amphore. De là le nom d'*hirnea* que portait un vase de cette espèce chez les Romains : *Indito in hirneam fictilem.* Cat. *De r. r.* 81 ; *Cadus erat vini plenus; inde implevi hirneam.* Plaut. *Amphit.*, I, 1, 273.

Sur le chapiteau d'une colonnette votive des environs d'Agnone nous lisons cette autre courte inscription :

(56) z. hurtiis. km. her. dùnùmma. *Z. Hortius Cominii fil., gratiis (hoc) duorum nummorum (dedit).*

La colonnette elle-même devait être destinée à supporter une offrande présentée comme expiation à la divinité, et qui se plaçait sur le chapiteau évasé et où se trouvent deux petites ouvertures. En gravant son inscription votive, le pénitent n'a pas manqué de préciser son offrande qui, d'après le pénitentiaire des pontifes romains, était déjà au-dessus de l'offrande la plus minime, puisque souvent l'expiation ne consistait qu'en un porc femelle, et que du temps de Plaute une *porcus fæmina* ne valait qu'un seul *nummus*. (Plaut., *Menæch.*, II, 2, 64 sq.; Macrob., *Saturn*, I, 16; Cicer., *De legg.*, 2, 22.) Or, ici l'inscription désigne deux *nummi*, expression que l'osque rend par le seul mot DÙNÙMMA, le δίνουμμα grec ou *binio* (Philox.,

Gloss.), le *dinummium* romain que nous trouvons, du temps de l'empire, en usage à Alexandrie (L. 2., Th., C. *de pleb. Alex. prim.*, 14, 27).

L'inscription suivante est fragmentaire :

(57) (p)is fr	*Si quis fr* . . . .
verna	*verna* . . . .
helvi	*helvi* . . . .
helvi	*helvi* . . . .
Xigui	. . . .

Verna était, comme nous l'avons vu, la déesse du printemps ou le printemps même. Helvi peut se rapporter à la couleur jaune des moissons, lorsque, comme dit Varron, elles ont pris cette teinte à la troisième époque de leur croissance; *colore potissimum nigro*, *deinde rubeo, tertio helvo*, *quarto albo* (*De re rustica*, II. 5). Il se pourrait donc que ce fragment d'inscription ait appartenu à une *lex pagana* qui avait pour but de protéger les moissons à l'époque où elles jaunissaient.

Un autre fragment sur une brique de Castellone, à un milie de Boiano, est ainsi conçu :

(58) t. pk. lai. pk.   . . . *Titi fil.*, *Pacius Laius*, *Pacii fil.*, . . .

Nous avons aussi du Samnium une inscription qui ornait le pied d'une table de marbre :

(59) mitl. metiis mh. fiml. ups.   *M. . . Metius*, *Maii fil.*, *Fimulus fecit.*

(Comp. Mommsen, *Unterit. Dial.*, n° XI, t. VIII, p. 176; Lepsius, n° 19, XXIV; Huschke, n° XIX, p. 154-155, etc.).

Sur un vase campanien :

(60) pupidiis stenis.   *Popidius Stenius.*

Sur une petite soucoupe, aujourd'hui transportée à Berlin :

(61) niifnlXus.   *Numerius Iphinaltus?*

Sur un cippe d'Abella aujourd'hui perdu :

(62) mais vesi main trem.

C'est la leçon qu'en donne le professeur Mommsen (*Unterit. Dial.*,

n° XVII), d'après Romondini. Passeri écrit une fois *mausiesim malketrem* et une autre fois *mais vesi mape terem*.

Ce qu'il y a de plus probable, comme l'a très-bien observé Huschke (*Osk. u. Sabell. Sprachdenkm.*, p. 166), c'est que cette pierre marquait la limite territoriale d'une possession, le *conterminus maximus*, et que l'*ager* qu'elle désignait appartenait à la famille des Mœsius, toute-puissante dans la Campanie. Il faudrait alors traduire *Mœsiorum terminus maximus*. (Comp. *Gromat vet.* ed. Lachmann, p. 344, 6. *Terminus epetecticalis sive in finitione agri sive præfecturæ extenditur in ped. CCCC. et ped. DCCCC in quadrifinio vero si plus a quattuor lapidibus fuerint inventi, epetecticales vocantur. nam terminus iste maximus appellatur.*; Rudorff, *gromat. Instit.*, p. 274.)

Nous devons encore citer la légende monétaire MALIEΣ qui appartient à la ville de Bénévent, avant l'époque où son nom *Maluentum* fut changé par les Romains en celui de *Beneventum* (Comp. Friedlænder, *Osk. Münzen*, et Lenormand et de Witte, *Élite des monuments céramographiques*, t. I, Introduction, p. XLVIII).

Une autre inscription de la Lucanie que nous trouvons sur un petit instrument de bronze de Pestum, en forme de cuiller, et pointu au bout opposé, porte ces quatre lignes scandées, dont le final de la seconde est néanmoins douteux.

ESOPETRV.	*Ilio lapides*
SVMOATIMEI. .	*Simul cæduntur*
ECOLVPV	*Hoc vestes*
MASIOTER	*Subiguntur.*

A la seconde ligne ne faut-il point lire TIMETER? Ce qui rapprocherait le mot, qui doit être un verbe, du grec τεμεται Dans tous les cas l'inscription doit appartenir à l'époque où la ville devint colonie romaine, ce qui explique l'apparition de l'alphabet latin à côté duquel s'est néanmoins conservé un caractère grec.

C'est de la Lucanie que paraît aussi provenir un petit soubassement en terre cuite dont l'origine est inconnue et dans l'intérieur duquel se lit l'inscription suivante :

ΓΕΡΕΚΛΕΙΣΣΚΛΑΒΕΚΙΣ	*Herculis clavæ.*

Et, en effet, de chaque côté sont représentées en couleur noire les deux massues dont cette offrande d'expiation contient la dédicace.



Sur une coupe de la même province, trouvée à Castellaccio, on lit:

(63) Τουτικεςδιποτερες
XIX

C'est incontestablement une coupe de la contenance de deux coupes ordinaires, qui aura servi dans les fêtes publiques et qui appartenait à la cité. Elle portait le nº 19, et il est à croire qu'ainsi toutes les autres coupes, réservées au même usage, portaient aussi leur numéro d'ordre.

Si nous ajoutons à ces diverses inscriptions les deux briques de Messine dont l'une est recouverte du nom des Mamertins **MAMEP-TINOYM**, et dont l'autre ne contient que les sigles **Λ ΠΑΛ** (sans doute *L. Pa(culi)*, nous aurons réuni tout ce que le monde osque nous a laissé de plus important.

Quant au sabelle, nous ne possédons, en dehors du peu d'inscriptions que nous avons déjà transcrites, qu'une pierre de l'église de Chieti, au nord du pays des Marrucins, qui contient deux noms propres:

(64) v. alies. l	*Vibius Allius, Lucii fil.* .
sa. alies as	*Salvius Allius, Asinii fil.*

La terminaison IES au singulier, qui répond au *ius* latin, indique une origine volsque à cette pierre.

Nous avons aussi à signaler une autre petite inscription qui, quoique trouvée dans l'Ombrie, appartient au dialecte picentin. Je veux parler du couvercle d'un vase de terre de trois à quatre pouces de diamètre, trouvé près de Pesaro, et qui contient les lettres suivantes:

l V7.·.LΛ O
VM·.·ΨN

En commençant par la droite, nous trouvons LAϑNU, de λαϑεῖν (*latere*) dont la racine désigne, par conséquent, que ce vase était destiné à cacher ou à serrer (peut-être des objets de prix). Il appartenait, comme nous l'apprennent les sigles de gauche, à Marcus Vivius, fils de Lucius. LAϑNU répond à l'allemand *lade* (*le coffret, la cassette*).

On voit par la forme des lettres combien déjà l'influence de Rome dominait dans les Abruzzes. A l'alphabet épichorique a succédé celui de la nation victorieuse. Bientôt viendront ces inscriptions, elles-mêmes latinisées, de l'époque antérieure à Sylla, dont nous ont été conservés plusieurs exemples, précieux pour l'archéologie linguis-

tique de ces contrées. Nous citerons particulièrement les deux suivantes, du pays des Marses, où se fait reconnaître la transition :

VI COSSVP M
VICTORIE SEINQ
DONO. DEDET
LVBS. MERETO
QVESTORES
SA. MACIO. ST. F
PAC. ANAIEDIOSI

SA. STA. FL.
VIC. D. D. L
M.
Salvius Statius, Flavii fil., Victoriæ dono dedit lubens merito.

Mereto seul est Romain ; tout le reste appartient encore à l'ancien dialecte marsique. Vibius Cossupius, meddix, a posé la première pierre à la Victoire pour la remercier du succès qu'il a obtenu dans un combat singulier (*victoriæ singulariæ*) dont nous ignorons les circonstances historiques, et les questeurs ont assisté le magistrat La ville où l'action se passa nous est inconnue ; mais peut-être est-ce à Trasacco même, sur les ruines de l'antique localité à laquelle le lieu moderne a succédé et où l'inscription a été retrouvée. Selon toute probabilité, la ville avait alors déjà reçu le droit de cité sans suffrage ; car les Marses, on s'en souvient, étaient l'un des peuples dont l'alliance avec Rome datait du plus loin (Liv., IX, 45).

Le latin ayant eu l'osque pour élément primitif, comme nous l'atteste Macrobe, c'est avec lui qu'il faut principalement rechercher l'étymologie de l'idiome perdu; et là où le latin ne peut résoudre la question, c'est avec le grec, puisque les peuples opiques, comme nous l'avons vu ci-dessus, ayant eu une origine commune avec les Hellènes, les deux populations ont dû, en modifiant différemment les deux langues sur deux terres étrangères, conserver du moins les racines communes de leur idiome primitif. Là donc où le grec, à son tour, peut faire défaut, c'est avec le sanskrit que nous devons procéder.

L'osque, en s'écartant du grec pour ce qui concerne les terminaisons, se rapproche assez du latin dans ses voyelles, dans ses diphthongues, dans ses consonnes. Comme ce dernier, il a le supin et le passif, tandis que le duel, l'optatif et la voix moyenne du grec lui sont inconnus. Par contre, il se sert aussi, comme le grec, de l'N paragogique, et se rapproche le plus de cette langue pour la formation de son futur. La lettre O lui manque; mais pour remplacer ce signe que n'avaient point non plus les alphabets ombre et étrusque, (*O aliquot Italiæ civitates, teste Plinio, non habebant, sed loco ejus ponebant V, et maxime Umbri et Tusci.* Priscian., p. 553), ils modifièrent l'U tantôt en l'accouplant, comme nous le trouvons encore

dans les inscriptions épichoriques des Sabelles (V̈), et plus tard en le surmontant seulement d'un point (V̇), comme nous le rencontrons aussi sur les deux pierres de Cupra et de Crecchio, tantôt aussi en plaçant deux de ces signes en regard l'un au-dessus de l'autre (◊), comme dans l'inscription de Vibo, ou, enfin, comme dans l'inscription de Vénuse, en couchant le signe surmonté de deux points (:>). Sous cette dernière forme il se rapproche surtout de l'Ω grec.

Cette particularité suffit pour nous prouver le degré de culture des peuples qui parlaient cette langue. Un idiome capable de sentir le besoin de différencier grammaticalement l'intonation de l'ʋ et de l'o de l'ı naturel et de l'I renflé, cet *i pingue* que Lucile demanda en vain d'introduire dans la langue latine, est loin d'être un idiome barbare. Le poëte de Suessa, qui lui-même, sans doute, parlait l'osque, voulait évidemment imiter ce dialecte en dotant le latin de cette innovation. *Hoc ill I factum est*, dit-il, *unI*, *tenue hoc facies I; « hoc illEI fecere » adde E ut pinguiu fiat.*

L'ú ponctué se prononçait donc comme o. Dans le pronom íʃıdʋ (*is*, *idem*) et dans pıdʋᴍ (*quid*, *quid quam*) l'ʋ n'est pas ponctué et devait se prononcer brèvement, comme son correspondant sanskrit *idam*. Il en est de même dans le pronom possessif de la troisième personne sʋveís, sʋvad (*sui*, *sud*), lequel a la forme dans le *sva* sanskrit, le σφός grec. L'osque a seulement ajouté une voyelle à la racine primitive, comme les Lituaniens, qui disent *sawas* pour *suus*. Il a, au contraire, conservé la forme primitive dans la conjonction svaí, svæ (*si*). Il faut donc regarder l'ʋ comme bref dans tous ces mots, ainsi que dans ʋrʋvú où la voyelle intermédiaire a de même été intercalée, et qui a la même racine que l'*urbum* ou l'*urvum* latin.

Nous trouvons constamment l'ú ponctué dans túvtíks et dans ses nombreuses abréviations. Dans l'inscription osque en caractères grecs, trouvée à Messine, cet ú est remplacé par Ω. L'ú ponctué devait donc se prononcer comme o et remplaçait cette lettre.

En effet, tandis que, dans les inscriptions en lettres osques, la terminaison latine *a* est la plupart du temps remplacée par ú, c'est par o que nous la trouvons remplacée dans l'inscription en caractères latins de la loi de Bantia. Nous lisons sur le cippe d'Abella : paí teremenníú mú(ínîkad) tanginúd prúfvú set; et sur le bronze de Bantia : molto etanto estud; sur l'inscription de Messine : τωϜτο μαμερτινο. Le datif et l'ablatif pluriels de la troisième déclinaison, qui, sur le cippe d'Abella, se présentent à nous avec l'intonation úí (núvlanúís,

ABELLANÚIS), nous sont offerts sur le même bronze avec celle d'OI (ZICOLOIS NESIMOIS). Le nominatif singulier neutre de la même déclinaison se termine en ÚM dans THESAVRUM, SAKARAKLÚM; il en était de même chez les Volsques (STATOM, FEROM, PIHOM), et chez les vieux Latins qui avaient hérité des Osques, disent Aulugelle et Quintilien, ces finales dures que les lettrés de Rome évitaient de prononcer. Dans d'autres mots, tels que PÚST, PÚD, leurs correspondants, sur la table de Bantia, contiennent l'o, dans POST et POD. D'un autre côté, PÚMPAIIANAÍ fait *pompeianæ* en latin; PÚNTIIS fait *Pontius*; PÚTURÚS fait en grec πότεροι.

Dans le génitif pluriel l'U est au contraire non ponctué dans les inscriptions de la Campanie, et c'est cette lettre aussi qu'emploie dans ce cas la table de Bantia. La terminaison NUVLANUM, ABELLANUM est la même exactement que celle d'EGMAZUM sur cette dernière. Il faut donc que la prononciation ait été la même pour cette lettre. Le mot *censtur* du bronze répond pour la forme finale au KVAÍSSTUR de Pompéia; et dans l'une et l'autre inscription l'U n'est pas ponctué. Tandis que le mot NÚVLANÚS change en latin l'intonation de la diphthongue NÚV en *no*, les monnaies de Nucérie (NUVKRINUM pour *Moneta Nucerianorum*) conservent au contraire en osque comme en latin l'intonation de l'U. Dans FUID, FUSID, SUM, cette lettre se prononce de même que dans leur correspondants, *fuat*. *fuerit* et *sum*, chez les Latins. Si, pour l'ablatif singulier de la déclinaison O, nous trouvons plusieurs fois la terminaison ÚD ponctuée (comme sur le cippe d'Abella), n'oublions pas, d'un autre côté, que, sur d'autres inscriptions de la Campanie, nous trouvons cette même terminaison non ponctuée, comme dans TRÍSTAAMENTUD et TANGINUD d'une pierre de Pompéia.

Quant à l'I, il est plus difficile de préciser la différence qui existe dans la prononciation des deux signes qui le représentent (I Ⱶ). L'E existe, en effet, dans l'alphabet osque. Cette lettre, dans beaucoup de mots, a remplacé l'*a* primitif de la racine à laquelle ils appartiennent, comme CENSAZET, ANCESTO, CENSTUR, qui ont la leur dans le sanskrit *çans*; ESTUD dans *as*; MEFIAÍ dans *madhya*; PERUM dans *param*; PRÆSENTID et SET dans *sant* et *santi*; TEDUR dans *tatra*; TEREMNÍSS et TEREMENNIÚ dans *tarman*, etc.

Or, l'A a été remplacé par E dans la diphthongue EI, excepté dans les mots où cette dernière remplace elle-même l'I long, comme dans PREIVATUD, DEICUM, FEIHÚSS, etc. Ainsi, on disait SUVEIS pour SUVA-IS, TEREÍ pour TERA-Í, NEP pour NA-IP, le même que NE, NEI ou NEIP sur le bronze

de Bantia. Mais, tandis que, dans ces exemples, l'E a remplacé l'*a* primitif, l'I barré a été substitué, dans la plupart des cas, à l'I naturel, dans les diphthongues AI, EI, ÚI, comme dans le datif singulier de la première déclinaison HERUKINAÍ, et dans les mots PAÍ (*quæ*), SVAÍ (*si*), de même que dans THESAVREÍ, MAHÚÍ, MÚÍNIKEÍ, le *comoinis* des vieux Latins, le *ga-main* des Goths, d'où est venu notre *gamin*. Dans les flexions terminologiques l'I simple est rare. Néanmoins, dans MEDDIKS et TÚVTÍKS la terminaison IK paraît être brève, tandis que l'Í est long dans LIGATÚS comme *e* l'est dans le *legatus* des Latins.

Or, en comparant le latin et l'osque, on s'aperçoit que les mots qui, dans la dernière langue, se terminent en AI, se rapprochent pour la prononciation de cette diphthongue de ceux latins en *æ* ou *œ*, et que, dans les mots où cet Í se rencontre seul, comme dans SLAGÍM, TIURRÍM, qui répondent à *finem* et *turrem*, cet Í se rapproche davantage pour la prononciation de l'*e* latin. C'est ce que prouve, pour la même raison, TEREMNISS comparé au latin *terminales;* ÍDIK à l'*erec* des Ombres; ÍNIM à leur *enem;* IST au latin *est*, etc.

Quant à l'I naturel, il se trouve rarement entre deux consonnes, mais il se rencontre, au contraire, fréquemment devant d'autres voyelles, comme dans FRUCTATIUF, TRÍBARAKKIUF, ÚITTIUF, VÍTELIÚ, etc. Dans le redoublement de lettres, comme dans MAHÚÍ, VIÍNIKIÍS, MELIIS-SAIÍ, le premier I paraît avoir eu quelque rapport avec l'*iota* grec; ce qui se reconnaît dans PÚIIU, le πόϊα grec, le *pecua* latin, qui devait se lire *poïja*, et dans PÚMPAIIANS, prononcé PÚMPAÏJ-ANS. Dans ces deux mots se remarque le mieux la flexion sanscrite d'*eya* et d'*ana*.

Nous trouvons fréquemment dans les inscriptions le redoublement de la même voyelle, principalement AA, EE, II, ÍÍ, UU, mais jamais ÚÚ, comme nous ne trouvons pas non plus *oo* chez les Latins. Il est à remarquer néanmoins que le cippe d'Abella présente bien peu de ces géminations, et qu'il ne s'en trouve aucune sur le bronze de Bantia. Elles devaient donc être purement graphiques, comme tend à nous le confirmer la différence du nom de *Statius*, écrit une fois en caractères osques STAATIIS avec double gémination de voyelles, et une fois en caractères grecs σταττιηις avec gémination de consonnes. Il n'est pas moins digne de remarque que l'I se trouve principalement placé devant les autres voyelles Í, Ú, U dans les inscriptions de Pompéia, comme dans VIÍNIKIÍS (*Vinicius*), KIIPIIS (*Cipius*), TIURRÍ (m) (*turrem*), MELIISSAIÍS (*Melissaeus*); sur le bronze d'Agnone, dans DIÚVEÍ (*Jovi*), PIIHIÚÍ (*pio*), DIUMPAÍS (*lumphis*), etc; rarement sur le cippe d'Abella, à l'exception de noms propres, et jamais non plus sur la table de Bantia.

Or, c'est justement dans le dialecte moderne napolitain que se retrouve encore aujourd'hui cette intercalation de l'*i* devant *e*, comme dans *lamiento* pour *lamento*, *miezo* pour *mezo*, *pueriello* pour *puerillo*, etc. Faut-il en faire remonter l'origine jusqu'aux Osques? Et ne serait-ce point une preuve que l'antique dialecte s'était en partie conservé dans la province jusqu'à l'arrivée des Barbares, où de leur fusion avec la nationalité des vaincus se forma l'idiome qui est devenu l'italien?

D'un autre côté, à l'exception de la diphthongue AU qui, elle même, n'est pas très-commune, nous ne rencontrons jamais deux voyelles réunies dont l'une ne soit pas un I naturel ou barré (I⊢). En général l'I simple précède la voyelle qui lui est jointe; l'î barré la suit. Cependant là où cet I se trouve entre deux voyelles, la règle n'est pas strictement observée. Ainsi AÎ, EÎ, IÎ, ÙI, UÎ, se rencontrent fréquemment; ÎA, ÎE, ÎI, ÎÙ, ÎU, sont plus rares, et ne se présentent que lorsque l'î est précédé lui-même d'une autre voyelle. VIÙ, ÙITTIÙM, PIÎSTIAÎ, KERRÎI, et peut-être κοττειηις, font néanmoins exception à cette règle. Par contre, on trouve fréquemment IA, IE, II, IÎ, IÙ, IU; rarement AI, EI, ÙI, qui, dans les cas où ils se présentent, sont ordinairement suivis d'une autre voyelle, comme dans BÙVAIANUD, VEREIAS, PÙIIU. AIFINEÎS, MARAI font encore exception à la règle.

Du reste, la réunion de deux voyelles dont l'une est un I simple ou barré ne constitue pas toujours une diphthongue. Néanmoins AÎ, EÎ, ÙÎ, et plus rarement UÎ, se prononcent comme *æ*, *ei*, *œ*, *ui*, chez les Latins qui, eux aussi, dans l'origine, écrivaient, comme les Osques, AI et OI, preuve de l'identité de prononciation de ces deux syllabes dans les deux dialectes.

A est souvent changé en O et plus souvent en U dans les mots PETIRO, PETIRU (*quater*) pour *petora* (*...Osce, quod hi quoque petora quattuor vocant...* ..Fest., p. 206), dans LUPU pour λωπή, PETRU pour *petra*, et dans le sabin UNGULUS pour *anulus* (*ungulus Oscorum lingua anulus*, Fest., p. 375). Pline, il est vrai, attribue ce dernier mot aux vieux Latins (*priscis Latinis*), mais cela revient au même, puisque Macrobe dit que les *prisci* ou *veteres Latini* se servaient de mots osques.

De même la finale latine *ius* est remplacée dans l'osque par IIS, IÎS, ou ιες, dernière terminaison qui était commune aux Volsques; le diminutif *ulus* l'est ordinairement par ÎL ou EL. Mais les voyelles O et U se confondent souvent dans l'orthographe même avec E, comme COMONEI et COMENEI, PERTUMUM et PERTEMEST, PÙTÙRÙS et PÙTEREÎ, ZICO-



LOM, ZICU-LUD, ZICE-LEI, ZICO-LOIS, selon que ZICEL (*dies*) est à l'accusatif, à l'ablatif ou au locatif singulier, ou à l'ablatif pluriel. Dans ce cas, le corps du nom se décline comme le diminutif (comp. *Table de Bantia*).

Quant aux diphthongues AÌ, EÌ, ÚÌ, la première remplace l'I ou l'E latin. Ainsi le datif de la première déclinaison qui, en latin, se termine au pluriel en *is* aura en osque la finale AIS; la troisième personne du conjonctif présent au singulier fera en latin *ét*, et en osque AIT. La même chose a lieu dans BÚVAIANUD pour *Boviano*, dans PÚMPAIIANS pour *pompeianus*. EI ou EÌ remplace l'E latin dans NEIP pour NEVE, dans HEÌRENNIS, pour *herennius*; il remplace l'I dans EÌTUNS (*itus*), DEICANS (*dicant*), dans DEICUM (*dicere*) et dans PREIVATUD (*privato*).

ÚÌ remplace l'*u* latin dans ÚÌTTIUF (*usio* ou *usus*), et l'o dans le datif singulier de la deuxième déclinaison, NÚVLANÚÌ pour *nolano*.

Un grand nombre de mots osques se terminent par des diphthongues; un moindre nombre par de simples voyelles. En général, autant l'osque est vocalisé dans ses mots, autant il rejette les voyelles dans ses désinences. Le génie de cette langue s'éloigne en cela du latin pour qui le son final d'une voyelle n'a rien de désagréable et qui, même sur ses monnaies, et dans les restes écrits de l'époque des Scipion, recherche cette désinence, et repousse dans les plus anciennes inscriptions le *t* et l'*nt* final du verbe, pour ne conserver que la voyelle, comme dans *dede* pour *dedit*, *deda* pour *dedant*, *dedro* pour *dederunt*[1], à l'imitation du sabelle, où nous trouvons la même forme. Néanmoins l'ú ponctué ou o est employé au nominatif pluriel neutre de la deuxième déclinaison dans TEREMENNIÚ (*terminalia*), PÚIIÚ (*pecua*), et dans le nominatif singulier de la première, comme VIÚ pour *via*, chemin, et TÚVTÚ dans le sens de *Totus* ou nation.

L'I ou l'E précédés d'une consonne ne sont jamais employés comme finale d'un mot, si ce n'est dans la particule AVTI (*aut*) et dans la conjonction NI ou NE qui répond au *ne* ou *non* latin, comme NEI SVAE répond à *non si* ou *nisi*.

L'U simple ne termine jamais l'ablatif, comme dans le latin, *magistratu*, *manu*. Mais, dans ce cas, il est toujours suivi d'un D, comme dans MEDICATUD, ARAGETUD, AMVÌANUD, TRÍSTAAMENTUD, dernier mot qui ne répond pas, comme on l'a cru jusqu'à présent, au *testamento* latin (ce que désapprouve le sens de l'inscription où nous le trouvons), mais bien à *condemnatione* ou plutôt *triste sententia*,

[1] Voy. les *inscript. de Pesaro.*

dernière expression que l'osque a contractée en un seul mot. Néanmoins le D tombe devant K, comme dans les pronoms démonstratifs EKSUC, EIZEIC, et autres. Quelquefois, au nominatif et à l'accusatif, l'U rejette l'*m* final, comme dans quatre inscriptions de Pompéia où il paraît seul à la fin du mot dans ISIDU pour ISIDUM, dans VERSARÌNU ou VERUSARÌNU pour VERSARÌNUM. La même chose a lieu pour l'i final dans ÌNI pour ÌNIM et dans TIURRÌ pour TIURRÌM.

Ce rejet de la voyelle simple à la fin des mots tend à écarter les hiatus dont nous n'avons en effet que peu d'exemples, et qui, dans la plupart des cas, s'éludent par une crase. Sur le bronze d'Agnone les deux mots asyndètes HÙRTÌN. KERRÌIÌN remplacent les expressions ÌN HÙRTÙD, ÌN KERRÌIAD (*in pronao*, *in cella*), tandis que, sur le revers du même bronze, ces deux mots sont placés au locatif sous la forme HÙRTÙÌ, KERRÌIAÌ (*pronao*, *cellæ*), comme on disait en latin *domi pour domo*.

Cet ÌN se prononçait EN si nous comparons la table de Bantia où nous le rencontrons sous cette forme dans EXAISCEN, pour EN EXAISC (*in illis* ou *hisce*).

Si nous passons aux consonnes, nous les trouverons remplissant dans la langue des Opiques le même rôle qu'elles remplissaient dans celles des Grecs et des Romains, dont les deux alphabets servirent, le second généralement aux Lucaniens, aux Brutiens et aux Mamertins de Messine, et le premier aux peuples de la Lucanie.

L'H, dans quelques cas, sert de signe aspiré, réuni à K, P ou T, comme dans EKHAD, PERKHEN, APHINIS, PHIM, THESAVRÙM, etc. Mais ces cas sont rares et ne se rencontrent que dans les inscriptions les moins anciennes. Cette consonne, plus fréquemment, forme à elle seule un signe aspiré, placé entre deux voyelles, comme dans VEREHASIÙÌ, αυ⊦υσκλι (nom ethnique des monnaies d'Asculum), Fολλο⊦ωμ, κα⊦ας, PIHIÙÌ, SAKAHITER, ou devant T, comme dans EHTRAD, SAAHTÙM, etc. Cette lettre servait-elle, comme Aufrecht l'a cru pour l'ombre, à prolonger simplement le son, ou bien se faisait-elle elle-même entendre, et, unie à une autre consonne, offrait-elle avec elle une intonation particulière? C'est ce que nous ne saurions décider. Uni au T, l'H devait avoir la valeur du *thêta* grec, quoique le plus souvent les mots osques auxquels nous reconnaissons des racines grecques où cette double lettre apparaît, ne contiennent eux-mêmes que le simple T, comme TANAS pour Ἀθανᾶς, STENIS pour στένος, BATEÌS pour βαθύς, ÙRTAÌ pour ὀρθῇ.

Dans le dialecte picentin, nous le retrouvons avec le signe par-

ticulier de l'alphabet épichorique qui le désigne; dans ϑRIKRUφU le τρικόρυφα grec, sur la pierre de Cupra, dans AÙRAϑÙM dont la racine grecque est ἀόρατον, dans URIϑINS (*erexerunt*), troisième personne pluriel du parfait actif, dont la racine est ὀρειθεῖν, et sur le couvercle en terre cuite de Pesaro dans LAϑNÙ qui a la sienne dans λαθεῖν (*latere*) cacher. Cependant TALSETURE de l'inscription de Staffolo, et VENTEls, sur un vase nolan, sont écrits avec un simple T, quoique le premier ait sa racine dans θάλλειν et que le second soit un composé de θεῖν joint au latin VENUM.

Parmi les semivocales se distingue surtout le Z, que nous trouvons dans HÙRZ (*seorsim*) du bronze d'Agnone, et dans AZ (*ad* ou *ante*), contraction d'ATIS qui a sa racine dans le sanskrit *ati* (*ultra*). Sur la table de Bantia la même lettre apparait fréquemment dans le mot ZICEL et devait se rapprocher davantage de DS, puisque *ziculus* n'est que la contraction de *dieculus*, diminutif de *dies* comme *diecula*. L'I y est devenu semivocal, comme dans tant de mots grecs, et le Z y remplit toutes les fonctions du ζ. Là, au contraire, où il remplace l's, sa prononciation doit être plus sifflante, comme dans CENSAZET (*censebunt*), dont le final AZET pour ASET, à la troisième personne pluriel du futur, répond à la finale grecque ασετον. Nous avons cette même forme avec l's dans le TRIBARAKATTUSET (*novellaverint*) du cippe d'Abella, comparé à l'ANGETUZET (*coegerint* ou *adigerint*) du bronze de Bantia. L's et le z remplacent dans ces deux verbes l'*r* latin. Dans VEZKEI (*vesci*), sur l'inscription d'Agnone, il remplace aussi l'*s*, ainsi que dans les pronoms EIZEIC, EIZASC, de la table de Bantia, comparés à EÍSEÍ, ESEÍ, EISEIS du cippe d'Abella. La table de Bantia contient même le pronom EIZUC, écrit tantôt avec Z, tantôt avec S, comme dans EISUCEN pour EN EISUC (*in illo*); ce qui prouve bien, dans cette circonstance, une prononciation égale pour ces deux consonnes. Ainsi le z était principalement employé pour s là où l'osque faisait usage de l'alphabet latin. Nous retrouvons l'indication de ce signe dans le νιυμσδιηις de l'inscription de Messine, où le z remplacé par SD devait se prononcer selon la coutume aïolo-dorique du grec de cette contrée. En effet, σδ, sur cette inscription, sert à remplacer le z que les peuples opiques qui se servaient de l'alphabet grec ne crurent pas, sans doute, pouvoir remplacer par le ζ. Ils n'employèrent pas ce dernier signe, quoique nous retrouvions sur les inscriptions écrites avec cet alphabet la plupart des signes composés et même ceux qui, tels que l'H (├) et le V (ΓF) ne furent plus en usage plus tard chez les Grecs mêmes, mais restèrent propres aux peuples de la Basse-

Italie. Le premier de ces signes ne nous apparait bors de ces régions que sur une inscription de Tralles en Ionie [1], et le second dans les inscriptions de Crète et sur les monnaies de cette île et de Laos. Nous les voyons tous deux sur la table d'Héraclée [2], et le premier sur des monnaies de Tarente [3], ainsi que sur quelques vases d'Apulie [4] et de Pestum [5]. Le second se remarque aussi dans quelques inscriptions de vases de la Lucanie, ainsi que sur des monnaies de Rubi [6] et de Tarente [7], et sur d'autres de la Campanie avec la légende ΣΕΛΕΧΑ [8].

Plusieurs des signes composés nous apparaissent aussi dans une inscription d'Ischia [9] qui date probablement de l'établissement des Napolitains dans cette île.

La voyelle u et la semivocale v, ayant chacun un signe distinctif pour les représenter dans l'alpbabet national, nous pouvons en préciser à peu près l'intonation là où elles sont jointes ensemble dans les inscriptions en caractères latins.

Nous ferons d'abord observer que la diphthongue ùu ne se rencontre jamais dans aucune épigraphe en caractères osques. L'union des deux lettres O et V sur le bronze de Bantia ne peut donc point avoir formé la diphthongue ou, mais devait remplacer la syllabe la-

1 Bœckh., C. I. G. 2919.

2 Mazochi, *Tab. heracl.*, p. 188 et alibi.

3 Carelli, *Descr. tarent*, nos 146-549.

4 Kramer, *Thongef.*, p. 183; comp. Gerhard, *Archemoros*, tab. 1; Kœnig, *Atlas*, dans le *Hesperidenmythus*, tab. 1.

5 Gerhard, *loc. cit.*

6 Avellino, *Rubast catal.*, n. 12, 13, 14.

7 Fiorelli, *Monn rares*, p. 33, no. 70.

8 Friedlænder, *Annal. dell' Instit.*, v. XVIII, p. 147.

9 (64) Ischia, dit Strabon (V, 10), fut colonisée par les Érétriens et les Chalcidiens. Mais malgré les avantages qu'ils retirèrent de la fertilité de ses mines d'or, ils l'abandonnèrent successivement, les uns par l'effet des dissensions civiles, les autres à raison des tremblements de terre et des inondations de lave et d'eau bouillante qui la désolèrent. Hiéron de Syracuse s'empara alors de l'île et y fit construire un castel. Mais les mêmes phénomènes, se reproduisant, forcèrent encore la garnison à la quitter. Ischia fut presque aussitôt après leur départ occupée par les Napolitains, au pouvoir desquels elle resta jusqu'au temps de leurs guerres avec les Romains. Auguste la leur céda néanmoins plus tard de nouveau en échange de Caprée.

Tout porte à croire que l'inscription qui recouvre un rocher de lave sur le *Monte del Vico*, et dans laquelle les noms des chefs sont essentiellement campaniens, est de l'époque napolitaine au quatrième siècle de Rome. Les Samnites s'étaient alors avancés dans la Campanie, s'étaient emparés de Cumes, et, profitant des dissensions de Naples, avaient fait admettre parmi les citoyens de cette cité un nombre de Campaniens; c'est-à-dire, ajoute Strabon, que, ne s'accordant plus, les habitants de cette ville, devenus respectivement ennemis de leurs concitoyens naturels, durent regarder comme des concitoyens leurs véritables ennemis. Le géographe trouve la preuve de cette admission dans la table chronologique de leurs démarques (lib. VIII, 21), où d'abord n'apparaissent que des noms grecs, puis des noms grecs mêlés de noms campaniens. Mais, ajoute-t-il, Naples était la ville où s'étaient conservées le plus de traces des institutions grecques; et il est probable que l'occupation d'Ischia procura à l'île le même sort, et que, là aussi, l'élément grec resta prépondérant, tandis que la population devint un mélange de Grecs et de Campaniens. C'est ce que semblent du moins prouver les noms des chefs (ἄρξαντες) qui firent élever ces murailles, tels que Pacius, Numérius, Maius, Paculus, noms essentiellement campaniens.

tine *or*, comme dans les mots FLOVIO[1], SOVOM, SOVEIS[2], LOVCANA[3], TOVTIA[4], etc. Néanmoins dans TÚVTÍKS, LÚVKANATEÍS, l'osque semble avoir atténué la semivocale au point de la ramener à la prononciation de l'υ, comme dans le vieux allemand et le gothique OW et AW. De là vient que, dans la Lucanie, nous trouvons sur les monnaies le V remplacé par l'υ dans λουκανομ, et que les monnaies des Mamertins et quelques briques portent aussi la légende μαμερτινουμ. Toutefois, on reconnaît ici l'influence grecque; l'osque-samnite et le campanien ne prononçaient certainement point cet ου comme le grec, mais devaient le faire d'une manière plus rapprochée d'ōŭ.

Nous trouvons indifféremment dans l'osque toutes les consonnes au commencement des mots. Nous les retrouvons toutes aussi à la fin, à l'exception des deux moyennes G et B et de l'aspirée H.

Les doubles consonnes sont fréquentes aussi dans cette langue, comme dans le latin. Elles se retrouvent toutes, excepté la moyenne G, l'aspirée H, et la semivocale V. Elles sont régulièrement précédées d'une voyelle brève, exceptionnellement cependant d'une longue dans KVAÍSSTUR, ÚITTIUF, ou d'une consonne, comme dans EKSS, ALTTRAM, etc., ss ne se rencontrent qu'à la fin des mots. Comme terminaison elles servent à accuser le pluriel dans MEDDÍSS (*magistratus*), TEREMNÍSS (*termini* ou *terminalia*). Dans l'intérieur des mots ce redoublement de consonnes semble n'avoir eu pour but que de soutenir le son de la voyelle qui les précède, comme dans MALLUD, αππελλουνηι, SOLLO, DEKMANNIÚÍS, PÚSST, et tel que dans le latin et le grec *Juppiter*, *Appulus*, τόσσον. Comme on prononçait en latin *mille* et *milia*, selon que l'intonation principale était avant ou après la double consonne, on écrivait aussi en osque *meddixud* et *medicatud*, afin de faire sentir la proparoxytonèse dans le dernier mot.

Dans d'autres cas ce redoublement de consonnes n'est peut-être, comme dans le latin, qu'un accouplement volontaire. Le double KK semble être né de KT ou KD; EKKUM d'EKDUM, AKKIUF d'AKTIUF; TEREMNÍSS, AMNÚD ont conservé leur forme primitive.

NN sont placées sans doute pour NT ou ND, KÚMBENNIEÍS pour KÚMBENTIEÍS, ÚPSANNAM pour *operandam*; SS pour RS ou KS, PASSTATA(M) pour PARSTATAM, MEDDÍSS pour MEDDÍKS, etc. C'est ainsi que dans le latin on disait *adnoto* et *annoto* pour *adnumero* et *annumero*. Ces

[1] *Decr. Genuat.*
[2] Orelli, *Inscript.* 2623, 4848; *Lex repet.*, v. 49.
[3] Inscript. du tombeau de Scip. Barbatus.
[4] Orelli, *Inscript.* 1501.



exemples sont fréquents; et, tandis que le Romain avait remplacé par deux *ll* les deux consonnes RL dans le nom d'*Atella*, cette ville elle-même, sur ses monnaies, conservait, comme nous l'avons vu, par apocope, le nom d'ADERL. Nous remarquerons à ce sujet que, partout où cet apocope a lieu, comme dans FISTL, légende monétaire de FISTELIA ou *Puteoli*, dans LÙVKL, nom de *Lucilius* sur les monnaies samnites, dans FIML (*Fimulus*), FAMEL (*famulus*), AUKÌL (*Aucellus*) PAAKUL (*Paculus*), *l* reste toujours la consonne finale.

L'Osque, en général, heurtait ses consonnes dans la composition de ses mots avec la même prodigalité qu'il employait les voyelles. On ne saurait donner de règles à cet égard. Mais on peut observer que l'R ne se rencontre jamais suivi du V; ils sont toujours séparés par une voyelle, comme dans σοροFωμ, TRUVÙ, là où le Latin les joignait dans *servorum* et *urvum*.

S ne se rencontre non plus jamais à côté des moyennes G, B, et n'apparaît qu'exceptionnellement à côté de D dans le nom propre νιυμσδιηις de l'inscription de Messine, où cette jonction remplace, comme nous l'avons observé plus haut, le Z prononcé selon le mode aïlo-dorique. Dans quelques cas, pour rendre plus douce la présence de deux consonnes où se trouvait une liquide, on ajoutait entre ces deux lettres la voyelle qui la suivait. Ainsi, par exemple, l'Osque écrivait ALAFATERNUM pour le latin *alfaternorum;* VESTIRIKIIÙI pour *vestricieio;* MULUKIIS pour *mulcius;* ARAGETUD pour *aere*, etc. Les consonnes moyennes ne se rencontrent guère à côté des sifflantes ou aspirées, rarement à côté des consonnes aiguës, mais assez fréquemment à côté des liquides, comme dans les mots OPLACUS, surnom du Frentane Ulsinius (*Dionys.*, 18, 2), EMBRATUR, EMBRATEIS, PERKEDNE(ÌS), etc.

Dans beaucoup de cas nous trouvons aussi les consonnes aiguës K, P, T tendre à se confondre avec les moyennes correspondantes G, B, D. Ainsi, par exemple, DEKETASIS, qualification d'un des premiers magistrats dans beaucoup de villes, est aussi écrit DEGETASIS sur plusieurs inscriptions. Sur une pierre d'Antia le nom de *Cottius*, κοττειηις, semble répondre pour la forme à celui de Gutta, personnage qui joua un rôle à Capone pendant la guerre civile (Appian., B., C., I, 90). Tandis que le Latin prononçait fortement le titre d'*imperator*, l'Osque disait avec plus de mollesse EMBRATUR. D'un autre côté, là où le Latin plaçait un B dans l'adverbe IBI, l'Ombre un *f* dans *ife*, l'Osque prononçait fortement IP avec un P. De même, tandis que l'Osque faisait entendre fortement le T dans AETEIS (*partis*), le Latin dans *idus* (les ides ou divisions du mois, c'est-à-dire les parties)

plaçait la moyenne D qui en rendait l'intonation plus molle. Le Sabelle-Vestin changeait le T en P dans PERRA pour TERRÙM ou *terra*. Dans l'osque le D, à la fin des verbes, remplace presque toujours le *t* latin à la troisième personne du singulier.

Dans plusieurs autres circonstances l'aspirée H prend en osque la place des gutturales K et G. Le Latin dit *sanctum*, tandis que l'Osque, prolongeant l'intonation, non-seulement remplace le K par H, mais encore double l'A dans SAAHTÙM. L'*extra* latin fait EHTRAD. Souvent aussi la gutturale disparaît tout à fait, comme dans MAIS pour *magis*, MAIMAS pour *maximæ*, dernier mot où l'x sur la table de Bantia remplace le KS. Dans LAMATIR qui a sa racine dans le sanskrit *klam*, *confici*, *defatigari*, et que, guidés par le sens, nous avons traduit par *deminuat* sur la table de Bantia, le K disparaît tout à fait. Dans CARNEIS (partie), il remplace le P, et, par une autre inversion commune aux deux langues, change à son tour le K en P dans PIPATIUF pour *clamor* (*pipatio*, *clamor plorantis lingua Oscorum.* Fest., p. 212).

P remplace aussi souvent le QU latin. Tandis que *quobi* et *quoter* ont fini par prendre la forme plus simple d'*ubi* et d'*uter*, l'osque a conservé la forme primitive de ces deux mots dans PUF. Nous en dirons autant du picentin PRUEF (*antea*), le πρόι grec ou *mane*. Le POMTIS osque (*quinque*) répond au πεμπε äolique, PETORA (*quatuor*) à τετταρα. Quoique le mot POPINA ne se soit présenté dans aucune inscription osque, nous ne doutons point qu'il n'appartienne à cette langue et qu'il ne se soit conservé à Rome sous la forme osque, tandis que *coquere*, *coquus*, ont changé la forme primitive du *p* en *k* et *qu*. Quelquefois aussi S remplace le T suivi d'un I; nous en avons un exemple dans BANSA pour *Bantia*. Comme dans l'ancien latin, qui écrivait DIOVE pour IOVI, l'osque conserve aussi fréquemment le D dans DIÙVEI, διουFει des inscriptions d'Agnone et de Monteleone; il le rejette comme le latin des temps postérieurs dans IÙVEIS de l'inscription de Vasto, et dans IUVE de l'inscription picentine de Staffolo. Il le conserve de même dans DIUMPAÍS, AKUDUNNIAD, à l'opposé du latin dans *lumphis* et *aquilonia*.

K est remplacé par H dans SAAHTUM, SAKAHITER (*sacrum*, *sacratur*). La même forme se remarque dans l'ombre sur les tables iguviennes (I^b VII^a), où, à côté de *sahtu*, *sahatam*, *sahate*, se lit aussi *sakra*, comme sur l'inscription osque de Capoue, et que ces deux langues avaient en commun avec le latin (comp. *Tab. iguv.* I^b, 29, 37).

M final est remplacé par N dans les particules PON (*quum*), PAN

(*quam*). Néanmoins N se change régulièrement en M lorsqu'il est suivi d'une des lettres P, B, V ou F, comme dans KÙMBENED, AMPERT, UMBRATEIS, AMVÍANUD, AMFRET, etc. Dans le picentin ÙRSIÙEMS (*ordiuntur*, *movent*), l'M remplace N. *Pontius*, écrit en osque PÚNTIIS (si nous le comparons au surnom PUNTAI [*Pontæ*] que nous lisons sur un vase nolan), est écrit πομπτιες sur l'inscription de Messine, πόμπτιος dans Diodore de Sicile (*exc. Phot.*, p. 540, Schr.).

N disparaît aussi régulièrement dans la troisième personne du pluriel de certains temps de verbes. On peut admettre pour règle que la finale primitive NT, dans divers modes et temps, s'est transformée en NS par une loi grammaticale aujourd'hui inconnue, et que, là où cette transformation n'a point eu lieu, la nasale N disparaît régulièrement devant le T, excepté peut-être lorsque, par sa disparition, les troisièmes personnes du singulier et du pluriel ne pourraient plus être reconnues, et pour différencier la terminaison de deux temps, comme, par exemple, dans TRÌBARAKATTINS et EESTÍNT qui marquent, l'un le conjonctif, l'autre l'impératif.

Là, au contraire, où cette disparition ne peut occasionner de confusion, l'N est retranché, comme dans CENSAZET, TRÌBARAKATTUSET, SET, STAÍET, etc., parce que ces pluriels ont une forme tout autre que le singulier CENSAST, TRÌBARAKATTUST, STAÍT, ÍST, etc. SET répond au *sent* de l'ombre, au *sunt* du latin.

S, à la fin des mots, n'apparaît jamais après R ou L, même au pluriel. Dans le second futur il remplace l'R là où l'ombre et le latin emploient cette semivocale. Ainsi dans FUST (*fuerit*), FACUST (*fecerit*), HIPUST (*habuerit*), PROHIPUST (*prohibuerit*), DICUST (*dixerit*), URUST (*oraverit*), etc., il est constamment à la place de l'*r* latin. Nous le trouvons aussi dans le premier futur FUSÍD (*erit*), DIDEST (*dabit*), HEREST (*volet*), PERTEMEST (*adimet*); et à la fin de la troisième personne pluriel du parfait de l'indicatif, υυπσενς (*fecerunt*), TEREMATTENS (*terminaverunt*), PRÙFATTENS (*profati sunt*), etc. Sur l'inscription volsque de Vellétri, nous avons la même terminaison dans SISTIATIENS (*stiterunt* ou *posuerunt*).

S remplace l'R latin dans AUSUM pour *aurum*, dans AASAS pour ARÆ, dans FLUUSAÍ pour *Floræ*, à l'opposé de *flos* auquel le rhotacisme latin a néanmoins conservé la sifflante finale.

Le V dans l'osque a, dans plusieurs cas, été provoqué par la présence de l'ù qui le précède, comme dans le latin de Plaute *fuvi* pour *fui*; ainsi dans LÙVFREÍS, LOVFRUD (*liberi*, *libero*) (*lœbesum et lœbertatem aliqui dicebant ita Græci* λοιβήν *et* λείβειν. Paul., *Excerpt. ex*

Fest., p. 121). Dans NUVKRINUM (sur les monnaies de Nucérie qui, à une époque antérieure, avait encore conservé le nom de NOVCERIA, comme l'indique la pierre miliaire de Popilius [Mommsen, *I. R.*, 6276; Ritschl., *De mil. Pop.*, Bonn 1852]), et dans NÙVLANUM (*nolanorum*) le V appartient au contraire à la souche; c'est le νεός grec changé en *novus* par le latin et qui a pris cette même forme dans l'osque en se liant aux syllabes *kri* et *la*. Dans TÙVT nous retrouvons le *tawât* sanskrit. Le V a, du reste, une parenté avec F, comme, par exemple, dans STATIF pour *stattre* pris dans le sens de *statim* ou annuellement (*vectigalia lege erant vestra et servantur statim.* Charis., 2, 195; *Ex his prædiis talenta argenti bina statim capiebat.* Terent., *Phrom*, V, 3, *v.* 6); de même dans les désinences UFFED, AFFED, qui répondent aux désinences latines *uvit* et *avit*, et dans FUFANS (*erant*) qui rappelle le *fuverunt* de Plaute. Dans le volsque BIM (pour *vim*, la force ou la vie), le V est remplacé par B.

L'F remplace aussi le *b* latin dans SAFINIM pour *Sabinorum* et *Samnitum* (car les deux peuples portaient ce nom qui leur était commun), et dans LÙVFREIS (*liberi*). Il n'était substitué au D que là seulement où la racine *dh* était commune, comme, par exemple, dans FAAMAT (*habitat*) du sanskrit *dhâman*, d'où *domus*, et dans MEFIAI, du sanskrit *madhja*, d'où *media*.

Dans les mots qui se terminent en UF, comme ESUF, ÙÌTTIUF, FRUKTATIUF, l'F finale semble avoir été substituée au V avec retranchement de toute désinence. Comme nous ne connaissons que par hypothèse un seul cas oblique pour le second mot (ÙÌTTIUM, accusatif d'ÙÌTTIUF [voy. ci-dessus l'inscription du cippe d'Abella]), il faut, si la leçon est juste, admettre que l'F finale tombe elle-même dans les cas obliques, excepté là où le nom est neutre, ou bien où il y a apocope, comme dans le pronom ESUF du bronze de Bantia, qui, placé dans cette phrase CENSAMUR ESUF EN EITUAM (*censetor ipsum et pecuniam*), doit nécessairement avoir été à l'accusatif. TRIBARAKKIUF, au contraire, posé devant le pronom féminin lùk, sur le cippe d'Abella, devait être du genre féminin. Il en est de même de FRUKTATIUF (*fructio* ou *fructus*, action de récolter) qui, ayant sur le même cippe l'adjectif MÙINIKÙ (*communis*) au féminin, doit nécessairement être du même genre. J'en dirai autant d'ÙÌTTIUF (*usio*, *possessio*) qui, sur l'inscription, rejette l'F finale à l'accusatif ÙÌTTIUM, et sous cette forme y est lié à l'adjectif féminin ALTTRAM.

Ces remarques générales nous conduisent aux déclinaisons, lesquelles ont, surtout dans l'osque, un caractère d'archaïsme très-

prononcé. Elles nous présentent quelque chose de primitif, plus encore que le grec, l'ombre et le latin, avec lesquels l'osque est parent. Il était dans la nature que ces déclinaisons fussent au nombre de trois, et que, la vie d'un côté, les productions de la nature de l'autre, et à mesure que le cercle du langage s'étendit, que la classification de tout ce qui frappe les sens, de tout ce qui tient aux passions, aux objets qui entourent l'homme, à tout ce qui agit, en un mot, sur son esprit et sur son cœur, y fussent représentées sous des formes qui justifiassent leurs rapports d'action personnelle ou objective. C'est ce qui donna naissance aux divers cas de ces déclinaisons, au singulier et au pluriel, selon que la personne ou l'objet fut unique ou multiple, et qui, rejetant l'article propre au grec, mais inconnu aux langues italiques, ne se font reconnaître que par leurs terminaisons.

Ces cas sont au nombre de six; car jusqu'à présent nous n'avons point encore trouvé d'exemple de vocatif, et le locatif que plusieurs grammairiens ont cru reconnaître n'est lui-même que le datif employé dans le sens locatif pour marquer soit la communauté, soit la localité, soit le temps, et tel que nous le trouvons dans l'ombre et aussi dans le latin, comme *Romæ*, *Athenis*, etc.

Afin d'éviter de longues explications au sujet de ces désinences, nous en donnerons ici le tableau comparatif, autant que les exemples que nous possédons nous le permettent.

DÉCLINAISONS

	1re. Singulier.		2e. Singulier.		3e. Singulier.
	Masc.	Fém.	Masc. Fém.	Neut.	
Nom.	as (a	ù (o)	us ls is (es)	om (om)	a i(s) . .
Gén.	al	as al (æ)	eis	eis	eis s
Dat.	al		ùl el	el	el
Acc.	am (a)		ùm (om) um	um (om) o u	im
Abl.	ad (a)		ùd ud	ùd ud	id

	Pluriel.		Pluriel.	
Nom.	as	ùs ss	ù (o) u	—
Gén.	azom asum	um (om) i-essim	um (om)	ium im
Dat.	ais	uls (ois)	uls (oes)	s.
Acc.	as	ùss	ù (u)	—
Abl.	—	—	—	—

1° Ainsi, la première déclinaison nous offre pour finale du nominatif singulier masculin AS ou A que nous ne trouvons que dans les noms propres Μαρας sur une inscription, κελβίδας dans les historiens

grecs, et GUTTA, SANTIA, MEDULA, TAUNA, qui, pour la désinence, répondent aux *Numa*, *Cotta*, *Agrippa*, *Porsenna* que nous rencontrons à Rome.

A est long dans MARAS; aussi au génitif trouvons-nous MARAI, sans doute pour laisser tomber toute l'intonation sur la voyelle longue.

La désinence au féminin est plus molle et se termine en ü (o) comme dans le dialecte dorique; PILSNÜ, VIÜ, VITELIÜ, URUVÜ, EGMO, ANCENSTO, μαμερτινο, FAMELO, etc. Nous trouvons la même terminaison dans le picentin LAϑNÜ (*cista*) de l'inscription de Pesaro.

Au génitif la désinence féminine est AS, contraction d'AIEIS ou AIS qu'elle a dû avoir originairement, ainsi que tendent à nous le prouver les vieilles inscriptions latines de la Campanie où les noms de Cornélie, de Lépida, d'Agrippine, de Diane, ont conservé cette forme primitive *Corneliaes*, *Lepidaes*, *Agrippinaes*, *Dianaes* (voy. Mommsen, I. R., nos 6305, 6306, 3789, 3798). Nous trouvons plusieurs exemples du génitif féminin sur la table de Bantia, et entre autres EGMAS (*rei*), MAIMAS (*maximæ*), MULTAS (*multæ*), etc.

Au datif singulier nous n'avons que le féminin, AMMAÍ, ANTERSTATAÍ, KERRIIAÍ, ENTRAÍ, GENETAÍ, HERUKINAÍ et autres mots de cette forme, auxquels on peut ajouter ceux pris dans un sens locatif, comme AASAÍ PURASIAÍ (*in ara igniaria*), EÍSAÍ VÍAÍ (*in eâ viâ*) BANSÆ pour *in Bantia*, et dans le dialecte marrucin, TOVTAI MAROVCAI (*in civitate Marubicâ*), etc.

Dans le dialecte vestin et marse, AÍ est remplacé par E, comme dans ERINIE, terminaison qui, du reste, ne devait pas non plus être étrangère au marrucin, si nous comparons sa particule SVE-N (*sin*) au SVAÍ ou SVÆ osque.

L'accusatif, lui aussi, ne nous présente que le féminin; ALTTRAM, ABELLANAM, MOLTAM, NÜVLANAM, PÜNTTRAM, VÍAM, EÍTIUVAM, dernier mot que nous trouvons contracté en EITVAM sur le bronze de Bantia et sur le bronze marsique de Rapino. Le pronom PAAN est écrit PAAM sur une autre inscription, circonstance dont nous croyons pouvoir déduire que la syllabe AM était longue. Dans quelques cas, comme, par exemple, dans KAVLA (*caulam*), VÍA IÚVIIA (*viam Joviam*) d'une inscription de Pompéia, l'M finale est retranchée.

Nous trouvons la même terminaison AM dans le marrucin SVAM, ALINAM, qui répondent aux *suam* et *alienam* latins.

Quand à l'ablatif qui ne nous présente aussi que des féminins, sa forme primitive AID s'est contractée en AD que nous trouvons dans AKUDUNNIAD (*aquilonià*) KIDIMADEN, crase pour IN KIDIMAD (*in hono-*

rabili), dans EGMAD (*re*) EÍTIUVAD (*pecunia* ou *multâ*) MÙÍNIKAD (*commune*), dans SUVAD, POIZAD, etc.

Dans le dialecte sabelle des Marrucins nous lui trouvons la même terminaison que dans la première déclinaison latine, MAMA (*maximâ*) EITVA (*pecuniâ* ou *multâ*).

Le pluriel au nominatif féminin (seul exemple que nous ayons de sa présence dans nos inscriptions) se forme comme dans le latin; de même que dans ce dialecte la terminaison *æ* du génitif singulier se retrouve au nominatif pluriel, nous retrouvons aussi en osque, dans ces deux cas, la terminaison AS. Nous citerons pour exemples du pluriel AAPAS (*pagi*), AASAS (*aræ*), KAÍAS (*terræ*), dont la racine grecque γαῖα répond au *gau* germanique, au *terræ* ou *territorium* latin, et sur l'inscription de Rapino, ASIGNAS (*arvignæ*), AVIATAS (*cupitæ* ou *imperatæ*) qui répond au verbe latin *avere* (*cupere*, voy. Fest., *ad h, verb.*) et IOVIAS (*Joviæ*) qui, en opposition d'ASIGNAS sur le bronze de Rapino, désigne, comme nous l'avons traduit, les béliers commandés pour le service du culte de Jupiter. Pomponius, dans son Atellane latine *præco posterior*, s'est aussi servi de cette terminaison osque au nominatif, *quot lætitias insperatas modo mihi inrepsere in sinum!* (Non., 9, 11).

Au génitif la terminaison est AZUM avec z dans l'osque de la table de Bantia, EGMAZUM (*rerum*), et ASUM avec s dans le marrucin AGINEASUM (*agoniarum*).

Dans le picentin nous trouvons la forme ASIM ou ASIN, dans RURASIM (*arcorum*), EKASIN (*horum*), première forme qui se retrouve aussi sur le vase de Nole dont nous avons cité l'inscription (p. 269), CULCHNASIM (*culignarum*).

Le datif et l'ablatif pluriel féminin sont formés du datif singulier avec addition de l's finale dans KERRÍIAÍS, DIUMPAÍS, FLUUSASIA'S. Dans le marrucin AGINEAF, l'F n'est que la particule contractée qui, comme dans le φιου φίν grec dont nous parlerons plus tard, servit, dès le principe, à la formation de tous les cas obliques.

Quant à l'accusatif, nous le trouvons au féminin tantôt avec AS, dans EITVAS, MULTAS, κα⊦ας, tantôt avec redoublement de l's, qui semble avoir été primitivement introduit pour le distinguer du singulier, et que nous lisons sur une inscription de Pompéia, EKASS VÍASS.

2° La seconde déclinaison nous offre comme terminaison la finale latine US sur le bronze de Bantia; SIPUS, PRÆFUCUS, FACUS, finale évidemment provoquée par l'influence romaine, et qui parait y avoir été

dialectique, comme semble nous le prouver la finale OM en place d'UM que nous lisons souvent aussi à l'accusatif. Quant à l'opinion de Huschke, que, dans l'origine, l'intonation principale fut ùs au nominatif, elle n'est fondée que sur le principe de cet érudit qui partout reconnaît des singuliers dans les terminaisons ùs, tels qu'ABELLANÙS, NÙVLANÙS, STATÙS, etc., tandis que ces mots sont évidemment placés au pluriel dans nos inscriptions Nous n'avons de cette terminaison au singulier que le seul mot περκενος (*Percennus*) que contient une brique épigraphique de Vibo, l'antique Hipponium, où cette finale peut aussi bien avoir été provoquée par l'influence grecque.

La terminaison la plus commune sur les inscriptions est celle en ìs (ες) ou IS, comme dans AADIRI-ÌS, VIÌNIKI-ÌS, KILPI-ÌS, πυμπτι-ες, BABBI-ÌS, GAAVI-ÌS, HÙRTI-ÌS, PUPIDI-ÌS, etc. Quelquefois la vocale légère disparaît et il ne reste plus que l'I bref suivi de la sifflante finale, comme dans KUIRINI-S, DEGETASI-S, HEÌRENNI-S, καλινι-ς, NIUMSI-S, etc.; ou bien la consonne finale est simplement suivie de l's, comme dans AADIRAN-S, PÙMPAIIAN-S, BANTIN-S, TÙVTÌK-S, etc. Cette suppression de la voyelle caractéristique n'a jamais lieu en latin. Elle est aussi usitée dans quelques dialectes grecs, comme dans Δημῆτρις pour Δημήτριος.

Dans le sabelle les terminaisons OS et US ne se trouvent que dans le dialecte marsique, ATIEDIUS, nom propre, et AISOS qui a sa racine dans le grec ἀίδιος, (*æternus*, *perpetuus*) et qui, joint à LIXS sur l'inscription du bronze de Rapino, marque que la loi devait à jamais être exécutée.

Dans le volsque et le marrucin nous avons la forme I-ES, dans COSUTIES, PACVIES, TAFANIES, ALIES, tous noms propres. Dans le picentin l's suit indifféremment la voyelle ou la consonne finale, comme dans CAI-S, VARIEN-S (*Gaius*, *Varienus*, noms propres).

Les mots de cette même déclinaison à l'accusatif sont nombreux. Nous citerons entre autres DOLOM qui répond au *dolum* latin, VALÆMOM (*salutem*), CENSTOM (*censum*), MALLOM (*malum*), ZICOLOM (*diem*), tous noms et adjectifs qui partagent cette forme avec l'accusatif neutre SAAHTÙM, SAKARAKLÙM, THESAVRÙM, TERÙM, COMONOM, etc. L'o, dans la première catégorie, n'est, comme nous l'avons exprimé cidessus, que dialectique, comme le prouve l'orthographe de la table de Bantia, où le mot *dolom* est aussi écrit DOLUM avec U, ainsi que TRUTUM qui lui-même est joint à ZICOLOM. C'est la *finitam diem* de Tite-Live (XXXV, 7), TRUTUM est dérivé du grec τρυειν (franchir, passer), d'où *trudere*, verbe qu'Horace emploie pour désigner que le jour est

achevé (*od.*, 2, 18, 15). Dans quelques cas l'M finale est retranchée, comme dans VERUSARINU pour VERUSARINUM d'une inscription de Pompéia.

Dans le volsque nous avons au nominatif neutre FEROM, PIHOM, STATOM, exactement comme dans l'osque; nous retrouvons cette même forme aussi dans l'accusatif DUNOM (*donum*), et dans le masculin AVNOM (*agnum*), à côté d'HIRETUM (*hirtum*) sur l'inscription de Scopito. Dans le picentin nous avons pour le neutre AURAIÚM qui a sa racine dans αὐλή, αὔλειος, dernier mot employé par Homère pour exprimer une chose qui appartient au temple des dieux; AURAϑÚM, qui a la sienne dans ἀόρατον (*non adspectabile*), DRUEIMÚM (*roboreum*), que nous dérivons de δρύϊνος, FARÚM de σάρος, et KELφÚM, qui rappelle le κέλυφος ou νελύφη grec.

Le génitif EÍS appartient aux trois genres. Tandis que dans la première déclinaison EÍ dut céder à la voyelle A, l'o dut, au contraire, céder à cette diphthongue dans la seconde déclinaison.

Nous trouvons sur les inscriptions AADHEÍS (*spissi* ou *spissæ*), AIFINEÍS (*proventus*, *divitiæ*), BATEÍS (*cumulati* ou *cumulatæ*), KUMBENNIEÍS (*conventûs*), HEREKLEÍS (*herculis*), LÚVFREÍS (*liberi*), SARAKLEÍS (*sacelli*), TEREÍS (*terræ*) SENATEÍS et SENATEIS, comme on disait aussi en latin d'après la deuxième ou la quatrième déclinaison *sanctûs* et *sancti*. La forme IS est cependant plus rare, et, à l'exception des épigraphes en caractères grecs où nous lisons Fερεκλεις et Fιρινεις, nous ne la trouvons que dans APHINIS (*patrimonii*) d'une inscription de Pompéia où l'absence de l'í barré n'est même, selon toute probabilité, qu'accidentelle. Sur la table de Bantia nous la trouvons dans CARNEIS, ACTEIS, UMBRATEIS, etc.

Quant aux dialectes sabelles, nous ne connaissons qu'un exemple de l'emploi du génitif de cette déclinaison dans le marrucin PIOIS (*cujus*). Il est néanmoins commun aux inscriptions des vases dits nolans, sur lesquelles, comme nous l'avons remarqué, l'élément picentin paraît avoir exercé son influence.

Le datif, au masculin, se termine en úí comme dans le grec et le vieux latin *qui* pour *cui*; ABELLANÚÍ (*abellano*) DEKETASÚÍ (*dictatori*), EVKLÚÍ (*Evio*), HÚRTÚÍ (*pronao*) NÚVLANÚÍ (*nolano*, etc.). Néanmoins cette terminaison se change en EI dans les mots pronominaux, tels que PIEI (*cui*), ALTTREI (*alteri*), du bronze de Bantia.

Au féminin et au neutre nous trouvons cette même terminaison EÍ dans les inscriptions écrites avec l'alphabet national; AKENEÍ, TEREÍ, ALTTREÍ, THESAVREÍ, MÚÍNIKEÍ, ESEI; avec i simple dans COMONEI sur la table de Bantia.

Dans le marrucin nous lisons (B)ABU, dont la racine est βαφῆ, et qui rappelle la terminaison latine *sumptu* pour *sumptui*.

Dans le marse nous avons pour le datif PESCO, même terminaison que pour le latin, et dans le volsque DEVE DECLUNE pour *divo Decluno*.

L'ablatif prend tantôt la finale ÙD avec l'ù ponctué, tantôt la finale UD avec l'U naturel. La dernière forme se rencontre constamment sur le bronze de Bantia. *o* ne nous apparaît seul que dans les deux pronoms ECO et ESO de l'inscription scandée de Pestum.

Nous trouvons dans les épigraphes de la Campanie et du Samnium BÙVAIANÙD, SAKARAKLÙD, TANGINÙD, AMVIANÙD, EISÙD, et, en plus grand nombre, dans la loi de Bantia surtout, ACTUD, MEDICATUD, PREIVATUD, ATRUD, MALLUD, LIGUD, et TRÍSTAAMENTUD, SIDIKINUD à Pompéia et sur les monnaies des Sidicins.

Le D disparaît pour faire place au K dans les pronoms EKSUK, EISUC, ainsi que dans le dialecte sabelle et le volsque, où nous trouvons à l'ablatif COVEHRIU (*concilio*), SEPU (*sibo*, *sciente*), TOTICU (*publico*), VINU (*vino*), et dans le marrucin CESU-C (*quo*), pris dans le sens locatif pour *in quo loco*.

Dans l'inscription de Pompéia que nous avons transcrite et où nous avons vu l'inauguration du chemin qui devait conduire dans la direction du pont de Stabie, le V final du mot SEREV, dont la finale archaïque s'est plus tard perdue, mais dont l'existence primitive se manifeste encore dans les particules PUV, PUF et STATÍF (car les deux lettres V et F avaient une prononciation plus uniforme entre elles que chez nous, et telle sans doute que la pratiquent encore les nations germaniques), remplace le φι grec ou φιν qui, dans l'origine, servait à former tous les cas obliques, et qui ne fut plus employé par la suite qu'au génitif et au datif dans le langage épique. Il en fut de même dans l'osque, où nous ne retrouvons plus cette forme que dans les mots ESUF, ÙITTIUF, FRUKTATIUF. Cette finale semble avoir eu une signification objective qui plus tard se perdit, ou plutôt qu'on négligea, comme dans les langues grecque et latine, à l'exception aussi de quelques cas particuliers. Or, ici nous avons un tel exemple dans cette phrase de l'inscription osque : MEDIKEÍS PÙMPAIIANEÍS SEREV KIDIMADEN UUPSENS (*magistratus pompeiani in sede honorabili fecerunt*). C'est ainsi qu'adverbialement nous trouvons dans l'ombre : *Seref fetu* (*sedens facito*); *tremnu serse combifiatu* (*ex tabernaculo sede spectato*).

Le pluriel de la seconde déclinaison fait, au masculin nominatif, ùs. Tel il se présente à nous dans ABELLANÙS (*abellani*), NÙVLANÙS

(*nolani*), PÙS (*qui*), PÙTÙRÙSPID (*utrique*) du cippe d'Abella, et dans STATÙS (*status*) du bronze d'Agnone. PÙS, sur ce dernier, est long et répond au πῶς grec (*quomodo*). Comme pronom relatif nous le trouvons aussi sur l'inscription épichorique de Crecchio.

Une autre forme est ες de l'inscription de Castellaccio dans la Basilicate, τουτικες διποτερες (*publica pocula* [*duplicia*]), et celle en EÌS de l'inscription de Pompéia, citée plus haut, où nous trouvons : MEDIKEÌS PÙMPAIIANEÌS. Dans le vestin nous lisons POIMUNI (*pastores*), dont la racine est le ποιμην grec.

Au neutre, nous avons la terminaison ù (o) qui, grammaticalement, est la même que dans le latin. Tandis, en effet, que dans cette langue *terminalia*, nominatif pluriel neutre, a la même désinence que *rosa*, nominatif singulier féminin de la première déclinaison, TEREMENNIÙ, en osque, a la même intonation finale que VIÙ; COMONO (*comitia*), pluriel de COMONOM, la même qu'EGMO et TOVTO. Il en est de même du pronom IÙK ou IOC qui répond au *hæc* ou *ea* latin, et qui, comme ce dernier mot, est à la fois nominatif singulier féminin et accusatif et nominatif pluriel neutre. Dans PALANU (*arva*) de l'inscription de la Lucanie, l'U n'est pas ponctué, non plus que dans LUPU (*vestes*) et PETRU (*petræ*) de l'inscription de Pestum.

Le point n'est pas visible non plus dans l'U final de PÙIIU (*pecora*) de l'inscription d'Altilia, ni dans KIPERU (*capras*) de celle picentine de Crecchio où, néanmoins, nous le distinguons sur ϑRIKRUÞÙ (*tricipitia*) et sur PIÙEÙ (*pecua*).

Peut-être aussi devons-nous voir un pluriel neutre dans ENDEIÙ (ἄνδιχα) d'une inscription de Pompéia que nous avons transcrite ci-dessus (p. 307) (48), et où il semble que le personnage nommé a donné en deux fois (*in duo*) quatre *nummos*, c'est-à-dire deux chaque fois. Si la leçon est exacte, c'est une forme duale que la nature du mot même a provoquée.

Le génitif se termine en UM pour les trois genres, ABELLANUM, ALAFATERNUM, KUPELTERNUM[1] μαμερτινουμ, NÙVLANUM, NERUM, EGUINUM, EGMAZUM, etc. EGUINUM que nous trouvons sur les monnaies de Nucérie précédé d'un D, comme exergue au-dessous de deux cavaliers, sans habillements et sans armes, semble indiquer l'ordre équestre avec les dons duquel l'état fit frapper ces monnaies (comp. Liv., XXV, 36). Il faudrait alors lire DUNUD EGUINUM (*dono equitum*) et en déduire que, de même qu'à Rome, les chevaliers ne portaient pas seulement

[1] *Cubulterinorum* (monnaie de Compulterie).

le titre d'*equites*, mais encore celui d'*equiri* (d'*equo ire* ou d'*equus* et *vir*); les Osques disaient aussi EGUINUS avec le mot *vir* sous-entendu.

La forme du génitif ESSIM ou EISIM qui se remarque sur quelques vases nolans, dans les noms de famille KANUTIESSIM (*canutiorum*), VELTINEISIM (*veltineorum*) (65 *a. b.*), ne se reproduit dans les inscriptions que sur la pierre de Vénuse, VENÙSIESSI avec rejet ou perte de l'm finale (voy. ci-dessus p. 247). Elle semble donc avoir été dialectique à ces contrées. Celle de T(E)R(I)M sur la pierre de Crecchio, n'étant que conjecturale, ne peut être citée pour exemple.

Au datif et à l'ablatif nous trouvons ùis (*ois*), qui n'est que la terminaison masculine du singulier à laquelle a été ajoutée l's finale. Cette désinence sert aux trois genres, ABELLANÙIS, KERRIÙIS, DEKMANNIÙIS, EIZOIS, LÌGATÙIS, MAATÙIS, NESIMOIS, ZICOLOIS, FEÍHÙIS, FISTLÙIS, etc.

Nous trouvons la même terminaison dans le vieux latin *cnatois*, *svois* (*gnatis*, *suis*), qui rappelle aussi la forme *oloes* pour *illis*. Dans le volsque VESCLIS (*utribus*), elle se rapproche déjà plus de l'ombre, ainsi qne dans l'osque LIGIS pour *legibus* du bronze de Bantia.

Nous n'avons à l'accusatif pluriel, sur toutes nos inscriptions, que FEÍHÙSS (*ficos*), dont la différence avec le nominatif consiste dans le redoublement de la sifflante finale; et, dans le dialecte volsque, ATAHUS (ἀττηγους [Jon.] *hircos*), et CUMNIOS (*iumenta* ou *equos*), d'une époque moins ancienne, comme semble l'attester l'o caractéristique qui remplaça l'u primitif.

3° La troisième déclinaison comprend les trois genres, comme la troisième déclinaison latine et grecque. La différence qui se remarque dans l'ombre entre les souches consonnantes et celles vocales I(*e*), est sans exemple dans les inscriptions osques connues. La syllabe EIS, comme complément du cas, est donc ici toute-puissante.

Le nominatif se termine en E ou I dans le masculin ANVDIUNI (*comitialis*), sans doute avec simple rejet de l's finale. Dans le volsque nous trouvons VESUNE.

Il se termine en S dans MEDIS, MEDDIS (*magistratus*) et CEVS (*civis*)· MAMERS, STELLAS, HERES, Κίως, tous noms que nous trouvons cités dans les historiens latins et grecs, appartiennent à cette catégorie, ainsi que le volsque MEDIS, le sabin CURIS, et peut-être aussi FORS, le marrucin LIXS et le picentin REIKÙS (*rigor* ou *lex*).

Dans le plus grand nombre de cas, la racine du mot même avec une consonne forme le nominatif. Nous la trouvons avec la finale N

dans AKUN, Ηβων, qui répondent au *silo*, *telo*, *scuto* des Latins avec rejet de la consonne; avec NS dans EITUNS, DEIVATUNS, dernière forme que nous ne retrouvons que dans le participe parfait, mais qui dut être aussi commune au vieux latin, où le mot *voluntas* prouve incontestablement que *voluns* se disait pour *volens*, et que nous distinguons encore au génitif *euntis*, dont le nominatif *euns* a, par la suite, été changé en *iens*.

Le nominatif se présente avec R dans CASNAR, FRUNTER, CENSTUR, KVAÎSSTUR, EMBRATUR, et dans le marrucin PAKER (*pacatus*).

Avec F dans ESUF, TRÎBARAKKIUF, FRUKTATIUF, etc.; et dans le volsque ASIF (*assir* ou *sanguis* [*Latini prisci sanguinem assir vocabant.* Paul., *Excerpt. ex Fest.*, p. 16]).

Le génitif se termine en EÌS dans HERENTATEÌS, IÙVEÌS, LÙVKANATEÌS, MAATREÌS, FUTREÌS, terminaison que nous trouvons changée en EIS sur la table de Bantia dans CARNEIS.

Dans le sabelle nous avons à la fois la terminaison ES et IS; ÌRKES (*sæpis*), dans l'inscription de Crecchio; IOVES (*jovis*), OCRES (*montis*), PACRIS (*pecoris*), sur l'inscription de Rapino.

Au datif nous trouvons la terminaison EÌ: (εν)αχερηι (*brevi*), αππελλανουηι, KVAÎSSTUREÌ, DIÙVEÌ, HERENTATEÌ, MEDIKEÌ, etc., et plus rarement Ì seul, comme dans la deuxième déclinaison: KERRÌ, διουϜει, Ϝερσορει.

Dans le sabelle nous avons la terminaison E, dans IUVE (*Jovi*), TELSATURE (*Talasio*) d'une inscription picentine; dans ERINE (*Erinix*), PATRE (*patri*), d'une inscription marsique; dans REGE (*regi*) d'une inscription marrucine; et dans FLUSARE (*florali*) d'une inscription du Vestium.

L'accusatif présente ÌM dans DEKVÌARÌM, MEDICIM, SLAGÌM, MANIM, et avec rejet de l'M dans TIURRÌ pour TIURRÌM.

Si la leçon ÙITTIUM, accusatif d'ÙITTIUF, est exacte sur le cippe d'Abella, nous aurions un second accusatif en UM pour les mots qui nous révèlent leur souche même, et qui répondrait à celui de la quatrième déclinaison latine, laquelle n'est elle-même qu'une contraction de la seconde.

PASSTATA, le παστάς grec, que nous trouvons sur une inscription de Pompéia, est pris de cette langue. Dans le volsque nous avons BIM (*vim* ou *vitam*, et, par extension, tout ce qui vit), et le mot ASIF (*assir* ou *sanguinem*) que nous avons déjà mentionné au nominatif et qui est aussi placé ici à l'accusatif comme l'est ESUF sur la table de Bantia.

L'ablatif se termine en ID dans CASTRID, PRÆSENTID, SLAAGID, terminaison qu'avait aussi le vieux latin : *conventionnid* (SC. de Bacban., v. 22), *airid* (sur une inscription de Cività Lavigna), laquelle terminaison nous retrouvons dans l'adverbe osque AMPRUFID (*improbe*). CASTRID a sa racine dans le sanskrit *kad*, d'où *kakud* (*vertex*) et κώδεια (*caput*).

Le pluriel a pour désinence au masculin et au féminin IS ou ES, selon que l'E ou l'I est la voyelle caractéristique. Nous en avons des exemples dans AÎDILIS, σκλαβεκις, διποτερες, URIETES, MEDDISS et μεδδειξ, contraction de MEDDIKES ou MEDDIKIS.

Dans le volsque nous avons aussi MEDIX, où la dernière lettre semble remplacer la double S finale du nom pour le distinguer de MEDIS au singulier, dernière forme que nous trouvons sur une autre inscription volsque pour exprimer un seul magistrat.

Dans quelques cas, comme dans cette phrase du bronze de Bantia : PON CENSTUR TOVTAM CENSAZET (*Quum censores populum censebunt*), la finale est retranchée dans l'osque après la semivocale, sans doute parce que le verbe qui suit indique lui-même le nombre.

Dans le dialecte picentin nous avons VEILÙMES (*frondes* ou *virgulta*) et FÙRES (*sordes*), dernier mot qui nous prouve que le féminin au pluriel suivait, dans la troisième déclinaison, la forme du masculin.

Le génitif se termine en IM probablement pour les trois genres. Nous lisons sur les monnaies des Samnites et des habitants d'Esernie et de Teate SAFINIM, AISERNIM, TIATIM. Là où la légende TIIATIUM se présente, elle ne change rien à la règle. Seulement elle est au génitif de la deuxième déclinaison. La différence est la même que dans le grec τεατέα et τεατεῖοι, comme les Romains aussi disaient *Teates* et *Teatini*.

Nous avons aussi des exemples du génitif pluriel dans TACUSIM et dans les mots du dialecte picentin : PIMIRIM (*pastorum*) et RAEVIM (*ravorum*), dont le dernier est féminin.

Quant au datif et à l'ablatif, nous n'avons qu'un seul exemple pour ces deux cas dans la troisième déclinaison, ANAFRISS (*inferis*), où le redoublement de l's (ss) est aussi provoqué pour désigner la présence du pluriel.

Dans le dialecte marsique l'E seul, comme dans le datif singulier, sert à les désigner sans doute avec rejet de la finale caractéristique. Nous en avons un exemple dans NOVE SEDE (*novensilibus*) PACRE (*pacatis*) de l'inscription de l'antique Maruvium.

L'accusatif ne nous est aussi connu que par le seul mot TEREMNÌSS (*termines* ou *terminos*) et dans le picentin par UPEKE(s) (*obices*), et

par les deux substantifs SÙRES et VEILÙMES que nous avons déjà cités plus haut.

Dans ce grand nombre d'exemples que nous venons de produire, nous avons dû nécessairement faire usage de tous les mots connus, soit qu'ils fussent substantifs, soit qu'ils fussent adjectifs.

On voit par eux que l'osque employait, comme le grec et le latin, ou bien les racines de mots pures, ou bien revêtues de la forme déclinative, comme AASAS, AAPAS, CEVS, IÙVEIS, LIGIS, LUPU, SLAGIM, TERÙM, TIURRÍ, FEÍHÙSS, etc.; et le sabelle LIXS, REGE, SARÙM, SÙRES, IRKES, BIM; ou bien les composés, comme, par exemple, PRUPUKID; ou d'autres qui ne sont formés que de la réunion de substantifs et d'adjectifs, comme dans l'osque DÙ-NÙMMA, LIG-AN-AKDIKEÍ, et dans le volsque VELE-STROM, composé de VELEIUET TER, lequel dernier entrait aussi dans la composition d'ALTTREÍ.

Nous ne poursuivrons point ces remarques philologiques qui nous entraîneraient à des détails qui n'entrent point dans le cadre de ce travail. Nous croyons néanmoins devoir nous arrêter sur les pronoms et les adjectifs pronominaux.

On comprend que toutes nos connaissances des divers dialectes osques et sabelles ne reposant que sur des documents épigraphiques, nous ne pouvons guère avoir d'exemples d'autres personnes que de la troisième.

En effet, nous ne connaissons des pronoms substantifs de la première et de la seconde personne que le nominatif TIÙ (*tu*), que nous retrouvons dans l'ombre sous la forme TIOM, et dont le latin a retenu des traces dans les composés de verbes, comme, par exemple, dans AMAVIS-TI, SIS-TI, AMA-TI-S, etc.

Quant aux pronoms définis de la troisième personne, nous avons le nominatif des trois genres représenté par IZIC, IUK (IOC), et ÍDÍK (IDIC), qui répondent à *is*, *ea*, *id*, ÌUSSU à *iidem* au pluriel, IOSC et IOC à *eos* et *ea*, EISEIS ou EIZEIS à *ejus* ou *illius;* ainsi que le singulier EISEÍ à *illi*, EISAÍ à *illæ* au datif; EIZUC, ablatif singulier, à *illo;* EIZÙC (EISAK) à *illâ* ou *istâ*, EIZAZUNC à *illarum*, EIZOIS à *illis*, etc. La forme EK ou EKA, EKAK, EKÍK, EKSUK, EXEIC, répond à celle du pronom HIC, HÆC, HOC. Nous trouvons au pluriel féminin EKASK (*hæ*), EKASS (*has*) et EXAISC-EN pour EN EXAISC (*in his* ou *hisce*). C'est cette même forme que nous remarquons dans l'adverbe POSTEXAC (*posthac*), dans EKHAD (*heic* ou *hoc loco*), dans EKS ou EX (*sic* ou *ita*).

Sur le cippe d'Abella nous avons EISÙD au neutre (*eo*), et sur les inscriptions de Pompéia ÍSÍDUM ou ÍSÍDU (*idem*).



La racine EK paraît donc avoir été employée pour désigner l'objet présent, la racine EIZ, IZ, EÍS, l'objet éloigné. Dans l'inscription de Cupra nous trouvons le pronom ESMUM (*illud*), qui répond à l'*esme* ombre.

Les pronoms relatifs et indéfinis nous ont aussi été conservés partiellement. Nous avons les nominatifs singuliers PIS, PAI, PÚD et PÍD (*qui* ou *quis*, *quæ*, *quod* et *quid*); le pluriel masculin et féminin PÚS et PAS (*qui*, *quæ*); le génitif singulier PIEIS (*cuius*); le datif PIEI (*cui*); l'accusatif PHIM ou PIM (*quem*). PUV n'est pas pronom, c'est le πω grec, le *quidem* latin. PUF répond à l'ombre *pufe*, le *quo* latin pour *ubi;* POUS à *quo ut* ou *uti.*

Quidquam se retrouve dans PÍDUM, *se* dans SIOM, *sui* dans SUVEÍS, *suâ* dans SUVAD. Le vieux latin disait *svois*, le marrucin SVAM.

Quant aux noms de nombre, nous en connaissons peu. Festus nous a conservé l'expression PETORA, c'est-à-dire en osque PETURU pour *quatuor*, et il est vraisemblable que jusqu'à ce nombre ces noms se déclinaient, comme dans le grec. Dans les composés DÚNÚMMA, ENDEIÚ, διποτερες, nous avons la racine de *duo;* dans ϑRÍKRU₂Ú celle de *tres;* celle de *quinque* dans POMPTIS (*quinquies*), d'où il faut conclure que PÚMPÍS désignait le nombre cinq.

Nous avons la racine de *deka* ou *decem* dans le composé DEKVÍARÍM. Les monnaies osques nous montrent pour la représentation graphique des chiffres le même système qu'avaient les Romains (II, III, IIII, Λ, IΛ, IIΛ, IIIΛ, XI, X, IX, IIX (2-12); IΛX, IIΛX, IIIΛX, IIIIΛX (16-19)[1]. Ce sont les signes empruntés à la nature et dont l'homme, en inventant les signes graphiques, conserva l'usage. Les quatre jambages représentent les quatre doigts de la main levés et qui peuvent servir à désigner les quatre premiers nombres. Pour cinq, c'est la main entière qui est symbolisée par Λ; pour dix, ce sont les deux mains réunies (X). Successivement un de ces signes, joint à un autre et placé à gauche ou à droite, selon que la main gauche ou la main droite exprimait le nombre à ajouter ou à retrancher, facilita toutes les combinaisons de chiffres possibles. La main ne suffisant pas, on employa le coude pour désigner cinquante (V). En augmentant la courbe du bras et en lui faisant faire le demi-cercle, on exprime le chiffre cent ()); et c'est ainsi que la nature elle-même dicta à l'homme ces signes conventionnels qui suffirent pendant des siècles aux peuples les plus civilisés de l'antiquité.

[1] Voy. Friedlænder, *Osk. Munzen*, n°ˢ 1-12.

Ce que nous connaissons du verbe est loin d'être aussi étendu que ce que nous connaissons des déclinaisons.

Comme les pronoms ne nous sont apparus en majeure partie qu'à la troisième personne, vu que tout ce que nous savons des différents dialectes des Opiques ne provient que des inscriptions que les siècles nous ont conservées, nous devons principalement aussi retrouver à cette troisième personne ce qui nous reste des verbes. Autant que nous pouvons en juger par ces faibles restes, ces verbes devaient se conjuguer d'après la troisième et la première conjugaison latine.

Néanmoins nous trouvons encore une première personne de l'indicatif présent dans SUM qui répond exactement au *sum* latin, et, sur la pierre mystique d'Altilia, KÛRU qui est exactement aussi le *curo* latin, seulement avec transposition de voyelles. Nous n'avons aucun autre exemple pour les autres temps. Cependant il est probable que l'osque suivait dans leur formation la même marche que le latin et l'ombre. Un exemple d'une seconde personne nous a été conservé dans le sabelle STATII-ES (*sistas*) pris dans un sens transitif. Il est probable que la même forme existait aussi pour l'osque proprement dit. Sur la patère de Nole nous trouvons VUE (*vive*), et sur la pierre de Crecchio BIE (*cogito*)[1].

La troisième personne, au contraire, est représentée dans tous les temps. Elle nous offre pour signe caractéristique, au singulier la forme ablative ED comme pour marquer l'acte, tandis que le *sum*, l'*es* ou le *ego*, contracté, comme dans le grec, l'ombre et le latin, et qui personnifiait l'être, était employé, autant que nous pouvons en juger par nos faibles restes, à distinguer les deux premières personnes. Néanmoins, dans plusieurs cas aussi, comme le T lui-même, ainsi que nous l'avons observé ci-dessus, en traitant des consonnes, tendait, dans l'osque, à se confondre avec D, nous trouvons cette lettre remplacer souvent le D final, là surtout où, placée seule, elle servait, comme nous l'avons déjà fait remarquer, à désigner le pluriel.

Là cependant où dans la finale qui, sous la forme NT, a dû paraître dure à l'osque, l'N ne pouvait pas être rejetée, l's plurale était substituée au T.

Dans les dialectes sabelles cette finale D disparaît, comme elle disparaît aussi dans leurs déclinaisons, où, tandis que l'osque disait ÚD, AD, ID, à l'ablatif, le sabelle plaçait l'O ou l'A plus sonores. Il en fut de même, comme nous le verrons, dans les verbes. L'impératif a aussi constamment la première des deux formes, D, au singulier, la

[1] Du grec βιάζεσθαι, *cogere*

seconde, NT, au pluriel, dans les seuls exemples peu nombreux que nous avons reconnus.

Afin de faciliter les recherches, nous placerons ici le tableau comparé de tous les temps des verbes contenus dans les inscriptions que nous avons citées dans le corps de cet ouvrago.

	D'après la 3e conj. latine.	Souches en ɒ, u, o, i.
1re personne sing. prés. ind.	SU-M (*sum*) KÜS-U (*curo*).	
3e » » » »	IS-T (*est*) MDRS. DPOLE-E. (*aportet*)	PAAMA-T (*habibat*) GASU(D)A-T. (*arefacit*).
3e » plur. » »	S-ET (*sunt*) AMPE-ET (*ambiunt*). mars. FSS-ST (*adducunt*, *ferunt*).	Picent. ÛBSI-ÜEME (*ordiantur*).
» » » imparf. »	FUFANS (*erant*).	
2e » sing. » conj.		Picent. STAI-IES (*sistas*).
3e » » » »	FU-ID (*fuat*) mars. SI (*sit*). vols. FASIA (*faciat*).	STA-ÌT (*stet*) DEIVA-ID (*juret*). TADA-IT (*putet*), TEDEMNA-ÌT). terminet).
» » plur. » »		STA-ÌET (*stent*) DEICA-NS. (*dicant*).
» » sing. fut. 1 ind.	FU-SID (*erit*) UEES-ST (*volet*). PEDTEME-ST (*adimet*) DIDE-ST (*dabit*) mars. ETT-E (*erit*).	HAFIEDT (*habebit*).
» » plur. » »	FATEN-SINE (*aperiant*)	CENSA-EET (*censebant*)
» » sing. parf. »	DED-ED (*dedit*) KÜMBEN-ED (*convenit*) PRÜ-FFED (*probavit*) UPE-ED (*fecit*) teskart pour TEKKA-FED (*dagnris designavit*)	AAMANA-FFED (*manudedicavit*). AIEDA-FED (*ædificavit*). PRÜFA-TTES (*profatus est*). KLU-FE(U) (*audivit*).
» » plur. » »	UUPS-MNE ουπαενς (*fecerunt*)	PRUFA-TTENS (*probaverunt*). TEREMNA-TTENS (*terminaverant*) vols. SISTIA-TIENS (*stiterunt*) Picent uri-ϑns (*extruxerunt*)
» » sing. parf. conj.	FEFAC-ID (*fecerit*) λιικειτ (*pa gaverit*) HIP-ID (*habuerit*) PRUHIP-ID (*prohibuerit*)	
» » plur. » »		TRÌBARAKA-TTINS (*novellaverint*).
» » sing. fut. 2 ind.	PERTEM-UST (*intercesserit*, *adimerit*) FEFAC-UST (*fecerit*). HIP-UST (*habuerit*) FU-ST (*fuerit*) DIC-UST (*dixerit*) PEREM-UST (*peremerit*) UD-UST (*araverit*) CEBN-UST (*venerit*)	
» » plur. » »	ANSETU-EET (*adigerint*)	TRÌBARAKA-TTUSET (*novellaverint*).
2e » sing. impér.		vol. VUD (*vive*) Picent. DI-U (*vie*, *coge*).
3e » » »	AC-TUD (*agita*) ES-TUD (*esto*). LICE-TUD LÌKÌ-TUD (*liceto*) FAC-TUD. (*facito*). Vols. ES-TU (*esto*).	
» » plur. imp.	EESTÌNT (*sistanto*, *exstunto*).	
infinitif.	ACUM (*agere*) DEICUM (*dicere*) ASEEUM (*asserere*) PERTUMUM. (*intercessione adimere*) EZUM (*esse*). picent. KAKÛM (*cacare*).	CENSAUM (*censere*). TRÌBARAKAVUM (*novellare*). MOLTAUM (*multare*).
supin. 1.		Picent. ϑU-TUM (*sacrificatum*).
» 2.	vols. ARPATI-TU (*exceptu*)	
particip. pr. abl.	PRÆS-ENTID (*præsente*).	

Passif.

3e personne sing. ind. pr.	VINC-TER (*vincitur, convincitur*).	SAKARA-TER (*sacrificatur*). PARACUS-TER (*non obeditur*). SAKIO-TER TIMET(ER) (*subiguntur, cæduntur*).
» » » conj. »	SAKAR-ITER (*sancte agatur* ou *sacrificetur*)	
» » » imp. »		CENSA-MUR *censetor*).
» » plur. » »	mars. FER-ENTER (*feruntor adducuntor*).	
» » » partic. parf.	SIT-UNS (*situs*). PRÜF-VÜ (*probata*) SAAK-TÜM. (*sanctum*) SCRIF-TAS (*scriptæ*). LIMITÜM (*limitatum*) ANCENSE-TO. (*tacensa*) FAC-US (*factus*) PRÆFUC-US (*præfectas*), etc.	DEIVAT-UNS (*juratus*). TEREMNA-TÜ (*terminatae*) STATÜS (*positi, stati, instituti. constituti.*) TRUTUM (*finitum*). volsq. STA-TOM. (*positam, statum, institutum*). mars. AVIA-TAS (*imperatæ*), etc.
» » » » fut.		ÜPSA-NNAM (*faciendam*). Picent. AÚRA-ϑUM (*non spectandum*).

Nous n'avons au déponent que LAMATIR, qui, comme je l'ai déjà observé, a sa racine dans le sanskrit *klam*, et exprime un acte d'amoindrissement ou de dégradation; il répond donc, dans le sens juridique, au *deminuat* latin.

Comme ce tableau nous le prouve, l'NT final n'est resté au pluriel que dans l'impératif EESTINT de l'inscription d'Agnone. Partout ailleurs il a fait place au simple T avec retranchement de la consonne semi-vocale; ou bien cette dernière s'est adjoint l's finale. EESTINT appartient évidemment à la même racine que le STATÚS qui commence l'inscription, et que le SISTIATIENS de l'inscription volsque de Vellétri. Il paraît qu'il y avait duplication là où ce mot était pris dans une acception transitive, comme dans le sanskrit TI-SHTHÂMI (de *sthâ*, en grec ἵ-στημι, en latin *sisto*, et, transitif, *insto*, *obsto*, *status dies*, etc.). EE remplace ici l'iota grec.

Cette duplication est plus évidente encore dans les temps passés, comme elle l'était aussi dans l'ombre et dans le latin. Elle y est formée, ou par la racine vocale même, comme dans DEDED, FEFACID, FUFANS, et même dans CEBNUST qui a évidemment sa racine dans *kven* (*quenam*), *kommen* du vieux germain, où le k a fini par rester seul, sans doute pour cause phonique, comme dons le grec νώσκω pour γι-γνώσκω; ou bien, dans la conjugaison faible qni appartient à la souche A et autre, par l'addition de la finale conjonctive à la racine même, comme dans PRÜFA-TTED, TEREMNA-TTENS, TRÌBARAKA-TUSET, ANGE-TUZET, dans le volsque SISTIA-TIENS, dans le picentin URI-ϑNS. Cette dernière forme, dans l'osque, tend à confirmer l'opinion de quelques philologues qui ont voulu voir dans la désinence du parfait

de toutes les langues anciennes en général, un verbe auxiliaire uni à la racine du verbe même (voy. Grim., *D. Gramm.*; Jacobi, *Beitr. zu D. gramm.*; Pott, *Etymol. Forsch.*, etc.).

Il est à remarquer que dans la désinence ID, ειτ ou IT au singulier, ÎNS au pluriel, l'I apparaît à la fois dans le présent et dans le parfait du conjonctif, semblable en cela au sanskrit et au grec, à l'opposé du latin, qui ne l'a conservé que dans la terminaison *sim*, *idim*, *velim*, *duim*. STAÎT, TADAIT, λειχειτ, présentent la forme grammaticale primitive que le latin a contractée dans sa première conjugaison en *et*, comme dans AM-ET pour AM-AIT, CANT-ET pour CANT-AIT, etc.

Cette terminaison ET n'est propre à l'osque qu'au pluriel, et, comme nous l'avons déjà fait observer, n'est que la contraction d'ENT. ED est au contraire constant dans le parfait de l'indicatif au singulier, dans les deux conjugaisons. Au parfait du conjonctif il se change en ID.

L'osque, dans la formation de son futur, n'imite pas non plus le latin qui en partie le formule avec le secours du conjonctif et en partie avec l'FU. Ce temps, dans l'osque, a plus d'analogie avec le sanskrit et le grec qui tous deux le formulent avec l'ES. Dans les verbes qui appartiennent à la souche vocale, il prend la désinence SID, comme FUSID (*erit*). Dans ceux qui appartiennent à la souche consonnante, il y appose à la fin ST avec la voyelle conjonctive, comme, par exemple, dans DID-E-ST, HER-E-ST, DEIV-A-ST, à l'exemple du sanskrit TAN-I-SHJÂMI, et du grec τεν-ε-σω (τενεω).

HAFIERT, sur le bronze de Bantia, fait exception à la règle, quelle que soit sa signification contestée, et qu'il réponde au *capere* ou *habere* latin, deux acceptions dans lesquelles il peut indifféremment être employé (voy. p. 209).

Dans le futur exact, la voyelle conjonctive est toujours U, au singulier; DIC-U-ST, HIP-U-ST, FEFAC-U-ST, etc., et, au pluriel, TRÌBARAKATT-U-SET et ANGET-U-ZET, dernier mot où le Z remplace l's. Tous deux, comme nous l'avons dit, sont la contraction de TRÌBARAKATTUSENT et D'ANGETUZENT.

Nous retrouvons la même finale dans le marrucin FERET (*adducunt*) de l'inscription de Rapino, lequel n'est régi par aucun nominatif, ni singulier ni pluriel, et qui, comme dans le latin *dicunt*, *ferunt*, se rapporte indifféremment, dans le cas où il y est placé, à tous ceux que la loi regarde (voy. ci-dessus, p. 234).

Dans les autres temps nous trouvons la désinence ENS, dans l'osque proprement dit: SISTIATIENS (*posuerunt*); dans les dialectes qui s'y rapportent: ÚRSIÚENS (*movent*), qui a sa racine dans le grec ὄρνυμι,

et URIϑNS (*erexerunt*), qui a la sienne dans ὄρος et θεῖν, d'où l'όρθονυ grec pour l'érection d'un monument.

Pour le singulier, nous lisons dans tous les temps, dans les divers dialectes sabelles, la simple finale, composée par une des voyelles A, U ou E, comme dans FASIA (*faciat*), ESTU (*esto*), ERRE (*erit*).

Quant à l'infinitif, il se reconnaît à sa finale UM, dans CENSAUM (*censere*), MOLTAUM (*multare*), TRÌBARAKAVUM (*novellare*), et dans ACUM (*agere*) ASSERUM (*asserere*), etc. TRÌBARAKAVUM est digne de remarque par sa forme. Il semblerait plutôt appartenir au passé qu'au présent, si le sens de l'inscription où il paraît sur le cippe d'Abella pouvait l'admettre. Il est possible que cette forme soit la primitive, et que ce ne soit que par contraction que nous la trouvons autrement exprimée dans les verbes de la même souche, qui, peut-être, dans le principe n'avaient point A mais AV pour racine. C'est ce que d'autres exemples pourront seuls un jour confirmer[1].

Nous n'avons que peu de remarques à faire sur le participe, qui imite le génie de la langue latine pour sa formation.

Quant au passif, il paraît avoir été dans l'osque très-rapproché de l'ombre et du latin. Tant qu'il n'emploie pas la forme du participe, il conserve, comme dans ces deux langues, la finale ER; comme au présent de l'indicatif VINCTER (*vincitur*), SAKARATER (*sacratur*), MASIOTER, du grec μάω ou μάσσω, et PARACUSTER, qui, sur le bronze de Bantia, apparaît dans les fragments du haut de la loi et répond au grec παρακούεται. Il nous fait supposer qu'il existait plus avant la menace d'une peine, soit *pecunia*, soit *multa*, que le magistrat avait le droit de prononcer contre quiconque n'obéirait pas à son appel, COM. PARACUSTER (*cum non obeditur*). Dans le conjonctif nous ne trouvons que SAKAHITER (*sancte agatur*).

A l'impératif nous avons sur le bronze de Bantia CENSAMUR (*censetor*). De même que nous trouvons pour ce mode dans l'ombre la désinence *mu* au singulier, *mumo* au pluriel, à côté de l'actif *tu* et *tuto*, l'osque aussi avait au passif cette désinence MU suivie d'un R que nous reconnaissons dans CENSAM-UR : PIS CEVS BANTIUS FUST, CENSAMUR ESUF EN EITVAM (*qui civis bantinus fuerit, censetor ipsum et pecuniam*), manière de parler conforme au latin qui disait aussi *censeri rem*, comme Cicéron dans son discours pour Flaccus (XXII) *voluisti magnum agri modum censeri.*

Le présent dans le passif se forme, comme dans le latin et l'ombre, avec le participe passé et le verbe auxiliaire EZUM (*esse*). Ainsi nous

[1] Comp. Cursius, *Temp. et modi*, p. 296 ; Bopp, *Gramm.*, 502

trouvons TEREMNATÛST pour TEREMNATÛ-IST (*terminata est*) sur une inscription de Pompéia; PRÛFVÛ SET (*probata sunt*) sur le cippe d'Abella, et FACUS ESTUD (*factus esto*) sur le bronze de Bantia.

Nous avons d'autres exemples certains de participe dans PRÆFUCUS (*præfectus*), SCRIFTAS (*scriptæ*), ϐρατωμ (*paratum* ou *comparatum*); dans le volsque STATOM qui répond au *statum* latin, et dans DEIVATUNS de cette phrase du bronze de Bantia: FACTUD POVS, TOVTO DEIVATUNS TANGINOM DEICANS (*facito, ut populus juratus sententiam dicant*). Nous devons au savant Kirchhof la vraie signification de ce mot par le rapport qu'il établit entre l'acception qu'il lui donne et celle du mot *divus*. Il reconnaît dans le verbe DEIVAUM le *deo teste affirmare* de Cicéron (*De offic.*, III, 29). Néanmoins il a cru devoir corriger la leçon DEIVATUNS par DEIVATUS dans son travail sur la table de Bantia; ce qui ramènerait ce mot à la forme latine de FACUS et de PRÆFUCUS. Mais rien ne justifie cette correction arbitraire, et nous avons fait voir plus haut que la leçon DEIVATUNS doit être préférée, comme étant la forme primitive, qu'on trouve même dans le vieux latin, *voluns*, *euns*, pour *volens* et *iens*, auxquels nous joindrons le *lucuns* de Varron et le participe futur *faciundus* pour *faciendus*.

EITUNS dans l'inscription de la *casa di Salustia* à Pompéia, dont Mommsen et Huschke ont fait une troisième personne pluriel du présent de l'indicatif, est un participe du même genre pris substantivement pour *itus*, et qui dans la phrase EKSUK AMVÌANUD EITUNS, etc., exprime bien la direction indiquée par l'épigraphe: CHEMIN *qui, par cette enfourchure, conduit à la douzième tour où habite Adirius* (voy. ci-dessus, p. 279).

Quant au participe futur, sa forme nous est indiquée dans ÛPSANNAM (pour *faciendam*).

Les inscriptions osques ne nous ont point offert de supins, quoique cette langue ait incontestablement fourni ce mode au latin. Nous les trouvons tous deux, le premier, avec la terminaison accusative, dans le picentin ϑUTUM d'une patère de Nole, le second, avec la terminaison ablative, dans le volsque ARPATITU de l'inscription de Velletri. On lit sur la patère [1]:

CURELRÌNAHEL XX ϑUTUM LEVNUE XXII. XX
Curilus Rinaculus dedit sacrificatum Lucetio XXII. . . . . XX.

Curilus Rinaculus donna, selon l'épigraphe, cette patère au dieu *Lucetius* pour servir aux sacrifices. Il manque une ou deux lettres

[1] Musée de Berlin, n° 1618.

entre les mots RINAHEL et ϑUTUM, ellipse qui ne peut être mieux restituée que par DEDED (*dedit*). L'usage auquel de tels meubles devaient servir, était généralement indiqué. C'est ainsi que nous trouvons dans Varron (L. L. V, 26, § 122) : *in sacrificando deis hoc poculo magistratus dat deo vinum.* La racine de ϑUTUM doit être cherchée dans le grec θύειν, θύω. Pour le volsque ARPATITU (*exceptu*), nous la chercherons dans ἁρπάζειν ; ce qui nous donnerait ARPATUM à l'infinitif.

Nous ne pousserons pas plus loin ces notes grammaticales, déjà peut-être trop étendues. La traduction que nous avons donnée des principales inscriptions recueillies dans ce travail et sur lesquelles nous l'avons basé, nous dispense d'y ajouter un glossaire.

ÉPIGRAPHES.

1

ƎVT· ЯƎꟽ ·ꓷT·ƧIIBƎꓷT· IИ
·ЯƎ88ЯHЯꟽЯЯ

2

Ɔ·ƧIIЯIПVП·Ɔ
ƆVT·ЯƎꟽ
ЯƎ88ЯHЯꟽЯЯ
VЯꟻƧꟻ
ЯƎTTЯ8VꓷП

3

ƆVT·ЯƎꟽ·Ɔ·ƧIIЯIПVП·Ɔ
HЯƧПV·ꓘЯꓘƎ·ЯTЯTƧƧЯП
ꓷTTЯ8VꓷП·VЯꟻƧI·ЯƎЯƎЯ

4

N·BAIRI·N·M·T·S·I·ARAM
KACE AMANAFED·ESIDVM
PRVFATED

9

V·ΆIII▷ÎV⋀
VIITVṄII
IIRINIII·IIT
IIRINII
ΓΑTRII
ÞONO·MIIIL·I
LIBA

5

IIIƧIꓷT:ЯꓘƎ
ЯƆПЯꓘ:ЯƎꟽ
ƎƧV/////:ЯꓷꓘЯƧ
ЯIIꟽ////:Я///Ǝ
:ƧЯꟽIƧƧ///Ⲏ

6

ЯIↁↁVƧƎƆ·Ⲕ
·T·ꟽ·ꓷT·ƧꟻI
ЯꓷꓘЯƧ·ꓘꓘƎ
ЯƆV8·ꟽVↁꓘ
ЯHVЯI
ЯƎ8ЯЯꓘЯ

7

///VHIƧIƧ·B·ƎꟻI·DƎHIƧ·HIV·IHVIƧIƎꟻƧ·ЯꓘƎƧИ///
ПƎDꓘƎHƧ·<ЯAЯƆIIƧ·ЯƎDꓘƎЯHƎꟻƧ
HƎЯЯꟻƧƧ·ЯƎ<ƎTЯƧIVƧ·ЯDЯ<ƎT

8

ПЯЯꓘVL·HVLVꓘIIƧ·HЯDЯI·HƎЯЯꟻƧ
ЯƎ<ƎTЯƧIƧ ЯDЯ<ƎTVЯ HVLTЯƧ

10

ΓA·VI·ΓACVIES·MEDIS
VESVNE·DVNOM·DED
CA·CVMNIOS·CETVR

11

DEVƐ : DƐ<VVNE : S<ATOM : SƐPIS : ATAHVS : PIS·VEVƐSTROM
ΓASIA : ƐSARISTROM : SE·BIM : ASIΓ·VƐS<LIS : VINV : ARPATITV
SƐPIS : TOTI<V : <OVƐHRIV : SƐPV : ΓEROM : PIHOM : ƐS<V
Ɛ< : SƐ : COSVTƐS : MA : CA : TAΓANIES : MƐDIX : SISTIATIƐNS

12

Ǝ·ЯЯЯIЯꟻHƧ·Ǝ·ꟻTIVƎЯH·ПЯЯH
ƎƎDƎIIЯ·ПVHЯIIЯЯꟻ·TDꟻƧTЯЯ
HƎHTVЯ·ЯƎЯƎЯ·ƎꟻƧЯꓘ·ƎꟻTIVƎЯ
Ǝ·ƆHHIꓘHƧ·HD·ꓘƎЯꟻƧƧTVD·ПVHП
ЯIIЯHƧ·TDꟻBVH·ƎꓘЯꓘ·ꓘVHBƎH
HIƎꟻƧ·TЯH<IHVЯ·VПƧЯHHЯH
ЯƎЯƎЯ·ꟻƧꟻЯVH·ПDV·8ЯTTƎЯ

13

ꓘƎЯꟻƧƧTVD
TЯH<IHVЯ
V·ЯƎЯƎЯ
ƎꓘBЯЯ
ПDV8ЯTTƎЯ

13 bis.

ПVDIꟻƧ·HH
ꓘƎЯꟻƧƧTVD
HIIЯDЯꓘI///
TЯH<IH·HHHЯ8ƎЯ

14

/////////////////TЯH·П
/////////////ЯꟻЯI
TƎDƎHHЯꟻ
HƎHƧ·ƎꟻV·ПЯ

35

ꟻVƎƎꟻƧ
LVƎ8DƎꟻƧ

19

ПƎ·ЯƎ П<·ƧVƎЯЯ
ƎꟻTIƆ·VПƧƎЯ<

15

16

ANTICA

Postica.

[illegible]

18

[illegible]

26

[illegible]

21

[illegible]

20

status. pús. set. húrtín.
kerríiín. vezkeí. statíf.
evklúí statíf. kerrí. statíf.
fuutreí. kerríiaí. statíf.
anter. stataí. statíf.
ammaí. kerríiaí. statíf.
diumpaís. kerríiaís. statíf.
líganakdíkeí. entraí. statíf.
anafríss. kerríiúís. statíf.
maatúís. kerríiúís. statíf.
diúveí. verehasiúí. statíf.
diúveí. regatureí. statíf.
hereklúí. kerríiúí. statíf.
patanaí. piístíaí. statíf.
deívaí. genetaí. statíf.
aasaí. purasiaí.
saahtúm. tefúrúm. alttreí.
pútereípíd. akeneí.
sakahíter.

fluusasiaís. az. húrtúm.
sakarater.
pernaí. kerríiaí. statíf.
ammaí. kerríiaí. statíf.
fluusaí. kerríiaí. statíf.
evklúí. pateréí. statíf.

aasas. ekask. eestínt.
húrtúí.
vezkeí.
evklúí.
fuutreí.
anter. stataí.
kerrí.
ammaí.
diumpaís.
líganakdíkeí. entraí.
kerríiaí.
anafríss.

·ƧꟻVTRRH
RIVEꟻ·ƎƎDEBRƧIV ·
·ꟻƎDVTR⅂ƎD·ꟻVIBHIП·ꟻƎƎVIR
·ꟻVIꟻGDƎK·ꟻVJKƎDƎB
·ꟻRITƧꟻIП·ꟻRHRTRП
·ꟻRTƎHƎꟻ·ꟻRꟻꟻƎR
·ꟻRIƧRDVП·ꟻRƧRR
· HVDVBƎT·HVTBRRƧ
·RꟻIПƎDƎTVП·ꟻƎDTTJR
·ꟻƎHƎꟻR
·TꟻRTƧ·ƧꟻVIHHRHKƎR·IDVB

22

ΛΙ$Ο$ ΡΛ₵ΡΙ$ΤΟΤΛΙ
ΜΛΡΟVʗΛΙ ΓΙΧ$
Λ$ΙʗΝΛ$ ΡΙΙΡΙΙΝΤΙΙΡ
ΛVΙΛΤΛ$ ΤΟVΤΛΙ
ΜΛΡΟVʗΛΙ ΙΟVΙΙ$
ΡΛΤΡΙΙ$ΟʗΡΙΙ$ΤΛΡΙΝ
ʗΡΙ$ ΟVΙΛ$·ΛʗΙΝΙΙ
ΙΛΡ ʗΙΙ$VʗΛʗΙΝΙΙΛ$VΜ
ΒΛΓVΓΟΓΙΙΙΙΝΙ$ΡΙΙΡΙΙΤ
ΡΙΙʗΙΙΝ·////ΡΙΟΙʗΙΙΡΙΙ·ΙΟVΙΛ
ΡΛʗΙΙΡ ƧΙΙΤVΛΜΛΜΛΤΙΙΝ
ƧVΙΙΝΛΓΙΝΛΜ·ΝΙΤΛ////Λ·· ΙΙΡ ΙƧΙΡΙΙ ΡΙ·Ƨ VΛΜ

24

ΔΙΟΥΣΕΙΣΕΡΣΟΡΕΙ ΤΑΥΡΟΜ

23

ƧMEIMVMVƎ:MAƎ
ƎIIA·A·IV·Ǝ·W·A·Ǝ
ƧMƎ·M·AΦA·Ǝ
ƎꟻVᐱ:ƎƧ·ƎV
ƎIIƎIƎƎ

30

ƎꟻHIRꟻDꟻDꟻΘ
ПƎꟻꟻ+ꟻꟻΦП
ПƎƎꟻƎꟻƎƎƎꟻ
ПDDƎПꟻRꟻꟻRП
HHDꟻꟻ·ΦRꟻ
ꟻƎƎꟻRꟻRꟻƎꟻRꟻ

31

NOVIIS·H·DII
P·ISCO·PACRII

29

ƧIIDƎHVIH:ƧRHRT
DƎTHVD8

33

:VIT:ƧIП
ꟻƎ:KVDV:
:ƧꟻƎT+RB:VIIV П.
ƧꟻƎHIBIR:ƧꟻƎIIRRR

36

33

28

37

ΠΩΤΕοΓ
ΛοΙΩΜοΣοΡο
ϜΩΜΕΙΝΚΑΠΙΔΙΤ
ΩΜοΚΑϜΑΣΛΕΙΚΕΙΤΚΩ
ΑΧϜΡΗΙΛΙοΚΑΦΕΙΤΣϜΑ
ΛΕΣΟΤΒΡΑΤΩΜΜΕΙΛΙΑΝΙ

34

35

32

MEZENE
FLVSARE
FOIMVNI
ATR......
AVNOM
HIRETVM

40

41

39

54

42

IISNƎ⊦⊦R ЯƎI · 7 — ƧIHIDꟻVꓘ Ո -- 7ƎR

51

HIIՈVIIՈE

43

II ✕ · HVꓘR · IHVIЯƎBR ƧꟻIՈꟻIꓘ · Ո · ⊦H

49

44

II R̈ƧƧꟻIƎ ƎH ƧNƎHƎ ƎHEN ƧH ƎꟻIƧƧ R̈ II

47

HƎBꓘDƎՈ · DH

50

ꟻ · VƎ II

ƎH

45

ƧꟻT > M R R Ո · DI II

ꟻRBIꓘV · NIꓘ
ƧIHIBՈR · ƧꟻƎƧ
RTꟻHVH

52

HD · 1

46

ƧꟻR"RꟻBƎH · Ǝ ϟ · Ǝ " IHRRH
HꟻꓘꟻH

48

HꟻBƎ ϘƎHI
IIII H · Ꭱ · ƎHꓘƎIV

53

ƎDT · ꓘƎЯ ЯƎꓘ · TDƎ

55

IIEꟻDEHI III ' '

57

.... DB ƧI
.... RHDƎƎ
..... IƎƎƎB
..... IƎƎƎB
..... IV>III

56

I · BVRTIIƧ · ꓘHH · BƎD · RVHVHR

58

ꓘՈ · ꟻRꟻ · ꓘՈ · T

59

ƎH · ꟻTIH
TIIƧ HB
ƧՈV · ꟻHB

60

ƧIIЯՈVՈ
ƧTƎNIƧ

61

ƧV// ꟻ NBIIN

62

IƧƎƎ · ƧꟻRH
HƎDT · HIRH

63

MƎPƎ+OꟻDXMƎꓘꓘTVOX

XIX

64

V · ΛV\IIϟ
ϟΛ · ΛVIIIϟ · Λϟ

65

ꓘRNV+IƎ · ƧƧIH
ƎƎꟻTINƎIƧIH

FIN.

5681810

V I | N
DEIVA | S.EGM
CAS.. | SENATI
TANG | ZEIC.ZICEL
COMO | CASTRID: LOV.
EN.EI | EIZASC.IDIC.TANGINEIS
DEICV | EIZAC.EGMAD.MIN
DEIVA | IPVST.MOLTO.ETAN
TO.ES | .MINSTREIS.AETEIS
EITVA | VS.AVTI.EITVAS
ZICOL | RVSTSIPVS.PERVM.DOLOM.
MALL | IS.COM.PREIVATVD.ACTVD
PRVT | .EISVCEN.ZICVLVD.
ZICOL | T.IONC.SVAEPIS
HERES | TVD.PON.CENSTVR
SANS | .EITVAM.POIZAD.LIGVD
1⁄₂SC. | ST.DOLVD.MALLVD
IN.EI | TID.PERVM.DOLOM
MALL | E.ANCENSTO.FVST
TOVT | E: PIS.OP.EIZOIS.COM
ATRV | NC.EGMAZVM
PAS. | ESIMOIS.SVAEPIS.CONTRVD
EXEIC | .MOLTAVM.HEREST.LICITVD
...... | CENSTVR.BANSAE
...... | VAEPIS.PR.IN SVAE
...... | PL.NI.FVID.SVAEPIS
...... | .IDIC.MEDICIM.EIZVC.
.... | SIMVM.VI NESIMVM
.... | ... AVM.POD
.... | .. AEDICIM.
.... | ....

Ouvrages du même auteur.

On trouve chez les mêmes libraires :

HISTOIRE DES GERMAINS, depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charlemagne, pour servir d'introduction à l'histoire de l'empire germanique, 1 vol. in-8°, avec carte. Prix, 7 fr. 50 c.

ESSAI SUR LA RIGSMAAL-SAGA et sur les trois classes de la société germanique, 1 vol. in-12. Prix, 3 fr. 50 c.

MÉMOIRE SUR LES ÉTABLISSEMENTS ROMAINS DU RHIN ET DU DANUBE principalement dans le sud-ouest de l'Allemagne; ouvrage couronné par l'Institut de France (Académie des inscriptions); 2 vol. in-8°, avec carte. Prix, 15 fr

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN.

